

PARLEMENT WALLON

SESSION 2014-2015

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance publique de commission*

Commission du budget et de la fonction publique

Lundi 24 novembre 2014

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1	
<i>Organisation des travaux</i>	1	
<i>Examen de l'arriéré</i>		
Intervenants : M. le Président, M. Crucke.....	1	
<i>Projets et propositions</i>		
<i>Projet de décret contenant le premier feuilletton d'ajustement du budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2014 (Doc. 56 (2014-2015) N° 1) ;</i>		
<i>Projet de décret contenant le premier feuilletton d'ajustement du budget des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2014 (Doc. 57 (2014-2015) N° 1).....</i>		1
<i>Désignation d'un rapporteur</i>		
Intervenants : M. le Président, Mme Kapompolé.....	1	
<i>Exposé de M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative</i>		
Intervenants : M. le Président, M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative.....	1	
<i>Observations de la Cour des comptes – Exposé de Mme Winant, Première auditrice réviseuse</i>		
Intervenants : M. le Président, Mme Winant, Première auditrice réviseuse, M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative.....	4	
<i>Organisation des travaux (Suite)</i>		
Intervenants : M. le Président, MM. Crucke, Jeholet, Hazée.....	8	
<i>Projet de décret contenant le premier feuilletton d'ajustement du budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2014 (Doc. 56 (2014-2015) N° 1) ;</i>		
<i>Projet de décret contenant le premier feuilletton d'ajustement du budget des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2014 (Doc. 57 (2014-2015) N° 1) (Suite).....</i>		10
<i>Discussion générale</i>		
Intervenants : M. le Président, M. Jeholet, M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, MM. Fourny, Crucke, Mme Kapompolé, M. Hazée, M. Bouchez.....	10	

<i>Projet de décret contenant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 (Doc. 59 (2014-2015) N° 1) ;</i>	
<i>Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 (Doc. 60 (2014-2015) N° 1 et Iter).....</i>	15
<i>Désignation d'un rapporteur.....</i>	15
<i>Exposé de M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, M. Jeholet.....	15
<i>Observations de la Cour des comptes – Exposés de Mme Raimarckers, Première auditrice, et de Mme Belleflamme, Première auditrice</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Raimarckers, Première auditrice, Mme Belleflamme, Première auditrice. . .	20
<i>Reprise de la séance.....</i>	25
<i>Projet de décret contenant le premier feuilletton d'ajustement du budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2014 (Doc. 56 (2014-2015) N° 1) ;</i>	
<i>Projet de décret contenant le premier feuilletton d'ajustement du budget des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2014 (Doc. 57 (2014-2015) N° 1) (Suite).....</i>	
	25
<i>Discussion générale</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Crucke, M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, Mme Kapompolé, MM. Hazée, Fourny, Bouchez, Bellot, Mme Winant, Première auditrice réviseuse.....	25
<i>Reprise de la séance.....</i>	40
<i>Projet de décret contenant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 (Doc. 59 (2014-2015) N° 1) ;</i>	
<i>Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 (Doc. 60 (2014-2015) N° 1 et Iter) (Suite).....</i>	
	40
<i>Discussion générale (Suite)</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Crucke, M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, Mme Kapompolé, MM. Fourny, Hazée, Jeholet, Bouchez, Knaepen, Onkelinx. . .	40
<i>Fait personnel</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Onkelinx.....	71

Projet de décret contenant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 (Doc. 59 (2014-2015) N° 1) ;

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 (Doc. 60 (2014-2015) N° 1 et Iter) (Suite)

Discussion générale (Suite)

Intervenants : M. le Président, MM. Jeholet, Crucke, M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, M. Hazée..... 72

Organisation des travaux (Suite)

Intervenants : M. le Président, MM. Jeholet, Hazée, Mme Kapompolé..... 77

Reprise de la séance..... 77

Exposé particulier afférent aux compétences du Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative (Doc. 56 (2014-2015) N° 1 - Annexe 8) et (Doc. 57 (2014-2015) N° 1 - Annexe 8) ;

Budget des organismes d'intérêt public de la Région wallonne (Doc. 56 (2014-2015) N° 1 - Annexe 10 partim) et (Doc. 57 (2014-2015) N° 1 - Annexe 10 partim)..... 77

Désignation d'un rapporteur..... 78

Exposé de M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative

Intervenants : M. le Président, M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative..... 78

Observations de la Cour des comptes..... 78

Discussion générale

Intervenants : M. le Président, M. Bouchez, M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative..... 78

Vote..... 79

Confiance au président et au rapporteur..... 78

Exposé particulier afférent aux compétences du Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative (Doc. 59 (2014-2015) N° 1 – Annexe 8 et 8bis) – (Doc. 60 (2014-2015) N° 1 – Annexe 8 et 8bis) ;

Budget des organismes d'intérêt public de la Région wallonne (Doc. 59 (2014-2015) N° 1 – Annexe 10 partim) et (Doc. 60 (2014-2015) n° 1 – Annexe 10 partim) ;

Question orale de M. Bellot à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « la taxation de l'outillage des entreprises par la Région wallonne »..... 79

Désignation d'un rapporteur..... 79

Exposé de M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative

Intervenants : M. le Président, M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative..... 79

Observations de la Cour des comptes – Exposé de Mme Frippiat, Auditrice adjointe

Intervenants : M. le Président, Mme Frippiat, Auditrice adjointe..... 83

Discussion générale

Intervenants : M. le Président, M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, MM. Henquet, Fourny, Hazée, Bouchez, Knaepen, Jeholet 84

Vote..... 96

Confiance au président et au rapporteur..... 96

Projet de décret-programme portant des mesures diverses liées au budget en matière de calamité naturelle, de sécurité routière, de travaux publics, d'énergie, de logement, d'environnement, d'aménagement du territoire, de bien-être animal, d'agriculture et de fiscalité (Doc. 63 (2014-2015) N° 1 et Ibis)..... 96

Désignation d'un rapporteur..... 96

Exposé de M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative

Intervenants : M. le Président, M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative..... 97

Discussion générale

Intervenants : M. le Président, M. Jeholet, M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative..... 97

Examen et votes des articles..... 97

Confiance au président et au rapporteur..... 98

Projet de décret-programme portant des mesures diverses liées au budget en matière de santé (Doc. 64 (2014-2015) N° 1)..... 98

Désignation d'un rapporteur..... 98

Discussion générale..... 98

Interpellations et questions orales..... 98

Question orale de Mme Baltus-Möres à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « les remboursements des taxes automobiles »

Intervenants : M. le Président, Mme Baltus-Möres, M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative..... 98

Interpellation de M. Hazée à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « les recommandations générales du médiateur et les mesures prises pour les rencontrer »..... 99

Question orale de Mme Reuter à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « l'interdiction du port des signes convictionnels »..... 99

Question orale de M. Crucke à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « la sécurisation du bâtiment du SPW et de son personnel à Charleroi »..... 99

Question orale de M. Sampaoli à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « la centrale de marchés »..... 99

Liste des intervenants..... 100

Abréviations courantes..... 101

COMMISSION DU BUDGET ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Présidence de M. Drèze, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 8 heures 37 minutes.

M. le Président. - La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. - Chers collègues, nous sommes en nombre, je vous propose de commencer.

L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Merci, Monsieur le Président. Vous faites bien de commencer par dire que vous êtes en nombre. Vous parlez de la majorité, je suppose ? Comme président, il est toujours assez intéressant d'entendre que vous vous identifiez à la majorité.

Cela dit, pour ne pas vous prendre par hasard – un homme averti en vaut deux – nous exigeons, du début à la fin, le quorum de la majorité et nous ne l'assurerons en aucun cas. Donc, comptez bien sept, majorité, et abstenez-vous de compter l'opposition, comme vous venez de le faire.

M. le Président. - Je compte sur vous pour me rappeler si la majorité n'est plus en nombre, parce que tant que vous êtes en séance, on peut avancer.

Y a-t-il des remarques sur l'arriéré ? Non. Merci.

PROJETS ET PROPOSITIONS

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET DES RECETTES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2014

(DOC. 56 (2014-2015) N° 1)

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2014

(DOC. 57 (2014-2015) N° 1)

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen du :

- projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2014 (Doc. 56 (2014-2015) N° 1) ;
- projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2014 (Doc. 57 (2014-2015) N° 1).

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. - Nous devons désigner un rapporteur. La parole est Mme Kapompolé.

Mme Kapompolé (PS). - Monsieur le Président, je propose M. Onkelinx, en qualité de rapporteur.

M. le Président. - M. Onkelinx est désigné en qualité de rapporteur à l'unanimité des membres.

Exposé de M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Lacroix.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, Mesdames les auditrices, je tiens tout d'abord à

remercier la Cour des comptes, qui prendra la parole dans quelques instants, pour son analyse de la délibération budgétaire 2014.

Pour un nouveau ministre, ces analyses et remarques sont fondamentales et me permettront, ainsi qu'à l'ensemble de mon cabinet, d'améliorer la qualité et la transparence des documents qui sont déposés au sein de cette assemblée. J'y suis particulièrement attaché, car j'entends mener mon mandat avec rigueur et transparence.

Cependant, il faut bien admettre que ce premier exercice budgétaire fut particulièrement complexe à mener.

Ainsi, pour ne parler que de l'ajustement 2014, il a fallu tenir compte de l'année électorale et plus fondamentalement des requalifications opérées par l'ICN en mars et septembre 2014, partiellement liées à l'application des nouvelles règles SEC 2010.

La conjonction de ces différents éléments a contribué à bousculer le calendrier habituel des débats parlementaires et nécessité l'adoption d'une délibération budgétaire contestée par la Cour.

Devant vous, je m'engage à revenir, dès 2015, à un calendrier plus clair des travaux budgétaires, avec des débats concernant l'ajustement avant l'interruption des travaux de juillet-août et le dépôt de l'initial en automne.

Au niveau des recettes, la Cour constate une diminution parfois importante des recettes fiscales et impôts régionaux lors de cet ajustement. Cet ajustement résulte de la volonté du Gouvernement d'adopter un budget-vérité au plus proche des prévisions de recettes attendues d'ici la fin de l'année. Ceci ne veut pas dire que nous devons nous contenter de l'état actuel des perceptions. Je suis bien conscient du travail à mener au sein de la Direction générale de la fiscalité afin d'en faire une véritable administration fiscale wallonne, moderne et efficace.

Pour les autres remarques plus techniques de la Cour, je me propose d'y répondre dans le cadre de la présentation sur l'ajustement 2014 que je vais entamer maintenant.

Quelques mots sur la philosophie que nous avons adoptée pour l'ajustement 2014. Comme je l'ai dit en préambule, nous avons dû faire face à un changement, presque permanent, de méthodologie sur la législation. Aujourd'hui, nous devons acter cela et aller de l'avant, notamment intégrer les décisions de l'Europe. Mais il y avait aussi un souci particulier qui était, pour nous, de faire en sorte de diminuer nos dettes vis-à-vis des particuliers, c'était une chose, et des entreprises. Donc, diminuer l'encours, c'était l'un des raisonnements qui fondent cet ajustement 2014.

Revenir un petit peu sur l'objectif SEC de départ des entités francophones. Pour rappel, la Wallonie présentait à l'initial un solde positif de 86 525 000 euros.

Les événements principaux :

- les corrections SEC, qui concernent le CRAC, SOWALFINAL, SOWAER et la SPAQuE pour 427,5 millions d'euros ;
- la non-vente des fibres optiques de la SOFICO pour 65 millions d'euros en moins donc ;
- une baisse des recettes régionales – redevance télévision, taxe de circulation et mise en circulation – pour 71,69 millions d'euros ;
- et enfin, une opération sur l'encours – dettes vis-à-vis des particuliers et des entreprises – pour 213 millions, je le disais, il y a quelques instants.

Pour la taxe redevance télévision, les différences : 4 830 000 euros s'expliquent par une réduction du nombre de licences payantes, suppression de double détention, augmentation du nombre de licences payantes, remplacement du système de doublement automatique de la redevance en cas d'infraction par un système d'amende administrative.

La taxe de circulation : -26 475 000 euros par rapport à l'initial 2014.

La taxe de mise en circulation : -41 624 000 euros par rapport à l'initial 2014.

Cette prévision était assurément surfaite, d'autant que tous les moyens de la DGO7 visent à une remise à niveau, après de nombreuses rencontres et difficultés, en 2014. Il a donc été jugé raisonnable d'en revenir aux prévisions établies par le Comité de monitoring de mars 2014 qui donnait une estimation de 132 500 000 euros.

Il est apparu également que les recettes liées à l'écomalus ont été surévaluées, dès lors qu'elles ont été prises en compte une fois par la DGO7 et une fois par le Fédéral. La situation actuelle devrait refléter une situation plus réaliste.

Les corrections SEC, ce sont les nouvelles entités reclassifiées et l'argumentaire développé par la Cour. Je voudrais insister sur la volonté du Gouvernement d'intégrer tous ces nouveaux impacts dès l'ajustement 2014, car ceci implique obligatoirement une forte dégradation de notre résultat budgétaire attendu – mais cela me semble normal de le faire comme cela.

En ce qui concerne les droits constatés, je voudrais répondre à la Cour qui établit quelques remarques. L'opération sur les droits constatés, liée à l'application du SEC 2010, doit être vue comme une opportunité de réaliser une véritable opération de transparence budgétaire. Cette opération s'est faite en accord, et après

validation, par l'ICN. Elle ne se limitera d'ailleurs pas au seul exercice 2014, car l'ICN nous a déjà demandé la liste des opérations de même nature effectuées sur le budget 2013. C'est donc une correction globale menée sur plusieurs exercices budgétaires que mènera prochainement l'ICN.

Nous aurions pu considérer que les reports de factures d'une année sur l'autre sont globalement constants, ce qui n'aurait alors impliqué aucune correction du solde SEC lors de ces ajustements. L'impact positif de l'opération de rattachement des factures, datées de 2013, mais liquidées en 2014, aurait alors été complètement contrebalancé par les rattachements de même nature de l'exercice 2015 sur celui de 2014. Le Gouvernement, sur ma proposition, a cependant choisi une autre voie et a décidé de se saisir de cette correction pour corriger les reports volontaires de factures d'un exercice sur l'autre, qui étaient effectivement pratiqués par le passé, comme le signale la Cour dans son rapport.

Pour se mettre dans les conditions pour limiter le report de factures, il fallait travailler sur les éléments suivants :

- tout d'abord, une révision à la baisse de la sous-utilisation des crédits, pour éviter de reporter des factures alors que les budgets sont bien disponibles ;
- une augmentation des crédits de liquidation sur les allocations de base présentant un montant d'encours très important, pour éviter de reporter des factures en lien avec des insuffisances de crédits cette fois ;
- et enfin, tenir compte de reports inévitables pour les factures envoyées à l'administration en toute fin d'année et ne pouvant être traitées administrativement avant le 31 décembre.

Un focus sur les recettes. Là aussi, il y a donc des remarques de la Cour.

La correction sur les recettes participe également à l'élaboration du budget-vérité, comme dit précédemment. La Déclaration de politique régionale fait un focus sur l'état de la DGO7, donc Direction générale de la fiscalité, puisqu'elle constitue une priorité pour le Gouvernement. Des corrections seront opérées, dès 2015, pour améliorer le management et donc le fonctionnement de cette direction générale – je ne souhaite pas minimiser le problème qu'a pu rencontrer cette administration durant l'exercice 2014.

Les résultats de l'ajustement. On y incorpore donc les corrections SEC, avec le solde du regroupement économique, les requalifications de l'Institut des comptes nationaux de mars et septembre pour SOWALFINAL, CRAC, SOWAER, SWL, SWCS, les amortissements suite à la sous-utilisation des crédits, les octrois de crédit de prise de participation, les droits constatés, les intérêts swaps et les autres.

Si vous voulez les détails, je les tiens à votre disposition bien entendu.

L'argumentaire de la Cour des comptes expose et fait une série de remarques sur les prévisions de résultat des organismes dorénavant repris dans le périmètre de la Wallonie. Elle conclut même qu'elle n'est pas en mesure de confirmer les prévisions de corrections établies par le Gouvernement dans son feuillet d'ajustement. C'est un constat sévère, mais c'est un constat réaliste, je le concède. La Cour le signale dans son rapport. Nous sommes passés de 44 institutions publiques dans le périmètre de la Wallonie, il y a un an, à 164 aujourd'hui. Cette explosion du périmètre budgétaire, auquel nous devons nous plier, modifie profondément la logique budgétaire. Il n'est plus possible, pour la Wallonie, d'observer ou d'estimer les résultats attendus de ces institutions, de les considérer comme une donnée exogène et d'adapter le budget direct de la Région en conséquence pour respecter un objectif budgétaire déterminé. Nous devons, au contraire, fixer un objectif de résultat budgétaire contraignant à ces institutions, de façon à piloter véritablement le budget de la Wallonie, au sens large, tel que voulu par l'ICN et Eurostat. Nous y reviendrons plus longuement dans le débat sur le budget initial 2015.

Je peux cependant déjà vous apporter les précisions suivantes en ce qui concerne l'ajustement 2014 :

- le résultat de FIWAPAC est bien intégré dans le résultat global de la SRIW ;
- les différents organismes intégrés dans le périmètre devront, au besoin, adapter également leur budget pour se conformer aux objectifs fixés par le Gouvernement dans son propre budget ajusté.

Concernant les différences relevées par la Cour des comptes entre le budget des OIP et leur empreinte SEC pour l'ajustement 2014, je tiens à préciser que les constats se basent sur le budget de ces institutions publiques, tandis que les soldes SEC sont établis en termes d'exécution économique, soit sur base des comptes, ce qui se reflète déjà dans le monitoring réalisé le 19 novembre dernier par le Gouvernement.

Pour la première fois, le budget wallon intègre le résultat attendu des financements alternatifs et les missions déléguées dans l'estimation de son solde budgétaire. J'ai pris note de la remarque de la Cour des comptes concernant le manque d'informations dont elle dispose pour valider les résultats attendus. Je partage son sentiment concernant ce manque de données budgétaires fiables, raison pour laquelle j'ai proposé au Gouvernement wallon de mettre en place un véritable comité de monitoring pour le budget wallon.

Ce comité réunira l'ensemble des administrations ou cellules chargées de récolter des informations de nature budgétaire ou financière. Seront membres de ce comité la Direction générale du budget, la Direction générale

de la fiscalité, la cellule fiscale, la cellule d'information financière et l'Inspection des finances. Ce comité effectuera des rapports réguliers au Gouvernement wallon afin de l'alimenter avec des données budgétaires fiables en ce compris sur les institutions classées dans le périmètre budgétaire et les financements alternatifs. Ces rapports seront mis à disposition de la Cour des comptes afin de lui permettre de réaliser son travail d'audit dans les meilleures conditions.

Voici, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues, l'état de mes commentaires à ce stade.

*Observations de la Cour des comptes – Exposé de
Mme Winant, Première auditrice réviseuse*

M. le Président. - La parole est à Mme Winant.

Mme Winant, Première auditrice-réviseuse à la Cour des comptes. - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs les commissaires, Monsieur Piérard nous prépare la petite présentation.

Je tiens à vous remercier pour l'attention que vous portez au rapport de la Cour des comptes relatif à l'examen des projets d'ajustement des budgets de la Région wallonne pour l'année 2014 et je tiens d'ores et déjà à remercier M. le Ministre d'avoir répondu à toute une série d'éléments qui figuraient dans le rapport.

Si vous le voulez bien, pour suivre la présentation que nous avons préparée, nous allons reprendre point par point les différents aspects qui figurent dans le rapport de la Cour des comptes et le premier était relatif à la délibération budgétaire.

Petit souci technique.

Je vais peut-être entamer sur la délibération budgétaire. Pour ce point-là, il n'est pas nécessaire d'avoir les chiffres sous les yeux.

À propos de la délibération budgétaire adoptée par le Gouvernement wallon le 3 novembre 2014, la Cour des comptes a fait observer que l'adoption de cette délibération de portée générale résulte du dépôt tardif du projet d'ajustement du budget pour l'année 2014 et de la volonté d'engager et liquider des dépenses avant son adoption par le Parlement wallon, circonstances qui n'étant ni exceptionnelles ni imprévisibles ne répondent pas aux conditions prescrites par l'article 13 du décret du 15 décembre 2011 portant organisation du budget et de la comptabilité des services du Gouvernement wallon.

Le dépôt concomitant du feuillet d'ajustement au Parlement wallon a rendu la délibération exécutoire dès son adoption par le Gouvernement wallon. Par

conséquent, des dépenses ont pu, dès ce moment, être engagées et liquidées sur les crédits ouverts.

La Cour des comptes constate en outre que des blocages administratifs des crédits dont la diminution était prévue par la délibération en projet sont intervenus dès le 16 octobre 2014 afin d'éviter leur dépassement.

Sans nier l'utilité de cette technique, au vu de l'objectif poursuivi par le Gouvernement wallon, la Cour des comptes signale néanmoins qu'elle conduit à une situation où dès l'application de ces blocages, les moyens dont dispose l'administration pour réaliser ses missions ne correspondent plus aux crédits accordés par le législateur lors de l'adoption du budget initial 2014.

J'en viens aux recettes pour le budget 2014. Les prévisions de recettes qui figurent dans le projet de premier ajustement du budget s'établissent globalement à 7 282 000 000 euros, ce qui représente une diminution de 71 400 000 euros, soit -1 % par rapport au montant du budget initial 2014.

Cette diminution globale résulte de la révision à la baisse des paramètres de croissance et d'inflation par le Bureau fédéral du Plan, et de la baisse des prévisions relatives à certains impôts et taxes régionaux, conjugués à une hausse de moindre importance des recettes affectées et des recettes diverses.

L'augmentation des recettes provenant des impôts régionaux perçus par l'État fédéral résulte de l'augmentation des prévisions relative aux droits de succession nuancée par la diminution des prévisions relatives aux droits d'enregistrement. L'augmentation des droits de succession résulte de la prise en compte des recettes revenant à la Région wallonne dans le cadre de la régularisation fiscale.

En ce qui concerne les impôts régionaux perçus par la Région wallonne, on remarque la révision à la baisse des prévisions relatives à la taxe sur les appareils automatiques de divertissement qui permettent de les ramener à un niveau plus en adéquation avec le nombre de signes délivrés.

On remarque aussi la réduction des prévisions relatives aux taxes de circulation et de mises en circulation qui les ramènent à des niveaux plus proches des estimations de l'administration fédérale et la diminution de la prévision relative à la redevance télévision qui permet de la ramener à un niveau plus en adéquation avec le nombre de redevances répertoriées.

En matière de taxes régionales, on note la suppression de la prévision de recettes relatives à la taxe sur les mâts éoliens. La prévision de recettes concernant les mâts pylônes et antennes de télécommunications créée par cavalier budgétaire au budget initial reste constante. L'arrêté du 24 octobre en a défini les modalités d'exécution et elle devrait être régularisée par le décret-programme.

Les prévisions de recettes relatives à l'impôt conjoint – IPP – ont été réduites de 12,2 millions d'euros afin d'intégrer la dotation « navetteurs » en faveur de la Région de Bruxelles-Capitale qui n'avait pas été prise en compte au budget initial.

Dans la mesure où ce projet d'ajustement a été confectionné avant l'annonce d'un ajustement du budget fédéral 2014, les prévisions n'ont par contre pas été révisées pour tenir compte de nouveaux paramètres. Or, un ajustement du budget fédéral 2014 devrait être déposé prochainement qui adaptera les montants attribués aux entités fédérées en matière d'impôt conjoint sur la base des paramètres du budget économique du 11 septembre 2014. Compte tenu de ces paramètres, le montant attribué à la Région wallonne serait réduit de 9,7 millions d'euros.

La dotation versée par la Communauté française dans le cadre du décret II diminue de 2,7 millions d'euros sur la base des paramètres d'inflation revus dans le budget économique du 11 septembre 2014.

Les recettes supplémentaires en matière de recettes affectées, non fiscales, concernent le dispositif Écopack et le Fonds pour la recherche. Comme l'augmentation des recettes diverses, l'augmentation des recettes affectées non fiscales s'explique par la mise en adéquation des prévisions avec les droits réellement constatés à la date de la confection du projet d'ajustement.

Venons-en maintenant aux dépenses, globalement, le projet d'ajustement majore les crédits d'engagement de 163 millions d'euros, soit +2,13 % et des crédits de liquidation de 347,5 millions d'euros, soit +4,54 % par rapport à l'initial.

Les principales variations en dépenses sont commentées à la page 14 du rapport de la Cour des comptes.

Globalement, les crédits variables augmentent, mais de manière moins marquée pour les dépenses : +4,5 millions d'euros que pour les recettes affectées : +9,9 millions d'euros.

L'augmentation de la prévision de recettes affectées au financement du dispositif Écopack n'a pas été répercutée au niveau des dépenses.

Le présent ajustement prévoit une augmentation des crédits de liquidation : 7 milliards 836,6 millions d'euros supérieurs à celle des crédits d'engagement qui s'élèvent à 7 milliards 653,4 millions d'euros, ce qui pourrait contribuer à réduire l'encours des engagements. À titre informatif, cet encours s'élevait à 4,1 milliards d'euros à la date du 31 décembre 2013.

Venons-en maintenant au solde de financement. Établi *ex ante*, le solde budgétaire brut résultant du présent projet, 713,9 millions d'euros, affiche une

détérioration de 418,8 millions d'euros par rapport à celui dégagé dans le budget initial 2014.

Compte tenu des amortissements de la dette régionale et des opérations de leasings financiers, 28,2 millions d'euros, le solde budgétaire net s'établit à -685,7 millions d'euros.

D'après le calcul établi par le Gouvernement, le solde de financement dégagé lors du projet d'ajustement est estimé à -496,3 millions d'euros, soit une détérioration du solde de quelque 583 millions d'euros par rapport au budget initial 2014. Cette détérioration s'explique par l'intégration de nouvelles institutions dans le périmètre de consolidation de la Région wallonne, ainsi que par la requalification de certaines opérations en matière de financement alternatif et de missions déléguées.

Ces modifications résultent, d'une part, d'une meilleure information de l'Institut des comptes nationaux sur les unités qui sont contrôlées par la Région, mais également des changements induits par le règlement du SEC 2010 qui, je vous le rappelle, est entré en vigueur le premier septembre 2014.

La Cour a émis une série de remarques et de commentaires par rapport à ce calcul. Tout d'abord, à propos du solde des institutions consolidées. En préalable, elle souligne qu'elle ne contrôle pas l'ensemble des institutions consolidées au 30 septembre 2013. Elle ne peut, dès lors, se prononcer sur l'estimation de la correction de 167,6 millions d'euros qui est prise en compte pour le Gouvernement pour ces institutions consolidées.

Toutefois, elle a néanmoins formulé dans son rapport des commentaires qui concernent plusieurs organismes pour lesquels les projets de budget lui ont été communiqués. Elle a relevé un certain nombre de discordances entre ces projets de budget et les soldes SEC pris en compte par le Gouvernement. Ces discordances concernent six institutions publiques.

À l'initial 2014, le budget de l'Office wallon des déchets présente une discordance par rapport au budget de la Région. Il affiche en recettes un prélèvement sur le Fonds pour la gestion des déchets de 26,9 millions d'euros, tandis que le budget régional mentionne des dépenses à la charge de ce fonds à concurrence de 19 millions d'euros. Il en résulte une sous-estimation des dépenses de la Région de 7,9 millions d'euros ou une surestimation des recettes de l'OWD, à due concurrence.

Le solde du CRA-W est estimé à -1,4 million d'euros, alors que selon le budget ajusté de l'organisme, il s'élève à -2,4 millions d'euros, compte tenu de l'utilisation des réserves budgétaires des exercices précédents.

Le solde de l'IPW est estimé, quant à lui, à -2,2 millions d'euros contre -4,6 millions d'euros selon

le budget ajusté de l'organisme, soit une discordance de 2,4 millions d'euros.

L'impact SEC du FOREm est estimé par le Gouvernement wallon à -17 millions d'euros, ce qui correspond aux dépenses, en fait, à charge du compte de réserve. Or, à la date du 12 novembre 2014, les dépenses déjà imputées sur ce compte atteignent 21,6 millions d'euros.

L'affectation provisoire du compte de réserves définie par le précédent Ministre en charge du budget s'élevait à 35,8 millions d'euros.

Le solde SEC de l'AWIPH est fixé à 6,5 millions d'euros, alors que le projet de budget approuvé par le comité de gestion en date du 23 octobre 2014 présente un mali de 9 millions d'euros à prélever sur les bonis reportés, ce qui représente un dépassement de son empreinte SEC de 2,5 millions d'euros.

L'impact sur le solde de financement de la SOFICO est, quant à lui, chiffré à -143,9 millions d'euros. Il résulte d'une estimation remontant au 24 mai 2014, alors que les prévisions budgétaires actualisées au 30 septembre 2014 portent ce montant à -149,3 millions.

Finalement, la discordance totale pour les six organismes précités s'élève à 21,4 millions d'euros. La Cour des comptes estime qu'une inexécution des dépenses d'un tel montant paraît peu réaliste, d'autant plus qu'une inexécution de 6 millions d'euros était déjà intégrée dans le calcul du solde des institutions consolidées au 30 septembre 2013. Là, nous avons bien entendu le commentaire de M. le Ministre qui disait que ces estimations avaient été, quelque part, vérifiées sur base d'un comité de monitoring. Nous verrons évidemment lors de l'exécution.

En outre, en 2014, l'ICN a décidé de classer 120 institutions publiques supplémentaires dans le périmètre de consolidation de la Région, ce qui porte à 164 le nombre d'unités incluses dans le périmètre de consolidation de la Région.

Le solde de financement des institutions qui ont rejoint le périmètre en 2014 – c'est l'effet cumulé des deux listes qui ont été publiées par l'ICN en avril et en septembre 2014 – est estimé à -46,5 millions d'euros pour l'année budgétaire 2014.

Dans la mesure où la Cour ne dispose pas des projets de budget de ces 120 institutions, elle n'est pas en mesure de valider ces montants.

Enfin, l'impact, sur le solde brut du périmètre de consolidation, des emprunts communaux gérés par le CRAC, des financements alternatifs réalisés par le CRAC et la SOWAFINAL, ainsi que les missions déléguées à la SOWAER est estimé à -381 millions d'euros par le Gouvernement.

La Cour n'a pas obtenu les données de base, ni le calcul opéré, ce qui ne lui a pas permis de vérifier cette estimation.

J'en viens maintenant aux différentes corrections SEC.

Afin de calculer le solde de financement, il convient d'opérer, vous le savez, une série de corrections du solde budgétaire brut.

La première concerne les octrois de crédits et les prises de participation. La première consiste à neutraliser effectivement les opérations liées à ces octrois de crédits et prises de participation qui sont, vous le savez, inscrites en code 8 au niveau du budget. Je fais référence ici aux articles de base dont le numéro débute par un code 8. On ajoute au solde budgétaire la différence entre les dépenses et les recettes inscrites en code 8.

En ce qui concerne les octrois de crédits et prises de participation, la correction SEC opérée par le Gouvernement dans l'exposé général du budget ajusté 2014 a été portée à 221,3 millions d'euros contre 168,4 millions d'euros au budget initial. Ce faisant, le montant inscrit au titre de correction SEC pour les octrois de crédits et prise de participation à l'ajustement réduit le montant conservé – ou bien la marge – pour d'éventuelles requalifications en opération non financières de quelque 12,9 millions d'euros, qui s'établit finalement à 35,7 millions d'euros.

La Cour signale que les décisions de requalification appartiennent à l'ICN. Pour l'année 2013, les corrections en matière d'octroi de crédits et prise de participation nets opérées par l'ICN se sont élevées à quelque 116,2 millions d'euros. La Cour signale que, n'ayant pas eu accès au détail des corrections opérées par l'ICN en 2013, ni au détail du calcul de la correction opérée par le Gouvernement wallon à l'occasion de cet ajustement, elle n'est pas en mesure de se prononcer sur l'estimation prise en compte pour le calcul du solde de financement.

Néanmoins, elle relève que parmi les crédits inscrits dans le projet de budget des dépenses ajusté, 16,8 millions d'euros concernent des augmentations répétitives de capital de sociétés tels que la SOWAER, la SOFICO ou encore la SPGE, qui font systématiquement l'objet de requalification en dépenses en capital par l'ICN depuis plusieurs années.

Elle souligne en outre que d'autres crédits, inscrits en code 8 dans le projet de budget ajusté, sont dédiés à des institutions publiques également incluses dans le périmètre de consolidation de la Région.

De manière générale, la Cour des comptes ne peut présumer de la manière dont ces opérations seront, in fine, comptabilisées en dépenses par ces institutions publiques et donc de leur impact final sur le solde de

financement de la Région, mais elle considère que celui-ci devrait être neutre.

En tout état de cause, une comptabilisation cohérente des opérations devrait être assurée au sein du périmètre de consolidation de la Région. Par conséquent, la Cour des comptes souligne l'intérêt d'adopter rapidement le décret portant réforme de la comptabilité des organismes autonomes administratifs afin d'uniformiser la comptabilisation de ce type d'opérations et de faciliter la consolidation des comptes. La situation actuelle comporte en effet des risques de comptabilisation différente de ces opérations dans la comptabilité budgétaire de la Région, d'une part, et dans celle des institutions publiques qui en dépendent, d'autre part, ce qui peut nuire à l'exactitude des corrections opérées en matière d'octrois de crédit et de prises de participation et, par conséquent, affecter l'estimation du solde de financement.

J'en viens à la correction liée aux droits constatés. Vous le savez, en comptabilité nationale, les flux doivent être comptabilisés sur la base des droits constatés, c'est-à-dire au moment de la naissance, de la transformation ou de la disparition d'une valeur économique, d'une créance ou d'une obligation. Or, en 2013, un montant important de factures relatives à l'année 2013 ont été liquidées à charge des crédits du budget 2014. Pour la première fois, le Gouvernement a opéré une correction de 327,3 millions du solde de financement de façon à neutraliser ces reports.

Ce montant de 327,3 millions, M. le Ministre l'a déjà expliqué, correspond à la différence entre les reports de factures opérés entre 2013 et 2014, évalués à 477,4 millions d'euros, et les reports de factures qui seront opérés entre 2014 et 2015. Il s'agit d'une estimation de 150 millions d'euros.

La Cour des comptes a observé que cet élément n'a pas été pris en compte, ou pas encore du moins, par l'Institut des comptes nationaux dans le calcul du solde de financement corrigé par la Région wallonne pour l'année 2013, tel que présenté dans les comptes des administrations publiques au 30 septembre 2014. M. le Ministre vient de nous confirmer que l'ICN avait donné son accord sur la prise en compte de cette correction. Cela signifie que les soldes de financement des années antérieures devront aussi être corrigés, puisque ces 477 millions d'euros vont devoir impacter le solde de financement de l'année 2013, si je suis la logique.

La Cour des comptes souligne que ces reports de dépense sont contraires aux principes fondamentaux de la nouvelle comptabilité publique, et plus particulièrement aux dispositions du décret du 15 décembre 2011 qui consacre le principe de la comptabilité sur la base des droits constatés, applicable depuis le 1er janvier 2013.

Les crédits de liquidation doivent en effet correspondre aux montants nécessaires pour liquider les droits constatés en faveur des tiers de l'année correspondante.

Elle constate également que la règle de césure fixée par l'article 16, §1er de l'arrêté du Gouvernement wallon portant organisation des contrôles et audit interne budgétaire et comptable, ainsi que du contrôle administratif et budgétaire n'a pas été respectée en 2013.

Selon cette disposition, le correct rattachement des droits constatés à l'année budgétaire implique que la pièce justificative obligatoire pour obtenir le paiement soit datée du 31 décembre au plus tard, transmise par l'ordonnateur est parvenue au pôle budget finances pour cette même date et validée par l'unité de contrôle de liquidation. C'est la règle qui est fixée par l'arrêté du Gouvernement wallon.

Or, des demandes de liquidation qui émanaient des services fonctionnels d'un montant total de 122,4 millions d'euros et qui portaient sur 7 612 factures parvenues au pôle budget-finances pour le 31 décembre 2013 ont été reportées et liquidées sur les crédits de 2014.

La Cour considère que la prise en compte du report de dépenses 2013 sur 2014 à hauteur de 477,4 millions d'euros par le nouveau Gouvernement, dans le calcul de la correction du solde de financement, confirme l'avis qu'elle a précédemment formulé dans un rapport qui portait sur le système informatique comptable et qui a été communiqué et examiné en Commission du budget au début de l'année 2014.

Cet avis était le suivant. La Cour considérait que la règle de césure ne respecte pas le prescrit des articles 2, 10e et 13e, et 16 du décret du 15 décembre 2011, de l'article 26 de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 décembre 2012, et des articles 18 à 22 de l'arrêté royal du 10 novembre 2009 fixant le plan comptable.

Mais cette règle ne respecte pas non plus les dispositions du SEC. Elle écrivait à l'époque que « confier le rôle de constatation définitive du droit à l'unité des contrôles des liquidations permet certes de moduler les imputations comptables de fin d'exercice en fonction du résultat budgétaire souhaité, mais elle estime que de telles pratiques doivent être proscrites, car « elles sont contraires aux dispositions du SEC et aux principes fondamentaux de la nouvelle comptabilité publique ».

J'en viens maintenant au swap. Dans les données du regroupement économique transmises par la Région wallonne à l'ICN, les charges d'intérêts comprennent les flux d'intérêts résultant d'accords de swap, en application du SEC 2010, les paiements résultant de swap ne doivent plus être enregistrés dans les revenus de la propriété.

Le solde de financement est donc corrigé pour tenir compte de cette correction. L'impact positif de cette correction pour 2014 est estimé par le Gouvernement à 32 millions. La Cour, encore une fois, ne dispose pas des éléments nécessaires pour valider l'exactitude de ce montant, mais elle estime cette estimation relativement prudente compte tenu des corrections opérées par l'ICN au cours des années antérieures.

Enfin, il y a toujours une correction de 10 millions d'euros qui est prévue par le Gouvernement. Cette correction vise à faire face à d'éventuelles corrections qui sont non prévisibles. Cette correction est reproduite du budget ajusté.

Pour conclure, la Cour des comptes estime qu'elle ne peut se prononcer sur l'estimation du solde financement calculé par le Gouvernement wallon à l'occasion de l'ajustement du budget 2014, compte tenu des informations incomplètes qui lui ont été transmises. Mais nous prenons acte de l'engagement de M. le Ministre pour la transmission des rapports du Comité de monitoring qui permettront, certes, de mieux nous informer sur ces points.

La Cour a aussi relevé certaines discordances entre les données prises en compte pour la détermination de ce solde et les projets de budget ajustés des organismes soumis à son contrôle, ou encore certains risques de comptabilisation erronée. Là aussi, nous tenons compte de l'information selon laquelle les données qui ont été prises en compte ont été validées lors d'un récent comité de monitoring.

La Cour des comptes rappelle qu'il appartiendra à l'ICN d'effectuer, s'il l'estime nécessaire, d'éventuelles corrections sur la base des informations complètes dont il disposera au moment d'établir les comptes de la Région wallonne selon les règles du SEC 2010.

Je vous rappelle que comme les années précédentes le rapport contient une analyse de l'évolution des crédits de dépenses et une analyse des programmes et du budget des organismes. Nos collègues exposeront ces éléments devant les commissions spécialisées.

Voilà qui termine la présentation pour l'ajustement 2014. Je vous remercie pour votre attention.

M. le Président. - Merci beaucoup votre présentation avec nos excuses concernant le retard de la diffusion *PowerPoint*, mais je pense que maintenant la technique est au rendez-vous.

Avant de passer à 2015, M. le Ministre souhaiterait apporter une petite précision pour l'ajustement 2014.

La parole est à M. le Ministre Lacroix.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Oui, merci Monsieur le Président.

Je reviens sur la question de la Cour des comptes concernant l'absence, au moment de l'ajustement wallon, d'informations concernant l'ajustement du fédéral. Effectivement, comme vous le signalez, au moment de la confection de l'ajustement wallon, un ajustement fédéral n'était pas à l'ordre du jour. Nous n'avons pas pu tenir compte des prévisions retenues dans le cadre du Comité de monitoring fédéral de septembre 2014, l'estimation initiale a donc été maintenue. Et il est à noter que cette manière de procéder nous a été communiquée par le SPF Finances lui-même, service d'encadrement, par un courrier du 18 septembre 2014 dont je vous lis le contenu : « Étant donné qu'il n'existe pas encore de clarté au niveau fédéral sur l'introduction d'un feuilleton d'ajustement sur le budget des moyens et des dépenses sur l'année budgétaire 2015, il faut tenir compte, pour ce qui concerne les versements effectifs en 2014 et 2015, des deux options suivantes : il y aura un feuilleton d'ajustement sur le budget 2014 ou il n'y aura pas de feuilleton d'ajustement sur le budget 2014 ». Dès lors, nous avons décidé que le montant négatif de la dotation concernée, soit 9 700 000 euros, sera inscrite en moins des recettes additionnelles à l'impôt des personnes physiques dans le budget initial 2015. Nous devons donc sans doute, à l'ajustement 2015, tenir des comptes des nouvelles informations que nous connaissons aujourd'hui.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

M. le Président. - Ce qui a été convenu pour permettre à la commission de l'économie de démarrer, est que nous allons reporter la discussion générale après que M. le Ministre ait présenté le projet de décret concernant le budget 2015, réactions de la Cour, et puis nous ferons la discussion générale groupée. C'est ce qui a été convenu lors de la Conférence des présidents.

La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Monsieur le Président, ce n'est pas tout à fait ce qui a été convenu à la Conférence des présidents. Vous aviez précisé tout à l'heure que M. le Ministre interviendrait sur l'ajustement 2014 et le budget 2015, ce qui aurait permis en toute logique à la Cour – qui d'ailleurs s'apprêtait à le faire, c'est ce qui avait été dit également – de réagir sur l'ajustement 2014 et le budget 2015, puis une réponse du Ministre, ce qui est tout à fait logique, et ensuite, les interventions des parlementaires.

Ici, Monsieur le Ministre a décidé lui-même. Je ne lui en fais pas le reproche. Mais il a décidé lui-même de présenter l'ajustement 2014, sauf si vous me dites que dans ce que vous avez présenté, vous avez également présenté le budget 2015. C'est vrai que c'était très court, mais ce n'est pas en tout cas la manière dont j'ai perçu

les choses. Je pense bien que vous avez évoqué l'ajustement 2014 qui a permis à la Cour de donner son point de vue, son avis. C'est important pour le Parlement.

M. le Président. - En quoi est-ce que cela pose un souci ?

M. Crucke (MR). - Cela me pose un souci parce que l'on va se lancer et ainsi demander aux parlementaires d'intervenir sur l'ensemble, alors que l'accord, qui est ici si peu présent, éventuellement sur base d'un nombre de remarques que l'on pourrait faire, nous répond directement sur l'ajustement 2014. À partir du moment où M. le Ministre lui-même décide de saucissonner les deux éléments, je trouve que cette règle vaut également pour les parlementaires.

Sauf à penser, Monsieur le Président, je suppose que vous ne le pensez pas, qu'il y a des droits différents au Parlement pour un ministre et pour les parlementaires ? J'ai toujours pensé qu'un ministre se mettait à disposition du parlement. S'il évoque une règle différente de ce que nous avons évoqué nous-mêmes, je me dis que l'on se plie à cette règle-là aussi, mais j'aimerais alors qu'on la respecte pour tout le monde. Je souhaite que nous puissions intervenir maintenant sur l'ajustement 2014.

M. le Président. - Ce qui a été fait jusque maintenant, à mon estime personnelle, ne contrarie cela en rien. Je voudrais savoir si vous souhaitez empêcher la mission princière de Monsieur Marcourt. Si c'est cela le but, dites-le tout de suite.

La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). - Monsieur le Président, je ne comprends pas pourquoi M. le Ministre n'a pas présenté l'ajustement. Vous l'avez demandé au début de séance. Pourquoi n'a-t-il pas présenté l'ajustement dans la foulée l'initial 2015 ? On aurait entendu la Cour des comptes après sur l'ajustement et sur l'initial. Et on respectait ce qui avait été décidé en Conférence des présidents.

Je ne comprends pas, on ne va pas polémiquer, mais Monsieur le Président, à un moment donné, j'aimerais bien, quand on définit les choses en Conférence des présidents, que l'on s'y tienne.

M. le Président. - Un contre-argument, c'est qu'il y a deux rapports séparés, c'est plus facile pour les services d'avoir cette séquence-là. Si l'on n'est pas là pour polémiquer, j'entends bien, je vous en remercie et je donne la parole à M. le Ministre pour la présentation du budget 2015.

M. Crucke (MR). - Monsieur le Président, vous ne voyez même plus quand on vous demande la parole. C'est déjà à ce point-là ? Même en faisant du bruit, cela ne fonctionne pas !

M. le Président. - Vous avez un avis contraire à M. Jeholet ?

M. Crucke (MR). - Non, je n'ai pas d'avis contraire, mais je vous demande la parole.

M. le Président. - Je vous en prie.

M. Crucke (MR). - Merci Monsieur le Président. Vous avez, dans le propos qui est le vôtre, émis l'hypothèse, je suppose que c'est une hypothèse et non pas d'ores et déjà une accusation...

M. le Président. - Une question.

M. Crucke (MR). - C'est une interrogation dans votre chef. Ça commence bien. Qui est celle de dire que l'opposition souhaiterait reporter, pour le ministre Marcourt, une mission princière.

Je pense que dans tous les éléments que j'ai soulevés avec M. Jeholet, en aucun cas, on a émis cette idée. Non seulement on ne l'a pas émise, mais en plus, en Conférence des présidents, on a, contrairement à toutes les habitudes de ce Parlement – et pour un premier budget, il faut le faire – décidé, dès le lundi matin – je suis sûr que cela arrange certains, puisque cela a permis de passer entre les piquets de grève du Hainaut – mais on a décidé de commencer à 8h30, ce qui n'est en soi, pas un problème. Si nous avons, Monsieur le Président, eu la moindre envie contraire, jamais nous n'aurions accepté cela en Conférence des présidents. J'espérais tout de même que votre correction allait jusqu'à ne pas remettre en cause ce que nous avons fait en Conférence des présidents. Je n'aime pas beaucoup cette manière de penser que l'on pourrait avoir, sur le banc des libéraux, deux langages différents : celui que l'on tient en Conférence des présidents et celui que l'on tient ici.

Moi, ce qui m'intéresse, c'est d'avoir le débat budgétaire, de l'avoir complètement, tant celui de 2014 que celui de 2015. M. le Ministre a choisi une autre procédure, d'accord, je ne vais pas en faire un fromage non plus, mais que l'on cesse de penser qu'ici, on a des arrière-pensées. On aurait travaillé autrement.

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, bonjour. Un mot puisque l'on évoque, effectivement, des éléments de la Conférence des présidents.

Je connais peu de ce que la Conférence des présidents a convenu, je ne connais pas non plus les horaires des missions ni des moyens de transport, j'ai noté, par ailleurs qu'un autre collègue du ministre a décidé de ne pas aller à une réunion internationale importante sur le climat pour se consacrer au budget, il a d'ailleurs même pris à partie l'opposition en la matière. Mais, je ne voudrais pas que chaque fois que nous prendrons la parole aujourd'hui pour faire un travail

important, l'examen du budget de l'année 2015 et subsidiairement de l'ajustement 2014, le cas échéant, en développant un certain nombre d'éléments, vous puissiez faire penser à quelqu'un que nous cherchons à différer, à interférer dans le calendrier des trajets d'un membre du Gouvernement.

Je respecte chacun des membres du Gouvernement et leurs activités, mais je ne voudrais pas que, à chaque fois, il y ait cet élément. Si je prends la parole deux minutes, serait-ce pour la même raison ? Non tout de même ! Et quand tout à l'heure on développera des arguments, on nous dira encore que c'est à cause des missions principales que l'on intervient ? J'espère que non.

Je voudrais que cette polémique cesse immédiatement et qu'à aucun moment on ne fasse des procès d'intention sur des manœuvres dilatoires, on a autre chose à faire que de faire trébucher les missions principales du ministre Marcourt.

M. le Président. - Très bien, peut-on avancer, maintenant ?

**PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE
PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU
BUDGET DES RECETTES DE LA RÉGION
WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE
2014**

(DOC. 56 (2014-2015) N° 1)

**PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE
PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU
BUDGET DES DÉPENSES DE LA RÉGION
WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE
2014**

(DOC. 57 (2014-2015) N° 1)

(Suite)

Discussion générale

M. le Président. - La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). - Sur un autre point, on a insisté dans l'ajustement sur l'importance d'avoir le maximum d'informations, les informations, évidemment, qui nous permettent de faire notre travail dans les meilleures conditions. C'est en rapport, notamment, au budget et à la situation financière des OIP. J'aimerais demander à M. le Ministre si, dans les minutes, dans les heures à venir, nous allons disposer des documents dont nous n'avons pas eu connaissance.

Je pense, par exemple, au budget de l'AWIPH, au budget de la SWL, au budget de la Société du crédit social. J'ai rappelé, par rapport au FOREM, l'indigence des documents dont nous disposons. Je rappelle tout de même, le FOREM, en 2015, 2 400 000 000 d'euros. Nous souhaiterions, Monsieur le Président de la

commission, je m'adresse aussi à vous, disposer de ces documents. Si l'on veut travailler sérieusement cette semaine et dans ce débat budgétaire, ce sont des informations et des documents que nous devons avoir.

Donc, je souhaiterais, je pose la question là à Monsieur le Ministre, savoir s'il les a transmis ce matin, ce week-end ou s'il compte le faire dans les minutes ou les heures qui viennent ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Lacroix.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Je serai donc bon prince et je vais d'une part, avant d'entamer le débat sur la présentation sur le budget initial 2015, vous dire que sur ce sujet précis, Monsieur Jeholet, je vais interpellier mes collègues pour qu'ils fournissent les documents, mais vous le savez mieux que moi que ces documents sont disponibles et discutés, en principe, dans les commissions respectives, en fonction des compétences.

Je veux bien que l'on discute de tout ici, mais je ne suis pas le ministre de toutes les compétences, je suis le ministre transversal du budget et vous savez, comme moi, que dans les commissions ad hoc, tous ces documents sont fournis et tous les débats y sont apportés et éclairés, mais je vais interpellier mes collègues pour que vous ayez les documents dans les meilleurs délais possibles.

M. le Président. - La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). - J'entends M. le Ministre et c'est son premier budget, donc on va faire preuve d'ouverture par rapport au fait de ne pas disposer de ces documents en Commission du budget, mais je prends note aussi que nous ne commencerons pas, dès lors, les travaux et les discussions budgétaires dans les commissions fonctionnelles si nous ne disposons pas de ces documents.

M. le Président. - La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). - Ce n'est pas le premier budget de M. Jeholet et il sait que l'usage veut que la transmission des budgets, notamment par tous les OIP, se fait, a posteriori, malheureusement et contrairement au décret qui les fonde – parce qu'ils ont l'obligation, normalement, de transmettre ces documents pour le début de mois de novembre – généralement et systématiquement en retard.

Il est rappelé de manière régulière à ces OIP le contenu du décret et comme nous sommes à l'entame d'une nouvelle législature, il serait peut-être utile que nous le fassions une nouvelle fois pour que ces documents puissent être transmis dans les délais, parce qu'ils vont l'être dans 15 jours, dans trois semaines, peut-être début d'année.

Je tiens, également aussi à rappeler qu'il est convenu au sein de cette assemblée que chacun des partis politiques étant représenté dans les conseils d'administration. Ils disposent de toutes les informations utiles aux OIP concernées. Ces informations sont connues, mais si officiellement, elles ne sont pas transmises à notre assemblée dans les délais, je le regrette et, à titre personnel, en tant que président de commission des Finances, il y a quelques années, je le déplorais déjà et j'adressais moi-même des rappels à ces différents OIP. Je pense que l'on pourrait le refaire, mais ces informations sont connues. Il n'entre pas dans nos intentions de suspendre quelques travaux budgétaires que ce soient parce que nous n'aurions pas, de manière officielle, des documents qui ne sont pas transmis et qui ne le seront tout de même pas dans les délais, nous le savons, mais qui le seront dans les prochaines semaines. Nous aurons l'occasion d'ailleurs, de pouvoir les aborder dans le cadre des différentes commissions.

Je le répète, ces informations sont connues, puisque nos partis respectifs sont représentés au sein de ces OIP et disposent des chiffres dans le cadre des conseils d'administration qui se sont tenus et qui ont élaboré ces différents budgets.

M. le Président. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Merci Monsieur le Président. Deux remarques : ce qui vient d'être dit d'abord, ce ne sont pas tous les OIP, je ne voudrais pas que l'on fasse le procès de l'ensemble des OIP en disant qu'elles n'ont pas rempli à leurs obligations purement légales, à chaque fois, il y a des décrets qui imposent la remise de ces budgets, ce n'est pas par hasard qu'on l'a imposé. Dans une législation, si à un moment donné on prévoit ce type d'obligation, c'est parce que l'on sait très bien qu'il y a, à la fois, une obligation du Parlement de vérifier ces budgets par rapport au budget global que le ministre nous présente et c'est le principe d'indépendance du conseil d'administration.

Je suis un peu étonné quand j'entends M. Fourny nous dire que tout le monde dispose, que tous les partis politiques disposent, dans ces conseils d'administration, de représentants. Ils doivent donc savoir ce qui s'y passe. Mais non ! Si l'on va penser que la « participative » va jusqu'à dire aux administrateurs qui y sont, « vous devez faire ce que l'on vous dit, rien d'autre ! », mais alors il n'y a plus d'indépendance des OIP !

Nous sommes des parlementaires ici et nous ne sommes pas, sauf sans doute au cdH, j'ai bien compris, mais ce n'est pas le cas, nous ne sommes pas à l'unisson des administrateurs. Nous n'avons ni d'ordres à recevoir d'un administrateur, ni d'ordres à donner à un administrateur. C'est bien pour cela que ce travail doit pouvoir être fait ici. Sans penser que l'on aurait, sur le plan législatif, décidé d'un prescrit pour le vent, pour l'habitude, en se disant qu'à chaque fois, il y en aura l'un ou l'autre, et ils ne sont pas si nombreux que ça, mais

malheureusement ceux qui manquent aujourd'hui, ce ne sont pas des petits OIP, c'est cela la difficulté. On n'est pas dans le cadre de budget de petites dizaines de millions d'euros.

Ce qui manque, c'est la SWL, ce n'est pas banal, qui a un encours supérieur à son propre budget ! Je ne sais pas si l'on se rend compte où l'on va ici. On arrive, là-bas, à payer des factures qui sont d'un montant supérieur en encours à ce que le budget même de la SWL présente ! Voilà ! Voilà le budget que l'on n'a pas ici sur le banc et que l'on n'a pas pu vérifier.

On a le même genre de problématique pour la Société wallonne du crédit social. Je peux bien accepter que le Fonds des familles nombreuses c'est un peu moins important et que l'on puisse s'en passer. Ce n'est pas ce qui va mettre votre budget en péril, je vous l'accorde.

Mais, pour l'AWIPH, Monsieur Fourny, vous avez un ministre de l'AWIPH, M. Prévot, qui a été président de groupe avant vous et qui a sans doute fait la même remarque avant vous, du moins je le suppose. Mais comment est-ce qu'à l'AWIPH, M. Prévot fait budget alors que 95 % de son programme est dans le budget de l'AWIPH, et vous nous demandez d'intervenir sur un budget dont 95 % des dépenses ne sont pas connues par le Parlement ? Est-ce sérieux ? Cela vous semble à ce point sérieux qu'il y aura encore le « folklore florentin wallon ». C'est cela qui vous plaît ? Ce qui me plaît, c'est le sérieux wallon. J'aimerais bien que de temps en temps vous faisiez la même chose.

Je passe aussi sur les Marronniers, car il manque aussi le CHP Les Marronniers, ce n'est pas rien comme institution. Mais j'avoue que ce n'est pas cela non plus qui va perturber de manière substantielle votre budget.

Enfin, je l'ai encore vu hier et très bien dit dans les débats, il est vrai que le FOREm a fait un effort. Sur plus de 2 milliards d'euros, ils ont remis six pages, on a fait un effort, on ne peut pas dire le contraire. Mais est-ce sérieux ? On va devoir débattre sur un montant de plus de 2,5 milliards sur six pages.

Je commence à vous connaître un petit peu, la manière dont vous avez une certaine régularité. On est ici pour débattre de budgets que cela plaise ou pas et on a des avis parfois différents, c'est ce qui fait la richesse d'un débat, mais je n'ai pas d'a priori ni positif ni négatif à l'égard du ministre. Je lui dis simplement que je veux qu'il joue son rôle de ministre budgétaire. Et budgétaire, pour moi c'est clair, c'est transversal. C'est d'ailleurs toute la richesse de cette commission, c'est que l'on peut vous parler de tout et vous êtes censé tout connaître aussi et nous aussi nous sommes censés tout connaître. Ce n'est pas toujours facile, nous ne sommes pas ministres, on n'a pas un cabinet autour de nous, on passe nos jours, nos nuits à le faire, mais c'est avec passion

qu'on le fait. J'imagine que cette passion vous a gagné également, je n'en doute pas.

Pour le FOREm, six pages et 2,5 milliards vont devoir être débattus ici. La proposition faite par M. Jeholet me semble, une fois de plus, guidée par le bon sens, c'est la manière dont vous avons fait campagne, c'est comme cela que nous avons gagné les élections, « le bon sens ». Dans cette ligne de bon sens, nous n'allons pas bloquer cette Commission du budget aujourd'hui. Mais il est normal d'exiger que nos parlementaires aient à disposition ces budgets. Il vous reste le temps de dire à ceux qui auraient oublié de faire quelques dizaines de mètres entre leur OIP et ce Parlement, de venir les déposer. On peut même faire l'effort de les lire rapidement, en pleine nuit, cela a déjà été fait dans le passé, on peut encore le faire ici. Mais est-ce que cela aussi c'est trop demander ? Ou bien c'est demander alors de voter à l'aveugle un budget avec toute la crédibilité que ce budget a. Je ne veux pas croire que vous partagez ce point de vue.

Je demande de suivre la proposition émise par M. Jeholet. Ce n'est pas que le bon sens, c'est aussi le sérieux de ce Parlement qui est en cause.

M. le Président. - La parole est à Mme Kapompolé

Mme Kapompolé (PS). - Je voulais juste signaler qu'en fait les dotations à ces différents OIP doivent être discutées et, je l'espère, votées dans le cadre de ce budget. Une fois que nous aurons effectué ce travail, ces informations repartiront dans les OIP. Cela a été le cas pendant des années en tout cas pour ce qui me concerne et en tant que présidente de la commission budget j'ai pu le constater maintes et maintes fois, les OIP reviennent dans les commissions ad hoc avec la présentation de leur budget dans le premier trimestre 2015. Je ne vois donc vraiment pas la difficulté qu'il y a de poursuivre nos travaux. Je comprends les remarques des uns et des autres, et c'est vrai que cela pose difficulté, la Cour des comptes l'a déjà signalé à plusieurs reprises par rapport à une analyse budgétaire, mais nous devons travailler dans ce cadre-là, en tout cas encore à l'heure actuelle. Je pense que c'est aussi un travail parlementaire rigoureux de notre part de pouvoir, à la fois, faire ce lien entre le budget que nous allons analyser aujourd'hui et voter prochainement, et l'arrivée de ces budgets des différents organes wallons concernés.

M. le Président. - La parole est à Monsieur Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - J'entends les uns, les autres et je voudrais ajouter ici une réflexion, c'est que les temps ne sont plus les mêmes, parce que les règles ont changé. Mme Kapompolé et M. Fourny ont évoqué le retard que l'on a constaté déjà à d'autres reprises et ils ont raison, il y a là un pli qui est pris et l'on peut regretter après rappel que les budgets n'ont pas été transmis à temps. Ce n'est pas la première fois. Mais ce qui est tout à fait inédit, et la Cour l'a dit et on l'a d'ailleurs évoqué ici

aussi déjà depuis plusieurs mois, c'est que les règles dans lesquelles nous travaillons ne sont plus les mêmes et que l'ensemble de ces organismes publics impacte aujourd'hui le budget wallon beaucoup plus qu'ils ne le faisaient, parce qu'avant ils ne l'impactaient que par leur dotation. Aujourd'hui, quoi que fassent ces organismes, au bout du compte, et on est passé de 40 à 160, ils sont requalifiés dans le périmètre wallon. C'est cela l'élément qui justifie les choses et qui justifie que les délais qui jadis pouvaient être considérés comme des délais d'ordre fixé par la législation, deviennent aujourd'hui des délais de rigueur qui sont nécessaires, non pas seulement pour la qualité du travail parlementaire à laquelle nous sommes attachés, mais par rapport à ce que représentent les organismes au niveau du périmètre wallon.

J'ajoute alors un paramètre important, parce que l'opposition libérale a évoqué un certain nombre de budgets qui manquent, mais il manque le CRAC aussi. Bien sûr, nous avons le budget de fonctionnement du CRAC. On voit qu'il y a plusieurs dizaines de personnes qui travaillent au CRAC, on voit qu'elles achètent des ordinateurs, qu'elles s'occupent des biscuits et du café, pour reprendre l'expression de la ministre de l'Emploi, mais le CRAC, dans son rôle d'investisseur finalement ou de soutien à l'investissement des poids locaux, et au bout du compte de notre Région, nous n'en savons rien. Or, le Gouvernement wallon a mis en exergue la difficulté budgétaire dont on va parler ici, il a finalement travaillé sur le report de l'investissement pour pouvoir contribuer à la trajectoire budgétaire qu'il s'est fixée pour plus de 300 millions d'euros. On a une discussion là-dessus pour savoir quels étaient les investissements qui sont reportés. Aujourd'hui nous n'en savons rien. Le Gouvernement d'ailleurs nous dit : « Ne vous inquiétez pas, en fait il n'y a pas d'investissement reporté, c'est une question de permis d'urbanisme, ou d'autres procédures qui prennent du temps ». Je veux bien croire que cela prenne du temps, mais au bout du compte, où sont ces éléments ? Quand peut-on vérifier ce qui est fait ? Quelles sont les intentions du Gouvernement par rapport à ces budgets que l'on compte en centaines de millions ? C'est la question que je pose, c'est la question de ces organismes qui jadis se trouvaient dans un monde autonome, pour une part, qui aujourd'hui impactent significativement, ou plus que cela, le budget, par rapport au CRAC que j'ai ajouté à la discussion.

M. le Président. - Votre intervention est pertinente, mais elle est plutôt dans le débat 2015 à mon avis.

M. Hazée (Ecolo). - Excusez-moi, j'entends bien, et vous avez raison, sauf que comme on l'a dit tout à l'heure, il y a eu cette question 2014-2015 et j'avoue que je ne suis pas intervenu là-dessus parce que j'ai envie d'entendre le ministre sur 2015 et la Cour. Mais nous sommes ici dans une question de méthode et c'est à ce titre-là que je suis intervenu dans la discussion.

M. le Président. - La parole est à M. Bouchez.

M. Bouchez (MR). - Merci Monsieur le Ministre. Simplement, on parle des budgets des OIP, c'est un peu particulier de nous dire que cela n'est pas très grave, vous votez une dotation et après on vous expliquera comment elle sera dépensée. Mais comment voulez-vous que l'on décide où l'on doit faire les économies si l'on ne sait pas la manière dont l'argent est dépensé ? Cela a tout de même très peu de sens de donner de l'argent à quelqu'un ou à une institution sans savoir ce qu'il va faire de cet argent. Si l'on veut être des parlementaires sérieux, il est impossible de voter une dotation si l'on ne sait pas à quoi cette dotation sera utilisée. Par ailleurs, j'entends dire que l'on a des administrateurs. Je rappelle simplement que le Gouvernement wallon fait signer une charte aux administrateurs en disant que quand ils deviennent administrateurs ils doivent agir dans l'intérêt de l'institution sous aucune autre influence. Je suppose donc que dans les autres influences, il y a aussi les partis politiques. On peut rire, mais il y a la loi. Je pense que la loi est importante, surtout quand on est parlementaires on doit donner l'exemple et un des exemples, c'est celui-là.

En plus, quelle façon de travailler ! Imaginez que, ce matin, il faille téléphoner à nos administrateurs à gauche et à droite pour essayer d'avoir des bribes d'informations. Cela n'a pas de sens. Il faut être sérieux, je ne peux donc que me joindre à la réflexion qui vient d'être menée sur le périmètre de consolidation.

On l'a entendu déjà rien que sur l'ajustement 2014, cela ne peut donc qu'être accentué en 2015. On ne peut pas ignorer les 164 institutions qui vont impacter notre dette d'une manière ou d'une autre. En tant qu'échevin empêché, puisque je suis attentif à la loi, je ne peux que m'inquiéter de l'état des communes, donc du CRAC par rapport à cela, parce que l'on ne peut pas ignorer l'impact que cela aura sur la dette au niveau global.

M. le Président. - La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). - Je réplique gentiment. Nous avons déjà eu l'expérience de documents tombés du camion de certains conseils d'administration apportés par l'opposition. En venant en commission, notamment au niveau de l'AWIPH ou du logement, faire croire ou laisser entendre qu'il n'y aurait pas de lien entre les administrateurs, les états-majors de parti et le Gouvernement, c'est de la niaiserie.

Ceci étant, par rapport à l'implication des règles SEC 2010, vous avez raison, Monsieur Hazée. On ne peut pas le dénier.

La Cour l'a rappelé dans sa présentation tout à l'heure, ces règles sont d'application depuis le 1er septembre. Ce n'est qu'à partir de cet instant qu'un travail de fond a été réalisé par le Gouvernement,

notamment pour recenser. On a découvert pas mal de choses, nombre d'institutions qui ont été « périmétrées ». Tout cela a été intégré dans le budget, qui n'est qu'un budget, qui est en définitive un document prévisionnel, qui sera adapté au fil du temps puisqu'un ajustement interviendra dans le courant de l'année 2015. Nous abordons d'ailleurs ici l'ajustement 2014. Ces ajustements sont là pour cela aussi.

Les dotations faites aux différents organismes ont été intégrées, comme elles le sont tous les ans, sur base des montants consommés et des budgets antérieurs également, avec une indexation prévue au niveau des dotations qui a été annoncée par le Gouvernement et une imposition de 5 % qui a été faite au niveau des réductions des frais de fonctionnement. Ces éléments sont connus. Ces budgets seront présentés devant notre Parlement dans les prochains mois. Il n'y a aucun problème par rapport à cela et par rapport à l'étude du budget.

L'incidence que cela a eue et que cela a au niveau de la gestion budgétaire, on aura l'occasion d'en débattre dans le cadre de la discussion générale. C'est le vrai débat. L'application des normes SEC 2010 qui nous imposent de devoir faire des efforts pendant deux années et d'entrevoir un lissage sur une période de cinq ans, ce sont des éléments que nous avons intégrés dans le budget. Cela fait l'objet des mesures et des choix politiques pris par cette majorité. Venir focaliser sur le fait que l'on n'ait pas, à ce stade, des documents précis sur les mesures qui vont être adoptées au niveau de l'AWIPH, au niveau du FOREm, cela me paraît prématuré. Ce qui est important, c'est d'avoir intégré les données au niveau de la comptabilité, au niveau des grandes masses, et d'avoir aussi intégré certaines dotations, mais imposé aussi des mesures de rationalisation des modes de fonctionnement. C'est le plus important.

On a un budget quasi-vérité par rapport aux besoins et aux politiques qui devront être menées par ces différents organismes. Nous y reviendrons ultérieurement.

Au-delà, nous n'avons pas, dans le cadre de ce budget, à analyser la manière dont les dotations vont elles-mêmes être dépensées ou vont être engagées par ces organismes. Je vous rappelle aussi qu'il y a deux types d'OIP : des types A et des types B. L'autonomie des uns par rapport aux autres est aussi différente en fonction de la position dans laquelle on se trouve. Il y a aussi un lien d'interdépendance ou non, de liberté ou non de l'OIP par rapport au Gouvernement et à notre assemblée. Ce sont des éléments qu'il faut intégrer. C'est le premier budget de la législature, mais je voulais les rappeler pour remettre tout le monde face aux éléments et aux usages qui sont les nôtres au sein de cette assemblée pour pouvoir apprécier le contenu des budgets.

M. le Président. - Je crois qu'il y a unanimité pour regretter que l'on n'ait pas l'ensemble des documents utiles. Il y a aussi une majorité qui indique de manière tout à fait claire, d'une part, que ce n'est pas nouveau, d'autre part, qu'on le regrette chaque année, mais que cela n'empêche pas la poursuite des travaux.

Vous avez cité quatre institutions, plus le FOREM qui a un rapport qui vous paraît un peu léger, plus le CRAC. Je crois que le message a été bien reçu. Je ne doute pas que vous reviendrez, la majorité aussi d'ailleurs, dans les commissions fonctionnelles à ce sujet.

Le débat a été complet, enrichissant, utile. Je propose que l'on écoute M. le Ministre à ce stade pour la présentation 2015, sauf si vous avez un élément neuf, Monsieur Crucke.

La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Je ne voudrais pas laisser dire tout et son contraire, Monsieur le Président.

M. Fourny a fait allusion à un événement qui n'est pas si lointain que cela, celui d'un document « tombé du camion ». Avec toute l'objectivité qu'on lui connaît, il a rappelé que l'opposition s'en était servi, saisi même. Heureusement, parce que c'est ce qui a permis de crédibiliser tout ce que l'opposition disait depuis des années sur la consistance de la dette wallonne. Ce jour-là, le doute n'était plus permis, alors qu'en commission nous avions un ministre, des collaborateurs, un cabinet, qui venaient systématiquement nous dire que nous racontions n'importe quoi. Du jour au lendemain, grâce à ce document tombé du camion, ce que disait l'opposition apparaissait comme étant conforme, réel et réaliste. On ne parle pas que de dizaines de millions d'euros, on était dans des pertes en milliards d'euros.

Je rappelle juste le fait que, de temps en temps, quand des documents tombent du camion, c'est plutôt une bonne chose. Ce que nous demandons à M. le Ministre aujourd'hui, c'est la même chose, de faire tomber du camion les documents manquants. Peut-être cela pourra-t-il éviter d'avoir un budget que l'on dit « vérité » et que l'on met déjà entre guillemets. J'entends M. Fourny dire « quasi-vérité », il n'est déjà plus tout à fait sûr de lui en termes de vérité. Heureusement, il a certainement entendu la Cour également.

Je vais en terminer ici pour ne pas être trop long et pour pouvoir écouter M. le Ministre. Je veux bien que l'on nous parle de SEC 2010. M. Fourny, qui est un parlementaire aguerris, n'est pas non plus à son premier budget, il sait qu'il y avait le SEC 95 avant le SEC 2010. Les obligations dont on parle aujourd'hui existaient déjà dans le SEC 95. Sauf à croire que tous les SEC doivent être totalement à sec pour certains. Il serait de bon compte de ne pas seulement dire que l'on regrette. On ne prend pas l'argent wallon et le Parlement wallon pour

n'importe qui ou n'importe quoi. Ces OIP vivent d'argent public, d'argent que le citoyen a payé pour les voir fonctionner et nous sommes là pour contrôler le fonctionnement de ces OIP. Nous nommes dans l'incapacité de le faire et les regrets sont insuffisants. Si c'était la première fois, je le comprendrais. Je ne vous en fais pas le reproche, Monsieur le Président, vous jouez votre rôle en rappelant que cela a déjà été dit. Quand cela va-t-il cesser ?

Il serait intéressant d'avoir un engagement formel de votre part, Monsieur le Ministre, que ce soit remis dans les 24 heures pour que les commissions puissent débiter, mais aussi que cela ne se reproduise plus à l'avenir. Ce serait un pas intéressant pour le sérieux de l'avenir wallon.

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Dans la foulée, si l'on regarde les choses de façon prospective, on peut faire l'analogie avec les communes. La Région s'est trouvée dans la difficulté de devoir consolider également le budget des communes. La Région a pris des mesures drastiques par rapport au calendrier dans lequel les communes doivent établir un budget, dans le calendrier dans lequel elles doivent envoyer le prébudget à l'autorité de tutelle et avec des mesures coercitives si les communes ne respectent pas les consignes données par rapport au calendrier ou par rapport aux objectifs.

Le Gouvernement a matière pour appliquer un traitement analogue à l'égard des organismes d'intérêt public et qu'ils comprennent eux aussi que les règles de comptabilité ont changé et que, au bout du compte, ce qui se fait à gauche ou à droite impacte la caisse commune. C'est aujourd'hui la situation dans laquelle on se trouve.

On a là un rendez-vous pour la prochaine échéance avec, de la part du Gouvernement, non seulement des engagements à prendre, mais aussi la possibilité qu'il a de mettre en œuvre des mesures pour que ces organismes d'intérêt public ne se croient pas capables de marcher sur l'eau et d'être exonérés de toute responsabilité – parce que l'on a toujours fait ainsi –, mais s'alignent également et permettent au Gouvernement d'être en capacité de faire son travail jusqu'au bout.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Lacroix.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Chers collègues, sur ce point précis, je vais peut-être en étonner certains, mais je rejoins l'analyse qui est faite, avec quelques nuances que j'apporterai.

La vigueur d'une démocratie se retrouve dans la force de son Parlement. Je vous citerai une phrase de Jean Jaurès – nous n'avons peut-être pas toujours la

même lecture –, mais en tout cas, sur ce point, nous partagerons son constat. « Le courage, c'est de chercher la vérité et de la dire ».

J'y reviendrai dans le cadre de ma présentation du débat. Il y a des efforts à faire en la matière. Un budget provisoire serait déjà une première étape, mais il faudra aussi travailler sur la qualité des documents. Il ne suffit pas d'avoir un budget provisoire, mais il faut que le document soit qualitatif. Je pense alors que ce débat doit aussi avoir lieu dans les commissions respectives, mais comme je vous l'ai dit, je vais interpeller mes collègues pour que vous ayez, dans les meilleurs délais, des documents qui vous permettent d'examiner les chiffres, avec le sérieux et la rigueur dont l'ensemble des groupes témoigne ici. Car c'est cela la démocratie, c'est cela le travail parlementaire. Croyez bien que si je suis ministre depuis quelque temps, j'ai surtout été un parlementaire et un conseiller communal et j'ai beaucoup de respect pour les assemblées dites législatives. Je m'y engage donc, mais j'y reviendrai dans le cadre de mon exposé. J'ai quelque part anticipé vos désirs, mais vos désirs étaient depuis si longtemps inassouvis qu'ils ont débordé par des saillies oratoires que j'ai appréciées de part et d'autre, d'ailleurs.

**PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET
DES RECETTES DE LA RÉGION WALLONNE
POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2015
(DOC. 59 (2014-2015) N° 1)**

**PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET
GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION
WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE
2015
(DOC. 60 (2014-2015) N° 1 ET 1^{ter})**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret contenant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 (Doc. 59 (2014-2015) N° 1) et du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 (Doc. 60 (2014-2015) N° 1 et 1^{ter}).

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. - M. Onkelinx est désigné en qualité de rapporteur à l'unanimité des membres.

Exposé de M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Lacroix.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Monsieur le Président, chers collègues, Mesdames les auditrices, j'en viens maintenant à la présentation du budget initial 2015. Un constat que nous partageons tous, c'est qu'il s'agit d'un budget historique, car le transfert de compétences lié à la sixième réforme de l'État augmente considérablement le budget de la Wallonie et modifie, en profondeur, le mécanisme de financement.

La Cour des comptes souligne, dans son introduction, que le projet de budget 2015 anticipe les nombreuses mesures du décret-programme, par ailleurs, à l'ordre du jour de cette commission. Il donne effectivement une base légale à une série de mesures traduites dans ce budget.

Par contre, en ce qui concerne les mesures fiscales reprises dans le décret-programme, telles la sécurisation des habitations ou la réforme du bonus Logement, celles-ci n'apporteront leurs effets que lors du budget 2016 et ne sont donc pas prises en compte dans le cadre de ce budget 2015.

À l'heure de réaliser les travaux budgétaires, tant pour l'ajustement que pour le budget initial, nous ne disposons pas d'information précise du Fédéral quant à sa volonté de réaliser, en 2014, un ajustement des dotations versées aux entités fédérées en vertu de la LSF.

Nous avons pris l'hypothèse d'absence d'ajustement de la part du Fédéral. En conséquence, l'impact négatif sur les dotations 2014, de la révision des paramètres macroéconomiques réalisée en septembre par le Bureau du Plan a été intégrée dans notre projet de budget 2015.

La Cour des comptes signale, dans son rapport sur le budget 2015, l'importance de la transmission à la commission du projet d'un plan budgétaire pour l'année à venir.

Le dépôt de ce plan est piloté par l'administration fédérale sur base des contributions de l'ensemble des entités du pays. L'année 2015 présentait un risque. Nous devons confirmer la sortie de la procédure de déficit excessif annoncée par la commission pour notre pays en juin 2014.

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a décidé, dans sa trajectoire de retour à l'équilibre, de réaliser un effort d'économie important en 2015, de façon à ramener son déficit à 0,11 % du PIB.

Par cette décision, le Gouvernement wallon confirme sa volonté d'être loyal vis-à-vis du Gouvernement fédéral en matière budgétaire. Même en l'absence de cadre budgétaire contraignant, comme le souligne la Cour des comptes, il s'agissait pour la Wallonie d'assumer ses responsabilités. Et c'est donc avec satisfaction que j'ai appris que la commission

confirmait que la Belgique ne dépasserait pas le seuil des 3 % de déficit budgétaire en 2015.

En ce qui concerne le résultat budgétaire, au sens SEC, attendus pour les 164 institutions publiques reprises dorénavant dans le périmètre budgétaire de la Wallonie, vous constaterez que nous avons fondamentalement modifié la logique dans le cadre de l'élaboration de ce budget.

En effet, jusqu'au budget 2014, le résultat net était pris en compte, en y intégrant les financements sur réserves des politiques des différents organismes. Ces fameux « prélèvements sur réserves » échappaient en grande partie aux débats parlementaires et étaient, dans une large mesure, considérés comme une donnée exogène dans l'établissement du budget global de la Région par le Gouvernement.

Le Gouvernement a donc décidé de supprimer le recours au mécanisme de prélèvement sur réserves pour une série d'organismes. En contrepartie, les dotations ont été majorées de façon structurelle afin de ne pas mettre en péril les politiques financées par ce mécanisme. Cela nous permet d'une part, de bénéficier d'une plus grande prévisibilité des futurs soldes budgétaires SEC de ces organismes, l'équilibre pouvant être exigé et d'autre part, d'avoir un débat au Parlement concernant l'intégralité des moyens mis à la disposition de ces organismes, alors que précédemment, les politiques financées par les réserves relevaient des différents conseils d'administration ou comités de gestion.

Des exceptions à ce principe général sont cependant accordées dans deux cas de figure :

- l'organisme se finance via le recours aux marchés de capitaux avec un contrat d'emprunt préalablement conclu, c'est le cas en 2015 pour la SRWT et la SOFICO ;
- l'organisme utilise des réserves constituées par des contributions du secteur privé, l'APAQ-W, ou constituées pour rencontrer des obligations légales – fonds Moerman pour l'ISSeP et le CRA-W.

La Cour indique dans son rapport, tout comme pour celui de l'ajustement 2014, ne pas disposer des projets de budget de certains organismes dorénavant repris dans le périmètre de la Wallonie. On vient d'en parler pendant de longues minutes. C'est un constat que je partage avec vous et à l'heure de l'élaboration de ce budget 2015, en l'absence parfois des documents nécessaires, nous avons dû trop souvent passer par un contact direct avec les institutions pour réaliser nos estimations budgétaires.

C'est pourquoi j'ai demandé à la Cellule financière de contacter l'ensemble des structures dorénavant reprises dans le périmètre, de leur faire remplir une fiche signalétique afin d'identifier le *reporting* auquel elles seraient dorénavant soumises en vertu des règles

comptables européennes et de leur signaler, à cette occasion, le calendrier auquel elles devraient se conformer afin que nous disposions des documents utiles en temps voulu.

J'en viens, si vous le voulez bien, à l'exposé plus précis du budget avec la présentation de la méthodologie et des différents chapitres.

En matière de prise en compte du contexte économique, dont la crise financière de 2008 qui n'est pas encore derrière nous, la croissance reste fragile. En février, elle est estimée à 1,8 %. Le Bureau fédéral du Plan l'a revu à 1,5 %.

C'était les données dont nous disposions à l'occasion de l'élaboration de notre budget.

L'inflation devrait repartir à la hausse à 1,3 % en base annuelle après une année 2014 marquée par une très faible évolution.

La non-prise en compte du saut d'index décidé par le Fédéral est un élément important à souligner dans le contexte macroéconomique de ce budget et contrairement à l'effet d'annonce qui est fait par certains d'un cadeau à la Wallonie. À terme, le saut d'index représente une charge considérable de 49 244 000 euros en 2016 et 74 millions d'euros à partir de 2017.

L'ensemble de tous ces paramètres est donc défavorable tant pour l'évolution des dépenses que pour la croissance des recettes, notamment les recettes fiscales.

Le contexte institutionnel – je pense qu'on l'abordera longuement au cours de cette commission – et les principales compétences transférées via la sixième réforme de l'État sont des masses budgétaires très importantes. Vous voyez ce que cela représente dans la politique de la famille et des aînés avec plus de trois milliards d'euros, dans la politique de l'emploi avec plus d'un milliard d'euros, et la santé. On a donc listé les plus grosses familles de compétences transférées, mais il faut retenir que le montant global inscrit en transfert de compétences est de 4 881 000 000 euros.

Je voudrais resouligner également que dans ce contexte institutionnel, nous devons participer à l'effort d'assainissement puisque les compétences transférées ne sont malheureusement pas autosuffisantes. C'est 335 millions d'euros en 2015 et ce sera 670 millions d'euros en 2016.

Quant au cadre comptable européen, nous en avons parlé dans l'ajustement, mais a priori, l'impact budgétaire et comptable pour la Wallonie des modifications liées à la mise en œuvre du SEC 2010 porte principalement sur la capitalisation de la recherche et du développement, le traitement des bases de données comme activité fixe, le traitement du petit outillage, les flux d'intérêts liés au swap qui ne doivent plus être

considérés comme des dépenses ou recettes, mais bien sous les codes 8 et les garanties standardisées garanties de bonne fin pour les prêts hypothécaires, garanties en matière d'emprunts en agriculture.

Premier constat, pour l'élaboration du budget 2015, il a fallu faire face à des éléments majoritairement extérieurs.

Quelles mesures entreprendre pour réaliser un budget qui tende vers un équilibre en 2018 avec un rythme soutenable pour nos concitoyens ? Tout en gardant à l'esprit la volonté du Gouvernement de réaliser ce fameux budget-vérité et transparent, limiter au maximum l'impact des mesures sur le pouvoir d'achat des citoyens en tenant compte de la capacité contributive de chacun ; privilégier les acquis et l'emploi avec des leviers de relance économique ; respecter le seuil de déficit maximal fixé à 450 millions d'euros pour l'année 2015.

Les efforts à réaliser. Le lissage des investissements, les fameux 340 millions d'euros d'économie constatés en 2015, et vous voyez donc le rythme du lissage qui sera réalisé en cinq ans et qui va permettre une consommation des investissements de manière plus uniforme. Nous avons déjà tenu compte dans nos trajectoires de la réalisation 2017-2019 des investissements postposés en 2015 et 2016. Aucun projet ne sera abandonné. Je vais revenir avec un tableau plus complet où l'on a, d'une part, toutes les opérations avant lissage et après lissage. Nous y avons intégré le CRAC, la SOWAFINAL, la SPAQuE, la SOFICO, les cofinancements européens avec la part wallonne et la part de l'Union européenne. Vous remarquez effectivement que le total cumulé qui était de 4 615 351 000 euros va passer avec la technique du lissage à 4 655 554 000 euros. Il y a aussi des reports de 2014 qui sont faits sur les années 2015, mais il est important de souligner que l'on voit qu'en tout cas le pic d'investissement sur 2015 et sur 2016 se retrouve considérablement amorti grâce à la technique du lissage et va permettre, c'est notre volonté, le maintien d'un carnet de commandes beaucoup plus stable pour les entreprises. C'est un constat que nous déterminons à travers ce tableau, mais on le vérifie encore davantage à travers les barres bleues et les barres rouges ; avant lissage, après lissage. N'y voyez aucune provocation, quand on utilise les couleurs c'est simplement parce que ce sont des couleurs qui parlent aux gens et aux parlementaires.

(Rires)

On aurait pu mettre aussi de l'orange et du vert. L'année prochaine je m'engage à ce que les effets du lissage soient colorés en orange et en vert comme cela je n'aurai fait aucun jaloux.

(Réaction d'un membre)

Je vous explique. Si je dois me taire, dites-le-moi et je n'expliquerai plus le budget. Vous donnerez votre version, mais alors nous n'aurons plus de débat contradictoire.

M. Jeholet (MR). - Monsieur le Ministre, ne voulez-vous pas revenir sur le graphe précédent ? Quand je regarde 2015 avant lissage et après lissage, je vois 1 636 000 000 euros et le 1 117 000 000 euros. Vous allez chercher les 340 millions d'euros là-bas ?

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Il y a la part opérateur là-dedans.

Les efforts sur les organismes d'intérêt public. Rappel de la philosophie : l'enveloppe est indexée par rapport au budget 2014 selon les prescrits des contrats de gestion. Nous y appliquons une économie de 5 % et il y a une imposition d'une neutralité budgétaire au sens SEC pour les budgets 2015 et suivants. Par contre, une mise à niveau de la dotation est prévue afin d'inclure les impacts SEC négatifs structurels au travers de leurs prélèvements sur réserve ou de recours à emprunt. On y voit un peu plus clair à travers le tableau des dotations complémentaires. Il y avait une remarque de la Cour des comptes concernant les différences relevées par celle-ci entre le budget des OIP et leur emprunt SEC pour leur budget 2015. Je tiens à préciser que les constats, mais je l'avais déjà dit dans le cadre de l'ajustement, se basent sur le budget de ces institutions publiques tandis que les soldes SEC sont établis en terme d'exécution économique.

Ce qu'il est important de souligner – on y reviendra peut-être en cours de débat – c'est ce qui est contraignant, c'est ce qui est dans le budget wallon. Les OIP devront, dans le cas échéant, s'adapter à ce qui est dans le budget wallon. Les nouveaux commissaires du Gouvernement qui seront désignés prochainement seront véritablement formés pour suivre et pour faire respecter cette règle qui me semble être une manière beaucoup plus optimale de contrôler tout cela dans le cadre de la gouvernance que nous voulons établir.

Le détail des efforts autres que le lissage, donc les 310 millions d'euros d'économies autres. Vous avez l'ensemble des mesures qui ont déjà été présentées. Les réductions de dotations aux OIP de 10 % sur 3 ans, donc 5 % en 2014. Les remplacements partiels dans la fonction publique, un sur cinq non compte tenu des services continus. Réduction de 15 % des budgets étude et communication ; réduction des frais de fonctionnement de l'administration ; réduction des missions à l'étranger ; réduction de la dotation aux provinces dans le cadre du transfert des compétences logements et voiries ; réduction des subventions non réglementées ou dites facultatives pour 15 % ; réduction des subventions réglementées pour 7 % ; réduction de certaines primes énergie et logement ; rationalisation des primes à expansion économique ; réduction de

1,5 % de la valeur brute du point APE, soit 0,4 % en valeur nette puisque l'on tient compte de l'indexation qui vaut 1,1 % des points APE ; un nouveau plan d'ancrage logement sur quatre ans au lieu de trois ; les recettes additionnelles quotas de CO₂ aux déchets qui sont des applications de directives européennes ou de décisions antérieures.

Sur le volet fiscal, les titres-services. Je ne serai pas long, on en a parlé longtemps sur les plateaux de télévision ou dans les articles de journaux. Rappeler que la volonté du Gouvernement a été de ne pas augmenter le prix du titre-service pendant cinq ans. On déduit effectivement la déductibilité, mais le volume de titres déductibles reste maintenu. Donc un maximum de 30 % de trois euros sur un maximum de 150 chèques. L'effort consenti par le contribuable moyen est à relativiser puisque 89 % des utilisateurs ne sont pas concernés. Enfin, il y a une liaison à 100 % à l'inflation de la valeur de remboursement du titre à l'employeur puisque nous accorderons sur les cinq ans plus de 38 millions d'euros qui permettront de stabiliser l'emploi. C'était une demande forte du secteur et avec cette mesure il sera soulagé.

En matière de logement, ce sont deux mesures qui s'appliqueront sur l'exercice budgétaire 2016. D'une part, la suppression de la déduction fiscale pour les primes de sécurisation avec un gain budgétaire estimé de 20 millions d'euros. Un bonus Logement : le législateur fédéral a fixé d'autorité un taux forfaitaire unique d'imposition de 45 % pour tous les contribuables bénéficiant du bonus Logement. La proposition du Gouvernement est de fixer ce taux à 40 %, ce qui est plus proche de la moyenne d'imposition wallonne réelle qui est de 41,3 %. Le gain budgétaire estimé est de 5 millions d'euros.

Le précompte immobilier du matériel et de l'outillage, là aussi on en a abondamment parlé. Les biens acquis avant 2015 restent définitivement exonérés. À partir du 1er janvier 2015, il y a un précompte sur le matériel outillage acquis et/ou constitué à l'état neuf à partir de la cinquième année de mise en service, soit 2020 s'il est acquis au 1er janvier 2015, puis par progression de tranches de 20 % à 100 %. Ces derniers étant atteints la dixième année puisque c'est l'amortissement comptable moyen du matériel et de l'outillage. Les objectifs ont déjà été commentés, je suppose que l'on y reviendra en cours de débat, mais il faut préciser qu'aucune recette liée à cette mesure n'est attendue sous cette législature au niveau wallon. D'ici à 2020, la Wallonie continuera à compenser la perte de recette pour les pouvoirs locaux. C'était tout de même fondamental.

Pour les véhicules, c'est la confirmation de la mesure écomalus pour les véhicules de société. Cette mesure du décret-programme vise à pérenniser une disposition prise dans le cas du décret budgétaire 2014 initial, ce n'est pas nouveau. Pour rappel, elle étend le dispositif de

l'écomalus qui constitue une des deux composantes de la taxe de mise en circulation à l'ensemble des voitures et voitures mixtes mises en usage en Région wallonne, à l'exception toutefois comme est prévu dans la loi spéciale de financement du 16 janvier 1989, aux mêmes véhicules mis en usage par les sociétés ayant des activités de leasing. Vous remarquez que le décret flamand du 17 février 2012 en matière de taxe de mise en circulation a pris également en considération les véhicules de société, à l'exception des sociétés à activité de leasing. Donc il n'y a aucune différence par rapport à la Flandre.

Au niveau de la dette, cela a fait l'objet de nombreux débats. Je me souviens que M. Crucke avait posé une question, à ce sujet, en commission. Je lui avais communiqué des chiffres qui sont confirmés, de 2004 à 2013 et puis le choc de l'impact SEC avec les corrections opérées par l'ICN.

Le rating de la dette au 25 juin 2014 nous dit A, confirmé à stable, la notation long terme A1, mais, il est vrai, avec une perspective négative. Nous constatons une stabilité des résultats financiers dans les deux à trois prochaines années, mais aussi une augmentation de la dette et l'engagement d'atteindre les objectifs à long terme, en matière de déficit, établis par le Conseil national des finances, organe central de surveillance contrôlant le budget de la Région et des Communautés.

La notation en Région wallonne reflète des perspectives négatives au niveau fédéral, ainsi que des perspectives de croissance économique relativement faibles, susceptibles de maintenir une certaine pression sur les sources de revenus, dans les deux à trois prochaines années.

Pour les bons du trésor de la Région wallonne, la notation, à court terme, est P -1. La Cour des comptes faisait remarquer que la dette indirecte n'est, effectivement, pas reprise dans l'exposé général. Cela ne me pose aucune difficulté si la Cour des comptes estime que ces données doivent apparaître. Nous adapterons l'exposé général.

L'augmentation des crédits du budget initial 2015, par rapport au budget 2014, correspond à la couverture des charges et des intérêts de la FIWAPAC. Le paiement de ces charges a été réalisé via la SOWAFINAL, car les crédits n'avaient pas été prévus lors de l'élaboration du budget 2014.

Un focus sur les recettes avec les paramètres macroéconomiques utilisés. Je les ai commentés dans le cadre de mon exposé introductif. La répartition des recettes totales, avec la remarque sur la dotation IPP moins 9 723 000 euros. C'est la fameuse question de l'ajustement du Fédéral que nous ne connaissions pas. Nous n'en avons pas tenu compte dans le budget 2014. Nous l'avons intégré dans le budget 2015.

Les moyens issus de la sixième réforme de l'État, avec les recettes des additionnels à l'impôt des personnes physiques. La part additionnelle, pour la Région wallonne s'établit à 3 413 934 000 euros. Les additionnels correspondent à un pourcentage de l'impôt des personnes physiques localisées dans chacune des Régions. Ce pourcentage est égal à 25,99 %. Pour l'année budgétaire 2015, l'impôt des personnes physiques, pour le pays, était estimé à 45 951 034 000 euros.

À noter que le solde de la dotation IPP de l'année 2014 est inscrit en moins des additionnels, soit les fameux 9 723 000 euros.

Le coût des dépenses fiscales est estimé à 828 642 000 euros. Les moyens liés aux compétences transférées, les moyens transférés relatifs aux dépenses fiscales s'établissent à 516 685 000 euros. Pour financer les dépenses fiscales, les Régions reçoivent une dotation de 3 047 960 000 euros. Ce montant est une estimation provisoire des dépenses fiscales pour les trois Régions, pour l'exercice d'imposition 2014, sur la base d'une extrapolation, à partir d'un exercice d'imposition 2011.

Les moyens transférés relatifs aux compétences d'emploi s'établissent à 739 064 000 euros. Cette dotation vise une nouvelle compétence, mais aussi les compétences actuelles des Régions, droit de tirage et emploi.

Les moyens transférés relatifs aux compétences diverses ou aux dotations résiduelles s'établissent à 356 598 000 euros. Le montant total de la dotation, pour les trois Régions, est estimé à 893 000 000 euros, au 1er janvier 2015.

Un montant de transition est accordé à concurrence de 559 031 000 euros. Ce montant de transition doit faire en sorte que chaque région, chaque communauté et la Commission communautaire commune disposent, dans l'année de départ du nouveau modèle, soit 2015, de moyens financiers au minimum équivalents à ceux de la loi spéciale de financement actuelle.

Les moyens issus de la Saint-Émilie, ce sont des moyens qui appartiennent notamment aux Communautés, mais qui reviennent aux Régions, avec les fameux moyens liés aux allocations familiales, aux soins pour personnes âgées et aux soins de santé et d'aide aux personnes.

J'en viens au constat avec les politiques immunisées. En matière de logement, l'Écopack, le volume garanti de 85 millions de prêt à taux zéro était de 75 millions, précédemment. En matière de relance économique, les mesures essentielles comme les pôles et informations du plan Marshall 2.vert sont immunisés. Les budgets nécessaires pour les cofinancements européens, de même. Des moyens supplémentaires pour les prises de participation et les prêts aux entreprises sont constatés.

Pour les pouvoirs locaux, la politique des grandes villes, avec le transfert de compétences, le plan de cohésion sociale est maintenu et est même augmenté. Le maintien du mécanisme des compensations du plan Marshall sur la durée de la législature est confirmé. Il n'y aura aucune économie sur le Fonds des communes, ni sur le Fonds des provinces, hors les transferts de compétences que j'ai « préappelés » tout à l'heure.

Le budget 2015 se veut constructif. Pour le FOREm, dans le cadre des nouvelles missions qui lui sont confiées à l'occasion de la sixième réforme de l'État, 1 200 000 000 d'euros est transféré du Fédéral au FOREm afin de lui permettre de mettre en œuvre les compétences qui lui sont transférées.

Pour la SRWT, les crédits liés au contrat des services publics, hors engagements sociaux, l'indexation est de 2,3 %. Le contrat de service public prévoit, également, une majoration forfaitaire des crédits de 4 000 500 000 euros, montant obtenu à la conclusion du nouveau contrat de service public. On y applique l'économie des 5 % et il y a un montant compensatoire, une dotation complémentaire de 7 000 000 d'euros que nous avons dégagés lors du conclave budgétaire.

Le crédit relatif aux engagements sociaux est adapté en fonction du coût-vérité, calculé par la SRWT. On peut constater une diminution de 277 000 euros entre 2014 et 2015. En ce qui concerne les autres crédits, non liés au contrat de services publics, dits de « catégorie 12 », il n'y a pas d'évolution entre 2014 et 2015 parce qu'il n'y a pas d'indexation. On notera, toutefois, la suppression des 5 000 000 d'euros prévus durant la période 2010-2014, subvention à la SRWT pour la réalisation de sites propres, inscrits dans la DPR.

La dotation relative aux contrats de service public est donc en augmentation de 1 107 000 000 d'euros par rapport à la dotation 2014. Dans ces conditions, le groupe SRWT TEC doit pallier un manque de dotation de l'ordre de 6 000 000 d'euros. Les solutions suivantes ont été adoptées par le Gouvernement, sur proposition du groupe SRWT : pas d'augmentation des abonnements, pas d'augmentation des titres pour les aînés, une diminution de dépenses de 4 805 000 euros, la diminution du billet électronique, donc support sans contact, et une hausse du billet papier afin de changer les habitudes des usagers. Il s'agit des billets pour un parcours ou pour une journée. Cette mesure engendrera des recettes nouvelles de 1 300 000 euros.

Le rappel de l'objectif initial : vous avez le solde budgétaire que nous atteignons à travers l'effort substantiel d'une économie de 650 000 000 d'euros, avec le rappel de la trajectoire de retour à l'équilibre pour atteindre l'équilibre à l'exercice 2018.

Sur les résultats finaux du budget 2015, la Cour des comptes parle des corrections sèches et des sous-utilisations de crédits. L'objectif est, et je l'ai dit dans le

cadre de l'ajustement, d'éviter de reporter des factures alors que les budgets sont bien disponibles. Je suppose que nous en reparlerons à l'occasion de la présentation des remarques de la Cour.

J'en reste là, à ce stade.

M. le Président. - Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

*Observations de la Cour des comptes – Exposés de
Mme Raimarckers, Première auditrice, et de
Mme Belleflamme, Première auditrice*

M. le Président. - La parole est à la Cour des comptes pour ses observations.

Mme Raimarckers, Première auditrice à la Cour des comptes. - Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs les commissaires, nous vous remercions pour l'attention que vous portez au rapport de la Cour, relatif à l'examen des projets de budget pour l'année 2015.

En préambule, la Cour des comptes souligne que le Gouvernement wallon a adopté, le 13 novembre 2014, le projet de décret-programme portant mesures diverses liées au projet de budget en matière de calamités naturelles, de sécurité routière, de travaux publics, d'énergie, de logements, d'environnement, d'aménagement du territoire, de bien-être animal, d'agriculture et de fiscalité.

Les projets de décret des budgets initiaux 2015 anticipent de nombreuses mesures de ce décret-programme dont celle relative à la modification des réductions fiscales en matière de sécurisation des habitations contre le vol et l'incendie, de bonus Logement, à la suppression de l'écobonus, à la pérennisation d'une nouvelle taxe sur les mâts, pylônes et antennes ou encore au financement des politiques de l'eau et des déchets.

La Cour relève, ensuite, que ces projets de budget sont les troisièmes établis en application du décret du 15 décembre 2011, mais que les nombreuses dérogations prévues dans le dispositif des dépenses révèlent que la Région n'est toujours pas en mesure de respecter ce nouveau cadre décréto.

Ainsi, l'article 180 du dispositif suspend, pour 2015 à nouveau, toutes les dispositions du décret du 15 décembre 2011 relatif à la tenue d'une comptabilité, en partie double, à l'enregistrement comptable des engagements juridiques, à la reddition des comptes, ainsi qu'à la certification du compte général par la Cour des comptes et précise la nature des dépenses que la Région wallonne devra rendre pour l'exercice 2015.

L'exposé particulier du ministre du Budget justifie cette suspension par la nécessité d'assurer une phase transitoire en rapport à la mise en place de la nouvelle comptabilité publique. La Cour constate qu'aucun plan d'implémentations n'est mentionné et que l'article de base dédié à cette réforme comptable n'est doté d'aucun crédit.

En outre, en dépit de la rationalisation introduite dans la confection et l'exécution du budget par le décret du 15 décembre 2011 portant sur l'organisation du budget et de la comptabilité des services du Gouvernement wallon, la Cour constate qu'une quarantaine d'articles du dispositif déroge aux règles de modifications de la répartition des crédits des programmes entre les articles de bases.

Cependant, la principale évolution en 2015 résulte de la sixième réforme de l'État, qui induit le transfert d'un certain nombre de compétences à la Région et l'application d'une nouvelle loi de financement.

Les compétences transférées concernent essentiellement la politique de l'emploi et certaines dépenses fiscales, matières pour lesquelles les Régions ont reçu des dotations spécifiques complémentaires.

Par ailleurs, les Régions bénéficient d'une dotation pour les autres compétences régionalisées ou dotations résiduelles, que Monsieur le Ministre a présentées comme dotations diverses dans son tableau. Il s'agit notamment du Fonds de participation, calamités publiques, politique des grandes villes, bureaux d'interventions et de restitutions, Fonds de réductions du coût global de l'énergie, et cetera.

Concrètement, les compétences pour lesquelles les Régions sont clairement identifiées comme destinataires sont les suivantes :

- le marché de l'emploi
- la mobilité et la sécurité routière
- la politique économique et industrielle
- l'énergie et l'environnement
- l'agriculture
- l'urbanisme et le logement
- l'administration locale

Outre les compétences transférées et les dotations complémentaires qui s'y rapportent, la nouvelle loi spéciale de réforme réforme les mécanismes de financement des communautés et des régions. Elle confère une autorité fiscale partielle aux Régions, prévoit le financement des nouvelles compétences transférées, en ce compris un mécanisme de transition, assurant la neutralité budgétaire de la réforme, la première année de sa mise en œuvre, et assure une contribution des Régions et des Communautés à l'assainissement des finances publiques et au coût du vieillissement.

Les recettes des Régions dans le cadre de cette nouvelle loi de financement proviennent d'un impôt des personnes physiques régionales et d'une dotation fédérale correspondant à une part de l'impôt des personnes physiques fédérales.

Par ailleurs, dans le cadre des accords de la Sainte-Émilie, la Communauté française a transféré à la Région wallonne une partie des compétences dont elle avait hérité dans le cadre de la sixième réforme de l'État, ainsi qu'une partie du financement attribuée par la loi spéciale de financement pour l'exercice de ces compétences.

Ces transferts de compétences dans le cadre de l'accord de la Sainte-Émilie concernent des compétences en matière de promotion de la santé, Fonds d'impulsion pour la politique de l'immigration, Fonds européen de l'intégration. Les prestations familiales et les soins de santé aux personnes âgées, la santé et l'aide aux personnes.

En ce qui concerne les recettes, conformément au tableau que vous avez sous les yeux, les recettes totales figurant dans le projet de budget des recettes de la Région wallonne pour l'année 2015 s'élèvent à 12 002 000 000 d'euros. Ce qui représente une augmentation de 4 903 000 000 d'euros soit 64 % par rapport au budget ajusté de l'exercice 2014. L'importance de cette augmentation résulte, bien entendu, de la mise en œuvre de la sixième réforme de l'État.

En ce qui concerne les recettes préexistantes à cette réforme, une diminution des recettes provenant des impôts régionaux et des taxes régionales, ainsi que des recettes diverses, est constatée à concurrence d'environ 25 millions d'euros. Les recettes affectées fiscales et non fiscales sont, par contre, en augmentation d'environ 57 millions d'euros.

Les principales recettes issues de la sixième réforme de l'État sont inscrites au budget sous trois nouveaux articles de base. Les prévisions de recettes correspondent aux estimations mises à disposition par le Comité de monitoring de septembre. Comme Monsieur le Ministre l'a exposé de façon plus détaillée, la partie attribuée de l'impôt des personnes physiques, ou taxes additionnelles régionales sur l'impôt des personnes physiques, s'élève à 2 576 millions d'euros, compte tenu des réductions fiscales. Ce montant intègre effectivement le solde négatif à concurrence de 9 700 000 d'euros de l'impôt conjoint 2014, étant donné que l'ajustement du fédéral 2014 n'avait pas été annoncé lors de la confection du budget wallon.

Les moyens liés aux compétences transférées ou parts attribuées sur l'impôt des personnes physiques, s'élèvent à 2 762 000 000 d'euros, ce qui correspond au total des trois dotations : emploi, dépenses fiscales et dotations résiduelles additionnées du montant attribué à la Région sur la base du nouveau mécanisme de

solidarité et du montant de transition que M. le Ministre a bien expliqué. Ce montant tient également compte de la contribution de la Région à l'assainissement des finances publiques d'un montant correspondant à la part de la Région wallonne dans l'encours des projets liés à la politique des grandes villes, d'une contribution de responsabilisation pour financer les pensions des fonctionnaires wallons et de la compensation navetteurs accordés à la Région de Bruxelles-Capitale.

Les moyens transférés par la Communauté française à la Région wallonne dans le cadre de l'accord de la Sainte-Émilie s'élèvent globalement à 3 421 000 000 d'euros.

En ce qui concerne les recettes provenant des amendes routières, la prévision inscrite au projet de budget 2015 de la Région wallonne s'élève à 43 009 000 000 d'euros. Cette prévision correspond aux estimations transmises par l'administration fédérale.

Le montant de la dotation versé par la Communauté française dans le cadre du décret II, estimé par le Gouvernement wallon dans le présent projet de décret, 340 900 000 euros ne coïncide pas avec celui mentionné dans le projet de décret du budget des dépenses de la Communauté française pour l'année 2015, qui lui, s'élève à 347 100 000 euros. En effet, les deux entités ont effectué leurs calculs de cette dotation sur base de paramètres différents pour l'indice barémique 2015 de la fonction publique bruxelloise, 2 % pour la Région wallonne et 0 % pour la Communauté française.

En ce qui concerne les dépenses, les crédits d'engagements s'élèvent à 12 061 000 000 d'euros, soit une hausse de 57,6 % par rapport au crédit ajusté 2014, ou 4 407 000 000 d'augmentation. Tandis que les crédits de liquidation s'élèvent à 12 619 000 000 d'euros, soit une hausse de 61 % ou 4 782 000 000 d'euros d'augmentation.

Les crédits variables s'élèvent, quant à eux, à 219 000 000 d'euros, ce qui représente une hausse de 37,5 % par rapport au budget ajusté 2014. Les principales augmentations en dépenses résultent, bien entendu, des transferts de compétence intervenus dans le cadre de la sixième réforme de l'État. Elles concernent essentiellement la division organique 18 en matière d'emplois ainsi que la division organique 17 en matière de santé, allocations familiales et soins aux personnes âgées.

Une analyse des principales évolutions de crédit par nature économique des dépenses est présentée dans le rapport de la Cour.

Un point sur le cadre budgétaire dont M. le Ministre a déjà un petit peu évoqué le sujet.

Suite à la crise économique et financière de 2008, il a été décidé de réformer la gouvernance économique et financière au sein de l'Union européenne et de l'Union

économique et monétaire en renforçant les cadres budgétaires nationaux des États membres. Ces renforcements se sont concrétisés par l'instauration du Six-Pack du Traité sur la stabilité, la coordination, la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire, et du Two-Pack.

En matière de trajectoire, en vertu des nouvelles règles européennes, le Gouvernement belge a transmis, le 22 octobre 2014, un projet de plan budgétaire reprenant le détail de mesures prévues pour atteindre en 2015 un solde de financement nominal de moins de 2,1 % du PIB et une amélioration structurelle de 0,7 % du PIB entre 2014 et 2015.

La trajectoire présentée dans ce programme et qui vise un retour à l'équilibre en 2018, reste cependant purement indicative, tant en ce qui concerne l'objectif budgétaire global que la répartition des objectifs entre les différents niveaux de pouvoir, car en raison des élections fédérales et régionales du 25 mai 2014, aucune concertation entre les entités fédérées et l'État fédéral n'a encore pu avoir lieu.

La mise en œuvre du volet budgétaire du traité précité, plus connu sous l'appellation de Pacte budgétaire, a été formalisée par l'accord de coopération du 13 décembre 2013, entre l'État fédéral, les Communautés, les Régions et les Commissions communautaires.

Un des aspects de cet accord de coopération est la transposition en droit belge de la règle d'or du Pacte budgétaire stipulant que les budgets des parties contractantes doivent s'inscrire dans un équilibre des comptes des administrations publiques.

En ce qui concerne le Six-Pack, au deuxième trimestre 2014, la directive 2011/85 du Conseil européen du 8 novembre 2011, communément appelée Six-Pack, sur les exigences, et applicable au cadre budgétaire des États membres, a été partiellement transposée dans le droit national. Cette directive vise principalement à imposer aux États membres un certain nombre d'obligations en matière comptable et budgétaire ainsi que sur les informations devant être publiées.

En ce qui concerne les Communautés et les Régions, la loi du 16 mai 2003 fixant les dispositions générales applicables au budget, au contrôle des subventions et à la comptabilité des Communautés et des Régions, ainsi qu'à l'organisation de la Cour des comptes, a été modifiée en ce sens par une loi du 10 avril 2014. Désormais, les documents informatifs et justificatifs accompagnant le budget de chaque Communauté et Région devront comprendre une série d'éléments, d'informations bien précis.

En ce qui concerne la conformité du budget 2015 de la Région wallonne au nouveau cadre européen. En

Région wallonne, en vertu de l'article 9 du 15 décembre 2011 qui énonce les documents à joindre au budget, l'exposé général doit présenter, notamment les lignes directrices du budget, une synthèse des recettes et des dépenses, le contexte socioéconomique dans lequel elles s'inscrivent, un rapport financier, un inventaire des dépenses fiscales ainsi qu'une projection pluriannuelle, sur cinq ans, des recettes et des dépenses à politiques inchangées et, le cas échéant, corrigées pour atteindre un objectif budgétaire cible.

L'exposé général du budget 2015 comporte les éléments d'information prévus à l'article 9 du décret précité, mais la Cour souligne que les documents accompagnant le budget 2015 de la Région wallonne ne satisfont que partiellement aux exigences supplémentaires fixées par la loi du 16 mai 2003. En plus des éléments déjà prévus par l'article 9 du décret du 15 décembre 2011, la loi du 16 mai 2003 impose en effet que les documents informatifs et justificatifs accompagnant le budget comportent une analyse de sensibilité reprenant un aperçu des évolutions des principales variables budgétaires en fonction de différentes hypothèses relatives au taux de croissance et d'intérêt ainsi qu'une énumération de tous les organismes et fonds qui ne sont pas repris dans les budgets, mais qui font partie du périmètre de consolidation, tel que défini par l'Institut des comptes nationaux, complétés d'une analyse de leur impact sur le solde de financement et sur la dette publique. L'exposé général déposé avec le projet de budget 2015 ne comporte pas d'analyse de l'impact global des institutions consolidées sur la dette publique ni d'analyse de sensibilité.

Je cède la parole à ma collègue.

Mme Belleflamme, Première auditrice à la Cour des comptes. - Les propositions budgétaires de l'exercice 2015 dégagent un solde brut de -653,2 millions d'euros, ce qui représente une amélioration de 60,7 millions d'euros par rapport au budget ajusté 2014.

En effet, alors que les dépenses dans l'optique des liquidations affichent une hausse de 4 842 000 000 d'euros, les prévisions de recette augmentent de 4 903 000 000 d'euros. D'après le calcul détaillé dans l'exposé général, le solde de financement dégagé en 2015 est estimé à -448,7 millions d'euros. La Cour a vérifié, dans la limite des informations dont elle a pu disposer, les données de ce tableau et elle a formulé certaines observations. Le solde budgétaire des institutions consolidé estimé à -309,9 millions d'euros est ventilé en trois rubriques. Premièrement, le solde budgétaire des organismes d'intérêt public estimé à -164,4 millions d'euros. À l'exception du Fonds wallon des calamités naturelles à créer dans le cadre des transferts de compétences liés à la sixième réforme de l'État, les institutions publiques, reprises sous le vocable organismes d'intérêt public, dans le tableau de l'exposé

général, correspondent aux institutions reprises dans le périmètre de consolidation de la Région, lors de l'élaboration du budget initial 2014.

Lors de l'ajustement du budget 2014, le Gouvernement avait tenu compte d'un montant d'inexécution de crédits de 6 millions d'euros pour le calcul du solde de financement. Aucune correction globale de ce type n'a été réalisée pour déterminer l'impact de ces institutions sur le solde de financement 2015. Des montants d'inexécution de crédit ont toutefois été inscrits au sein des budgets de certains organismes. Il en va ainsi du budget 2015 du CRAC qui doit être approuvé par le Parlement. Ce budget présenté en équilibre soulève deux remarques. Tout d'abord, malgré les observations que la Cour a formulées à plusieurs reprises, lors du contrôle des comptes de cet organisme, le budget est incomplet, puisqu'il se limite aux dépenses et aux recettes de fonctionnement du CRAC.

Ensuite, ce budget renseigne, au niveau des dépenses, une inexécution de crédit d'un montant de 200 000 euros soit 4 % de ses dépenses. La Cour considère que chaque crédit doit être estimé de manière à tenir compte des dépenses qui devront y être imputées.

La Cour souligne qu'elle ne contrôle pas toutes les institutions précitées et qu'elle n'a donc pas pu disposer des projets de budget de toutes les institutions visées lors de l'analyse. Elle ne peut, dès lors, se prononcer sur l'exactitude du montant mentionné dans le tableau ci-dessus, mais formule néanmoins certains commentaires.

Pour certains organismes, la Cour a relevé des discordances entre les dépenses inscrites au budget de la Région et les recettes correspondantes inscrites au budget des organismes. C'est le cas pour l'OWD où une surestimation des dépenses de la Région a été relevée. Elle se chiffre à 2,1 millions d'euros et non une sous-estimation des dépenses comme indiqué dans le rapport de la Cour qui devra être corrigé sur ce point. Elle a aussi relevé que certains mouvements internes étaient comptabilisés comme des recettes. C'est le cas de l'ISSeP où les prélèvements sur le fonds Moerman ne doivent pas intervenir dans l'estimation du montant des recettes et par conséquent, dans le calcul du solde budgétaire. Dès lors, pour 2015, le déficit prévisionnel de l'ISSeP s'établit à -3,4 millions d'euros et non à -1,5 million d'où une sous-estimation de l'impact de l'ISSeP sur le solde de financement de -1,9 million d'euros.

Le projet de budget de l'école d'administration publique enregistre en recettes une dotation de la Région wallonne de 3,7 millions d'euros alors que la dotation à l'EAP, inscrite au budget général des dépenses, s'élève à 3 millions d'euros. Il en résulte une sous-estimation de l'impact SEC de l'EAP de -0,7 million d'euros.

Des discordances plus réduites ont été également relevées pour l'IFAPME, le CRAW ou encore l'IWEPS. Globalement, les discordances relevées entre les projets de budget des institutions publiques précitées et les soldes SEC pris en compte par le Gouvernement se compensent. L'écart total s'élève à moins d'un million d'euros et non à -4,9 millions d'euros, comme indiqué erronément dans le rapport de la Cour qui devra être corrigé sur ce point.

Le solde de financement des institutions consolidées, qui ont rejoint le périmètre en 2014, est estimé par le Gouvernement wallon à 45,6 millions d'euros pour l'année budgétaire 2015. Ce qui représente un impact positif sur le solde de financement. Globalement, l'ensemble des soldes positifs dégagés par le secteur du logement social – +45,3 millions d'euros – la WESPAVIA, la SRIW et divers autres soldes positifs de moindre importance est atténué par les impacts négatifs des soldes de la SOWAER et de la SPAQuE ainsi que d'autres petits soldes négatifs.

Dans la mesure où la Cour ne dispose pas des projets de budget de ces institutions, elle n'est pas en mesure de valider ces montants. Par ailleurs, l'impact des opérations en matière de financement alternatif et de missions déléguées sur le solde brut du périmètre de consolidation est estimé par le Gouvernement wallon à -190,3 millions d'euros contre -381 au projet de budget ajusté. La Cour n'a pas obtenu les données de base et le calcul opéré, ce qui ne lui a pas permis de vérifier cette estimation.

En ce qui concerne les octrois de crédits et prises de participation, sur la base des crédits de dépenses et des prévisions de recettes inscrits dans les projets de budget ajustés pour l'année 2015 de la Région, le solde des OCPP, renseigné en code 8, s'élève à 270,6 millions d'euros. En y ajoutant les dépenses reprises sous ces mêmes codes au budget des OIP reçus par la Cour, le solde total des OCPP net s'établirait à 310,6 millions d'euros. D'après l'exposé général, la correction du solde opérée en matière d'OCPP par le Gouvernement wallon s'établit non pas à 310,6 millions d'euros, mais à 249,2 millions d'euros. Ce montant tient vraisemblablement compte d'un certain nombre d'opérations évaluées à 61,4 millions d'euros que le Gouvernement a considérées comme des opérations non financières.

N'ayant pas eu accès ni aux détails des corrections opérées par l'ICN, en 2013, ni aux détails du calcul de la correction opérée par le Gouvernement wallon, à l'occasion de la confection de ce budget, la Cour n'est pas en mesure de se prononcer sur l'estimation prise en compte pour le calcul du solde de financement. Néanmoins, elle relève que parmi les crédits inscrits, dans le budget initial 2015, figurent des augmentations récurrentes de capital ainsi que des octrois de crédits et de participations aux entreprises, dans le cadre de leur développement et de leur restructuration, qui pourraient

être qualifiés en opérations non financières par l'ICN en raison de leur manque de rentabilité.

La Cour des comptes souligne également que des crédits inscrits en code 8 dans le projet de budget initial 2015 sont dédiés à des institutions publiques également incluses dans le périmètre de consolidation de la Région. Aussi, la Cour des comptes signale que, depuis le 1er septembre 2014, la classification aux SEC 2010 impose de codifier distinctement les octrois de crédit et les prises de participation.

La codification des opérations inscrites au budget initial 2015 n'opère pas cette distinction. Par ailleurs, la codification aux SEC 2010 a introduit une codification spécifique aux prises de participation à l'intérieur du secteur des administrations publiques.

Comme dans son rapport sur l'ajustement du budget 2014, la Cour des comptes souligne l'intérêt d'adopter rapidement le décret portant réforme de la comptabilité des organismes autonomes administratifs afin d'uniformiser la comptabilisation de ce type d'opération et de faciliter la consolidation des comptes. La situation actuelle comporte en effet des risques de comptabilisations différentes de ces opérations dans la comptabilité budgétaire de la Région et dans celle des institutions publiques qui en dépendent. Ce qui peut nuire à l'exactitude des corrections opérées en matière d'OCPP et par conséquent, affecter l'estimation du solde de financement.

La Cour des comptes rappelle que la loi du 16 mai 2003 fixant les dispositions générales applicables au budget, au contrôle des subventions et à la comptabilité des Communautés et des Régions ainsi qu'à l'organisation du contrôle de la Cour des comptes est entrée en vigueur le 1er janvier 2012. Or seuls les services d'administration générale sont visés par le décret du 15 décembre 2011 portant organisation du budget et de la comptabilité des services du Gouvernement wallon.

Il s'ensuit que malgré la réforme de la comptabilité publique imposée aux entités fédérées, les dispositions de la loi du 16 mars 1954, relatives au contrôle de certains organismes d'intérêt public, continuent à s'appliquer au budget et aux comptes des organismes d'intérêt public wallons.

En ce qui concerne la dette brute consolidée, l'exposé général comporte une présentation de la dette régionale. Après une brève description des principes de gestion de la dette, ce document dresse une situation de l'encours de la dette directe, indirecte et garantie de la Région wallonne. Toutefois, aucune projection de la dette régionale n'est établie au 31 décembre 2015.

La Cour des comptes relève que le tableau repris dans l'exposé général ne reprend que le montant de la

dette directe de la Région wallonne et une petite partie seulement de la dette indirecte.

La Cour rappelle que les comptes des administrations publiques doivent être établis selon la réglementation du « Système européen des comptes nationaux et régionaux », SEC. Depuis le mois de septembre 2014, le SEC 2010 a succédé au système antérieur, le SEC 1995. La liste des institutions publiques reprises dans le périmètre de consolidation de la Région wallonne est mise à jour chaque année par le service des comptes nationaux et régionaux de la BNB. Cette liste permet de délimiter le secteur des administrations publiques. Au cours de ces dernières années, la plupart des institutions parapubliques wallonnes ont été intégrées dans le périmètre de la Région wallonne. Par conséquent, la détermination du montant de la dette indirecte de la Région wallonne doit s'étendre à l'ensemble des institutions reprises dans son périmètre de consolidation.

Le montant de la dette indirecte de la Région wallonne publié, en septembre 2014, par la BNB s'élève, fin 2013, à quelque 13,4 milliards d'euros tandis que le montant renseigné dans l'exposé général pour la dette indirecte, à long terme, s'élève à 796,3 millions d'euros.

Globalement, l'ICN estime la dette brute consolidée de la Région wallonne à 18,9 milliards d'euros au 31 décembre 2013.

Plus précisément, cette discordance de 12,6 milliards d'euros résulte du fait que dans l'exposé général, ne sont pas considérés comme des dettes indirectes de la Région wallonne, les emprunts souscrits par des entreprises reprises dans le périmètre de consolidation de la Région wallonne. Certains de ces emprunts sont considérés, à tort, dans l'exposé général comme des dettes garanties de la Région wallonne.

Dans l'exposé général, n'est toujours pas considérée comme une dette de la Région wallonne la dette vis-à-vis du FADELS. Cependant, suite à l'accord intervenu, le 16 décembre 2003, entre les Gouvernements fédéral et régionaux, relatif au règlement définitif des dettes du passé et des charges, une convention a été signée, le 6 juillet 2014, entre le Gouvernement wallon et le FADELS. Cette convention précise que la Région wallonne est redevable d'un montant de 790,2 millions d'euros en acquittement dû par la SWL. La convention stipule que la Région s'engage à rembourser intégralement le capital restant dû au plus tard le 6 janvier 2025 et permet à la Région de rembourser anticipativement tout ou partie de la dette. Jusqu'à présent, la Région s'est limitée à rembourser le montant des intérêts dus annuellement et n'a procédé à aucun remboursement de capital.

Les leasings financiers de la Région wallonne et des institutions consolidées ainsi que les dettes régionales,

liées aux mécanismes de financement alternatif du CRAC et de la SOWAFINAL, ne sont toujours pas repris dans le montant de la dette indirecte.

Enfin, l'exposé général présente l'encours global des garanties de premier rang octroyées par la Région wallonne. Cette situation reprend de nombreuses dettes d'institutions reprises dans le périmètre de consolidation de la Région. Dès lors, et conformément à la réglementation SEC, ces dettes ne doivent pas être considérées comme des dettes garanties, mais comme des dettes indirectes de la Région wallonne. Enfin, l'encours des garanties accordées par le Gouvernement wallon aux emprunts contractés par des agriculteurs et des sociétés agricoles n'est pas repris dans la situation arrêtée au 31 décembre 2013.

Comme les années précédentes, l'analyse des programmes et du budget de certains organismes sera exposée devant les commissions spécialisées.

Monsieur le Ministre, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les commissaires, je vous remercie pour votre attention.

M. le Président. - Merci infiniment.

Je vous propose, vu l'heure, de faire une pause avant d'entamer la discussion générale.

- La séance est suspendue à 10 heures 44 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 10 heures 54 minutes.

M. le Président. - La séance est reprise.

Je propose que l'on reprenne nos travaux.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET DES RECETTES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2014 (DOC. 59 (2014-2015) N° 1)

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2014 (DOC. 60 (2014-2015) N° 1 ET 1TER) (Suite)

Discussion générale

M. le Président. - Nous entamons maintenant la discussion générale, en sachant que l'on doit faire d'abord l'ajusté 2014 et puis le budget 2015, puisqu'il y a deux rapports séparés et qu'il faut que les services s'y retrouvent.

Donc, on a d'abord la discussion générale sur l'ajusté 2014. Cela peut aller d'autant plus vite que le plus important est après. On va faire un premier tour pour commencer. Qui demande la parole ?

M. Crucke, Mme Kapompolé, MM. Hazée et Fourny se sont inscrits dans la discussion générale.

La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Monsieur le Ministre, je tiens à remercier M. le Ministre pour son propos, même s'il fait, en ce qui concerne l'ajusté 2014, extrêmement bref. Je remercie la Cour également pour l'avis qui nous a été remis.

L'outil informatique faisait défaut ; je ne sais pas si c'était à l'image de l'ajusté 2014 ou déjà en forme de sanction par rapport au ministre précédent – il faut clairement le dire, le ministre des Finances, du Budget précédent. M. le Ministre Lacroix, pour 2014, ne peut pas être considéré comme responsable de grand-chose. On est plus dans une problématique et surtout des politiques qui ont été initiées précédemment. Je dois tout de même noter – et je le note avec plaisir, parce que le but, c'est évidemment que cela change – les engagements qui ont été pris par le ministre, à savoir, à l'avenir, d'avoir à la fois un langage-vérité, mais aussi des chiffres qui collent à la vérité.

Sur 2014, il faut clairement dire que l'on nous a baladés, pendant toute l'année, avec des chiffres sur lesquels l'écart est à ce point important, lorsque l'on voit l'ajusté, que l'on se demande si l'on parlait des mêmes choses dans ce Parlement. On se demande comment et réellement on allait jusqu'au bout du contrôle des politiques, tant pour le Gouvernement que pour le Parlement. En ce qui nous concerne, si nous ne disposons des bonnes données, des bons paramètres, si

l'on ne dispose pas des chiffres qui réellement collent à la réalité du terrain, nous pouvons difficilement faire notre travail.

Donc, je prends acte de votre engagement, Monsieur le Ministre.

Vous connaissez, comme moi, le principe qui veut qu'un homme averti en vaut deux. Je serai d'autant plus attentif, et l'ensemble du groupe également, à ce que ce soit respecté à l'avenir.

Toute la difficulté tourne évidemment autour de ce que l'on appelle les corrections SEC, dans un langage qui est bien plus abrégé. Sans vouloir paraphraser la Cour, l'absence de données budgétaires fiables – même si, aujourd'hui, et j'arrondis les chiffres, on a un déficit de l'ordre de 500 millions d'euros, chiffre annoncé – empêche la Cour, qui est le bras armé du Parlement, je le rappelle, ainsi que les parlementaires, d'être convaincus de la vérité de ces chiffres.

On n'est donc pas certain qu'aujourd'hui, avec ce déficit qui est un déficit sur lequel on va travailler à la fois pour l'année budgétaire 2015, mais également pour les années à venir, par rapport aux engagements qui sont pris, on ne sait pas si aujourd'hui, on détient le chiffre exact. On est même sûr du contraire et j'y reviendrai également.

Monsieur le Ministre, vous avez évoqué, par rapport à l'ajusté, un monitoring qui a été effectué, avez-vous dit, par le Gouvernement wallon le 19 novembre 2014, précisant que vous aviez, sur un certain nombre d'éléments, pu retravailler. J'aimerais qu'à nos débats soit joint ce rapport dont le Gouvernement wallon disposait le 19 novembre dernier. Parce que cela permettra aussi d'affiner le débat et éventuellement, pour vendredi, de revenir sur un certain nombre d'éléments, et pour la séance plénière, mais puisque le Gouvernement wallon dispose de chiffres et de contrôles plus récents, je trouve que le Parlement wallon doit pouvoir également en disposer.

J'ai bien compris que quelque part par rapport à 2014, vous plaidiez, comme l'on dit, coupable, tout en disant : « Je ne suis pas celui qui doit être mis à cette place-là, il y a un autre qui aurait pu être à ma place ». Mais c'est vous qui êtes aujourd'hui ministre du Budget et vous avez à assumer l'héritage précédent. Certes lourd et sans circonstances atténuantes, tant les mises en demeure ont été adressées que ce soit par la Cour des comptes, par les parlementaires dans le cadre du travail habituel. Cela n'a pas suffi. Cela dit, il y a deux styles très différents, là où auparavant, on enjolivait pendant des dizaines et des dizaines de minutes en essayant de nous faire comprendre que tout allait dans le meilleur des mondes, vous avez clairement précisé – et je vous reconnais ce mérite – que vous-même, vous aviez des doutes par rapport à la politique qui a été menée.

Je veux revenir aussi sur une pratique que la Cour des comptes a reprise et que nous dénonçons systématiquement et dans laquelle j'attends de votre part un engagement : c'est cette fameuse politique de blocage administratif des budgets. On pourrait rappeler que mi-novembre : blocage des budgets et à la clé, report d'un certain nombre de factures, report sur l'année budgétaire suivante.

C'est une pratique que l'on dénonce et qui est tout à fait contraire à la législation. Elle n'est donc pas légale, elle est purement et simplement illégale. Si elle est illégale, le ministre peut-il aujourd'hui s'engager à ne plus la pratiquer ? Peut-il aujourd'hui prendre l'engagement, contrairement à ce qui a été fait pour 2014, dans les budgets suivants, de ne plus pratiquer de la sorte ? Il n'y aura donc plus d'ordre de mission donné à l'administration pour ne pas honorer les factures sur l'année budgétaire lorsqu'elles sont considérées comme des droits constatés. La définition a été reprise par la Cour des comptes. Cet engagement peut-il être pris par M. le Ministre ? C'est un élément de confiance, je le dis directement, entre le Parlement wallon, l'opposition et M. le Ministre.

Par rapport au bulletin qui devrait pour 2014 être attribué, on peut difficilement dire qu'il y a un bulletin attribué, puisque l'on n'est pas sûr des chiffres. L'arrêt sur la comptabilité n'est toujours pas respecté, il y a des risques de comptabilisation certains, des risques qui amènent non seulement à considérer que ce sont des risques, mais qui sont autant d'erreurs qu'il faudra corriger un jour. Je ne veux pas me prononcer à l'égard des ministres, mais je dis clairement que ce qui a été fait précédemment coûte et coûtera encore pendant longtemps à la Wallonie.

En termes de chiffres, s'il ne faut en citer qu'un seul, comment peut-on expliquer que sur une masse budgétaire, à l'époque – et je parle bien de 2014 – on votait sept milliards d'euros, on vient nous vanter à l'initial 2014, M. le Ministre Antoine, je m'en souviens ici, vient nous vanter de l'ordre de 90 millions d'euros de boni – j'arrondis les chiffres – c'est 86 millions d'euros précisément : on a respecté l'engagement, nous sommes à la veille d'une échéance électorale et le Gouvernement wallon a, à ce point, bien travaillé. Le ministre du Budget côtoie à ce point l'excellence que nous avons un budget en boni.

Monsieur le Ministre, vous l'aurez noté, nous sommes avant l'échéance électorale, avant le mois qui va faire en sorte qu'un nouveau gouvernement prend la place qu'est la vôtre et que l'électeur puisse se prononcer. Aujourd'hui, les chiffres rattrapent le nouveau ministre du Budget et aujourd'hui, on est – là aussi j'arrondis – à 500 millions d'euros de déficit, 496 millions précisément.

J'ai été revoir ce que nous disions au ministre du Budget à l'époque. Si je vous le dis, c'est pour que vous

puissiez avoir cette tendance à faire plus souvent confiance à l'opposition qu'il ne le faisait. À l'époque, je peux résumer notre commentaire en deux lignes : premièrement, des recettes surestimées ; deuxièmement, des dépenses sous-estimées.

Quand vous avez ce mouvement qui va dans les deux sens, ce que nous pensions, vous arrivez à un écart gigantesque que vous connaissez aujourd'hui. Un différentiel de 600 millions d'euros. Comment, vous qui êtes ministre wallon du Budget aujourd'hui, pouvez-vous à ce point vous tromper dans les chiffres ? Comment peut-on, de bonne foi, car c'est cela que l'on attend, réellement venir nous vanter une telle différence pour être à l'arrivée totalement busé ? Est-ce crédible ? Est-ce que cela vous semble légitime ? Y voyez-vous une possibilité d'expliquer cela, si ce n'est pas le cas, je ne vous demande même pas de réponse, vous partagerez la perception qui est la nôtre, si ce n'est l'échéance électorale qui a fait en sorte que l'on ne voulait pas dévoiler à la Wallonie l'ampleur du problème qu'elle connaissait ? Déjà, l'opposition avait réussi à faire sauter un verrou. Quand je dis un verrou, c'est la fameuse chute du camion dont parlait mon estimé collègue, M. Fourny, tout à l'heure, déjà nous avions réussi à prouver que la dette était nettement supérieure à ce que l'on nous annonçait. Par contre, nous n'avions pas réussi à prouver que les chiffres qui nous étaient communiqués étaient aussi tronqués.

Y a-t-il une autre explication ? Et sincèrement, on ne peut pas vous envier quand on lit ce schéma, parce que ce schéma a deux conséquences précises. Premièrement, c'est qu'en heure et en temps *in tempore non suspecto*, comme le diraient certains, les bonnes mesures nécessaires n'ont pas été prises. Sur 2014, elles n'ont pas été prises. Ce qui nous obligera tout à l'heure, Monsieur le Président, à prendre un certain nombre de mesures sur 2015.

Le Gouvernement wallon de l'époque, le ministre Antoine, n'a pas pris les mesures, n'a pas osé, n'a pas voulu prendre des mesures qu'il devait politiquement prendre. Il est donc politiquement responsable de l'état dans lequel se trouve la Wallonie aujourd'hui. Un partenaire de la majorité est responsable de l'état dans lequel se trouve la Wallonie. C'est un peu facile de viser un partenaire, il y a un gouvernement aussi et le Gouvernement dans son ensemble l'est.

La deuxième conséquence, c'est que le déficit s'est aggravé évidemment. Par rapport à un tableau de travail, que l'on aurait pu attendre plus épuré, je ne dis pas que l'on souhaitait partir avec un déficit de 500 millions d'euros, on n'aurait pu ou l'on aurait voulu résorber à la veille des élections 500 millions d'euros ; je ne le pense pas, mais on aurait pu faire une partie du chemin. En ne le faisant pas, évidemment, on aggrave l'épure. On aggrave la crédibilité de la Wallonie et vous soulignez d'ailleurs, avec une certaine objectivité que j'évoquais tout à l'heure, que certains organismes financiers

extérieurs qui cotent la Wallonie émettent certaines réserves. Je ne dis pas que l'avis est négatif, ce qui n'est pas ce qui est dit, il y a prudence, une réserve, des indicateurs qui sont à l'orange, mais dans ce cas, il vaut mieux être au vert. C'est la résultante de ce que M. le Ministre Antoine a voulu faire.

Troisième conséquence et c'est en cela que nous considérons que le pardon n'est pas possible, c'est que la sixième réforme de l'État arrivait et non pas à petits pas.

Elle était connue. Elle était négociée. Ces conséquences-là ne pouvaient être oubliées par personne. On a d'ailleurs mis un GPS en cours pour pouvoir étudier cela, mais j'y reviendrai peut-être tout à l'heure également. Nonobstant cet élément, cela n'a pas empêché de dire : « La sixième réforme de l'État, ce sera pour les suivants, pour ceux qui, en 2015, devront gérer la Wallonie ».

Sincèrement, est-ce quelque chose que l'on peut accepter ? J'aurais aimé que celui qui, il y a quelques jours – et je suis *ad hominem* – venait encore dans la presse faire une leçon d'économie politique sur les pouvoirs locaux et les charges qui pesaient sur les pouvoirs locaux, sans doute, estimant que les qualités qui étaient les siennes de ministre du Budget lui permettaient de faire la leçon à tout le monde.

J'aurais aimé qu'il descende, une fois de plus, de son piédestal de président de ce Parlement, mais qu'il en descende pour reconnaître que ce qu'il a fait, aujourd'hui, est un drame pour la Wallonie. Il n'y a donc pas de pardon, pas d'excuse. Si ! Il y a des excuses à recevoir de la majorité précédente, du ministre du Budget précédent. Il y a, non seulement, les excuses, mais il y a aussi des explications politiques. Et nous attendons. Nous attendons que M. Antoine ait le courage, comme d'autres l'ont parfois eu également, de mettre entre parenthèses sa fonction de président de ce Parlement pour venir s'expliquer devant cette commission. Je ne veux pas que le ministre du Budget actuel assume tout. Il devra l'expliquer, c'est sa logique, sa vocation politique.

Ici, aujourd'hui, vous ferez pour 2014. Pour 2015, c'est une autre histoire. Là, nous en parlerons de manière plus orientée, plus droit dans les yeux. Mais quand je vous regarde droit dans les yeux aujourd'hui, je regarde à travers vous celui qui se cache et est à la présidence, s'est un peu mis à l'abri.

Ou bien il y a une autre explication que l'on peut retrouver. Quelles que soient les vertus et les qualités d'un parti politique, je pense qu'à un moment donné, certains savent lire aussi. Certains savent qu'ils savaient aussi. Ne doit-on pas aujourd'hui retrouver, dans cette explication d'être le premier au perchoir plutôt qu'être ministre dans ce Gouvernement, l'explication que sa famille politique s'est rendu compte également des difficultés dans lesquelles on se retrouvait aujourd'hui ?

Et elle s'est sans doute dit que la pire des choses, c'est de remettre cet homme-là en fonction de responsabilités.

J'entends bien que cela fait sourire et même rire M. Fourny. Je n'ai malheureusement pas le cœur à rire face à un désastre, qui est un désastre annoncé. Mais annoncé pour ceux qui avaient les bons chiffres. Annoncé pour ceux qui n'ont pas donné les bons chiffres. Si nous, dans l'opposition, nous n'avons qu'un reproche à nous faire, c'est peut-être de ne pas encore avoir été assez insistant. Pourtant, Monsieur le Président, vous n'étiez pas encore ici – ce n'est pas un reproche – vous aviez d'autres responsabilités. Pourtant, croyez-moi, ce n'est pas faute d'avoir essayé. Ce n'est pas faute d'avoir systématiquement demandé que la transparence soit la règle. Cela n'a, malheureusement, jamais été le cas. On le voit encore mieux aujourd'hui.

M. le Président. - Monsieur Crucke, sur ce point, on vous a, je crois, fort bien compris. Monsieur le Ministre souhaiterait réagir à ce stade-ci, si vous voulez bien.

M. Crucke (MR). - Je n'ai pas de difficulté à ce que M. le Ministre réagisse. J'aime beaucoup le débat comme cela, qui peut s'interrompre, pour repartir après de manière plus vive encore.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Je réagis à vos propos avec une certaine gravité tout de même. Mon prédécesseur, vous ne voulez pas lui accorder le pardon, c'est ce que vous avez dit. Vous l'envoyez au purgatoire, mais il a connu l'enfer. Il a connu un véritable enfer que je n'aurais pas voulu connaître à sa place.

Figurez-vous tout de même, comme tous les ministres du Budget, en Wallonie, à Bruxelles, en Flandre, à l'État fédéral, tous les ministres du Budget ont vécu cet enfer de changement méthodologique de l'Europe, parce que les requalifications de l'ICN sont intervenues en mars 2014, principalement, et puis en septembre 2014.

Aucune donnée sur laquelle pouvait s'appuyer raisonnablement le ministre du Budget lorsqu'il a élaboré en 2013 le budget 2014. Donc, je pense et j'y reviendrai, quand vous dites : « Les recettes ont été surestimées ». Oui. Mais cela n'explique pas l'écart entre les +86 millions et les -498 millions. C'est exactement les deux requalifications qui expliquent cela – mars et septembre – avec -453 millions en mars et la non-vente des fibres optiques pour 65 millions d'euros.

Il y a, à la décharge de mon prédécesseur, toute une série de facteurs qu'il ne pouvait raisonnablement pas maîtriser. Je crois que s'il avait été à ma place aujourd'hui, il aurait fait de même. Donc, je ne suis pas meilleur que lui. Il n'est pas meilleur que moi. Lui c'est lui, moi c'est moi. En tout cas, je pense que lui faire un

procès d'intention sur des propos mensongers, fallacieux, trompeurs, je crois que durant toute sa carrière politique, il a montré sa compétence, son sens de l'intérêt général et son service à la collectivité comme nous tous ici. C'est une marque de fabrique des parlementaires wallons, me semble-t-il. Quand on s'engage, on s'engage à fond. Des erreurs, on peut en commettre, mais lui reprocher de les avoir commises alors qu'il ne possédait pas toutes les informations que l'on a aujourd'hui, je pense que c'est vraiment lui faire un procès d'intention.

M. le Président. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - J'ai entendu, de M. le Ministre aujourd'hui, avec un certain courage, que certains lui reconnaîtront certainement dans la majorité, de défendre, non pas le possible, mais l'impossible. Vous le savez, Monsieur le Ministre. Vous le savez parce que l'explication du déficit ne réside pas que dans le SEC. Je vais vous le prouver.

Si ce n'avait été que cela, est-ce une excuse ? Non. C'était connu, ce n'est pas nouveau. Nous ne sommes pas face à une législation qui, tout d'un coup, en plein milieu de l'année, nous est tombée dessus. Ce n'est pas le cas. C'était connu. Et c'était à ce point connu que cela ne pouvait pas être méconnaissable pour le premier argentier de ce pays. Je ne retire donc rien à ce que j'ai dit.

Maintenant, si la vocation du ministre du Budget est de connaître l'enfer... Vous savez ce que Sartre disait. Cela doit être des lectures qui sont plus familières que les miennes, mais encore que... « L'enfer, c'est les autres ». C'est déjà ce que vous êtes en train de nous dire. L'enfer c'est les autres. C'est les autres collègues, ministres. Antoine n'a jamais dit cela. Il n'a jamais dit « l'enfer c'est les autres ». Il disait « le paradis c'est moi ».

(Rires)

Vous voyez la différence entre vous et lui ? Vous percevez – et je vous en suis grâce – la difficulté de la fonction, c'est de devoir dire non aux autres. Là-bas, on n'a pas dit non. Surtout pas quand cela concernait ses compétences. Là, il y avait une tendance plus rapide encore à dire oui. Je vous répète, il n'y a pas d'excuse !

Alors, que l'un n'est pas meilleur que l'autre, on ne va pas juger de la variante cotation comme on fait dans certaines émissions télévisées. On vous met sur dix, autant, autant. Mais on ne peut pas oublier. Nous ne pouvons pas être amnésiques par rapport à cela. C'est surtout cela que je veux que l'on retienne comme leçon. Le mal est fait. Les chiffres sont là et peut-être pas encore tout à fait là. C'est ce que la Cour a bien voulu nous annoncer aujourd'hui. Il faudra, qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, travailler là-dessus.

Si vous voulez quelques preuves de ce que je vous disais, en terme de sous-estimation des dépenses, on va y aller et vous verrez que ce n'est pas le SEC.

Et qu'au financement européen, ce sont 28 millions que vous devez rajouter. L'encours du plan Marshall 2.vert, on pourrait même parler du premier plan Marshall, notamment pour ce qui concerne la recherche, ce sont 74 millions d'euros que vous devez rajouter.

Des besoins importants ont dû être nécessaires pour apurer les factures et subsides, et cela vous le savez, ou les primes, en attente dans la plupart des cas, des politiques fonctionnelles. M. le Ministre du Budget peut très bien dire non et non, et encore non.

Les compensations communes pour précompte immobilier, cela n'a rien de SEC, cela n'est pas nouveau : 16 millions, et je peux ainsi en rajouter et en rajouter, mais cela n'est évidemment pas le but. Ce n'est pas le but si ce n'est que la vérité a ses droits et les chiffres ont aujourd'hui largement et largement parlé.

Et je me répète, nous ne sommes pas que dans le SEC. Pour nous, il est clair que l'on a menti à l'électeur avant l'élection et que si l'électeur avait eu cette connaissance supplémentaire, on n'aurait pas parlé de cette fameuse dette que nous avons débusquée. Ce dont on nous a fait le reproche, M. le Ministre. Vous vous souvenez sans doute, même si c'était l'importance du Fédéral qui était pour vous dans le débat des élections, le quotidien. Vous savez qu'un certain nombre des parlementaires qui sont ici sur les bancs se sont quasi fait traiter de mauvais wallons parce qu'ils avaient osé annoncer une dette abyssale. Nous étions les mauvais wallons.

Comment osions-nous, comment avions-nous le culot, l'audace, l'énergie de pouvoir dire que la Wallonie était endettée ? C'était ceux qu'il fallait clouer au pilori. Et malgré cela, l'électeur nous a donné six sièges en plus. Six sièges en plus !

Si l'électeur avait connu ces chiffres-là aussi, ce n'est pas six sièges en plus, c'est 12 que nous faisons. C'est donc ce à quoi on va s'atteler pour les prochaines élections si vous nous aidez un petit peu, si vous vous départissez de l'envie qui est la vôtre pour l'instant de faire des budgets-vérité, d'être transparents, de nous communiquer tout l'engagement que vous avez pris. J'en ai pris acte comme je vous l'ai dit.

Sur 2014, plaise ou n'en déplaise à certains, non seulement il n'y a pas de pardon, mais en plus, il y a responsabilité totale et complète.

M. le Président. - Merci, je pense beaucoup de choses, mais je m'abstiendrai.

La parole est à Mme Kapompolé.

Mme Kapompolé (PS). - Merci, Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, tout d'abord, je voudrais vraiment souligner la volonté de M. le Ministre d'améliorer notre calendrier budgétaire. Je pense vraiment que vouloir dissocier l'examen de l'ajustement lors de nos prochains travaux du budget prochain est important. Et aussi, non seulement en termes d'organisation, mais comme il l'a dit lui-même, en termes de transparence.

Je voudrais aussi remercier évidemment la Cour des comptes pour son travail toujours rigoureux et aussi souligner le fait que ces recommandations, ces commentaires ont véritablement été suivis d'un engagement du ministre du Budget pour encore améliorer les choses dans le cadre de nos prochains travaux budgétaires.

Je voudrais aussi souligner le travail sérieux à la fois effectué par M. le Ministre, et son cabinet évidemment, et aussi le ton emprunt d'humilité. On ressent vraiment, vis-à-vis de l'opposition d'ailleurs, une ouverture par rapport à des propositions émises. Et je trouve cela tout de même assez important. Une loyauté aussi vis-à-vis de la majorité, je trouve cela assez important de le souligner aussi.

Et en même temps, en parlant de dettes abyssales, je pense que la difficulté que nous avons sous la précédente législature à entendre ce terme, ce n'était pas vraiment la difficulté en termes de dettes abyssales. C'était l'idée de dettes cachées qui était vraiment tout à fait éloignée de la réalité que nous vivions à savoir des négociations, en tout cas, beaucoup de rencontres entre Eurostat et le Gouvernement wallon pour essayer de discuter de la méthodologie et de la façon dont nous allions intégrer toutes ces requalifications qui grèvent forcément notre marge de manœuvre au niveau wallon. Comme cela le grèverait d'ailleurs au niveau communal si l'on devait tenir compte forcément de la même manière de tous les investissements, puisque cela nous freine véritablement.

Je voulais aussi dire à quel point, pour moi, être ministre du budget, cela doit vraiment relever du sacerdoce. Je ne sais si l'on est au paradis ou en enfer, mais c'est vrai, il y a tellement de données externes qui influent sur le travail. Je pense au contexte macroéconomique comme l'a souligné M. le ministre. On est encore tributaire d'une crise véritablement de l'ultralibéralisme, une crise financière qui a vraiment montré à quel point le cynisme financier à son paroxysme pouvait avoir des effets sur l'économie, sur l'action sociale d'une Région et donc, je voulais vraiment revenir sur ces aspects-là parce que finalement, la question est de savoir si la Wallonie vit au-dessus de ses moyens, comme certains le prétendent, s'il y a eu une dérive en matière de dépenses – franchement, je ne le crois pas.

Je crois vraiment que l'aspect lié aux requalifications et à l'effort d'assainissement est nécessité aussi par notre loyauté vis-à-vis du Fédéral. De ce fait, on sait bien que les financements alternatifs ne sont plus possibles. Cela grève énormément nos politiques avec des implications politiques considérables en termes de marges de manœuvre pour le Gouvernement.

Je voulais aussi insister sur le fait que j'avais bien entendu la remarque de la Cour des comptes concernant les modifications à apporter au décret portant réforme de la comptabilité des organismes autonomes, parce que cela doit être aussi l'occasion d'interroger nos pratiques, comme d'ailleurs M. le Ministre l'a souligné, pour peut-être améliorer encore les dispositifs dans le cadre des différents OIP, et au fait que l'on doit pouvoir, nous, ici, se poser la question de savoir si l'on doit recevoir les documents forcément beaucoup plus tôt et pouvoir les analyser de façon plus performante évidemment.

Je voudrais aussi souligner qu'il n'y a pas que la Wallonie qui se retrouve dans un cercle vicieux : des autorités politiques ne peuvent plus investir ou, en tout cas, ont vraiment toutes les difficultés suite aux requalifications et à la pression que l'on a finalement des autorités comptables, que ce soit par rapport à l'Europe comme au niveau de la Belgique. Je lisais que pour le budget flamand, on allait se retrouver également en déséquilibre suite à la requalification de toute une série d'investissements, que ce soit en termes de construction d'écoles, de maisons de repos, d'hôpitaux. Donc, on le voit, il y a un véritable désaccord qui se manifeste entre le Gouvernement flamand et l'Europe quant à la façon de budgétiser ces éléments. Je pense qu'il y a vraiment eu une sous-estimation de la part des différents experts au niveau international, de l'impact négatif de ces politiques d'austérité européennes sur la croissance économique et sociale de nos Régions.

Je voudrais aussi citer deux économistes du Fonds monétaire international : Olivier Blanchard et Daniel Leigh qui ont reconnu cet échec et qui ont montré à quel point ces politiques ont vraiment un impact sur la consolidation budgétaire, mais un impact vraiment négatif. C'est une erreur d'estimation, aux conséquences terribles avec un résultat tel que l'on se retrouve avec des taux de croissance négatifs ou proches de zéro et des dettes qui explosent, on le voit, avec un chômage massif important.

Enfin, je voudrais tout de même souligner, pour terminer, le côté volontariste du Gouvernement wallon parce que je pense que quand on a un exercice budgétaire tel que celui-là, aussi difficile à réaliser et qu'on le dit clairement dès le départ, dès l'entame de notre législature, cela a été très très clairement dit par notre ministre-président « 2015, 2016 seront des années sans doute difficiles sur le plan budgétaire ». Mais l'idée majeure, une idée forte, c'est d'avoir pris les devants vis-à-vis de la commission européenne en déposant une série de projets pour un montant de 3,6 milliards d'euros

suite à l'annonce faite par le président de l'exécutif européen, Jean-Claude Juncker, de pouvoir octroyer 300 milliards d'euros dans le cadre d'un plan de relance.

Je trouve que cet élément montre – comme on le voit vis-à-vis du plan Marshall, comme on le voit par rapport aux pôles de compétitivité, comme on le voit par rapport à toute une série de politiques, d'ailleurs qui est mis en œuvre et qui sera mis en œuvre par le Gouvernement wallon – le caractère volontariste de notre Gouvernement que je voulais encore souligner.

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Je vous remercie, Monsieur le Président.

Je remercie d'abord la Cour pour son travail très utile et très précis par rapport à cet ajustement 2014.

Je veux remercier également Monsieur le Ministre pour les engagements quant à la transparence dans ce nombre d'éléments, ils sont tout à fait essentiels et, en même temps, je veux lui attirer l'attention sur ces engagements qui sont déjà en train, d'une certaine manière, en tout cas à l'échelle du Gouvernement, d'être mis en cause. On ne peut pas dire que le Gouvernement, et j'en reparlerai surtout lors de l'examen du budget 2015, se caractérise par sa transparence dans les options budgétaires qu'il nous présente. J'y reviens donc dans quelques instants.

Ici, s'agissant de cet ajustement de fin d'année, on s'approche en fait, d'une certaine manière, du sol de décompte. Je serai assez bref et j'examinerai trois éléments.

D'abord l'enjeu des requalifications puisque c'est, dans cet ajustement, l'élément le plus prégnant en termes d'ampleur par rapport au budget.

Certes, en matière de requalifications, les normes s'imposent à nous. Les règles de la façon de compter changent et il importe, pour le Parlement, et il n'y a en fait pas d'issues, de les respecter.

L'autre chose est l'enjeu de la trajectoire et donc des objectifs budgétaires qui sont assignés ou que la Région s'assigne, en l'espèce en 2015. Je peux rejoindre Mme Kapompolé lorsqu'elle évoque la difficulté pour les pouvoirs publics d'investir et l'impact que cela représente pour l'économie. Lorsque les pouvoirs publics investissent moins, l'économie accentue le risque de récession.

Les requalifications nous conduisent dans un mouvement de cette nature, mais il reste les espaces sur lesquels la Région a une liberté et, singulièrement, le choix de sa trajectoire. J'y reviendrai.

Pour ce qui concerne les requalifications, j'aimerais toutefois que l'on entre un tout petit peu dans le détail

parce que l'on dit qu'il y a 427,5 millions d'impacts supplémentaires. Très bien. On a cité la SOWAFINAL, le CRAC, la SOWAER et la SPAQuE, mais ce qui m'intéresserait, pour éclairer les débats que l'on aura aussi dans le futur, c'est de voir qu'elle est la part pour chacun. Je suis venu en question écrite, en question orale et interpellation, à chaque fois, il n'y a pas eu de réponse, donc je reviens, ce n'est pas une surprise, au rendez-vous.

Sur ces 427 millions, dans ces organismes, y en a-t-il un qui en tire 95 % et puis le reste se répartit entre les autres ? Je n'en sais rien, mais je trouve que, sans faire de procès d'intention et de suspicion particulière, c'est un élément à éclaircir.

On a ces discordances que la Cour des comptes met en exergue pour grosso modo 20 millions d'euros. Vingt millions d'euros, ce n'est tout de même pas peu de choses. Bien sûr, on peut toujours se dire que sur six, en 2014 ou sur 12 en 2015, on est avec un élément d'incertitude marginal, certes, mais lorsque l'on est sur 20 millions d'euros et lorsque l'on est dans l'arbitrage budgétaire, au Gouvernement, 20 millions d'euros, cela compte.

On a cité cinq organismes là-bas et il est nécessaire d'y voir clair. Quelle est la cause ? Parce qu'il y a un dialogue assez important entre ces institutions qui dépendent du Gouvernement wallon et puis le Gouvernement doit savoir ce que chacun met dans son budget. La cause me paraît un peu mystérieuse.

De plus, il y a cet enjeu de comité de monitoring que vous avez évoqué. C'est évidemment une bonne chose. Vous avez pris l'engagement de transmettre ces rapports à la Cour des comptes, fort bien, mais je souhaiterais vous demander de transmettre aussi ces rapports au Parlement. Dès lors que la Cour est le bras armé du Parlement dans son contrôle parlementaire, quelque part, on parle d'une certaine manière de la même chose et j'ai le sentiment que cela pourrait aussi aider à la compréhension, et aussi au contrôle parlementaire, d'être saisi de ces rapports et que, finalement, les engagements qui sont pris ici, en termes de transparence et quant à la volonté de mieux faire ou de bien faire, on puisse aussi, les vérifier sans attendre le moment où il est trop tard. Un peu comme M. Crucke l'a dit tout à l'heure, au moment où l'on est très proche des comptes et où, finalement, le cas échéant, le mal a été fait.

Deuxième élément de réflexion : l'enjeu du contrôle des dépenses et du blocage des dépenses.

La Cour nous indique qu'elle constate que les blocages administratifs des crédits sont intervenus dès le 16 octobre 2014. Je voulais vous interroger sur ce point, parce que lorsque l'on dépassait les échéances de la Saint-Nicolas, il y avait de temps en temps des factures que l'on ne payait pas et puis on a eu des polémiques vives. On se rappelle qu'il y a eu des échanges, dans ce

Parlement, lorsque le blocage est intervenu plutôt fin novembre, l'année dernière. Ici, lorsque l'on parle du 16 octobre 2014, cela fait un peu peur.

Cela veut-il dire que toutes les factures de la Région wallonne qui sont arrivées après le 16 octobre 2014 ne sont plus payées ? Cela va durer alors, encore, cinq semaines. Comment faut-il comprendre ce blocage ? Ce blocage ne concerne que certains crédits ? Ou est-ce qu'en réalité – et ce serait alors un fameux scoop, j'espère que non – l'ensemble des entreprises qui attendent des subsides, l'ensemble des ménages qui ont, éventuellement, rentré des dossiers, les communes aussi qui ont un certain nombre d'interrelations avec la Région, enfin tous les partenaires finalement, est-ce que là il y a une source de tracas, de grande inquiétude supplémentaire avec un blocage qui serait intervenu ?

Il m'est revenu certaines plaintes dans certains secteurs où il semblerait que la trésorerie soit à sec. Qu'en est-il de la situation aujourd'hui ?

Enfin, un petit mot sur les recettes parce que les requalifications portent une grande part de l'écart entre l'initial, l'ajusté de première session, et cet ajusté ici, mais il n'empêche qu'il y a tout de même certains éléments à discuter.

La taxe de circulation. Votre prédécesseur avait pris des engagements importants à partir de soupçons quant au fait qu'il y avait une certaine fraude sur cette taxe plus grande que la moyenne, disons cela comme ça. Et il a alors mobilisé des moyens. On se souvient de toutes les discussions que l'on a eues dans cette salle sur les shérifs habillés en mauve, on achetait des voitures, des équipements, il y avait un budget très significatif d'ailleurs en termes d'investissements. J'ai en tête 5 millions ou 10 millions, je n'ai pas été vérifieur, d'achats pour une récupération de recettes importantes. C'était légitime comme projet. On se retrouve aujourd'hui à faire machine arrière par rapport à cet espoir de recettes parce que lorsque les fraudeurs payent, finalement, c'est l'ensemble de la collectivité qui y gagne. Ce sont ceux qui cherchent à passer entre les mailles du filet, c'est-à-dire les contribuables honnêtes et l'ensemble des collectivités, qui sont préservés.

Peut-on estimer qu'il n'y avait pas de fraudes ou qu'alors cette action a eu lieu, mais qu'en réalité d'autres éléments étaient surestimés ? C'est possible, je ne cherche pas à plaider à charge, mais vu les débats que l'on a eus, vu l'investissement à partir d'un constat qui a été fait dans ces brigades mobiles, il est nécessaire de voir clair sur la taxe de circulation et quelque part, la taxe de mise en circulation puisqu'elles sont d'une certaine manière, dans un même processus de recouvrement.

Au niveau des recettes aussi, une deuxième question et j'en terminerai pour ne pas être trop long, je développerai lors du budget 2015. La question de la

fibre optique que l'on considère presque comme normal. Celle-ci n'a pas été vendue. Donc voilà, on l'acte. Sur le plan comptable, j'entends bien, mais qu'en est-il ? Où en est le projet ? Le Gouvernement a-t-il décidé de ne plus vendre ? Les recettes sont-elles beaucoup moins importantes qu'espérées ? Alors le calcul économique ne tient plus et c'est une réponse tout à fait valable, mais il me semble important de voir clair par rapport à cet enjeu. Le Gouvernement a-t-il d'autres projets par rapport à cette fibre optique, par rapport à ce constat qui avait été fait d'un intérêt économique, à l'époque ? Qu'en est-il finalement ? Faut-il attendre une recette en 2015 ? On n'a rien vu dans le budget. La gardez-vous pour l'ajuster parce qu'il y aura l'une ou l'autre mauvaise surprise ? On a évoqué tout à l'heure le recalcul de la dotation fédérale. Voilà, il s'agit tout de même d'un montant significatif. Sans abuser du temps des uns et des autres, il me paraissait important de vous entendre et je vous en remercie.

M. le Président. - La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). - Merci Monsieur le Président. Tout d'abord, je m'associerai aux remerciements qui ont été adressés à la Cour pour la clarté du propos qui était développé et l'aide substantielle que cela procure aux parlementaires que nous sommes.

Je remercie également Monsieur le Ministre pour son intervention à l'endroit de son prédécesseur, M. Antoine. Vous avez trouvé le ton juste par rapport à l'action qu'il a menée et je remercie également les collègues Mme Kapompolé et M. Hazée pour la modération qu'ils ont eue, aussi, à l'égard de son action, parce qu'en définitive, cela reflète la vérité des actes qui ont été posés ou des actes qui ont été subis et que nous subissons, aussi, pour l'avenir, au niveau de la Wallonie, mais également au niveau des autres entités fédérées de ce pays, en ce compris au niveau fédéral.

L'ICN est passé par là, l'Europe est passée par là, ce sont des règles nouvelles qui se sont imposées à nous, que nous avons dû considérer dans nos budgets et dont nous devons tenir compte pour les échéances à venir, raison pour laquelle le lissage au niveau des mesures telles que préconisées dans le budget 2015 trouve à s'imposer et que des perspectives s'imposent aussi sur une période de cinq à six ans pour tenter de tendre vers l'équilibre. C'est cela la vérité. Tout autre discours n'est que démagogie et affabulation et je ne peux que le déplorer. Je souhaite rendre hommage à l'action développée par M. Antoine et le précédent Gouvernement qui se sont donné une ligne de conduite durant cinq années pour passer d'un solde négatif de base des règles SEC 95 de -400 millions et arriver en fin de législature avec un boni de 86 millions. Des efforts importants ont été développés durant la précédente législature pour essayer de remettre à flot le bateau Wallonie d'un point de vue budgétaire. Il est vrai que dans l'intervalle est arrivée une nouvelle vague de

mesures européennes qui sont venues entacher celui-ci et on vient de l'exposer de manière extrêmement longue.

Il n'y a pire sourd que celui qui ne veut entendre. Je peux entendre ce discours, et on l'a entendu, on a essayé de se rendre audibles début d'année, mais en campagne électorale, vous savez, on prend les informations comme elles viennent et en définitive ce sont ceux qui crient le plus fort qui ont raison. Nous sommes après cette échéance et nous devons nous en rendre compte, d'ailleurs la Cour des comptes, à l'endroit du Fédéral, rappelait encore, pour le budget 2015, qu'il y avait de gros problèmes. Souvenez-vous, voici deux jours, des déclarations du ministre de la Justice concernant son département où les moyens budgétaires sont sous-évalués par rapport aux besoins réels. Cela démontre en définitive que tout le monde est confronté à ce même problème et qu'il faut en tenir compte.

Je souhaitais le rappeler et je souligne l'engagement de M. Antoine qui était le sien durant la législature précédente. Monsieur le Ministre, je souhaite qu'il n'y ait pas d'autres mauvaises nouvelles qui arrivent parce qu'il est vrai que nous devons essayer de sortir de cet enfer. La Flandre également l'a bien compris parce qu'un appel a été lancé pour que les règles puissent être révisées au niveau européen pour que l'on puisse prendre en considération de nouveaux éléments pour essayer d'assouplir ces règles.

Je salue également l'action d'André Antoine en tant que président du Parlement wallon qui, au nom de notre assemblée, s'est exprimé à Rome voici une quinzaine de jours, dans la même logique visant à essayer de convaincre les autres pays États membres d'assouplir ces règles afin de pouvoir retrouver un peu de souplesse. Je pense que vous vous joindrez également à cette démarche pour essayer de les assouplir et de nous donner un peu de mou à l'avenir.

Ceci étant, il a fallu prendre en considération ces éléments, ce qui plombe évidemment l'ajustement de cette année 2014. Il faut en tenir compte. On en tiendra compte aussi dans la perspective que nous avons tracée pour l'avenir. Je tenais à le souligner.

Pour ce qui concerne l'évolution de la dette, il n'y a jamais eu de dette cachée, il n'y a jamais eu de dette dont on ne tenait pas compte, c'est une manière d'apprécier les choses qui a été revue pour les Wallons. Cela n'impacte pas le portefeuille des Wallons le fait que la manière dont celle-ci est comptabilisée aujourd'hui soit différente de celle d'hier. C'est cela le plus important aussi. Il faut, me semble-t-il, le rappeler.

Je pense que d'autres difficultés arriveront à tous les échelons de l'État par rapport à l'application des règles ICN. C'est l'interprétation qu'il faut faire de certaines normes, de certaines règles qui sont édictées au niveau européen. J'en discutais tout à l'heure en aparté avec Mme l'Auditrice de la Cour des comptes. Comment

interpréter l'application des codes 8 ? Voilà un réel débat. L'ICN n'a jamais donné d'indication claire par rapport à l'application de ces codes 8. La Cour des comptes a-t-elle des indications claires à ce propos-là ? Nous avançons à tâtons, ce qui rend de plus en plus difficile la gestion précise et le monitoring clair au niveau de la gestion des deniers publics, et plus particulièrement de l'aspect budgétaire. Je pense qu'il faudra obtenir des éclaircissements rapides pour éviter de naviguer aussi à vue à ce propos-là. Il faudra qu'à un moment donné l'ICN puisse aussi définir des règles claires, précises, afin que l'on puisse avancer.

Je ne peux que vous inviter, Monsieur le Ministre, et vous l'avez annoncé à mettre sur pied une agence de la dette. Je pense que c'est important. C'est important qu'elle puisse voir le jour, car nous aurons demain le devoir d'encadrer celle-ci, le devoir de suivre l'évolution de celle-ci et de voir, dans le périmètre qui a été redéfini et qui risque peut-être encore d'être élargi, si l'Europe n'ouvre pas d'autres perspectives, de pouvoir la contrôler au mieux, de pouvoir la cerner au mieux et d'éviter des dérapages que nous ne pourrions contrôler rapidement. C'est une invitation que je vous fais.

Pour ne pas être plus long et tout a déjà été dit par rapport aux mesures qui ont été prises, je souhaiterais également que vous puissiez préciser ce qui a été dit. Je comprends l'inquiétude de M. Hazée quant au fait que l'on a dit « à partir du 16 octobre, terminé, il y a un blocage définitif ». Ce blocage n'induit pas une cessation de paiement, n'induit pas la fin du paiement des factures. J'aimerais que vous puissiez nous éclairer parce que tout a été dit et écrit à ce propos sans qu'il n'y ait eu de réaction claire de la part du Gouvernement, ou en tout cas au niveau de l'administration, pour rassurer l'ensemble des interlocuteurs et les créanciers, notamment de la Région, quant à la capacité de paiement et de pouvoir agir.

Voilà les quelques réflexions que je souhaitais faire à ce stade dans le cadre de l'ajusté 2014 tout en précisant qu'outre les règles au niveau européen qui sont venues plomber l'exercice, il y a aussi à souligner le fait qu'au niveau de l'application de la loi de participation à l'assainissement budgétaire, la Wallonie a été loyale par rapport au Fédéral, et le reste au niveau du budget de l'année 2014, que les transferts de compétences induisent aussi des dépenses complémentaires pour la Wallonie puisque ces transferts de compétences ne sont pas suivis d'un financement total. Il y a une participation aussi accrue de la Wallonie qui vient aussi rendre ces chiffres un peu plus ternes que ceux que l'on aurait pu espérer.

Enfin, n'oublions pas que la conjoncture dans laquelle nous nous trouvons est applicable aussi pour tout le monde et que le contexte dans lequel nous évoluons n'est pas non plus des plus optimistes. Nous espérons évidemment des lendemains meilleurs, mais nous devons également tenir compte de cette réalité

économique qui nous entoure et dans laquelle nous vivons, tant au niveau belge qu'au niveau européen, et cela aussi a un impact sur les recettes de notre Région, un impact aussi sur le développement économique et sur les espoirs que nous pouvons fonder sur celui-ci. L'ensemble de ces éléments conjugués nous amène à devoir constater que l'année 2014 aura été une année difficile, extrêmement difficile, qu'il faudra des perspectives à moyen terme pour pouvoir redresser la tête et sortir de l'eau. Mais nous devons vivre avec cet environnement malheureusement, en tenir compte et faire en sorte que nous puissions préparer des lendemains meilleurs. Nous ne pouvons, d'une manière ou d'une autre, mettre de côté – et cela c'est le sens de cette intervention finale – le fait que nous sommes aussi tributaires de tout élément extérieur dont nous ne pouvons apprécier et mesurer la portée parce qu'ils ne dépendent pas uniquement de notre propre volonté politique, de notre propre chef, mais ils viennent influencer les politiques que nous entendons mener. C'est important de le rappeler.

M. le Président. - La parole est à M. Bouchez.

M. Bouchez (MR). - Plusieurs éléments. J'ai l'impression que c'est toujours la faute d'un autre. J'ai déjà eu l'occasion de le dire en séance plénière. De temps en temps, c'est le Fédéral. Pour 2014, cela ne marche pas, en tout cas pour certains partis présents. On a donc dit ici que c'était l'Europe. Néanmoins, quand on regarde le budget, il y a plusieurs éléments. Il y en a un qui a déjà été évoqué, c'est celui de la diminution des recettes en matière de fiscalité automobile où là on a un recul de 68 millions d'euros. On a parlé de toute l'opération. D'ailleurs, on peut se poser la question : pouvons-nous résoudre le problème de la fraude en matière de fiscalité automobile avec quelques voitures et quelques agents ? Pourquoi ne pas passer par les forces de police ? Le fameux scanner qu'il y a sur ces voitures, on aurait pu le mettre sur des véhicules d'intervention qui eux circulent de toute manière tout au long de la journée, mais on voit que là il y a une recette qui a été surestimée. Ce n'est pas la seule, puisque une erreur cela peut arriver. Mais on voit aussi, par exemple, qu'en matière de droit d'enregistrement, cela a été surestimé, et pas de quelques euros, il s'agit d'un montant de 107 millions d'euros, ce n'est pas rien. Vous allez me dire : « C'est la crise, il y a des difficultés ». Très bien. On peut aussi se poser la question des taux puisqu'en fiscalité, vous le savez certainement mieux que moi, cela ne sert à rien de mettre des taux nécessairement très élevés. Parfois, il vaut mieux un taux plus faible et on a un meilleur rendement pour toute une série de phénomènes. On voit aussi une diminution de 5 millions d'euros de la taxe redevance télévision. Vous allez la supprimer ou pas ? Cela, on en discutera peut-être pour le budget 2015, mais parfois parler un peu trop vite dans la presse peut être dangereux. Par contre, on voit une très nette augmentation, c'est celle relative aux droits de succession. Là, on a tout de même une opération

fédérale. La loi 2013 relative à la régularisation fiscale a certainement eu une influence. J'aimerais vous entendre sur la question de savoir si cette augmentation de 134 millions d'euros peut être liée justement à cette opération fédérale. Elle l'est très vraisemblablement, mais si vous ne le pensez pas, vous nous expliquerez pourquoi.

Par rapport à ces paramètres, on peut se dire qu'il n'y a pas que les questions européennes. Admettons même que les dates que vous nous indiquez soient exactes : vous parlez de février 2014. Je n'étais pas député à l'époque. En septembre 2013, il y avait déjà toute une série d'informations. Je ne peux pas croire que des administrations qui ont en charge le budget ne soient pas au courant de ce qui se fait.

En plus, vous présentez cela comme des nouvelles normes. Ce n'est pas tout à fait exact, c'est la redéfinition du périmètre tel que la Région wallonne l'avait elle-même estimé. On ne peut toutefois pas dire qu'une nouvelle règle apparaît nécessairement. Mais admettons. Comment se fait-il dès lors que, en février 2014, le Gouvernement n'ait pris aucune disposition pour tenir compte de ces informations et au moins les anticiper ? Je ne vous demandais même pas de faire une modification budgétaire dès février, mais de prendre des décisions au sein même du Gouvernement, dans les délibérations au sein du Gouvernement. On aurait pu se dire : « On a des données nouvelles, on va faire attention, bloquer certains investissements, travailler sur certains budgets pour éviter, lors de l'ajustement budgétaire, de se retrouver dans la situation qui est la nôtre à l'heure actuelle ».

Un dernier point au niveau des questions. Pourriez-vous nous définir clairement en matière de chiffres – c'est bien de faire des discours politiques généraux – la différence de « l'impactage » des règles SEC 95 et des SEC 2010 pour que l'on puisse clairement voir, dans le résultat final, quelle est la part de cette redéfinition telle que présentée, puisqu'elle serait la responsable de tous les maux ? Malgré tout, sur différents postes, on peut voir que des augmentations et des diminutions sont plus que significatives : 100 millions d'euros de différence sur une seule taxe par exemple, les droits d'enregistrement. Vous ne pouvez pas dire que c'est la faute à pas de chance. Cent millions d'euros, ce n'est pas rien. Comment expliquez-vous ces éléments ?

Pourquoi ne pas avoir anticipé ces différents aspects ? La question se prête également puisque la plupart des partis politiques n'ont pas changé. Il y a une certaine continuité dans le travail gouvernemental, vous êtes donc certainement au courant de ce qui s'est dit lors des délibérations au début de l'année 2014.

M. le Président. - La parole est à M. Bellot.

M. Bellot (MR). - J'ai une question de détail, mais qui a son importance. Le présent Gouvernement a

annoncé, lorsqu'il s'est mis en place, la neutralité budgétaire dans toutes les mesures qu'il comptait prendre. J'ai un exemple concret d'engagement qui avait été pris précédemment, notamment entre l'Union des villes et communes de Wallonie et le Gouvernement wallon, notamment pour les compensations des pertes liées à Natura 2000. Il faut savoir que les parcelles reconnues Natura 2000 sont exonérées de précompte immobilier. Par conséquent, les communes ne perçoivent pas d'additionnel au précompte immobilier sur ces parcelles.

Pour une commune qui a 20 hectares, cela n'a pas d'importance, mais pour un certain nombre d'entre elles, comme Léglise, Libin ou Rochefort, 46 % de notre territoire est connu en Natura 2000, la perte de précompte immobilier se mesure en dizaines de milliers d'euros. Je pense que c'est de l'ordre de 100 000 euros. Le Gouvernement wallon, au cours d'une réunion avec l'Union des villes et communes de Wallonie, s'était engagé à compenser la totalité. Or, que constate-t-on ? Alors que l'administration a informé M. le Ministre, à la fois au mois d'avril et en octobre, que la compensation n'était que partielle, elle est de l'ordre de 70 %.

Quand on fait des déclarations, c'est très bien. Vous allez me dire que cela ne va pas se mesurer d'article en article, j'en conviens, mais cela rompt tout de même une certaine confiance, puisque cela résulte d'une négociation et d'un engagement ferme du Gouvernement à l'égard de l'Union des villes et communes de Wallonie. Comme dans toute négociation, vous demandez tout de part et d'autre, puis vous trouvez un point d'équilibre à un moment donné, qui était notamment la compensation totale. Ce ne sont pas des montants importants, mais cette mesure plus d'autres mesures cumulées... On vous annonce que, faute de crédits, on ne compensera que partiellement les aides pour lesquelles il y avait eu des engagements fermes. Cela permet de susciter un certain nombre de doutes. Entre pouvoirs publics, cela sème tout de même la confusion.

Cela concerne les communes, tous bords confondus. Cela commence sérieusement à poser des difficultés dans ces communes qui sont très impactées, par exemple par Natura 2000. Il y en a d'autres, par des mesures sur des plans d'emploi, et cetera.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Lacroix.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Je remercie mes collègues pour l'engouement qui leur a fait poser autant de questions. C'est bien, ce sera l'occasion pour nous de faire ensemble le point sur pas mal de sujets.

Je vais commencer dans l'ordre. Si j'en oublie, n'hésitez pas à me le rappeler, on y reviendra.

Monsieur Crucke, vous parlez d'absence de données budgétaires fiables, mais elles existent pourtant. C'est vrai que nous les obtenons à la demande, c'est la raison pour laquelle – je l'ai dit en préambule – je veux vraiment renforcer la gouvernance budgétaire, améliorer tout ce qui est *reporting*. C'est aussi lié à la pratique du lissage, on y reviendra certainement dans le cadre du budget 2015.

Je veux aussi vérifier comment tout se passe et comment les mécanismes, dans la concrétisation de ceux-ci, sont opérés par les administrations et par les opérateurs. D'où l'importance de l'installation de ce fameux comité de monitoring pour lequel le Gouvernement wallon a réservé, dans le projet de budget 2015, la somme de 500 000 euros.

Pour les blocages administratifs, c'est une pratique courante. Elle est aussi développée au Gouvernement fédéral depuis de nombreuses années. Je pense que c'est même M. Vande Lanotte qui, en son temps, avait instauré ce fameux principe de l'encre.

On verra si le Fédéral abandonne également. Je reviendrai tout à l'heure dans des éléments de réponse encore plus précis.

Évidemment que tout le monde pourra être payé, mais dans la limite des crédits votés.

Pour les droits constatés, ce n'est pas un choix, mais une obligation dorénavant imposée par l'ICN. C'est une donnée à bien appréhender. Cette technique évite les reports de facture et il y a décision du Gouvernement à ce sujet.

On a transmis les chiffres du budget ajusté 2014 à la Commission européenne, comme les autres entités. On n'a pas de retour de déficit excessif dans la procédure. Ce fait est un élément important à souligner.

En ce qui concerne vos préoccupations, qui avaient d'ailleurs été relevées par la Cour et auxquelles j'ai déjà répondu, tout ce que nous avons de disponible a déjà été communiqué à la Cour. Rien n'a été caché, mais je vous concède qu'il y a encore moyen de s'améliorer. J'ai pris les engagements tout à l'heure à ce sujet.

Pour Mme Kapompolé, je pense que des financements alternatifs sont encore possibles. Il faut néanmoins les comptabiliser autrement. Il faut encore en faire, car le privé a besoin, en période de crise économique, d'initiatives du public pour être un acteur de cette relance. À travers les financements alternatifs, vous le savez, c'est une bouffée d'oxygène que l'on peut apporter aux différents secteurs. Sans parler de la satisfaction, à travers les financements alternatifs, des besoins sociétaux – les crèches notamment – dont on reparlera certainement à l'occasion du budget 2015.

Il faut revoir la méthode de comptabilisation SEC pour ne pas étouffer les pays européens. Actuellement,

dans cette logique purement comptable qui ne s'applique étrangement pas au privé, mais qui s'applique uniquement au secteur public, cela peut être un frein à l'investissement, donc un frein à la relance et un frein à la satisfaction de besoins exprimés par la population.

Monsieur Hazée, quant à la trajectoire, c'est un peu comme Caton l'Ancien qui déclarait chaque fois qu'il commençait un discours : « Il faut détruire Carthage » ; je vous entends chaque fois me dire : « Pourquoi ? Pourquoi ? » J'ai envie de vous dire : « Parce que ». Je vous répète inlassablement la même chose, nous ne voulions pas que la Wallonie soit responsable du fait que nous entrons dans une procédure de déficit excessif, avec les ravages qu'une procédure de déficit excessif peut faire subir à la population de manière large.

Je vous ai lu dans la presse aujourd'hui, on en reparlera certainement en 2015. Vous dites : « L'évolution naturelle des recettes et des dépenses aurait permis d'atteindre l'équilibre budgétaire en 2019 ». Oui ! Mais il aurait fallu pour cela, à politique constante, ne plus rien pratiquer de nouveau ou s'endetter à nouveau. C'est une volonté que nous n'avons pas au niveau du Gouvernement wallon.

Pour le Comité de monitoring, nous allons nous inspirer des travaux et de la manière de fonctionner du Fédéral. C'est un organe qui dépend du Gouvernement, les travaux sont effectués à la demande du Gouvernement et les rapports sont rendus au Gouvernement. Je n'envisage pas, dans un premier temps, de les transmettre systématiquement au Parlement, parce que je me collerai à la réalité de la pratique fédérale. Si au niveau fédéral, il y avait une volonté de changer les choses, on pourrait en discuter ici, mais c'est un organe de conseil du Gouvernement, ce n'est pas un organe de conseil du Parlement.

Très important, il n'y a pas de blocage de factures, mais des blocages de crédits. C'est différent, mais ces blocages de crédit ont été débloqués par les délibérations gouvernementales puisque vous savez que lorsque l'on décide d'un ajustement, pour éviter un chaos entre différents articles qui seraient consommés et puis que l'on doit réinscrire, et cetera, maintenant, cela a été levé par décision du Gouvernement. Tous les paiements ont eu lieu, mais si vous aviez connaissance de difficultés, je me tiens, ainsi que mon cabinet, mes collaborateurs, à disposition des personnes qui s'estimeraient lésées.

Les résultats de 2014 pour les impacts SEC, le CRAC, c'est -318 millions d'euros, la SOWAFINAL, c'est -90 millions d'euros, la SOWAER, c'est -37 millions d'euros et la SPAQuE, c'est -58 millions d'euros.

Nous y reviendrons, si vous le voulez.

Pour la brigade mobile dont vous avez parlé, et M. Bouchez l'a évoqué également, c'est une nouveauté lancée par mon prédécesseur. J'ai demandé une analyse, par la Direction générale de la fiscalité, des résultats obtenus par cette brigade et je concède que ces résultats sont insuffisants à ce jour. C'est une nouveauté et maintenant, il est temps d'évaluer son fonctionnement, voir ce qui ne va pas. Est-ce un problème d'effectifs, de qualité des contrôles, d'équipement informatique ? J'attends ce rapport, comme vous, avec impatience.

Pour les fibres optiques, nous en reparlerons certainement dans le budget 2015, il y a une décision du Gouvernement de garder les fibres optiques, de ne plus les vendre, car, d'une part, le prix de vente est insuffisant et c'est utile dans les nouveaux projets du Gouvernement, notamment en lien avec les compétences de mon collègue M. Marcourt.

Monsieur Fourny, en ce qui concerne les codes 8, nous connaissons bien les règles à respecter pour qu'une opération soit considérée comme financière, même si c'est parfois difficile de les interpréter, là, je vous rejoins. Nous travaillons d'ailleurs systématiquement avec la cellule d'informations financières à ce sujet pour veiller à « monitorer » autant que faire se peut. Cependant, par rapport à cet aspect des choses, le Gouvernement doit garder la possibilité d'intervenir au bénéfice d'entreprises, même quand les critères ne sont pas toujours strictement respectés. Je pense par exemple aux sociétés en difficulté où il faut réagir rapidement. C'est la raison pour laquelle nous gardons une marge de manœuvre, comme l'a souligné la Cour des comptes dans son rapport.

Monsieur Bouchez, pour la fiscalité automobile, je vous ai répondu en termes de prévisions et de contrôle. Pour les droits d'enregistrement, ils sont effectués à l'initial pour le SPF Finances, d'où la nécessité – et peut-être aurons-nous l'occasion d'en reparler dans le courant du débat sur 2015 – pour la Wallonie, de se doter d'une véritable administration fiscale, un renforcement qualitatif, peut-être quantitatif, on verra, mais également, exercer sa pleine autonomie en matière de perception. Je crois que l'on devra aller plus loin que ce qui existe aujourd'hui, même si c'est une opération de longue haleine à négocier avec le Fédéral.

Pour les droits de succession, il y a 111 millions d'euros attendus en 2014. C'est le fruit de la DLU, mais je suis contre, je ne dis pas merci, parce que j'imagine bien que s'il y avait une véritable lutte contre la fraude fiscale, encore plus amplifiée qu'elle n'a été, malgré les efforts de M. Crombez en la matière qui a rapporté 2 milliards d'euros... Pour l'instant, dans le budget fédéral, on estime la lutte contre la fraude fiscale à 500 millions d'euros. Le Gouvernement actuel n'en a pas fait sa priorité. Simplement, nous devrions tous ensemble, sans querelle politique droite-gauche, vraiment faire de la lutte contre la fraude fiscale, une des colonnes vertébrales de notre action politique.

Il n'y a rien de pire que la fraude fiscale, sans doute aussi la fraude sociale, parce que cela donne une mauvaise image à l'opinion qui alors se révolte contre le fait que les impôts sont toujours de plus en plus élevés ou les taxes de plus en plus élevées. C'est effectivement le cas puisque l'on perd de l'argent qui fuit dans les pays étrangers.

Là, je crois vraiment qu'il y a un bénéfice de la DLU. Je vous le dis, en tant que socialiste, j'espère que ce sera la dernière fois que l'on aura une DLU et que les gouvernements quel qu'ils soient s'attelleront avec fermeté à la lutte contre la fraude fiscale qui rapporterait d'ailleurs bien davantage. Les chiffres de fraude fiscale en Belgique sont estimés entre 20 et 30 milliards d'euros. Des milliards d'euros qui échappent à l'Europe année après année.

En ce qui concerne les décisions de l'ICN, le CRAC, par exemple, est aux bénéfices des pouvoirs locaux. L'ICN a décidé que les investissements CRAC étaient à rattacher à la Wallonie. C'est une décision à laquelle nous devons nous plier, mais qui est contestable, vous l'admettez.

Monsieur Bellot, je tiens à vous rassurer, il y a une décision passée, la semaine dernière, déposée par mon collègue, le ministre Collin, pour compenser la perte des communes. Il y a un arrêté de compensation pour les pouvoirs locaux pour Natura 2000 de 2 250 000 euros au budget 2015, mais si vous aviez connaissance d'un non-soutien, d'une non-compensation à 100 %, je vous invite à interroger mes collègues les ministres MM. Collin et Furlan, ce sont eux qui sont responsables en la matière. Je vous remercie de l'information et de l'inquiétude que vous avez relevées, mais je vous informe également qu'une décision a été prise la semaine dernière.

M. le Président. - Y a-t-il encore des questions, malgré l'exposé de M. le Ministre ?

La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Monsieur le Ministre, je veux revenir sur la problématique des données budgétaires fiables et là, il y a un élément qui dépend plus de votre arbitrage et je n'ai pas compris pourquoi vous ne l'avez pas inséré. L'initial 2004, en termes de paramètres, a été établi sur base d'un rapport, ce qui est logique, du Bureau fédéral du Plan qui date de septembre 2013. Or, depuis lors, il y a eu deux rapports économiques du Bureau fédéral du Plan qui sont sortis, l'un en février 2014 et l'autre de septembre 2014. Pourquoi n'a-t-on pas adopté ces derniers chiffres dans les estimations et, entre autres, sur la dotation IPP ?

Ensuite, j'entends bien votre citation relative à un illustre ancêtre Caton l'Ancien. En effet, les bons comptes font les bons amis et quand les comptes sont

mauvais, qu'on le veuille ou pas, les amis sont suspects. Vous ne m'empêchez pas de penser autre chose.

J'ai entendu qu'il n'y a avait jamais eu de dette cachée. Évidemment qu'elle n'était pas cachée au point que certains ne la connaissaient pas. Il y avait une dette tue. C'est cela la difficulté. Cela a d'ailleurs toujours été, pour moi, une incompréhension par rapport à l'éthique du précédent ministre du Budget. S'il avait *ab initio* donné les chiffres exacts, la polémique sur cette dette cachée, qui est en réalité une dette tue, sans doute n'aurait jamais existé. Mais à force de ne pas vouloir officialiser, par transparence, des chiffres, on finit par être suspect.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Maintenant, ça l'est, je ne vois pas pourquoi vous insistez aussi lourdement, puisque tout est sur la table.

M. Crucke (MR). - Parce que certains n'ont manifestement pas encore compris.

Je veux rajouter à cela, Monsieur le Président, et cela peut vous concerner, que lorsque nous avons, dans cette même commission, sollicité l'audition de l'ICN, cela a toujours été refusé. Comme les méthodes changent, je suppose que, dorénavant, cela pourra être fait.

Lorsque nous avons demandé d'auditionner le professeur Deschamps., cest à peine si votre prédécesseur, Monsieur le Ministre, ne considérait pas qu'il était sénile. Pourquoi l'auditionner ? Il ne sert à rien. Tout ce que le professeur Deschamps, lui et d'autres – parce qu'il n'est pas le seul dans la liste de la dette – ont dit, tout cela est exact. J'espère que nos pratiques – et je m'adresse à vous Monsieur le Président – changeront également à l'avenir.

Je n'ai pas eu de réponse, Monsieur le Ministre, sur la politique de l'ancre. Je concède, elle n'est pas propre à la Wallonie. Vous avez rappelé que c'était le ministre Vande Lanotte qui l'avait initiée. Est-ce que, oui ou non, vous allez maintenir cette politique, la modifier, la corriger ou l'abolir ? Ce que je veux, c'est votre pratique en la matière. Il n'est pas trop tard pour la communiquer. Nous ne sommes pas encore le 31 décembre.

Enfin, vous avez avancé, en parlant des droits de succession, qu'il y a bien plus de 100 millions qui sont revenus grâce à l'opération évoquée. Vous n'en êtes pas très satisfait parce que c'est la lutte contre la fraude fiscale qui vous importe. Je peux vous rejoindre. La fraude fiscale, je n'ai pas de clémence à avoir par rapport à cela.

Je voudrais juste vous donner un élément de réflexion en plus. Vous en trouvez un dans votre budget. Les pays où la fraude fiscale est la plus élevée, la plus importante, ce sont les pays où la fiscalité est aussi la plus lourde. Si vous changez ces paramètres-là, je ne dis

pas que vous supprimez totalement la fraude fiscale. Je ne rêve pas d'un monde à ce point meilleur que plus personne ne joue à ce petit jeu, mais vous la diminuez, non seulement drastiquement, mais en plus, vous augmentez vos recettes. Vous avez un exemple dans votre budget. Ce sont les droits de donation.

Comparez les droits de succession avec les droits de donation. Nous avons, M. Jeholet entre autres, ici, pendant des années, milité, déposé des propositions de décret pour abaisser les droits de donation. Il a fallu l'approche des élections, une pression sur le ministre du Budget qui devenait sans doute insoutenable, pour qu'à un moment donné, il vienne – non pas balayer toutes nos propositions – avec un projet qui était largement en dessous de nos espérances et aussi de notre comptabilité. Mais il y a eu un projet qui a été défendu devant ce Parlement. Nous l'avons soutenu, tout en disant que l'on n'allait pas assez loin. Le résultat, vous le connaissez. Vous avez des droits de donation qui sont en hausse.

Est-ce que, vous aussi, en vous inspirant finalement de cet exemple, vous pouvez pousser cette dynamique plus loin ? Soyons clairs, pas de sacrifice, pas de pardon, pas d'acceptation par rapport à la fraude fiscale. Il faut la dénoncer, la combattre et nous sommes d'accord, mais est-ce que, en même temps, vous vous engagez à diminuer la pression fiscale ? Que ce soit en terme de droit de donation, de succession sur les citoyens wallons de manière à in fine augmenter également vos recettes ? C'est ce que l'on appelle du *win-win*. Si vous me répondez oui à cela, on va sans doute pouvoir faire un bout de chemin encore ensemble.

M. le Président. - Merci, la parole est à M. Bouchez, ensuite à M. Hazée.

M. Bouchez (MR). - Simplement, pour continuer dans cet esprit-là, il y a une question à laquelle vous n'avez pas répondu. Sans même aller à l'étranger, cela a été le cas pour la réforme fiscale qui avait été menée au fédéral, à partir du moment où le taux diminue de manière raisonnable, intelligente, le rendement lui, augmente. Donc, il n'y a aucune complaisance vis-à-vis de la fraude fiscale. Ce n'est pas cela que je voulais mettre en évidence, certainement pas. Tout type de fraude doit être sanctionné, condamné, poursuivi, qu'elle soit sociale, fiscale, mais l'idée est qu'à un moment donné, les pouvoirs publics ont aussi une responsabilité d'organiser une société harmonieuse. Une société harmonieuse, c'est aussi une société dans laquelle la fiscalité doit être juste et perçue comme telle par le citoyen.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Vous devriez prendre la parole au congrès du MR.

M. Bouchez (MR). - Ecoutez, on l'a fait. S'il y a bien un parti, sur les 20 dernières années, qui, lorsqu'il

est aux responsabilités a travaillé à cela, c'est bien le MR. Il n'y a vraiment pas de difficulté avec cela, mais si vous voulez, on peut en débattre.

Néanmoins, par rapport à ici...

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Il y en a une très belle à l'ordre du jour de ce gouvernement. Après les belles promesses...

M. Bouchez (MR). - La différence est que le taux, par exemple en matière de droits de succession entre des tiers, était tellement discriminatoire en Région wallonne que la Cour constitutionnelle a été jusqu'à annuler le taux. Je ne sais pas si vous vous rendez compte dans quelle région l'on vit. C'est une région où même les juridictions considèrent que les taux sont excessifs. Cela date de quelques années. Vous avez quelque peu...

M. Hazée (Ecolo). - C'était même « le » Serge Kubla qui était au Gouvernement.

M. Bouchez (MR). - Ce n'est pas nous qui avons cette compétence. Par ailleurs, vous avez quelque peu diminué le taux effectivement, mais il reste extrêmement excessif. Néanmoins, si vous voulez tout de même rentrer dans le fond plutôt que de faire des effets, je vous ai posé une question qui était très claire, qui était de dire, admettons même que vous ne saviez rien en 2014 et rien en décembre 2013, mais qu'en février, là vous ne pouviez pas nier les données SEC 2010, elles étaient connues par tous, tous les chiffres étaient publics. Pourquoi le Gouvernement, encore une fois, sans même repasser devant le Parlement – pour faire un ajustement, je peux comprendre – n'a pas géré ses dépenses, ses investissements, en tenant compte de ces chiffres, et a attendu que l'on se retrouve maintenant au mois de novembre pour procéder à un ajustement en disant « ce n'est pas nous, on a une mauvaise nouvelle, mais ce n'est pas de notre faute » ?

Ce n'est pas une manière responsable de gérer les choses. Je crois que c'est tout de même normal que les députés – et de manière plus générale la population – aient une réponse par rapport à cela. Que s'est-il passé en février ? Pour vous le poser encore autrement – apparemment, on essaye d'éluder la question – est-ce que le calendrier électoral aurait eu une influence là dedans ? C'est tout de même relativement grave en matière de sens des responsabilités.

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Je voulais revenir sur trois éléments. Premièrement, sur le blocage des paiements. J'entends ce que vous dites. Il s'agit d'un blocage des crédits qui a été levé par le Gouvernement. Cela veut donc dire que l'ensemble du processus de paiement de toutes les créances se poursuit normalement jusqu'à concurrence de leur disponible et donc, qu'il n'y a pas,

dans le chef du Gouvernement, d'ancre qui est à nouveau lancée pour que certaines allocations ne soient pas vidées jusqu'au bout. Est-ce bien cela qu'il faut comprendre ? L'ensemble des crédits sera, à concurrence des factures qui arrivent, épuisé. Cela peut alors...

M. Jeholet (MR). - On peut avoir l'avis de la Cour des comptes sur ce point ?

M. le Président. - On écoute volontiers la Cour des comptes. Allez-y, madame. Pour la Cour des comptes aussi ? Oui Monsieur Crucke ?

M. Crucke (MR). - J'ai peut-être une question également pour la Cour des comptes. Dans ce fameux débat SEC 95, SEC 2010, la Cour des comptes peut-elle donner la ventilation ?

M. le Président. - Nous vous écoutons.

Mme Winant, Première auditrice-révisseuse à la Cour des comptes. - Il y a une petite confusion sur cette histoire de blocage administratif. Les blocages administratifs dont on parle, à la page 5 du rapport de la Cour des comptes, sont vraiment des blocages administratifs quelque part qui anticipaient l'ajustement et qui ne visaient que les crédits dont on prévoyait la diminution. C'était pour éviter les dépassements de crédit ajustés, si je puis dire. Il ne s'agit pas du tout de la logique de report des factures sur l'exercice suivant. Ici on voulait éviter que les crédits ajustés ne soient avant l'ajustement déjà dépassés par des imputations. C'est un point tout de même très clair.

Par contre, le Gouvernement anticipe déjà un report de 150 millions d'euros. Vous vous souvenez tout à l'heure du calcul des 327 millions de la correction de droits constatés. C'est 477 millions d'euros de factures 2013 reportés sur 2014, -150 millions d'euros de factures 2014 dont on estime le report sur 2015.

Vous lirez le rapport de la Cour des comptes. On dit bien que ce report de 150 millions, malgré tout, n'est pas satisfaisant sur le plan comptable parce que l'on ne respecte pas les principes du décret WBFIn ni les principes du SEC. Même si l'on sait qu'il est difficile de traiter les factures de décembre pour le 31 décembre, c'est quasiment impossible, mais il y a tout de même un mois qui est laissé par le décret WBFIn pour imputer sur l'exercice antérieur les factures qui seraient reçues jusqu'au 31 décembre.

J'espère avoir été claire sur ce problème de blocage administratif. Il y avait une confusion dans la lecture qui était faite du rapport.

Concernant la ventilation de ce qui est SEC 95 – et qui résulterait donc d'une meilleure information de l'ICN sur la comptabilité de la Région – et sur la part qui serait imputable au SEC 2010, je vous renverrais – c'est dommage que l'on n'ait pas pu voir la présentation

PowerPoint pour l'ajustement 2014 – à la page 18 du rapport de la Cour qui ne fait que reprendre des chiffres qui lui ont été communiqués par le cabinet du ministre Lacroix. Ce sont des chiffres qui n'ont pas été calculés par la Cour elle-même.

Dans le solde budgétaire des institutions consolidées qui se chiffre à moins 595,1 millions d'euros, il y a trois rubriques. Il y a une rubrique qui s'appelle organisme d'intérêt public qui vaut - 167,6 millions d'euros. C'est vraiment relatif aux institutions qui étaient dans le périmètre au 30 septembre 2013. Le SEC 2010, si je puis dire, n'a rien à voir là-dedans, puisque cela concerne les institutions qui étaient dans le périmètre au 30 septembre 2013.

La seconde rubrique concerne les opérations de financement alternatif et missions déléguées. Là, on a un impact de - 381 millions d'euros. Cela, ce sont toutes les opérations CRAC, SOWALFIN, et cetera qui ont été aussi considérées par l'ICN en vertu non pas, je pense, des règles du SEC 2010, mais en vertu des règles du SEC 95, comme des opérations qui ont été requalifiées comme étant des opérations Région wallonne. Cela résulte d'une meilleure information de l'ICN.

Il y a une troisième rubrique qui concerne les « nouvelles entités reclassifiées ». L'impact négatif qui est là de - 46,5 millions d'euros est vraiment relatifs aux nouvelles institutions qui ont été incluses dans le périmètre suite à la liste publiée au 30 septembre.

Pour ceux que cela intéresse, on a basé notre rapport aussi sur des informations qui sont communiquées par l'ICN, je vous renverrais au communiqué de presse de l'ICN qui accompagnait la liste des institutions de fin mars. Un communiqué de presse du 17 avril 2014 où l'ICN dit bien, dans celui-ci, la liste des institutions au 17 avril résulte de la correction liée aux impacts du SEC 95 et donc la meilleure information que l'ICN a pu obtenir suite à l'enquête d'Eurostat à propos des comptes de la Région wallonne.

Eurostat a souhaité que l'incorporation du SEC 2010 et des impacts du SEC 2010 soient plutôt transposés dans les corrections qui ont été faites en septembre. Si l'on isole les impacts du SEC dans la liste du 17 avril et celle de septembre, on voit clairement ce qui est relatif au SEC 95 et qui se traduit dans la liste qui est communiquée par l'ICN, la liste des institutions au 17 avril. Alors, les requalifications qui ont été opérées par l'ICN dans la liste communiquée au 30 septembre, c'est plutôt l'impact du SEC 2010.

Voilà, j'espère que j'ai été claire.

M. le Président. - Vous voulez intervenir ?

M. Crucke (MR). - Très brièvement, M. le Président.

Je voulais remercier la Cour des comptes qui, à mon avis, n'a jamais aussi bien porté son nom de bras armé du Parlement qu'aujourd'hui. Ce document, on l'a par la voie informatique aussi. Ceci dit, pour la clarté de la lecture, de la compréhension des débats, si l'on pouvait avoir une copie de ce document aujourd'hui, cela nous permettrait, non pas de revenir sur la chose, le débat a eu lieu en 2014, mais ces chiffres sont à ce point clairs que j'aimerais ne pas me tromper à la virgule près.

M. le Président. - On a bientôt la pause de midi, vous avez un secrétariat donc, je crois que chacun doit réaliser lui-même sa copie...

M. Crucke (MR). - Vous craignez que ces chiffres sortent de cette enceinte plus rapidement que je ne lis ?

M. le Président. - Rien à voir avec cela.

Il y a encore l'une ou l'autre question qui ont été posées et qui sont adressées au ministre et nous lui donnons la parole.

M. Crucke (MR). - M. le président, si vous le permettez, j'étais en train de faire ma réplique. Il y a une incise tout à fait qui contribue au débat, la Cour a répondu, ce qui est fort bien. J'ai juste envie de terminer pour le bon ordre des choses, pour ne pas revenir après...

M. le Président. - Je croyais que vous aviez fini, allez-y.

M. Crucke (MR). - Sur le blocage, les choses sont maintenant extrêmement claires. Merci.

Trois choses. Sur le Comité de monitoring. Il faudrait trouver un autre argument parce que l'on ne peut pas simplement dire « le fédéral fait comme ça, donc je vais faire pareil ». A fortiori dans le contexte politique dans lequel on se trouve, il me paraît un peu audacieux de votre part de prendre exemple sur le Gouvernement fédéral quant au rapport entre le Gouvernement et le Parlement. Il y a ce rapport du comité. Vous avez envie d'avoir une prudence, vous pouvez éventuellement discuter au Gouvernement avant de prendre attitude.

Dès lors que ce travail est mis en œuvre, que cela pose des questions légitimes par rapport au débat que l'on a ici et quant à la volonté de faire mieux – on a d'ailleurs salué vos engagements en la matière – il y a là une évolution qui peut intervenir quant à permettre un suivi précis du contrôle des dépenses.

Deux, sur la trajectoire, je n'y reviens pas maintenant, car je reviendrai, sans vous décevoir, au moment de la délégation 2015, d'autant que le propos à ce sujet concerne l'objet 2015 sur le raisonnement à l'égard de 2014. Je peux quelque part vous suivre, mais sur 2015, les choses restent pour moi incompréhensibles.

Enfin, dernier élément, sur les taxes de circulation, on attend avec beaucoup d'intérêt ce rapport parce que c'est le rapport à 30 millions d'euros. Trente millions d'euros qui étaient espérés, qui ne sont pas là. Nous espérons bien vite ce rapport pour voir clair au sujet de cette recette.

M. le Président. - La parole est à M. le ministre.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Oui, quelques éléments de réponse pour les dotations qui ont été inscrites en 2014, M. Crucke.

On n'était pas sûr de ce que le Fédéral allait faire puisque quand on a terminé notre conclave budgétaire, le Gouvernement fédéral était en phase d'accouchement, si je puis dire. On a tenu compte des données que l'on avait, des chiffres que l'on avait. On ne pouvait pas l'envisager dans l'ajustement.

Pour votre deuxième question, vous le savez, on a augmenté les crédits, on a aussi diminué la sous-utilisation des crédits. Pour la fraude fiscale, je n'y reviendrai pas, on n'est pas au Parlement fédéral. Simplement, je suis d'accord avec vous, l'impôt sur le travail est beaucoup trop lourd en Belgique. Je crois que tout le monde le dit.

Mais alors, il faut avoir le courage de lever une taxation ailleurs. Et, vous partagerez mon indignation, à partir du moment où le patron d'Oméga Pharma, Marc Coucke, fait une opération qui se chiffre à plus d'un milliard d'euros et qu'il ne paie pas d'impôts, c'est indécent.

Les droits de donation, Monsieur Bouchez, je suis partiellement d'accord avec vous. Effectivement, on doit utiliser tous les leviers fiscaux disponibles. Mais on ne doit pas l'envisager sous un aspect *one shot*. Il faut bien entendu avoir une vision à long terme. C'est la raison pour laquelle j'ai dit que je reviendrai vers vous avec une réforme globale de la fiscalité dans les mois prochains. Il faut les associer aux droits de succession, voir les différents impacts. Sur le long terme, c'est très important, me semble-t-il. Il y a, là, des transitions entre fiscalités et il faut vraiment mesurer le niveau de précision et essayer d'anticiper au maximum tout effet pervers qui pourrait survenir.

Vous me demandez ce qui s'est passé en février 2014. Écoutez, je n'étais pas là. Les requalifications sont intervenues en mars. Est-ce dû à une période d'affaires courantes du Gouvernement. En tout cas, si votre recette, c'était de dire qu'il fallait tout bloquer à ce moment-là, c'était très embêtant pour tous ceux qui attendaient des investissements, pour tous ceux qui attendaient de bonnes nouvelles du Gouvernement, et cetera.

Voilà, je n'y étais pas et je ne peux vous dire que mon sentiment a priori.

Sur la problématique des 150 millions d'euros pour des factures tardives, je suis d'accord avec l'analyse de la Cour. Malgré les efforts que nous faisons au niveau de l'administration pour essayer d'honorer au maximum les factures dans le courant de la fin d'année, il n'en reste pas moins vrai que beaucoup d'entreprises ou autres, nous envoient des factures vraiment à l'extrême fin et il est vraiment impossible sur le plan administratif de les honorer.

On a déjà essayé de faire des efforts à ce niveau, on continuera à les faire. Je peux assurer les parlementaires qu'il ne s'agit pas d'un report programmé systématique, calculé, anticipé par le Gouvernement.

M. le Président. - Nous avons fini la discussion générale pour l'ajustement 2014, vu l'heure et que nous avons commencé fort tôt, je propose de suspendre nos travaux et de recommencer à 14 h. On a une bonne heure devant nous. À tout à l'heure.

- La séance est suspendue à 12 heures 37 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 14 heures 10 minutes

M. le Président. - La séance est reprise.

Chers collègues, je vous propose de reprendre nos travaux. Nous en étions au point 2, le projet de décret contenant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET DES RECETTES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2015 (DOC. 59 (2014-2015) N° 1)

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2015 (DOC. 60 (2014-2015) N° 1 ET 1TER) (Suite)

*Discussion générale
(Suite)*

M. le Président. - Un nouveau tour avec M. Crucke, Mme Kapompolé et M. Fourny.

La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Merci Monsieur le Président. Reconnaissons tout de même que par rapport à 2014, les comparaisons sont assez difficiles. Nous sommes dans un exercice un peu unique puisque, pour 2015,

interviendra la réforme de l'État et la fameuse Sainte-Émilie, ce qui a, vous l'avez d'ailleurs précisé en termes de chiffres, des conséquences non négligeables en termes de masse budgétaire, mais également en termes de responsabilité par rapport à ces masses qu'il conviendra d'assumer.

Cela dit, je ne vais pas vous le cacher, Monsieur le Ministre, à la lecture des documents mis à notre disposition – je ne parle pas de l'absence de possibilité de vérification que l'on évoquait ce matin par rapport au SEC, vous pourriez me redire la même chose – je parle des justificatifs qui sont donnés, que ce soit dans votre budget ou dans les budgets des autres ministres, en termes de justifications de dépenses, j'ai envie de dire qu'elles sont minimales. On ne peut donc pas s'empêcher de poser un certain nombre de questions, ne fût-ce que pour tenter de comprendre certains raisonnements et avoir des réponses à ces chiffres. Un chiffre ne voulant pas toujours dire ce que l'on peut en penser, si l'on n'a pas l'explication voulue et si l'on n'a pas cette explication, il peut difficilement y avoir un débat. Si je vous pose des questions qui parfois peuvent vous sembler évidentes, dites-vous que si cela est évident pour vous, c'est que vous avez participé à la discussion. Nous, nous sommes, ici, parfois dans l'attente. C'est ce qui me fait dire que dans la DPR, on avait des mots sans chiffres – on a suffisamment reproché de ne pas avoir les chiffres. Ici, j'ai envie de dire que c'est un peu le contraire : on a des chiffres, mais on n'a pas toujours les mots. On voudrait avoir ces explications-là.

J'espère tout de même que – chat échaudé craint l'eau froide – on ne se retrouve pas dans le schéma qui a été évoqué pour 2014, avec un écart de 500 millions d'euros. Confirmez-nous bien que vous n'avez pas fait un budget à 500 millions d'euros près, de manière à éviter les surprises ?

Ce que vous donnez comme garantie, c'est ce monitoring que vous voulez mettre sur pied en disant : « Il faut qu'il y ait un comité de monitoring permanent » ; vous avez ce matin évoqué la composition. Je constate qu'il n'y a pas de présence parlementaire dans ce comité. Est-ce que cela vous semble totalement absurde ou bien est-ce qu'en termes de transparence vous estimez aller jusque-là ? Entendons-nous bien, je pourrais même comprendre que dans un comité de monitoring, il y ait un moment donné ce que j'appelle une « clause de confidentialité ». Les chiffres peuvent aussi évoluer, les informations que l'on a ne sont pas toujours les informations qui sont les plus précises, mais elles sont parfois indispensables pour pouvoir réagir, anticiper. Selon vous, est-il possible d'envisager que dans ce type de comité, il y ait également une présence du Parlement ? Simplement parce qu'à certains moments, par rapport au travail qu'il reste à faire, ces fameux dix ans – on peut revenir sur ce que représente également ces dix ans, ce n'est pas toujours le coupe-gorge qui arrive dans dix ans comme

certaines l'ont imaginé ou décrit – par rapport à ces objectifs auxquels – tout le monde doit souscrire à un moment donné que ce soit la majorité ou l'opposition – la question vous semble-t-elle absurde ? Si pas, n'hésitez pas à ouvrir la porte.

Il y a dans ce budget un certain nombre de surprises d'autant plus surprenantes qu'elles sont un peu, pour ne pas dire totalement, en porte à faux avec la communication initiale du Gouvernement, la présentation du budget qui avait été faite par le ministre-président, lui-même entouré de ses vice-premiers, dans laquelle on nous disait : « Nous, nous ne toucherons pas au portefeuille du citoyen. Nous ne toucherons pas au portefeuille des entreprises. Les économies qui se feront seront passablement indolores – ce n'est jamais totalement indolore sinon on ne ferait pas d'économies –, mais grosso modo, il ne faut pas vous inquiéter, tout va bien ».

Quand on lit le budget, je ne peux que penser qu'il y a loin de la coupe aux lèvres. Sauf à penser que la gauche est elle-même rattrapée par ses excès. Ce qu'elle dénonce à un endroit, elle l'applique à un autre endroit. On ne vous fait pas le reproche de tenter de mettre sur pied un budget qui, in fine – je ne parle pas de 2015 – sera en équilibre. Nous ne vous reprochons donc pas de prendre un certain nombre de mesures d'économies. Où nous divergeons, c'est sur la méthodologie et sur les choix effectués, mais pas sur ce que j'appellerai le caractère impératif et incontournable d'un certain nombre de mesures qui doivent être prises. Quand vous dites 2015-2016, on sait que cela ne va pas être facile, ce n'est pas nous que vous devez convaincre. Nous l'avions dit avant 2015 et 2014. Si l'on veut être objectifs et si l'on veut objectiver les données, il y a des mesures à prendre et je vais revenir sur les mesures que vous prenez. Mais quand je dis que la gauche est rattrapée par rapport à ses excès, aujourd'hui, cela manifeste en rue, on le sait, mais cela ne manifeste plus que, et seulement, comme vous vouliez le faire au départ, à l'égard du Gouvernement fédéral qui, lui, a clairement mis une trajectoire, qui, dès le départ, a clairement donné des chiffres. Que l'on aime ou que l'on n'aime pas, que l'on conteste ou que l'on ne conteste pas, on a joué la transparence. Ici, cette transparence n'est apparue que dans les derniers jours. D'où ces dichotomies entre un discours et finalement la réalité – j'ai envie de dire la réelle politique à laquelle vous êtes confrontés. C'est un peu l'effet boomerang et il fait parfois plus mal. Quand on a dit : « Il ne faut pas vous en faire, il n'y aura pas de problème » et que, jour après jour, maintenant, à travers la presse généralement, on apprend un certain nombre de mesures qui sont tout sauf rassurantes, qui sont tout sauf indolores, je pense que c'est quelque chose que vous risquez de devoir assumer.

Vous n'avez pas toujours été aidé en communication parce qu'un certain nombre de ministres, même parfois vous-même d'ailleurs, ont fait des déclarations qui se sont relevées contredites 24 heures après, ou sur

lesquelles on est revenu 24 heures après, pour changer, modifier, édulcorer, représenter. C'est que la visibilité n'était pas aussi évidente que cela.

La première mesure qui me frappe est même symbolique en termes budgétaires. Pourquoi est-elle symbolique ? Parce qu'elle ne touche pas le budget 2015 en tant que tel, vous-même vous l'avez dit, je l'ai encore entendu, hier, sur des plateaux. C'est le fait d'avoir coulé, touché, la philosophie même du plan Marshall. Cette philosophie à laquelle, à l'époque, nous avons souscrit, nous l'avons soutenue.

Vous pouvez lire toutes les déclarations des libéraux sur le plan Marshall, nous avons soutenu cette dynamique à de très nombreuses reprises, parce que l'on pensait qu'elle pouvait être l'élément de relance de la Wallonie.

Dans ce cartable de relance, qu'y avait-il ? Le fait de ne plus toucher – c'est un engagement, une promesse – à l'économique, de faire de l'économique le levier de la relance, de la réindustrialisation, de l'investissement, pas de taxe antiéconomique. Aujourd'hui, après la conférence du ministre-président – cela n'a pas été dit à l'époque – on apprend qu'il y a une taxe sur l'outillage. En d'autres termes, l'exonération au précompte immobilier est supprimée.

Soyons de bon compte, Monsieur le Ministre, on ne parle pas d'ordinateurs, on parle de tout ce que la technologie peut faire aujourd'hui en termes de mobilier le plus performant, le plus pointu, souvent aussi d'extrêmement coûteux, qui ne s'amortit pas en cinq ans. La justification, c'est cela, c'est de dire que l'on va pousser tout le monde à investir, qu'ils peuvent réinvestir après cinq ans.

Il y a ce que l'on appelle « l'outillage » en son terme le plus large possible, il y a de l'outillage lourd sur le plan budgétaire, lourd sur le plan financier, dans lequel on ne prend le risque d'investir que si l'on est certain qu'il pourra être rentable à terme ; dans lequel on est certain que le risque pris ne sera pas rattrapé. Or, ici, vous le rattrapez.

Agoria a évidemment réagi immédiatement. On peut les comprendre, ils sont sans doute les premiers visés. Il n'y a pas que Agoria, j'ai aussi entendu M. Bodson – on l'aime ou on ne l'aime pas, il dit souvent des choses intéressantes.

(Réaction d'un membre)

M. Bodson est très wallon, il y a des lignes de conduite que l'on peut vraiment partager. Je vous rassure, je ne suis pas membre de la FGTB et je ne pense pas que je le serai un jour.

(Réaction de M. Onkelinx)

J'ai vu M. Bodson – votre ami, Monsieur Onkelinx... Moi, c'est en termes de débat...

(Réaction de M. Onkelinx)

Tellement indépendant qu'il lui a dit tout le mal qu'il pensait. Et aussi en termes symboliques. Je n'aurais jamais pris cette mesure. Il est encore gentil parce que, si c'était un libéral qui prenait cela, je vous assure que l'on était brûlé sur place.

Il n'y a pas que M. Bodson. Celle qui est censée vendre à l'extérieur le produit de la production wallonne, l'AWEx, Mme Delcominette, élément brillant, ne crie pas au scandale, elle crie au fou. Elle dit : « Vous rendez-vous compte que l'on va devoir aller expliquer cela à des entreprises qui vont devoir investir en Wallonie ? Je ne sais pas comment je vais faire ». Non seulement son budget est en diminution – ce n'est pas tout de dire que l'on voudrait continuer à vendre à l'extérieur –, mais en plus vous mettez des bâtons dans les pattes, en plus vous l'empêchez de vanter ce qu'elle vante généralement. Je ne parle pas que des notionnels, Monsieur le Président. Vous savez que l'AWEx a toujours vanté les notionnels à l'extérieur – qu'une certaine gauche a toujours critiqué, mais on peut parfois avoir deux logiques différentes. Ici, c'est : « Je ne peux pas vendre cela à l'extérieur, il faut changer ».

Regardez la marche arrière. On dit que ce n'est peut-être pas ce qu'il fallait faire. Je ne suis pas sûr que cela a été imaginé il y a très longtemps. Quand on regarde l'historique de l'annonce de cette taxe, je ne suis pas certain que l'on y réfléchisse depuis si longtemps. Je me demande toujours si ce n'est pas l'extrême gauche qui titille à un moment donné en disant : « Il nous faut du sang patronal, il nous faut du sang en investissement, il faut quelque chose pour rassurer ».

(Réaction d'un membre)

Je ne suis pas sûr que Robespierre, c'est fini, même si nos amis du PTB...

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Je note effectivement que le PTB n'est pas là pour des discussions aussi fondamentales qui portent sur l'avenir de la Wallonie.

M. Crucke (MR). - Vous avez noté cela aussi. Je n'en fais pas un fromage, chacun a ses préoccupations. C'est vrai qu'aujourd'hui, quand on est parlementaire, c'est au Parlement qu'il faut être. Chacun fait ce qu'il veut de cela.

Expliquez-nous cette logique, autre que celle que j'ai déjà entendue, autre que : « On veut réinvestir tous les cinq ans, on veut pousser l'innovation, on veut pousser l'investissement ». Vous avez compris que ni à gauche ni au centre ni à droite, on n'y croit encore. Vous pouvez franchement aller jusqu'à : « On s'est gourés, on s'est

trompés, il ne faut pas faire cela ». Faute avouée est à moitié pardonnée, on ne vous en voudra pas.

(Réaction de M. Fourny)

Chez vous, Monsieur Fourny, ce n'est plus le pardon, vous pouvez aller directement au confessionnal en ce qui vous concerne.

Je crois qu'un jeune ministre est encore capable de ce geste devant le Parlement. On vous soutiendra, il ne faut pas avoir peur.

J'ai parlé de communication maladroite. Je vais vous donner deux exemples, un sur lequel je reviendrai après, cela vous permettra d'y réfléchir un peu. Ce premier exemple ne vous concerne pas directement, ce sont vos collègues ministres qui ont pris la parole sur le dossier, le fameux fonds Kyoto dans lequel on retrouve le *burden sharing*, et cetera.

Nous avons deux communications très différentes : celle de M. le Ministre Furlan et celle de M. le Ministre Di Antonio. Je pensais d'ailleurs qu'il venait pour cela, quand je l'ai vu arriver tout à l'heure. Je sais que l'on dit que Mme Galant est capable de donner des chiffres différents, mais eux, ils sont deux et ils donnent quatre chiffres différents. C'est magnifique ! Non seulement ils donnent des chiffres différents... C'est là la difficulté, ils ont tous deux la tutelle sur le fonds. L'un est cdH, l'autre PS, chacun tire sur la corde et on tire finalement les mauvaises.

Il y a un exemple qui vous concerne – il faut croire qu'il aime beaucoup parler pour l'instant – avec M. le Ministre Furlan, vous n'avez pas du tout la même logique concernant la CWaPE, la nécessité pour la CWaPE d'exercer sa mission régulatoire. Elle n'a pas le choix, avec le transfert des compétences, elle va devoir fixer les prix de l'électricité et du gaz. Ce n'est pas banal en termes de conséquences sur le citoyen, de responsabilité non plus.

Vous soutenez un langage différent que celui du ministre Furlan dans ce cas. Le ministre Furlan dit : « Je sais très bien que vous n'arriverez pas avec votre budget. Il ne faut pas vous en faire, je vais trouver une solution ». Dans le budget, on ne voit pas la solution ! Pour vous, c'est l'orthodoxie budgétaire : ils en ont déjà assez, il n'y a pas un euro en plus et il n'y en aura pas. Que doit-on faire ? Faire confiance au ministre Furlan ou faire confiance au ministre du Budget ? Qui tient la vérité dans le dossier ? On ne parle pas de dizaines de milliers d'euros, on en est à des centaines de milliers d'euros de différence, plus d'un million d'euros de différence. Dites-nous aussi qui nous devons croire.

Je crois que le ministre Furlan ne vous aime pas toujours. Vous avez eu la même polémique avec lui sur le bonus Logement. Il avait également imaginé modifier cette politique. Ce n'est pas normal, il est ministre du Logement, on peut penser qu'il y réfléchit de temps en

temps. Lui, il nous avait dit qu'il allait supprimer le bonus Logement et, en compensation pour les communes, le précompte immobilier serait oublié. Imaginez le vent de panique chez ceux pour qui – cela restera comme cela pour l'instant sur le plan communal – le précompte immobilier est une ressource importante. Il avait imaginé cela.

On ne parle ensuite plus beaucoup du bonus Logement, puis on passe de 45 à 40. Il faut se mettre à la place de tout investisseur. Quand on sort – je n'oserais pas dire autant d'âneries parce que chacun a le droit à la réflexion...

Mme Kapompolé (PS). - Monsieur le Président, on n'est plus dans un débat macro sur le budget, il me semble que l'on est carrément dans une vision qui devrait être développée dans les commissions fonctionnelles.

M. Crucke (MR). - Merci de jouer au président, Madame Kapompolé, mais jusqu'à preuve du contraire, tout ce qui touche au citoyen touche au budget du citoyen. Si le bonus Logement ne vous fait pas mal, sachez que cela fait mal pour d'autres. Si cela vous dérange que je vous parle du budget, alors demandez-moi simplement de sortir de cette salle.

Mme Kapompolé (PS). - Je n'ai pas de problème concernant la discussion, mais elle doit se faire dans les commissions. Il y a une Commission du logement et développez-y votre sujet. Je n'ai pas de difficulté avec cela.

M. Crucke (MR). - Je vous rassure, elle se fera aussi en Commission du logement.

Lorsque je vous cite deux points de vue différents entre deux ministres du même Gouvernement, sur des budgets qui sont dans le budget, si même cela – car ils sont tous les deux socialistes – cela vous dérange, il faut croire que l'on veut simplement nous faire taire.

J'attends de M. le Ministre une réponse claire et nette – pas seulement sur la jeunesse, mais aussi sur ce qu'il faut prendre en ligne de compte dans ce qui est dit par les uns et par les autres. Jusqu'à preuve du contraire, je ne m'appelle pas Furlan. Jusqu'à preuve du contraire, je ne « porte pas la croix ». Jusqu'à preuve du contraire, j'ai le droit d'avoir une réponse aux questions que je pose.

Cela ne fera pas plaisir non plus à mon estimée collègue, Mme Kapompolé. Je ne vais pas non plus mettre à mal tout le monde.

(Rires)

J'ai envie de vous dire : « Il pleut des taxes ». Même si vous ne les voyez pas, vous allez les ressentir bientôt. Un parapluie, vous en aurez bien besoin.

Je me demande comment l'on a composé ce budget. J'ai un peu l'impression que pendant l'été, les chaperons rouges sont allés chanter en disant : « Il faut faire grève, et cetera, le Fédéral, c'est mauvais » et pendant ce temps-là, tout l'été, chaperon rouge prétendait une petite pomme pour avoir une recette en moins là-bas, une autre pomme là-bas et puis, on complétait le panier. Maintenant, on va faire le budget dans lequel on va additionner 7 %, 15 % en moins, Monsieur le Président, pour l'associatif. On va faire un budget, il faut donc sortir un document. Où est la logique ? Où est la trame de ce budget ? Quel est le suivi ? On n'a pas cette impression, quand on lit ce budget, d'avoir des choix directifs et je pense que cela tient un peu à votre méthode, Monsieur le Ministre.

Vous avez dit : « J'ai demandé à chacun des ministres de regarder dans son budget, de vérifier où un certain nombre d'économies sont encore possibles, et ensuite de revenir vers moi ». Après, il y a le bilatéral ou éventuellement M. le Ministre-Président qui fait un arbitrage, et ensuite on compose le budget.

Je pense ne pas trahir la méthodologie qui est celle que vous avez évoquée.

Est-ce de cela que la Wallonie a besoin pour demain ? Est-ce cela la manière dont on peut répondre aux questions réellement que la Wallonie se pose et les réponses dont elle a besoin ? Le courage n'est-il pas peut-être, à un certain moment, de dire que dans certains domaines, il y a lieu d'accélérer et dans d'autres, il y a peut-être lieu de faire un sacrifice plus important ? Pour cela, il faut, à un moment donné, mettre des priorités en avant. Ici, on a l'impression d'avoir utilisé la râpe, mais sans être certain qu'elle fonctionne encore. En effet, on disait déjà : « Nous sommes à l'os ».

Il faut croire que l'on n'y était pas puisque vous le faites encore. La logique aujourd'hui, là où ces dix ans n'étaient pas d'avoir une autre vision, un autre courage, une autre volonté et réellement une autre perspective que l'on donnait aux citoyens...

Le citoyen qui voit cela aujourd'hui ne se sent-il pas frustré en se disant : « Je vais payer plus. Les entreprises vont investir moins. Nous aurons moins de disponibilités » ? L'associatif va, pour partie, fermer ses portes, sauf si d'autres pouvoirs viennent en aide et s'ils ne viennent pas, cela passera par licenciements. N'était-ce pas autre chose que le citoyen wallon avait droit d'attendre aujourd'hui ?

Autre remarque que je vais évoquer avec vous. Par absence dans le budget, on suspecte à un moment que les chiffres sont mis, qu'il y a des transferts de compétences. Comment gère-t-on ce transfert de compétences ? J'avais évoqué ce matin, très brièvement, le GPS. Je me souviens du discours de M. le Ministre-Président Demotte qui, lorsqu'il met sur pieds, le GPS, dit clairement que pour que l'on puisse gérer ce transfert

de compétences, pour que les meilleures décisions puissent être prises dans le transfert de compétences, pour que ces nouvelles compétences qui aboutissent dans les mains de la Wallonie soient des compétences dans lesquelles on crée de nouvelles politiques, dans lesquelles on donne un nouvel espoir, dans lesquelles, réellement, on montre que lorsque l'on quitte le Fédéral pour arriver à la Région, on peut être plus performant, plus innovant. On pense à demain et non pas à la gestion du quotidien, à la petite pelle. Cela, c'était l'utilité du GPS. J'avoue aujourd'hui que les 10 qui participent au GPS ont une lecture très différente. C'est une énorme déception en disant : « C'est ce que nous avons promis et ce n'est pas ce que l'on fait ». Cela va plus loin, certains disent : « Le Gouvernement en place aimerait que l'on prenne des mesures difficiles, que ce soit nous qui décidions pour les matières difficiles. Pour les autres, ils les annoncent avant nous ».

En d'autres termes, je sens que la concertation sociale dont on parle partout est ici. Non pas morte née, je ne suis même pas certain qu'elle soit née, si ce n'est simplement dans une déclaration de M. le Ministre-Président. Avez-vous, vous, une autre vision de cette concertation sociale ? Considérez-vous que ce GPS va fonctionner autrement ? De quelle manière va-t-il fonctionner ? Ne fallait-il pas, Monsieur le Ministre, profiter de ce transfert de compétences, à la fois pour les actualiser, mais en même temps, les optimiser et nous dire : « On a cinq ans » ?

« Monsieur Crucke, tout ne se fait pas dans le premier budget. Laissez-nous le temps ». Comprenez alors aussi que si vous demandez du temps, on comprend, par rapport à ces compétences, quelle est la programmation, quel est l'ordre de travail, quelle est la filière qui amène à faire en sorte que nous ferons mieux en Wallonie que le Fédéral ne faisait sur un territoire composé de plusieurs Régions. Cela, on ne le voit pas. Là, vous ne voyez pas d'indication et ce n'est certainement pas les justificatifs qui sont donnés par les uns et les autres qui permettent d'y arriver.

Il y a une compétence largement évoquée par les uns et par les autres sur les plateaux aussi, mais qui n'est pas que symbolique : les titres-services. Vous avez touché aux titres-services. Là, vous avez pris une mesure. Vous y touchez, mais on a l'impression, non pas avec une vision d'avenir pour les titres-services, mais uniquement avec une vision budgétaire. Je vois que vous n'opinez pas. C'est que nous ne sommes pas d'accord, mais je vous donne la lecture qui est mienne et qui n'est pas que la mienne. Je suppose que vous aurez également vu que les partenaires sociaux étaient extrêmement déçus.

J'ai aussi lu vos réponses du Gouvernement qui disent : « Les titres-services ne concernent que 10 % de la population wallonne. Les 90 autres pour cent ne sont pas impactés. Ce n'est donc pas bien grave ». Les titres-services, cela a créé 50 000 emplois. En dehors de dire que cela ne touche que 10 %, cela a créé sur l'ensemble

du territoire, 50 000 emplois. C'est donc un mécanisme qui a été porteur et un mécanisme qui a été revu. Nous étions ensemble, sous le Gouvernement Di Rupo. On ne changeait pas facialement le montant. La mesure qui a été prise a eu des conséquences sur le secteur. Vous dites que puisque cela ne concerne que 10 %, on ne va pas trop s'y intéresser. Il y a tout de même une économie budgétaire à la clé. Deuxièmement, vous vous dites que finalement, cela ne changera rien et vous aurez demain, toujours autant de titres-services et donc autant de personnes qui travaillent puisque l'on garantit les employeurs. On garantit à la fois le montant du service, mais aussi les 100 % pour l'employeur.

On a beau garantir à l'employeur, il faut encore qu'il y ait du travail. Il faut encore que l'on sollicite les titres-services. Pensez-vous que ce type de mesure n'est pas une mesure qui peut-être a été prise dans la précipitation, qui méritait justement cette concertation sociale ? Peut-être depuis quelques mois, le GPS qui n'a pas fonctionné sans que l'on puisse discuter alors d'un élément budgétaire à une solution pérenne. Vous ne pensez pas c'est du travail en noir que l'on crée aujourd'hui ou plus en noir encore pour demain ? Je vois bien que vous me dites non. Donnez-moi la garantie de cela, car c'est un dossier que l'on va devoir également suivre dans le temps. On ne va pas avoir la réponse dans une semaine, quinze jours ou un mois. C'est le baromètre titres-services qui pourra le dire. Tous ceux qui aujourd'hui, sont intervenus comme spécialistes en la matière, pensent le contraire. Peut-être que dans votre cartable, Monsieur le Ministre, vous avez des avis d'experts que l'on ne connaît pas. Si c'est le cas, n'hésitez pas à les donner.

À d'autres moments, c'est ce que j'appelais le chaperon rouge qui fait son tour pour prendre de temps en temps une économie ci et là, comme cela on considère que l'on a déplumé un peu tous les arbres. C'est un peu moins visible que si l'on en prend un et qu'on lui casse les reins, peut-être. Il y a un certain nombre d'économies aveugles et parfois peu compréhensibles comme cette déductibilité pour frais de sécurisation. Nous ne vivons pas sur une île déserte où malheureusement la sécurité est à ce point assurée que l'on se dit que demain les policiers arriveront à sauvegarder des personnes et des biens sans que l'on doive résoudre une intervention pour le privé.

Il y avait un mécanisme qui avait porté ses fruits et le citoyen ne s'y trompait pas puisqu'il y recourait. Par une déductibilité, il avait un encouragement à le faire. Pour assister largement à des réunions de police, c'est souvent le premier conseil que donne un policier : « Sécurisez votre habitation. Une alarme vaut mieux que dix policiers, nous ne sommes pas capables d'être partout en même temps. Les territoires sont ce qu'ils sont ». Une alarme n'est non pas une garantie à 100 %, c'est la meilleure des garanties. Dans ce cas-ci, on supprime purement et simplement. Quel est l'effet ? Quel est l'impact sur le citoyen ? En dehors de l'impact

financier, mais psychologique aussi. Qu'est-ce que cela amène ce type de mesure ?

Je pourrais vous parler aussi ce que j'ai considéré comme des mesures qui frôlent la démagogie. La taxation sur les eaux usées que l'on augmente de 45 % ; merci pour les entreprises, merci pour les agriculteurs. Mais là c'est plus votre justification qui pour moi est démagogue, c'est de dire : « Attention, en Flandre la taxation existe aussi et ils sont plus haut en terme de taxation. Il ne faut pas qu'il y ait de distorsion entre la Flandre et la Wallonie, alors essayons d'équilibrer la taxation. » Je veux bien, mais alors il faut l'appliquer à tout. Qu'attend-on pour changer les droits d'enregistrement ? Parce que si à chaque fois, et cela n'arrive pas trop souvent malheureusement, que la Flandre est au-dessus de nous, vous voulez l'égaliser, mais qu'à chaque fois que l'on est au-dessus vous ne voulez pas la baisser, le citoyen va bien évidemment être le dindon de la farce.

Dans ce type d'effet démagogique, j'ai retrouvé aussi – j'ai la chance d'avoir un chef de groupe qui a un cœur solide parce je pensais qu'il allait mourir ce jour-là – que vous avez annoncé à travers la presse la suppression de la redevance radio-télévision. Savez-vous que cela fait dix ans que M. Jeholet se bat pour cela ? Savez-vous que cela fait dix ans qu'il sollicite cela, d'abord extrêmement gentiment par des approches consensuelles à l'égard du ministre. Je vous assure qu'il a eu des promesses. C'est un peu comme dans la chanson de Zazie : Elio, Michel, Christophe, et cetera. Parce que, avant vous, Elio Di Rupo a fait la même promesse, feu Michel Daerden également. André Antoine, non, lui ne comprenait pas que cela touchait les citoyens. Maintenant que vous êtes à peine en place, bingo ! On refait la même promesse.

J'ai essayé de dire à M. Jeholet : « Tu dois faire confiance si un ministre dit qu'il va la supprimer, tu ne vas tout de même pas faire un procès d'intention au ministre. Il est plus fort qu'Elio, il est plus fort que Michel Daerden, il va la supprimer. » Il me dit : « As-tu bien lu l'article ? » C'est vrai que j'ai parfois tendance à m'arrêter au titre et à ne pas lire tout l'article. Quand on lit, ce n'est plus la même chose. D'abord, on lit qu'il y a un gros problème de contrôle ; arrangez-le s'il y en a un. Pourquoi les autres ne l'ont-ils pas arrangé ? Ce n'est déjà plus : « on supprime la taxe », c'est : « on va voir si l'on ne peut pas améliorer le contrôle ». Puis il y a compensation, on voit le ministre du Budget qui revient directement. Si je cède 109 millions d'euros là, il faut que je les récupère ailleurs.

(Réaction de M. Onkelinx)

Monsieur Onkelinx, je comprends bien qu'en Flandre cela a été fait, Bruxelles tout cela, je sais. Il ne faut pas vous en faire que de temps en temps chez nous, on existe encore avec des taxes qui n'existent plus nulle part ailleurs. Vous n'allez pas me décrire la Wallonie

comme cela, même sans la traverser à pied, je sais bien que cela existe également.

C'est là que je ne peux que donner raison à la lecture attentive de M. Jeholet, pas une trace évidemment dans le budget 2015. Quelle déception, Monsieur le Ministre. N'avez-vous pas été entendu par vos collègues ? En avez-vous parlé ? Avez-vous mis cela sur la table ? Si c'est le cas, qui dans vos collègues a dit non ? Alors c'est vers lui que l'on va aller. Si vous ne l'avez pas mis sur la table, pourquoi ne pas l'avoir fait ? Pourquoi le sortir dans les journaux, il m'a montré cela sur l'heure de midi, où plus de 40 personnes lui écrivent pour dire : « Voilà, plus de taxe, vous avez gagné ! » Il doit répondre : « Je suis dans l'opposition, ce n'est pas encore gagné. » Il doit passer son temps avec un collaborateur à répondre que non, c'est sans doute une promesse du ministre, on ne sait pas quand elle sera réalisée. J'ai bien vu que ce n'est pas en 2015, mais personne ne m'en voudra si je vous demande quand. Une date précise.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - C'est dans l'article, vous l'avez bien lu, j'ai dit 2016.

M. Crucke (MR). - Non, je ne crois que ce que vous me dites. 2016, suppression totale ?

(Réaction d'un membre)

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - J'ai dit 2015, c'est l'année de la réflexion.

M. Crucke (MR). - Vous me confirmez 2016 ? C'est votre dernier mot ?

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Je n'ai donc pas parlé de suppression, j'ai parlé d'un examen attentif et d'une évaluation de la redevance...

M. Crucke (MR). - Et voilà !

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Mais c'est dans l'article ! Je ne suis pas responsable des titres. J'ai simplement dit qu'il fallait réfléchir à un nouveau processus, puisque l'actuel génère un contentieux lourd, des contrôles difficilement optimisables, et était devenu – en cela je vous rejoins – complètement obsolète. Mais cela doit être compensé et neutre sur le plan budgétaire.

M. Crucke (MR). - En disant cela, vous n'avez encore rien dit.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Cela veut donc dire que l'on peut imaginer un système qui est beaucoup plus moderne et en phase avec les revenus de nos concitoyens.

M. Crucke (MR). - Donc c'est bien ce que je dis. Où vous avez raison, c'est que vous n'êtes pas responsable des titres ni du contenu. Heureusement, la liberté rédactionnelle existe encore ! Mais imaginez-vous où vous êtes en train d'amener le citoyen ? C'est pour cela que ce matin je vous ai dit que j'ai de la sympathie pour vous, mais attention, parce qu'à force d'annoncer encore et encore, le paquet monte, mais nous allons continuer à ressortir. Sur ce genre d'annonce là, je ne vais pas faire en sorte qu'il n'y ait que M. Jeholet qui soit ennuyé par ces lecteurs fervents qui viennent lui dire : « C'est gagné ». On n'est nulle part !

M. le Président. - On a compris la question, Monsieur Crucke.

M. Crucke (MR). - Vous avez compris la question ?

M. le Président. - Vous êtes laborieux dans l'exposé de vos questions.

M. Crucke (MR). - J'ai toujours été laborieux, j'aime le travail.

(Rires)

Vous ne me changerez pas, Monsieur le Président. Ce n'est pas possible. Pour moi, le travail est une valeur.

Un autre élément sur lequel il y a de la démagogie, encore que là aussi je reprends vos termes, c'est le saut d'index. Vous savez que le Fédéral a décidé d'amener un saut d'index, vous ne l'avez pas repris en tant que tel dans votre budget, vous avez comptabilisé de manière faciale le saut d'index et vous faites une déclaration – parce ce que je dis là, je ne le retrouve pas dans les justificatifs, c'est à travers la presse – qui est de dire : « En tout cas, je vais faire en sorte que l'on compense cela pour les fonctionnaires wallons ». Et vous ajoutez, pour que je sois tout à fait correct par rapport à vos propos, « compensation partielle ». Première chose, c'est quoi ? Deuxièmement, cette compensation partielle vaut-elle pour toute la fonction publique dans son sens le plus large ? Les OIP ? Parce que si c'est le cas, il va falloir revoir déjà votre budget des OIP qui n'ont pas, comme vous, intégré le montant de l'indexation. Ils considéreraient que ce qui était décidé au Fédéral devait être d'application également pour ces mêmes OIP. Cela changerait évidemment un peu la donne budgétaire, à la limite on pourrait se demander quelles instructions ont-ils reçues ? En sachant, comme l'a très bien dit M. Fourny ce matin, on a deux types d'OIP : certaines ont des dépenses totales, d'autres sont liées par les instructions que le ministre peut avoir données. Si c'est le cas, quelles ont été ces instructions données aux OIP et quand ont-elles été données ?

Autre débat que je souhaite ouvrir avec vous, parce vous l'avez ouvert et M. le Ministre Furlan aussi, on l'a évoqué très rapidement ce matin, c'est l'évolution, non pas de la fiscalité wallonne, mais de l'administration

fiscale wallonne et notamment la perception du précompte immobilier.

Pour l'instant, la problématique est que ce précompte immobilier est perçu par l'administration fédérale, le SPF Finances. La recette est essentiellement locale, communale, provinciale et régionale. On ne sent pas, du côté fédéral, un empressement certain sur cette taxation. Il vaudrait donc mieux la reprendre dans le périmètre de l'administration wallonne. Grosso modo, c'est ce que vous dites, M. Onkelinx : « Les Flamands l'ont déjà fait ».

Je voudrais comprendre qui dit vrai. J'ai eu une interpellation avec M. le Ministre Furlan sur le précompte immobilier.

Vous vous souviendrez que j'avais déposé mon interpellation pour M. le Ministre Lacroix, mais le Gouvernement m'avait dit que ce n'était pas M. le Ministre Lacroix qui s'en occupait, mais bien M. le Ministre Furlan ! Je suis donc allé chez ce dernier qui m'a dit, je vous cite : « Le problème de la perception de la taxe est l'inadaptation de la base taxable ». En d'autres termes, nous pouvons transférer à la Région, cela ne changera rien. C'est la base taxable qui est fédérale et le restera, c'est ce qui pose problème.

Deuxièmement, je cite toujours, à la virgule près : « La régionalisation de la perception n'est pas une solution ». Je ne comprends plus ce Gouvernement ! Il y a quinze jours, M. le Ministre Furlan m'avait dit que faire cela n'était pas une solution. Le Gouvernement m'avait dit que c'était M. le Ministre Furlan qui s'en occupait et, ici, il y a moins de deux ou trois heures, on me dit qu'il faut évidemment réfléchir à cela, que c'est ce qu'il faut faire et que c'est cela l'efficacité !

Participez-vous au même Gouvernement ?! Voilà à peine quelques mois et nous sommes déjà face à des langages différents. Mettez-vous à la place du modeste parlementaire, de l'observateur attentif. Un chien y perdrait ses chats. Là aussi, je veux un éclaircissement à ce sujet. Si M. Furlan a tort, vous me dites qu'il n'y connaît rien ! Ce n'est pas bien grave, il ne va pas se formaliser pour si peu, je le connais, c'est un garçon assez aimable, il n'est pas à la première erreur près et tout le monde peut faire une erreur dans sa vie. Mais il vaut mieux clarifier aujourd'hui. Parce qu'au plus cela traîne, au plus cela roule, au plus on coule et au moins on comprend.

Un autre petit détail que je souhaiterais évoquer avec vous, c'est ce que l'on appelle « la trajectoire pluriannuelle » qui, selon moi, est peu rassurante. J'ai vu des chiffres, tout à l'heure, qui arrivent à zéro en 2018. Nous revenons donc à l'équilibre en 2018. Je ne vous fais pas le reproche d'arriver en 2018. Au fédéral aussi, je pense que, lorsque l'on arrive à faire ce genre d'exercice, si l'on y arrive, il vaut mieux le faire sur une année en plus que sur une année en moins, en se disant

que nous avons eu d'autres misères. Ce qui me pose problème – vous voyez que je l'ai lu, j'ai surligné en orange – c'est la page 20 de l'exposé général. « Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras », « Les paroles s'envolent, les écrits restent ». Vous savez comment cela se passe. Là, en 2018, nous sommes avec un déficit de 154 millions d'euros. Je ne comprends plus. J'arrive ici en commission, je vois que nous sommes à zéro, je passe des heures et des heures à lire un document qui me dit que nous sommes à 154 millions d'euros. Tout mon week-end est fichu.

Comment dois-je travailler ? Que ou qui dois-je croire ? Cet exposé général ? Ou dois-je considérer que je ne lis plus l'exposé général, je ne lis plus rien et j'attends que M. le Ministre fasse une déclaration et s'il en change par la suite, tant mieux ? Soyons optimistes : « L'avenir, c'est la Wallonie ! » Tant que nous parlons, ça va, mais le jour où nous ne parlerons plus... les écrits ne comptent pas. Cela n'est tout de même pas sérieux !

(Réaction d'un membre)

J'espère bien qu'il me répondra.

(Réaction de M. le Président)

Je ne suis pas tracassé, M. le Président. Vous me voyez tracassé ? Je suis amoureux de la Wallonie, je vous l'ai dit. Et c'est en vertu de cela que je suis combatif et que je rappelle à M. le Ministre qu'il y a aussi des écrits et que je n'aime pas que l'on écrive ni que l'on dise n'importe quoi. Dans un cas où dans l'autre, soit M. le Ministre a écrit n'importe quoi, soit il a dit n'importe quoi. Il faut tout de même le savoir, autant pour vous que pour nous et tout le monde. L'intérêt, c'est la Wallonie.

Je vais passer assez vite sur les imprécisions et les négligences par rapport aux OIP. Je pourrais là, très facilement, faire référence à ce qui a été dit par la Cour des comptes. Les discordances sont là entre le budget wallon et les recettes OIP. Nous avons cité l'OWD, l'ISSeP, l'école d'administration publique, le CRAW, l'IFAPME, l'IWEPS... Rien que pour l'ISSeP, il y a une différence de 3 400 000 euros, pour être tout à fait exact. Nous ne sommes plus à un million près, quand on voit cela.

Vous voyez pourquoi j'ai commencé, tout à l'heure, en disant que j'espérais qu'il n'y avait pas 500 millions d'euros de discordances dans ce que l'on nous annonce comme chiffres, chat échaudé craignant, évidemment, l'eau froide.

Cela prouve bien que, non seulement, nous avons besoin de ces budgets, mais que nous avons besoin, en plus, de budgets correctement rédigés. Des erreurs de ce type, je veux bien que l'on se trompe à 10 000 euros près, il y a des OIP qui pèsent extrêmement lourd et ce ne sont pas ces 10 000 euros-là qui vont faire la

chanson, mais là, à l'ISSeP, 3 500 000 euros de différence !

Nous avons vu ces erreurs OIP, mais il y a aussi une erreur Communauté Française – cela a été évoqué par la Cour – Fédération Wallonie-Bruxelles et Wallonie. La recette de 341 millions en Wallonie est de 347 en dépenses en Fédération Wallonie-Bruxelles. Manifestement, nous n'avons pas travaillé sur les mêmes paramètres. Pourquoi n'avons-nous pas travaillé sur les mêmes paramètres ? Et qui, finalement, nous donne le bon chiffre ? C'est l'un ou c'est l'autre, cela évitera de poser la question, la semaine prochaine, à l'autre hémicycle. Puisque finalement on aura eu la réponse ici.

Nous avons, également, évoqué, tout à l'heure, les budgets des OIP qui n'ont pas été transmis, je ne reviens pas là-dessus. Je souhaiterais, par contre, revenir sur un élément. D'après ce que disait M. Fourny, et si je me trompe, il me démentira sans problème, j'ai cru comprendre que des rappels avaient été faits à ces OIP qui n'ont pas, malgré les rappels, adressé leur budget. Quand ces rappels ont-ils été faits, Monsieur le Ministre ? Y a-t-il eu plusieurs rappels ? Quelles conclusions politiques tirez-vous de cela ?

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Quand j'étais président de cette commission il y a dix ans.

M. Crucke (MR). - Il y a dix ans, vous étiez président de commission ? C'est cela que vous avez mal tourné. Il n'y a pas dix ans que M. le Ministre est en place. Quand ces rappels ont-ils été faits par M. le Ministre ? Y a-t-il eu plusieurs rappels et quelle est votre conclusion politique ? À savoir qu'un ministre donne une instruction et que finalement, qu'il la donne ou pas, cela ne change rien. N'y a-t-il pas d'autres manières de leur faire comprendre les choses ? Je n'ajouterais rien à ce qui a été dit ce matin.

J'aimerais également que vous fassiez le point sur l'implémentation de la nouvelle comptabilité. Ce n'est pas sexy comme débat, j'en conviens, mais c'est rudement important, à la fois au niveau de la légalité et sur le plan de la vérification des comptes. La Cour a, elle-même, précisé qu'un certain nombre de législations n'étaient pas appliquées. Comment les appliquera-t-on et quand ? Par rapport aux OIP, il y a, là aussi, un travail de législation qui reste à faire. Il y a des décrets qui doivent être votés et qui ne le sont pas encore. Ceci est-il également dans le « *repipe* », comme le diraient certains ?

Vous voulez parler ? Je reviendrai après, dans un deuxième tour. J'ai encore pas mal de choses dans le cartable et je pense que nous avons le temps. Pour un premier tour, je pense que c'est assez. Vous avez assez, Monsieur le Ministre ?

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Je reste cool, ne vous inquiétez pas pour moi, tout va bien.

M. Crucke (MR). - Je vois cela. Il faut rester cool. Pour un premier tour, je vais arrêter là, Monsieur le Président.

M. le Président. - Il n'y a pas que vous sur la terre.

La parole est à Mme Kapompolé.

Mme Kapompolé (PS). - Tout d'abord, je voudrais dire que, dès la présentation de la Déclaration de politique régionale, le message du Gouvernement wallon, par la voix de son ministre-président, a été on ne peut plus clair : les années 2015 et 2016 seront difficiles budgétairement parlant. Il n'y a pas eu de porte-à-faux en termes de communications. Cela a été on ne peut plus clair. En termes de transparence, je trouve que dès le départ, annoncer cela, même si cela nous a valu dans la presse des retours qui n'étaient pas toujours très agréables à lire, cela a permis de se positionner très clairement.

Quand j'entends certains éléments concernant le budget wallon, j'ai envie de me dire, c'est un peu l'hôpital qui se moque de la charité. S'il y a bien un budget qui a été épinglé par la Cour des comptes, comme étant un budget dont on parle d'austérité aveugle et injuste, c'est le budget fédéral dans lequel le MR a sa part de responsabilités. J'ai vraiment des difficultés à entendre certaines remarques.

Je voudrais dire aussi qu'il est hors de question pour moi, déjà en tant que parlementaire, de vouloir faire taire un parlementaire, un collègue. J'ai toujours été, depuis dix ans que je suis au Parlement, très respectueuse du fait que le Parlement a toujours le dernier mot. La seule chose que je voulais faire passer comme message, tout à l'heure, c'est qu'il y a des commissions fonctionnelles dans lesquelles certains débats doivent avoir lieu.

Pour revenir sur l'analyse faite par rapport au budget, je voudrais remercier la Cour des comptes ; dire aussi qu'avoir un support sur écran, comme cela a été le cas aujourd'hui, même s'il y a eu des petits ratés au démarrage, pour le budget 2015, c'est vraiment important. C'est une première et je voudrais souligner cet aspect-là. J'ai tenu compte des remarques effectuées, notamment par rapport à l'estimation des moyens transférés par la Fédération Wallonie-Bruxelles. J'attendrai les réponses apportées par M. le Ministre aux questions posées par mon collègue, M. Crucke. C'est important de recadrer les choses à cet égard.

J'ai déjà évoqué, dans le cadre de mon intervention précédente pour l'ajustement 2014, le contexte de cette grave crise de dette souveraine qui est venue se greffer à une crise financière, économique et grave. À cela, on a de fortes impositions et un encadrement budgétaire

lourd. Je pense aux Two-Pack, Six-Pack, au Traité sur la stabilité, la coordination, la gouvernance et également à tout ce qui est évolution des normes du système européen comptable.

Je voudrais aussi signaler qu'un ancien collègue, M. Bayet, au niveau du Parlement européen, n'hésite pas à monter au créneau pour dénoncer cette logique que l'on pourrait appeler de « *catastrófica* » parce que l'on se retrouve avec des impositions qui font peser des cures d'austérité au niveau européen et qui partent sur, à la fois l'aspect macroéconomique et la destruction des acquis sociaux. En ces temps de grèves tournantes, c'est important de le signaler parce que l'on est en train de toucher à des droits acquis par les travailleurs alors que des revendications importantes ont été douloureusement acquises durant tout le XXe siècle.

Je voudrais aussi revenir sur la notion de dérapage que j'ai pu entendre. Pour moi, les deux éléments extérieurs majeurs doivent être appelés ; à la fois, la sixième réforme de l'État avec ce transfert de compétences, l'on est vraiment dans une phase transitoire importante. Même si la Wallonie voit ses recettes augmentées de 67 %, il y a tout de même l'impossibilité de masquer l'importance des efforts à consentir pour assumer ce transfert de compétences et ces dépenses qui ne sont pas toutes compensées.

Je voudrais revenir aussi sur l'impact des requalifications par l'Institut des comptes nationaux. Parce que ce sont maintenant à la fois la SOWAFINAL, la SPAQuE, la SWL, la SWCS, la SOWAER, le CRAC qui intègrent le périmètre et qui font que l'on atteint maintenant un montant négatif de près de 310 millions d'euros. C'est important et difficile dans le cadre de notre équilibre.

Si l'on n'avait pas eu tous ces paramètres, notre déficit aurait été conséquent, 190 000 000 d'euros, mais l'on n'en serait pas à des montants pareils.

Je voudrais aussi insister sur le fait que le Gouvernement wallon a véritablement voulu préserver le pouvoir d'achat des Wallonnes et des Wallons. On n'est pas ici dans des logiques de sauts d'index, comme on peut le voir au niveau fédéral et des répercussions directes dans le portefeuille des citoyens. Sachant que l'on aura le cercle vicieux lié à l'impôt des personnes physiques, puisque ces détériorations, on va pouvoir également les ressentir directement dans les recettes régionales.

Je voudrais aussi souligner la volonté d'ouverture et de dialogue du Gouvernement, pour l'avoir entendu. Que ce soit par rapport aux sorties de M. Thierry Bodson ou des différents organes ; je pense à Agoria ou autres. Directement, je crois que l'ensemble des ministres du Gouvernement wallon est prêt à dialoguer, à discuter, à imaginer d'autres mesures qui seraient plus pertinentes encore de ce qui a été proposé jusqu'à

présent. Pourquoi pas ? Cette volonté d'ouverture est vraiment un élément important, quand je vois qu'à d'autres endroits, on refuse systématiquement le dialogue.

Je voudrais aussi dire que le fait qu'il n'y aura pas de licenciement dans la fonction publique et que l'on parle vraiment de non-remplacement partiel par rapport au service continu – on le dira sans doute un peu plus dans le cas de l'examen des départements fonctionnels du ministre – même si c'est une décision difficile, c'est vraiment dans la volonté de préserver l'emploi public à terme. On n'est pas dans des logiques, comme on le voit au Fédéral, de vouloir privatiser des pans entiers de l'administration ; je pense notamment à la police, comme le prévoit M. Jan Jambon.

Je voudrais terminer par quatre balises qui, pour moi, sont importantes à retenir dans le cadre de ce budget ; c'est un budget sérieux et responsable – c'est important de le dire au nom du groupe PS, Monsieur le Ministre – qui intègre à la fois les impacts externes avec l'établissement d'une trajectoire budgétaire soutenable. On l'a dit très clairement, le groupe socialiste soutient le choix de cette trajectoire.

N'oublions pas non plus, en termes de balises, que notre contexte intrabelge reste sensible, très sensible et que cette notion de responsabilisation reste importante. La Wallonie poursuit à chaque fois une politique justement pas comme si elle était sur une île déserte, avec ce lien avec le Fédéral, avec les entités fédérées dans un contexte européen.

J'insiste sur la préservation des moyens au niveau des pouvoirs locaux, car ce travail réalisé au niveau du maintien de l'indexation par rapport au Fonds des communes fait que, même si toute la politique liée aux municipalités n'est pas préservée – on le sait, c'est compliqué – au niveau wallon, il y a cette volonté de le préserver.

Enfin, terminons par les mesures sociales qui, via le département de l'action sociale, sont maintenues. Ce sont des éléments importants à redire, parce que sinon, on donne un peu l'impression que le Gouvernement wallon n'a pas travaillé avec cette rigueur et ce sérieux. Je ne voudrais certainement pas laisser passer ce type de message.

M. le Président. - La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). - Monsieur le Président, je voudrais, à l'entame de mon propos, souligner le fait que ce budget est un budget sérieux et responsable qui se trouve et se définit dans une trajectoire de cinq années avec cette perspective de lissage notamment au niveau des investissements, tel que cela a été défini, et de perspectives de retour à l'équilibre en 2018.

Sérieux au regard des éléments externes qui sont venus plomber malheureusement nos chiffres et nos

perspectives et dont il a fallu tenir compte. Effectivement, la sixième réforme de l'État, qui n'est pas complètement financée puisque l'on sait que la part de la Région est non négligeable ; à terme, on parle de plus de 300 millions d'euros sur les compétences qui ne sont pas financées par ce transfert au niveau de la sixième réforme de l'État. Il faudra l'assumer.

Il y a aussi la loyauté fédérale que nous avons voulu, nous, assumer au travers de la loi d'assainissement des finances ; et tout l'impact des mesures prises au niveau européen. En intégrant cela, la volonté des négociateurs et du Gouvernement, lorsque celui-ci s'est formé, a été de faire de nouvelles politiques de manières différentes, mais avec un leitmotiv : ne plus presser le citron et éviter de nouvelles taxes.

Je pense que l'engagement pris par ce Gouvernement est totalement respecté. Ce ne sont pas les leçons du Fédéral qui nous apprendront à savoir que le principe de trop d'impôt tue l'impôt, puisqu'en l'espèce, l'ensemble des mesures les plus difficiles, d'un point de vue de la pression fiscale, nous viendront malheureusement du Fédéral et auront également un impact au niveau de notre économie wallonne.

En Wallonie, pour notre part, nous avons voulu faire des réductions au niveau des dépenses. Les choix opérés permettent un juste effort équilibré sur l'ensemble des domaines et évitent certains effets d'aubaine, notamment en matière de primes.

Certaines d'entre elles ont créé aussi des effets d'aubaine qu'il faut éviter à l'avenir. La modification de celles-ci dans son ensemble permet d'éclaircir le jeu, d'avoir une perspective beaucoup plus lisible et de permettre une redistribution beaucoup plus équilibrée. C'était important à souligner au niveau de la manière dont les choses ont été appréhendées.

Monsieur le Ministre, concernant un élément plus particulier qui est la taxe sur l'outillage évoquée et sur laquelle beaucoup de communications ont eu lieu ces derniers temps, je rappelle que la position du cdH est claire et se limite à ce qui est écrit dans la DPR. Pour nous – nous insistons, je me permets de le faire ici à cette tribune – cette mesure, au niveau du soutien et de l'intervention qu'il y a lieu de faire à l'endroit des entreprises, doit se faire en concertation avec le secteur. Ce principe de la concertation au préalable est défini dans la DPR. Nous souhaitons que celle-ci ait lieu avant que quelques mesures claires soient prises à l'endroit des entreprises. Nous souhaitons qu'au travers d'une mesure qui ne doit pas être considérée comme étant une taxe pure et dure, mais comme un moyen incitatif au terme de l'amortissement de l'outillage, des investissements, qu'il y ait un réflexe au niveau des entreprises pour réinvestir, réalimenter l'économie et faire tourner l'économie. Il s'agit d'un incitant que nous devons donner ou d'une volonté d'inciter l'entreprise à réinvestir au terme des investissements plutôt que de la

sanctionner au regard des investissements qui ont été faits et pour lesquels amortissements il a pu y avoir. Nous souhaitons que la DPR soit mise en œuvre à ce propos et que cette concertation avec le secteur pour relancer l'activité, la soutenir et surtout inciter de nouveaux investissements et développer l'entrepreneuriat dans notre Région, que cela puisse profiter aussi à l'ensemble des entreprises puissent être mise en œuvre rapidement. Je vous invite véritablement à mettre sur pied cette concertation dans les meilleurs délais.

Deuxième élément, il a été évoqué, ici, la mesure annoncée au niveau du Fédéral : la non-indexation. Dès l'instant où le Gouvernement fédéral prend cette attitude, elle s'impose à tous les niveaux de pouvoir et à tout le monde. Là, je regrette des incidences que cette mesure aura au niveau du budget. Cela aura un coût et des répercussions au niveau de la Région l'année prochaine puisque l'effet retard au niveau des impôts est de N+1. Nous aurons des recettes moindres liées au fait justement de la non-indexation des salaires. Il y aura une double pénalisation à la fois immédiate dans le pouvoir d'achat des citoyens aujourd'hui, mais demain également au travers de nos recettes budgétaires. Là aussi, nous devons faire des efforts au regard de cette mesure aveugle dans un contexte où, en définitive, on veut nous imposer une austérité que nous souhaitons, de tous nos vœux, éviter.

Par rapport à ce saut d'index, Monsieur le Ministre, je voudrais vous rappeler – j'ai entendu les débats du week-end et j'ai lu aussi la presse – pour le cdH, il n'est pas envisageable de compenser quoi que ce soit de quelque manière que ce soit. On ne va pas créer de discriminations entre une catégorie de personnes, entre les fonctionnaires, les ouvriers, entre ceux qui ne peuvent pas bénéficier d'une compensation qui serait amenée ou qui serait apportée d'une manière ou d'une autre. Je voulais clairement vous rappeler notre position par rapport à cela. Cette mesure, nous la déplorons, nous la regrettons. Nous aurions voulu, et si nous avons encore la capacité de pouvoir au niveau de l'opposition au Fédéral, infléchir la position de la majorité en imposant et en souhaitant pouvoir imposer une indexation, eh bien, nous souhaitons qu'elle puisse être appliquée à tous si elle doit l'être et qu'il n'y ait pas de discrimination qui puisse se trouver entre les différentes catégories : ouvriers, fonctionnaires ou employés.

Enfin, je reviendrai également sur l'Agence de la dette et le monitoring qu'il faut pouvoir organiser.

(Réaction d'un membre)

Je ne vous ai pas interrompu, si vous pouviez avoir la gentillesse de me laisser poursuivre le développement de mon propos.

Je souhaiterais également que vous nous donniez des indications concernant l'Agence de la dette que vous

souhaitez pouvoir organiser ou mettre en place. Dans quel délai celle-ci pourra-t-il sortir ses effets ? Cela me paraît extrêmement important dans le contexte que nous connaissons actuellement.

Enfin, j'en terminerai pour ne pas être trop long, je souligne, avec beaucoup d'intérêt, le fait que, dans le cadre des mesures prises dans le contexte que nous connaissons, certaines politiques puissent être préservées et que les moyens pour les politiques structurantes puissent être mises à l'écart de toute réforme, de toute modification, de toute réduction. Je les cite : le financement et le développement des pôles de compétitivité, le secteur de la formation, les cofinancements européens, le plan de cohésion sociale qui est préservé, le Fonds des communes – c'est extrêmement important dans le contexte que nous connaissons de pouvoir maintenir cette enveloppe dédiée aux communes et de pouvoir ainsi soutenir leurs finances à du concurrent de ce qui avait été annoncé sur une perspective aussi de long terme puisque les perspectives s'étendaient jusque 2018 – et la politique au niveau de la mobilité du transport, les TEC, les moyens budgétaires ayant été préservés pour maintenir le ticket de bus au prix que nous connaissons aujourd'hui.

Voilà les quelques réflexions que je souhaitais vous faire à l'entame de cette discussion générale et vous rappeler nos positions par rapport à l'accord de Gouvernement qui a été défini et les engagements pris vis-à-vis de la population, des Wallonnes et des Wallons. L'important, pour nous, était, à ce stade, d'éviter qu'il n'y ait, de nouveau, des taxes complémentaires, des taxes nouvelles pour préserver les Wallons de tout impôt complémentaire et d'éviter – ce que nous connaissons au niveau du Fédéral – cette rage taxatoire et ces citrons qui vont réapparaître sur nos voitures au regard des mesures qui nous sont annoncées. Nous avons fait choix de traiter les gens différemment et de réduire peut-être la voilure des recettes, mais de manière plus équilibrée, plus juste à l'égard de l'ensemble des secteurs pour passer ce cap des années 2015-2016 qui seront – c'était annoncé, mais je pense que ce n'est un secret pour personne – difficiles, pour des embellies annoncées pour les années 2017 et suivantes.

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Je vais revenir pour commencer – cela n'étonnera pas M. le Ministre – sur la question de la trajectoire. Par contre, je vais lui faire plaisir, car je ne vais pas lui poser de questions en la matière. En effet, les choses sont de plus en plus claires. Si je commence par la trajectoire, c'est parce que, lorsque l'on a repris l'exposé que vous avez fait tout à l'heure, c'est la première ligne. Situation : on regarde le constat, il y a toute une série d'éléments extérieurs et je reconnais les éléments qui ne relèvent pas de la responsabilité du Gouvernement, puis il y a les choix qui sont faits par

rapport à cela. La première ligne, c'est de nous dire que l'objectif est de 450 millions d'euros. Ensuite, tout le reste de la discussion se passe à l'intérieur de cette espace que l'on a fermé. La première chose, avant d'entrer dans cet espace, c'est de voir qui l'a défini et comment cela fonctionne, et savoir si c'est une contrainte.

Ce qui apparaît de plus en plus clairement – c'est pour cela que je n'ai plus besoin de vous interroger – c'est que le Gouvernement a choisi ; le Gouvernement a choisi de retenir l'objectif de 450 millions d'euros de déficit pour l'année 2015. On a cette somme de 1,100 milliard d'euros que le ministre-président a annoncée dès le mois de juillet ; il l'a annoncé avec la volonté de marquer les esprits ; en réalité, on peut regarder les choses ainsi. Le Gouvernement a décidé, librement – c'est son autonomie, mais je voudrais alors qu'il l'assume – il a choisi l'austérité, il a choisi de faire 60 % de l'effort sur la première année. La législature dure cinq années. Le Gouvernement compensera bien plus que la moitié de l'écart à l'équilibre sur la première année.

On peut regarder et se demander s'il n'y a pas des éléments de contrainte là-dessus. L'Europe ? Non, l'Europe n'a pas imposé d'aller à 450 millions d'euros de déficit en 2015 ; absolument pas. L'État fédéral ? C'est souvent son tour aussi. Non, il n'y a pas eu de dialogue. Vous me direz qu'il n'y avait pas de gouvernement. Il n'y a pas eu non plus de discussions formelles ou informelles, il n'y a pas eu de courrier, ni de combat de la part du Gouvernement pour essayer de dire que l'on va s'asphyxier. La Région est mise en difficulté avec un effort aussi grand. Les efforts qui sont demandés à une série de secteurs seront beaucoup trop grands et, donc, laissez-nous du temps pour, un peu en cohérence avec des messages que l'on entend ailleurs, garder notre capacité d'investissement et pour atteindre l'équilibre moins rapidement, de manière plus progressive, et non pas avec une marche d'escalier, la première étant extrêmement forte et après, des étapes de plaine. Finalement, c'est le Tourmalet et puis il y a les étapes vers Paris pour les années de fin de législature.

La Cour des comptes disait d'ailleurs ce matin que la trajectoire, c'est effectivement une trajectoire indicative, cette fois-ci. Il n'y a pas les éléments contraignants habituels, un accord de coopération, comme il y en a eu dans le passé, qui nous donne le « la » après une négociation, souvent difficile. Je peux dire que vos prédécesseurs avaient des contacts extrêmement hostiles, parfois avec d'autres pouvoirs qui cherchaient à nous faire faire plus d'efforts que nécessaire. Rappelez-vous toute la polémique des compétences usurpées où le Gouvernement fédéral cherchait à faire faire une série des efforts qui lui incombaient à lui, par le niveau wallon. Finalement, le Gouvernement a résisté par rapport à cela pour préserver les politiques régionales.

La trajectoire n'est pas contraignante, ni dans ses objectifs ni dans sa répartition. C'est ce qui a été dit tout à l'heure et c'est aussi écrit dans le rapport. Et le Gouvernement a choisi.

Vous dites : « Attention, il fallait faire attention de ne pas mettre à mal l'État Belgique – jusque-là, je vous suis – dans la procédure en déficit excessif ». Effectivement, en 2014, il y a peut-être un risque, car on a eu l'un ou l'autre élément conjoncturel qui nous rapprochait de cette limite. Mais ce risque n'est plus du tout le même en 2015. Chacun des niveaux de pouvoir – l'État fédéral, la Flandre, Bruxelles, la Fédération Wallonie-Bruxelles – s'est mis lui-même dans une trajectoire de retour à l'équilibre, chacun avec la vitesse qu'il a fixée. À Bruxelles et en Flandre, c'est à vitesse encore plus rapide qu'au niveau wallon ; surtout la première année.

D'autres niveaux de pouvoir ont choisi une trajectoire plus lente. Au bout du compte, dès le moment où en 2014 on est en dessous des 3 %, je ne vois pas bien par quel mécanisme il peut y avoir un risque de basculer au-dessus des 3 % dès lors que l'ensemble des entités qui font cette addition choisissent chacune, avec des vitesses respectives, de s'en éloigner, de résorber une partie de ce déficit. Cet argument ne me convainc pas.

Vous dites : « Nous voulions rester à 0,11 % du PIB ». Là je dis : « Effectivement, 450 millions d'euros, cela fait 0,11 % du PIB, comme 2 plus 2, cela fait 4, 4 plus 4 font 8. Jusque-là, tout va bien. Mais ce chiffre n'a aucune valeur contraignante, c'est un constat : 450 millions d'euros = 0,11 %. Mais ce 0,11 % n'est fixé par personne. Même si l'on regarde le Gouvernement fédéral qui s'apprête à prendre des mesures dramatiques pour nos concitoyens, il choisit lui-même une trajectoire plus lente de retour à l'équilibre. Un pouvoir libéral nationaliste va moins vite que la coalition qui se dit la plus progressiste possible en Wallonie. Ils ne font pas 60 % de l'effort la première année. Si même on regarde le ratio entre leur déficit et leur budget, on est avec un ratio supérieur au ratio wallon, déficit sur budget.

Je n'ai effectivement plus de question à poser parce qu'il y a là le choix : faire 10 millions d'euros en moins sur les APE, c'est un choix. Supprimer ou mettre à mal l'alliance Emploi-Environnement, c'est un choix. Mettre à mal le tissu social, réduire une série de subventions, c'est un choix ; avec les impacts que cela représente sur l'emploi. Et donc, assumez ce choix-là. Mais ce choix-là, pour moi, il est incompréhensible, car nous pensons... – là-dessus, je m'éloigne fondamentalement de l'opposition MR qui vous a félicité, tout à l'heure, à demi-mot, ils ne peuvent pas le faire plus fort, mais à demi-mot par rapport au chemin que vous avez choisi, à la trajectoire que vous avez choisie pour revenir à l'équilibre, forcément, vous appliquez leur programme : le plus vite possible à l'équilibre. Là je dis : « Attention, le pouvoir public a un rôle dans l'économie et

singulièrement en période de crise, dans une logique contracyclique ». D'ailleurs, un certain nombre de hauts représentants de cette coalition ne disent pas autre chose. On a tout à l'heure salué le combat de notre président au Comité des Régions pour essayer d'assouplir les règles budgétaires ; il a raison. Mais, diable alors, pourquoi la Wallonie, de la part d'autonomie qu'elle a – c'est le combat des régionalistes depuis 30 ans – décide-t-elle de vouloir aller plus vite, plus vite ?

Ce que nous pensons du côté d'Ecolo, c'est qu'en fait, c'est un choix de stratégie politique. Il y a beaucoup d'éléments pour le moment, dans le contexte politique, cela part un peu dans tous les sens. On a une configuration politique extrêmement inédite qui se prête à des mesures dramatiques qui génèrent une très légitime colère ; c'est le jour pour en parler. Le Gouvernement wallon s'est dit : « Dans cet espace-là, allons-y, nous passerons au bleu – c'est le cas de le dire – et les gens ne verront pas la différence et nous allons passer à travers ».

Deuxièmement, au plus vite, au mieux. Les élections, c'est dans quatre ans, pour les très nombreux bourgmestres en titre ou empêchés qui composent ce Gouvernement, et « Allons-y, faisons plus vite, pour demain pouvoir faire Saint-Nicolas » ; et vous avez commencé : « La redevance radio-télévision, c'est bientôt fini ».

En 2017, les marges de manœuvre vont arriver, toute une série de secteurs auront été saignés, le dégât pour l'emploi sera problématique, mais les moyens vont revenir et le Gouvernement aura largement de quoi faire oublier ou tenter de faire oublier les choix qu'il a posés.

Ce constat est encore renforcé par cette projection pluriannuelle qui nous indique que, avec les seules mesures prises en 2015 – nous en contestons un certain nombre – naturellement, la Région revient à l'équilibre entre 2018 et 2019. Là-dessus, j'ai une lecture tout à fait opposée à celle de M. Crucke. Sans que l'on ne fasse rien, après l'année 2015 – c'est ce que vous écrivez, ce n'est pas un bureau d'études Ecolo qui parle, ce n'est pas un bureau indépendant, ce n'est même pas le Bureau du Plan, c'est le Gouvernement wallon – naturellement, les recettes croissent plus vite que les dépenses : Cap 68 dès 2016, 3,5, 3,23, 3,15, là où les dépenses, leur évolution naturelle, les paramètres qui sont connus, qui sont fixés par des décrets, l'inflation, les augmentations barémiques, on connaît : 3,50, 1,98, 2,04, 2,13. L'un dans l'autre, on arrive à -154 en 2018, certes, et +74 en 2019. Aux deux tiers de l'année 2018, au 1er septembre 2018, on revient à l'équilibre de façon naturelle.

Ceci démontre, s'il le fallait plus encore, cette accélération, ce choix politique. Je lui laisse ce choix, il a la capacité de le faire, il ne fait rien d'illégal quand il fait cela, simplement il fait le contraire de ce qui est dit

ailleurs par les représentants des mêmes groupes politiques. Il fait le contraire de ce que l'on dit dans des conférences, dans un certain nombre d'endroits au niveau européen aussi qui mettent en cause ce rythme un peu débridé de retour à l'équilibre budgétaire ; cette idéologie budgétaire qui prime sur l'ensemble des autres considérations.

C'est notre première remarque. On a là un choix budgétaire, le choix de l'austérité.

Deuxième élément, la question de la transparence dont il a été beaucoup question ce matin. Effectivement, M. le Ministre a pris des engagements, et nous le suivrons. A priori, on peut voir les choses de façon ouverte en la matière, quant au fait de remettre dans l'équation budgétaire de la Région un certain nombre d'éléments. Très bien, on parle de budget-vérité. Mais convenons que, depuis le début, ce n'est pas vraiment cette partition que le Gouvernement a chantée. Les choix budgétaires que l'on essaie de disséquer de façon progressive au fil du temps, on a les déclarations de juillet et puis cette communication de conclave. Je ne sais pas s'il y a eu un conclave parce que l'on avait l'impression que les décisions étaient prises déjà en juillet sur le Gouvernement. Puis des communications un peu en tous sens : on ajoute un moratoire sur les primes Énergie et Logement, hop, insécurité dans le secteur ; on ajoute maintenant le retour de la taxe sur le précompte immobilier « Matériel et outillage » ; on a ces mesures sur les APE et puis il y a ce retour du décret-programme. Cela faisait quelques années que la Région wallonne avait, fort heureusement, abandonné cette mauvaise pratique fédérale, ce décret fourre-tout qui empêche un réel débat en amenant tout dans une grosse marmite. Et ici, on a les cavaliers budgétaires – pratique que la Région wallonne n'a pas abandonnée, certes – et décret-programme ensemble. Parfois, on se dit : « Qu'est-ce qui fait qu'une mesure se trouve dans l'un ou dans l'autre ? ». J'ai l'impression que cela dépend du jour où les chariots sont arrivés dans le cabinet chargé de recomposer l'ensemble. Ce n'est pas clair, ce n'est pas clair de voir ce qu'il en est. Ce décret-programme, c'est aussi une surprise. On reçoit chacun les ordres du jour du Gouvernement, je n'ai jamais vu un seul point à l'ordre du jour du Gouvernement sur ce décret-programme.

Mais c'est vrai qu'il y a des points qui viennent en communication. On reçoit aussi chacun des notifications du Gouvernement. Là, c'est plus surprenant. Il n'y a pas non plus de notification du Gouvernement sur le décret-programme. Je me demande d'ailleurs quel jour le Gouvernement a adopté ce décret-programme puisque à aucun moment, les notifications ne donnent trace d'une décision en ce sens. Cela a été la grande surprise lorsque jeudi ou vendredi dernier, on a reçu les décrets dans notre boîte de réception. Décret-programme qui a aussi fait abstraction de tous les avis requis lorsque nous élaborons des décrets. On a alors cette cacophonie autour de la taxe précompte immobilier notamment, où

finalement on regrette qu'il n'y ait pas eu de concertation alors que tout a été fait dans le processus pour qu'il n'y en ait pas. J'entends là-dessus qu'il y a des mouvements qui sont en cours. Donc, je ne vais pas m'appesantir, si ce n'est de m'étonner tout de même de la logique de cette taxe. Qu'il faille taxer davantage le capital, bien sûr et on vous soutiendra partout où c'est possible bien évidemment. Mais de taxer le capital dans ce qu'il peut avoir de plus utile pour la Région, c'est-à-dire d'être investi dans le tissu économique local, là, il y a une difficulté dans l'approche. Mettez ce dossier sur la table de la concertation.

Puisque la concertation fédérale est en panne, allez-y, jouez l'alternative finalement, relancez la concertation sociale au niveau wallon. Mettez ce dossier sur la table. Il aura en plus l'avantage sans doute, dans le rapport de force, d'aider un peu la branche syndicale à l'opposé de ce qui se fait ailleurs. Ce n'est certainement pas inutile pour rééquilibrer ce qui se fait ailleurs précisément.

Une série d'éléments restent inconnus. La question des investissements, je vais y revenir.

Et puis, ce choix de jouer la façade en fait, le prix des titres-services n'augmente pas, mais le coût pour les usagers va augmenter.

On annonce que l'on ajoute des dotations au TEC, mais en fait, ce n'est que pour compenser en partie les dotations qui sont en diminution.

On nous dit : « Bonne nouvelle pour la première fois depuis fort longtemps, la dotation du FOREm a été indexée, +5 %, -5 %. », mais cela, c'est après, dans la ligne. Il y a donc ce travail sur la communication qui est assez singulier.

Tout cela finalement sur le registre de la transparence. Sans doute y a-t-il des éléments qui nous échappent encore d'ailleurs. Donc, je prends une prudence dans l'analyse. Il y a certainement des éléments qui nous échappent dans le décodage de ce qui se trouve dans ce budget frappé du sceau de l'opacité.

J'en viens alors à une troisième considération générale : sur l'enjeu de la juste répartition des efforts. C'est aussi quelque chose que nous avons entendu. Nous avons cherché, contrairement à ce qui se fait ailleurs, à avoir une répartition équitable dans l'effort. J'avoue que je cherche encore. La Région wallonne a reçu, le 1er juillet 2014, des compétences extraordinaires en matière d'autonomie fiscale qui lui permettent de mettre à contribution les revenus les plus élevés. Je ne parle pas ici de la classe moyenne. Je parle ici des revenus vraiment les plus élevés, le 1 % ou les 3 % qui, en Wallonie, gagnent le plus, des personnes qui ne sont pas méprisables, ce n'est pas cela le problème. La question de savoir, en monnaie, comment chacun contribue à l'effort. Ici, on va demander 10 millions aux APE, tous ces financements qui servent non seulement aux

pouvoirs locaux, mais aussi à un très grand nombre d'associations fort utiles par leur travail sur le terrain, dans un certain nombre de secteurs, l'émergence aussi d'initiatives nouvelles dans la proximité aussi, on va venir sur les titres-services, mais par contre, à ceux-là, on ne demande rien en fait, alors que, jusqu'il y a peu, ce n'était pas possible. Effectivement, on avait juste le droit, comme les communes, de prendre les additionnels généraux où chacun payait selon ses revenus, mais tout de même avec la même proportion, avec le même centime de départ. Ici, on a cette possibilité, on pourrait même faire une réforme fiscale en Wallonie qui viserait à taxer moins fort les bas revenus, les moyens revenus et redresser finalement la courbe de la progressivité qui s'est fort érodée avec le temps. Si l'on regarde ce qui se passait il y a quelques décennies, on serait impressionné. Ce n'est pas ce choix-là qui est fait. Le choix est de cibler les bas et les moyens revenus, soit par des choses qui les toucheront directement dans leur portefeuille, soit par les politiques publiques qui sont menées et qui bien sûr auront un impact plus grand sur ces catégories de population.

Il y a cet impact sur l'emploi d'un certain nombre de mesures qui sont prises. J'en suis toujours à me demander, finalement, dans ce contexte qui est objectivement difficile, même si le Gouvernement a très fort noirci les choses par cette accélération du retour à l'équilibre. A-t-il évoqué l'hypothèse pour choisir celles qui sont les moins « impactantes » en termes d'emploi ? Je ne le pense pas.

Si l'on met à contribution les personnes, les 3 % de revenus les plus élevés, on aura certainement un moindre impact sur l'emploi que lorsque l'on va démanteler un certain nombre de politiques, que ce soit dans la rénovation du bâtiment, des reports d'investissement ou les titres-services.

J'en viens alors justement à l'impact sur l'économie, et peut-être d'abord à la question des investissements. Vous avez, tout à l'heure, présenté deux ou trois diagrammes qui n'étaient pas un argument budgétaire et qui étaient fort intéressants. J'espère qu'ils seront au rapport parce que, d'ici la séance plénière, on pourra alors aller plus loin dans l'analyse. Sur les reports d'investissement, vous avez plaidé – et je peux entendre la logique rationnelle – d'avoir un carnet de commandes qui finalement ne varie pas selon les années. J'ai l'impression, mais cela a été fort vite, qu'il y a une faille, un élément qui pose problème dans le raisonnement, c'est que l'on part de 1,6 milliard d'investissements en 2015, puis on voit la situation avant lissage, on voit que ce chiffre diminue en fait. C'est assez logique : un gouvernement ne va pas engager des investissements pour son successeur à niveau plein pour les cinq années qui suivent. À un moment donné, il y a une part d'engagement où l'on engage forcément le successeur, parce que l'investissement met du temps à se réaliser et c'est normal et puis, on ne va pas décider en 2013 à 100 % les investissements pour 2019 et pour 2018.

Donc, on a ce tableau qui, logiquement, décroît. Pourquoi ? Parce que devaient s'ajouter à cette donne de départ les investissements nouveaux décidés par le nouveau Gouvernement. J'imagine bien qu'il avait l'intention d'investir lui aussi.

Donc, lorsque l'on prend uniquement le diagramme de la situation initiale pour après montrer que le lissage aboutit à un rythme constant sur la législature, il y a une faille dans le raisonnement. On n'ajoute pas, ou alors cela veut dire que l'on a décidé de ne pas investir, il faut l'assumer et le dire, mais sinon il y a un problème dans le raisonnement puisqu'il faut ajouter les éléments qui viendront de la législature actuelle. Donc, là derrière, il y a de nouveau quelque chose où l'on ne voit pas clair. J'espère que l'on aura demain, en commission du ministre des Pouvoirs locaux, le budget du CRAC pour voir un peu clair sur notamment, puisque c'est la plus grosse part des reports d'investissement, ce qu'il en est. Le Gouvernement dit : « Non, en fait, on ne fait qu'ajuster le tableau des dépenses à ce qui va réellement se passer. » Je n'en suis pas convaincu. Je peux entendre que certaines procédures prennent plus de temps et qu'une part de ces investissements ne peuvent pas se faire au moment où ils étaient prévus, c'est l'optimisme de celui qui décide au moment de l'investissement et qui, après, confronté à certaines réalités, j'entends cela, mais que 100 % soient dans cette catégorie, je n'arrive pas à y croire. Ce tableau que vous avez montré ajoute plutôt du doute à mon analyse que le contraire.

On a des enjeux autour de la rénovation. Je ne serai pas très long parce que nous y reviendrons demain en Commission du logement, mais l'impact sur l'emploi à ce niveau sera très élevé. M. Fourny a dit une chose très juste, il fallait limiter les effets d'aubaine. Je le suis. C'est ce qui s'est passé en 2009, dès l'entame de la législature, un premier tri a été fait avec l'assistance de primes qui ont été liées aux revenus, je pense notamment au plan HP en matière de logement. Qu'il faille aller plus loin, très bien ; si cela n'a pas été fait, simplement, c'est parce qu'il n'y avait pas consensus dans la majorité de l'époque pour aller plus loin. Soit, c'est le passé. Qu'on le fasse, fort bien, mais le budget reste nécessaire, tout simplement parce que les enjeux sont toujours là. Les enjeux climatiques n'ont pas disparu, ils se sont amplifiés.

Vous amenez l'Écopack, il est maintenu, bonne nouvelle, je le salue. Néanmoins, l'Écopack n'est pas renforcé. Les moyens nouveaux qui sont mis sur la table pour l'Écopack : 65 millions au budget. Il y en avait 75 par le passé. Fort heureusement, il y a le remboursement des prêts qui commence à arriver. Donc, effectivement, il y aura 85 millions de moyens effectifs à dépenser grâce aux 20 millions de remboursements des prêts antérieurs. Actons que le Gouvernement n'a pas renforcé. Il a maintenu, il a mis un petit peu moins et cela ne compensera donc pas l'effet macroéconomique sur le secteur lié aux primes, d'autant qu'il faut se rappeler qu'un certain nombre de primes sont articulées

avec l'Écopack. Pour les personnes à bas revenus qui peuvent bénéficier du prêt Écopack pour faire leurs travaux parce qu'ils ne savent pas avancer les fonds, et c'est fort bien que le Gouvernement les avance à taux zéro, il y a aussi un élément de prime qui leur permet de rembourser une part plus rapidement.

On a parlé des titres-services. Là aussi, je suis étonné. Vous avez dit tout à l'heure, c'était sur votre *slide* en tout cas, que 89 % des utilisateurs ne seront pas concernés. Là, j'aimerais bien voir comment. D'après ce que je comprends de la mesure, elle vise bien, de la même manière, tous les utilisateurs. Par contre, qu'il y ait une partie wallonne qui n'en utilise pas, cela, je l'entends, mais tous les utilisateurs vont être visés de la même manière, sauf les gros utilisateurs. Eux, ils ne seront visés que pour les 150 premiers titres. Après, le prix restera le même et le coût aussi. Par contre, pour les petits utilisateurs, là, la déduction interviendra avec une moindre valeur. Donc, sans doute, vous n'avez pas voulu dire que 89 % des utilisateurs n'étaient pas concernés, mais peut-être que 89 % des Wallons n'utilisent pas. En même temps, ce sont 89 % des Wallons.

Lorsque l'on a la maman, famille monoparentale avec trois enfants, cela fait quatre personnes. Alors, certes, il n'y en a qu'une qui est bénéficiaire du titre-service parce qu'elle n'en sort pas, et malgré son bas revenu, elle met de temps en temps une manne de repassage dans une société de titres-services, mais cette personne va payer plus cher demain et vous la comptez pour un dans votre équation, alors qu'en fait, dans la famille, il y a quatre personnes.

« Les titres-services ont un impact redistributif très aléatoire », que du contraire, alors que vous auriez pu faire autrement. Rien ne vous empêchait avec l'autonomie fiscale dont on parlait tout à l'heure de dire qu'au-dessus d'un certain revenu, la déduction, c'est fini. C'est tout à fait possible. Ce n'est pas le choix qui est fait. Le choix n'est pas d'impacter les revenus, le choix est d'impacter l'ensemble des utilisateurs, les petits utilisateurs de la même manière.

Je passe sur la diminution du budget recherche non annoncée et non comprise ou de l'économie sociale, c'est plus dans le « la » de ce qui est présenté par ailleurs par le Gouvernement wallon.

Je passe aussi sur les enjeux écologiques qui passent par la fenêtre clairement, en ce compris les éléments sur lesquels le Gouvernement wallon a communiqué. Le Gouvernement a dit que « les enjeux écologiques n'étaient plus vraiment la réalité, mais l'économie » circulaire, c'est un peu notre truc, on va s'en occuper. Dans le budget, il n'y a pas un mot sur l'économie circulaire.

« On va lancer les circuits courts, car c'est vrai, les circuits courts, ce n'est pas stupide. Il y a un certain sens ». Faites une recherche « mot-clé » : il n'y a pas un

mot sur les circuits courts, je parle dans l'ensemble du budget, je ne parle pas uniquement de M. le Ministre Lacroix, je suis ici sur la discussion générale. En matière de mobilité, nous y reviendrons en commission dédiée. Idem, pour ce qui concerne les compétences de la nature.

Ne parlons pas des associations des acteurs partenaires de ces politiques qui sont clairement mis à contribution, beaucoup plus que les trop hauts revenus, c'est certainement la volonté d'affaiblir ou de faire taire certaines voix qui ne sont pas fort appréciées.

Puis, il y a cet impact sur le tissu social. J'ai parlé des points APE, c'est la mesure que je comprends le moins sans doute par rapport à la philosophie présentée par le Gouvernement wallon, l'impact sur les associations bien au-delà des secteurs environnementaux, l'impact sur l'ancrage communal du logement qui est reporté. On attendra un peu.

Le Plan de lutte contre la pauvreté, il n'y a pas un euro. Je suppose que c'est pour 2017 quand on se rapprochera des élections.

Donc, un très grand nombre de déceptions, avec un impact sur l'emploi dans l'ensemble de ces mesures. J'ai interrogé votre collègue de l'Emploi, le Gouvernement a estimé les différentes hypothèses, il n'y a pas eu de réponse. Je pense nécessaire de plaider pour un dispositif de suivi en la matière parce que vous dites de ne pas s'inquiéter, ce sont les effets d'aubaine, il n'y aura pas d'impact. Je pense important que le Gouvernement, dans tous ces secteurs met sur pied un outil de suivi pour finalement voir ce qu'il en sera dans quelques mois. Ce que je pense, c'est qu'il va y avoir une destruction d'emplois par petites touches, si je puis dire : trois emplois dans telle université parce qu'il y a moins de crédits pour la recherche, deux emplois dans telle association parce qu'il y a moins de crédits pour les associations, cinq emplois dans les CRIE parce qu'à un moment donné, on limite la subvention là-bas, les communes, même si la plus grande part des budgets sont préservés, il y a aussi des coupes. Si vous allez voir le budget « Conseiller en environnement ou en aménagement du territoire », il y a plusieurs centaines de milliers d'euros en moins dans le budget. Donc, un outil de suivi pour pouvoir, dès les prochains mois, en début d'année 2015, rectifier les choses parce que ce sera nécessaire.

Un tout dernier mot, si vous me le permettez pour la question du genre. Parce que quand on parle des titres, par exemple, on sait que l'impact que les mesures que l'on prend, concernera davantage les femmes que les hommes. Il en est ainsi pour une série d'allocations budgétaires où les choses sont clairement gérées. Notre Région, qui était avant-gardiste sur ce combat, a adopté, le 11 avril 2014, un décret visant « à la mise en œuvre des résolutions de la Conférence des Nations unies sur les femmes à Pékin de septembre 1995 ». Il a fallu un

peu de temps pour que la Région wallonne le mette en œuvre, mais elle l'a fait sous la précédente législature, « et intégrant la dimension de genre dans l'ensemble des politiques régionales ». C'est ce décret tout frais qui nous indique que « les crédits relatifs aux actions visant à réaliser l'égalité entre les hommes et les femmes sont identifiés par département, service, société dans une note de genre annexée à chaque projet de décret contenant le budget général des dépenses ».

Il y avait beaucoup de pages, cela m'a peut-être échappé, je prends cette réserve, mais je pense, Monsieur le Ministre, ne pas avoir vu cette note de genre dans votre budget et je souhaiterais là aussi vous interroger. J'imagine, dans les tout prochains jours, pouvoir recevoir l'information requise.

Voilà pour ne pas être trop long dans un premier tour. J'aurai des questions plus techniques que je garde dans un second temps pour vous permettre de répondre aux différents intervenants ou autres intervenants d'interagir dans la discussion.

M. le Président. - Y a-t-il des questions complémentaires ?

La parole est à M. le Ministre Lacroix.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Je voudrais remercier mes collègues pour les questions abondantes et précises qu'ils ont posées. J'essaierai d'être à la hauteur, non de leur attente, mais de la qualité de leur réponse.

Monsieur Crucke, vous parlez du Comité de monitoring et vous avez une demande que le Parlement y soit associé. Je rappelle, et je l'ai dit, qu'il s'agit d'un outil du Gouvernement, mais en plus, aucun cabinet n'y est présent. J'ai vraiment voulu que cet outil soit au sein de l'administration, qu'il y ait son autonomie et son indépendance et qu'il n'y ait donc pas d'intervention du Gouvernement dans le Comité de monitoring.

Pour moi, c'est un lieu d'échange et de récolte d'informations des administrations et même le ministre du Budget n'y est pas représenté. Le Gouvernement wallon a toujours annoncé que les années 2015 et 2016 seraient des années difficiles. On n'a jamais dit que tout irait bien, que du contraire, et on a essayé de toucher le moins possible la poche des citoyens.

Vous avez employé le mot de transparence absente, mais je pense que cet effet d'opacité qui pourrait surgir chez certains et chez certaines est dû à la méthode de travail que nous avons adoptée d'emblée.

Le ministre-président, à travers la DPR, à l'issue de l'accord du Gouvernement wallon, a annoncé les mesures phares, les lignes directrices budgétaires. Le conclave a permis de recreuser le sillon, de l'approfondir, de dégager clairement les masses. Ensuite,

nous avons demandé à chaque ministre de faire un travail de précision, d'horloger, pour examiner les secteurs sur lesquels on pouvait faire supporter certaines économies et immuniser ou atténuer l'effort sur d'autres, parce qu'ils n'étaient pas en capacité d'absorber les mesures d'économie.

J'écoutais M. Geens juste avant de passer à *Mise au point*. Il dit qu'il n'y a pas d'autres moyens que de travailler de manière linéaire. C'est ce que l'on a fait au Gouvernement fédéral, il fallait aller vite. Nous n'avons pas travaillé de manière linéaire, mais nous avons travaillé point par point. Cela a pris du temps, certes, et cela a pu donner peut-être le sentiment d'une opacité certaine. Je crois que passer à travers les gouttes et faire en sorte que les gens, les associations, ceux qui bénéficient des aides du Gouvernement soient les moins impactés était la meilleure des formules dans l'hypothèse que nous développons à travers ce budget 2015.

Pour le plan Marshall, le précompte immobilier sur le matériel et l'outillage mettrait à mal l'ensemble du plan Marshall. Soyons raisonnables, le plan Marshall est maintenu, il est immunisé. Nous avons eu un séminaire gouvernemental vendredi, le plan Marshall sera représenté par le ministre-président très prochainement avec les nouveaux axes et vous verrez qu'ils ont été resserrés. Le débat aura lieu avec le ministre-président à ce sujet et vous aurez la nouvelle vision du plan Marshall très prochainement et constaterez qu'il est ambitieux.

La suppression de l'exonération ne revient pas sur la situation après 2006, car l'exonération est maintenue pendant cinq ans, quelle que soit la date à laquelle elle a été réalisée. Ensuite, il y a une diminution de l'exonération pendant cinq ans supplémentaires. On ne revient pas sur le passé, car le matériel qui a été acquis jusqu'au 31 décembre 2014 reste exonéré.

M. Fourny a invité le Gouvernement wallon à activer la concertation, vous l'avez fait aussi. Je crois que la sensibilité est partagée sur le banc socialiste, certainement sur le banc écolo. Que dit-on ? On constate dans les faits, cela a été contesté hier avec un peu de véhémence par M. Jeholet sur le plateau de télévision, mais l'objectivité est de reconnaître que certaines communes, et pas que des communes socialistes, j'entends des communes, par exemple à Courcelles, c'est le même discours où, parler entreprises, c'est comme si l'on amenait des problèmes insurmontables. On se dit que l'on va avoir tous les ennuis, que c'est la commune voisine qui va accueillir les travailleurs et on n'en retirera plus rien.

Il faut retrouver un point d'équilibre pour avoir un dialogue entre les entreprises et entre les pouvoirs locaux pour que l'obstacle que nous connaissons tous soit franchi et soit franchi durablement.

La proposition actuelle qui est formulée est-elle la meilleure ou non ? Je pense qu'elle doit être rediscutée avec les partenaires sociaux et que nous devons prendre le temps de mesurer les impacts positifs et négatifs et aller à l'essentiel qui est de trouver ce point d'équilibre et de conciliation.

Le plan Marshall en 2015 représente un montant de 41 millions pour les formations, 5,7 millions pour l'AEI, 4 millions pour l'internationale, 2 millions pour les politiques croisées formation enseignement, 85 millions pour Écopack, 40 millions pour le tiers investisseur et 100 millions pour le soutien aux entreprises chez le ministre Marcourt. Donc, au total, 277 millions en 2015.

Quant à la CWaPE, elle devra s'ajuster au budget voté. Si M. le Ministre Furlan trouve que les moyens sont insuffisants, il devra ajuster et transférer au départ de ses crédits.

Concernant le bonus Logement, vous avez expliqué objectivement que les 45 % devenaient 40 %. C'est lié à un transfert de compétences. La Flandre a adopté également 40 %. Quarante pour cent, cela se rapproche du taux moyen d'imposition wallon, qui est de 41,3 %. On colle plus ou moins à l'imposition moyenne. On ne touche pas au montant déductible, qui est de 2 280 euros. Au contraire, on n'y touche pas, mais on continue à l'indexer.

Vous parliez tout à l'heure de la Flandre en disant que nous devions parfois nous aligner et prendre le bon exemple, je constate ici, sur ce sujet précis, que la Flandre devient moins intéressante que la Wallonie et entreprend une politique qui pénalise les moyens et les bas revenus. À travers la réforme que nous proposons – elle sera favorable pour près de deux tiers des Wallons, les faibles revenus ou les plus faibles d'entre eux – les moyens revenus, les plus faibles en tout cas, pourront obtenir un avantage supérieur au passé de 305 euros puisqu'il pouvait utiliser 30 %. Maintenant, ils pourront utiliser 40 %.

À travers cette mesure, je pense qu'il y a du positif, mais la réflexion est amenée avec mon collègue à ce sujet. Le régime est donc...

M. Crucke (MR). - Reconnaissez que ce n'est pas ce que M. Furlan a dit en termes d'annonce, d'où la difficulté. J'ai bien compris la mesure et je peux admettre les conséquences que vous tirez de la mesure. La difficulté, c'est que l'intervenant initial sur le sujet ne dit pas du tout cela. Il parle d'une suppression complète avec les conséquences pour les communes. C'était cela mon propos.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - J'ai entendu ce que le Gouvernement a dit. La mesure sur laquelle nous vous appelons à vous prononcer est celle-là. Pour le reste, il y a des discussions et des

négociations qui doivent intervenir avec mon collègue en charge des pouvoirs locaux puisque toute discussion sur le précompte immobilier a un impact bien plus considérable pour les finances communales et provinciales que pour les finances régionales au sens strict. Le précompte immobilier relève donc bien de mes compétences puisque c'est une mesure fiscale.

Pour les transferts de compétence, le pilotage est exercé par le ministre-président en concertation avec les partenaires sociaux. On a tous envie d'aller vite, mais en allant trop vite, parfois, on fait des bêtises.

Il est temps de prendre le temps, le temps de digérer ces nouvelles compétences et le débat ne doit donc pas se limiter strictement à l'aspect budgétaire. Mme la Ministre Tillieux a notamment pour objectif de réformer et d'harmoniser les dispositifs d'aide à l'emploi. Cela ne doit pas traîner, certes, cela ne doit pas prendre deux ou trois ans. Mais donnons-nous le rythme de sagesse qui fera que nous aurons une capacité à absorber ces transferts de compétence et en faire un véritable outil au service de la dynamique wallonne.

Pour les titres-services, je reviens quelques instants sur un élément qui est fondamental et qui semble être quelque part balayé d'un revers de la main de votre part, c'est que le prix est maintenu pendant cinq ans. Je revois et je souligne – Franck Vandembroucke était ministre à l'époque et c'est lui qui a créé le dispositif titres-services en 2003. Il indiquait que le prix du titre fixé à l'occasion du lancement était une des conditions essentielles pour lutter activement contre le travail au noir. C'est le prix du titre qui a beaucoup plus d'impact dans la lutte contre le travail au noir, que la déductibilité fiscale.

C'est l'analyse que nous en faisons, mais ces quelques études nous poussent et avancent ce raisonnement-là. Je voudrais corriger, Monsieur Hazée, une erreur dans mon *PowerPoint*. C'est une erreur que j'ai faite. Ce n'est pas une erreur de vous, mais je n'aurais pas l'outrecuidance de dire que vous commettez des erreurs. Parfois vous vous trompez. Outrecuidant, je ne le suis pas. J'ai d'autres défauts, vous apprendrez à me connaître, mais l'outrecuidance je ne l'ai pas.

J'ai parlé de 89 % d'utilisateurs, il s'agit en fait de 89 % des contribuables wallons qui ne profitent pas des titres-services puisque c'est dans le cas de la déductibilité.

L'emploi est bien notre préoccupation, Monsieur Crucke, puisque le soutien au secteur via l'indexation du prix remboursé aux employeurs, est vital pour ce secteur-là. Avant, c'était 73 % non indexé et nous portons à 100 % indexé. Il y a vraiment, et ce sera au fil du temps, 38 millions qui viendront en soutien au secteur pour garantir des emplois pérennes. Je le rappelle, le prix facial est le facteur premier de l'achat et pas la déduction.

Mais je suis d'accord avec vous pour un suivi dans le temps. Je crois que dans toutes les politiques que nous menons, nous devons avoir comme objectif de les évaluer pour voir comment, s'il y a des effets pervers, nous pouvons corriger ceux-ci. Donc, Mme la Ministre Tillieux pourra piloter cette évaluation et suivre dans le temps l'évolution de ces titres-services.

Par contre, la sécurisation est bien supprimée. Mais la participation à l'effort d'assainissement est tout de même de 335 millions d'euros. On doit faire des choix. Parmi ces choix, nous avons décidé que ce type de remboursement fiscal était en grande partie un effet d'aubaine et que, par conséquent, pour nous, il est supportable. C'est une déductibilité qui est supportable pour une grande catégorie de nos concitoyens.

Pour le prix de l'eau, la mesure a été annoncée de longue date et concertée avec le secteur. Je pense que nous pouvons y revenir dans la commission de mon collègue en charge de la matière donc, M. le Ministre Di Antonio.

Pour la suppression de la redevance télévision, pour y revenir clairement, chaque fois que je rencontre un journaliste, il me dit « et la redevance télévision ? ». À mon avis, ils sont aussi impatients que M. Jeholet. Effectivement, dans la rue, j'entends « Ha le ministre du Budget, quand vas-tu nous la supprimer ? Quand tout cela va-t-il changer ? » Pour tout le monde, c'est la préoccupation du moment.

Quand on me pose une question, j'ai pour habitude d'y répondre. J'ai donc bien indiqué que la réflexion était en cours, qu'il y avait une neutralité budgétaire puisque nous sommes à 110 millions pratiquement d'euros de recette, que – et je reviens puisque nous avons eu une bilatérale sommaire tout à l'heure – il y a des problèmes lourds de contentieux, que la perception n'est pas optimale et que, par conséquent, il faut réfléchir à un autre système.

Le nouveau système sera plus juste, fiscalement parlant. Il fera l'objet d'une réflexion pendant l'année 2015. Dans l'article, je précise donc bien que le nouveau système sera mis en place dès 2016. Voilà, je crois avoir été clair à ce sujet.

M. Jeholet (MR). - Monsieur le Ministre, vous dites : « Elle est obsolète et je veux la supprimer parce qu'elle est obsolète ». Je vous comprends. Aujourd'hui, vous dites : « Elle reste obsolète, mais je vais la maintenir ».

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Je n'ai pas dit cela. J'ai dit que nous allions réfléchir et la modifier.

M. Jeholet (MR). - Vous allez taxer différents supports. Il y a déjà beaucoup d'exonérations, donc vous allez l'augmenter.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Mais, M. Jeholet, vous allez lu le même article que moi.

M. Jeholet (MR). - Attendez...

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Vous avez lu l'article ou n'avez pas lu l'article ? J'ai dit que je ne toucherai pas aux tablettes, que je ne toucherai pas aux smartphones.

M. Jeholet (MR). - J'ai lu l'article et vous ne dites pas la même chose aujourd'hui. Le problème que vous allez engendrer – parce que vous dites que l'on vous en parle dans la rue – eh bien à nouveau, comme l'annonce d'un précédent ministre il y a quelques années, les gens vont croire qu'elle est supprimée aujourd'hui. Et ils vont continuer à recevoir cette taxe et ils vont « se demander quoi » et ils vont se dire que le ministre avait annoncé sa suppression et aujourd'hui, elle est toujours maintenue. C'est tout de même un peu paradoxal, on débat du budget 2015 et plutôt que d'expliquer toutes les mesures que vous prenez à l'égard des entreprises, à l'égard des citoyens, venir avec peut être une idée pour 2016 ou les années suivantes.

M. le Président. - C'est vous qui êtes venu avec cela.

M. Jeholet (MR). - Je parle au ministre, je ne parle pas au président.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - On va tout de même rester calme. Vous êtes bien vite excités. Moi, j'avais l'impression que j'expliquais tout de même tout ce qui concerne le budget 2015. Nous faisons un entretien sur un article de journal, faisons-le de manière agréable et conviviale. Opposons-nous parce que c'est le jeu, mais je suis d'accord avec vous, il ne faut pas entretenir de faux espoirs, mais je reviendrai avec un projet. Je m'y engage fermement et nous aurons l'occasion d'en discuter.

Et rappelez-vous, lors d'une commission, qui devait dater de septembre ou octobre, en Commission du budget, j'ai parlé notamment de la redevance télévision, j'ai parlé de fiscalité innovante, et vous m'avez même dit, M. Jeholet, « oui, mais l'innovation ne consiste pas à inventer de nouvelles taxes ou redevances ». J'en parlais donc déjà à ce moment-là. C'est une constance chez moi, j'y reviendrai et je peux vous assurer que nous aurons des débats à ce sujet au Parlement dans les prochains mois.

M. Hazée (Ecolo). - Vous avez bien fait un lien avec le revenu des contribuables ?

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Pour moi, elle doit être la plus juste possible. Les experts

vont se pencher dessus. Mais pour moi, dans la feuille de route que je donnerai aux experts, il faut qu'elle soit juste.

M. Hazée (Ecolo). - Il y a quelques années, un de vos prédécesseurs, feu Michel Daerden, s'était dit « la taxe est obsolète et je la remplace par une taxe forfaitaire régionale sur le droit d'habiter en Wallonie ». Désolé, mais le problème de cette taxe n'est pas seulement qu'elle est obsolète, c'est qu'elle est totalement inéquitable puisqu'elle est du même montant pour chaque ménage contribuable. Finalement, avec une proposition comme celle-là, quand Sudpresse titre « Suppression de la redevance », bonne idée, la taxe est forfaitaire. Mais si c'est pour la remplacer par une taxe qui est encore plus forfaitaire quelque part, alors c'est autre chose. Soulignez votre engagement par rapport aux faibles revenus, c'est une bonne chose.

M. Jeholet (MR). - Il faut être juste. Il y a déjà tellement d'exonérations pour cette taxe.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Cela représente 25 %.

M. Jeholet (MR). - Et donc, cela veut dire quoi « être juste » ? Cela veut dire que vous allez faire payer plus cher toute une série de personnes ?

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Ce sera selon la capacité contributive de chacun.

M. Jeholet (MR). - Donc vous allez augmenter la taxe ? Non seulement, vous n'allez pas la supprimer, mais vous allez la maintenir, vous allez l'augmenter. C'est un peu différent.

M. Crucke (MR). - C'est une modification à la hausse.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - On verra.

M. Crucke (MR). - Mais ce n'est pas exclu. Cela n'a plus rien à voir avec le titre du journal, c'est vrai. Je comprends que M. Jeholet soit assailli de courriels.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - J'ai parlé de justice fiscale, d'équité fiscale.

M. Crucke (MR). - On n'est plus dans la suppression. On est dans une évolution à la hausse.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Je ne suis pas responsable d'un titre, mais nous aurons l'occasion d'en reparler dans les prochains mois. Je m'y engage.

M. Jeholet (MR). - Au-delà du titre, on parlera aussi des chèques-repas et du treizième mois pour les fonctionnaires wallons.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Oui, j'y viens, mais ne soyez pas aussi anxieux. Je répondrai à toutes les questions, rassurez-vous. Je ne suis pas là pour m'échapper, aller en coulisse, que vous ne me retrouviez plus, je suis là, je suis vissé à mon siège et je passe un bon moment avec vous. Et franchement, c'est vrai. Franchement, je trouve que les débats sont relativement sereins, courtois et sont de qualité.

Sur la projection pluriannuelle, Monsieur Crucke, vous sortez le tableau, mais je ne sais pas, vous l'avez certainement bien lu, mais vous savez tout de même ici, qu'il est indiqué, au bas de la page 20 : « Par ailleurs les projections n'intègrent pas les décisions qui seront prises par le Gouvernement en vue d'atteindre l'objectif d'équilibre en 2018 ». Donc les 154 millions dont vous parlez, c'est non compte tenu des mesures prises par le Gouvernement en vue d'atteindre l'équilibre en 2018.

M. Crucke (MR). - C'est là que vous passez de l'austérité à la rigueur ou de la rigueur à l'austérité. Tout n'est pas dit dans ce document.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Le document, il est là. Il faut le lire jusqu'au bout.

M. Crucke (MR). - Je l'ai lu jusqu'au bout, mais je vois aussi les chiffres : -154 millions.

Quelles sont les nouvelles mesures qui ont été prises ? Expliquez-moi comment vous êtes arrivés à zéro maintenant. Quelles sont les nouvelles mesures prises, que l'on ne connaît pas encore puisque tous les jours ça tombe ? Dans le schéma que l'on a reçu tout à l'heure, on est à zéro. Donc, je prends pour monnaie comptante zéro, l'équilibre est retrouvé.

M. Jeholet (MR). - Alors il fallait laisser -159 et aller voir par la suite, mais ici, je suppose qu'il y a eu des décisions pour ramener à zéro. Et une décision du Gouvernement.

M. Crucke (MR). - Si c'est pour vous faire plaisir que l'on dit, c'est zéro, on ne va rien changer.

M. Jeholet (MR). - Vous vous êtes dit, je vais me faire taper dessus en commission donc je vais mettre zéro. Mais vous avez pris des mesures alors ? Quelles sont-elles ?

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Je poursuis si vous voulez bien.

M. Crucke (MR). - Alors j'y reviendrai.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Donc pour le saut d'index, on attend la décision parlementaire du Fédéral, mais selon nos informations, il y aura bien un saut d'index en 2015. Les manifestations et grèves dans la rue montrent bien l'inquiétude aussi à ce sujet.

Donc qu'est-ce que je fais ? Parce que l'on dit qu'il n'y a pas de concertations. Je vous explique la manière dont je travaille. Dès septembre, à la fois comme ministre du Budget, mais également comme ministre de la Fonction publique, j'ai reçu les délégations syndicales et je me suis présenté à eux.

Nous avons eu un échange de deux bonnes heures assez fructueux également. Je leur ai annoncé donc les mesures en matière de non-remplacement dans la fonction publique. Je leur ai expliqué la manière dont je voyais la conservation et le dialogue social, et mes collaborateurs, toutes les conventions sectorielles, comités de concertation, ils y sont, ils les président. Et quand je pourrai, j'y serai également.

À travers le saut d'index, ma philosophie en tant que ministre de la Fonction publique, c'est de dire quoi ? Il y a une suppression décidée par le Fédéral. Il y a une attente considérable des fonctionnaires wallons qui doivent nécessairement subir un impact de non-remplacement d'un sur cinq hors service continu, donc de deux sur cinq, en 2015 et 2016. Donc, si à travers « l'économie de 13 millions » qui pourrait être faite, le fameux saut d'index, on pouvait utiliser une part non négligeable pour discuter avec des syndicats qui eux revendiquent un treizième mois, qui eux revendiquent une augmentation faciale des chèques-repas, qui revendiquent aussi d'autres mesures à la fois quantitatives et qualitatives, et dégager un axe où l'on peut consacrer une partie non négligeable de ce saut d'index à l'amélioration de la qualité du travail de la fonction publique, je pense que ce serait une occasion rêvée d'y arriver.

Cela se fera donc en concertation et sur la table du Gouvernement, en concertation avec les syndicats, et j'écoute les demandes des syndicats et j'en fait rapport aux collègues, nous déciderons ensemble.

Pour la fiscalité immobilière, à terme, nous devons assumer l'ensemble des compétences fiscales qui sont dans nos compétences, nous en avons parlé tout à l'heure. Cela doit se phaser et nous devons d'abord mettre la direction générale de la fiscalité en état de marche, en vitesse de croisière. Toutes nos compétences devront donc être à terme assumées par notre région. Ce sera aussi un des gros dossiers sur lequel je reviendrai prochainement.

À politique constante, je l'ai dit, le déficit est de 154 millions. Je vous l'ai réexpliqué et on reviendra dessus puisque vous avez sollicité des explications.

Pour l'ISSeP, l'analyse de la Cour considère que l'alimentation du fonds Moerman par les cotisations exonérées pour les chercheurs ne peut pas être considérée comme une recette, mais bien les dépenses à charge du fonds. Ce n'est pas l'analyse de mon cabinet ou de la Cellule de l'information financière. Nous avons donc une divergence de vues à ce sujet. Ce sera à trancher, mais si la Cour a raison, nous devons en discuter avec le Fédéral qui est à l'initiative de la mesure puisque le fonds Moerman est à l'initiative du Gouvernement fédéral.

Pour les différences entre la dotation de la Communauté française, les inscriptions de 340 millions d'euros que l'on ne retrouve pas au niveau de la Communauté française puisque là on retrouve 347 millions d'euros, c'est une question de M. Crucke, mais également de Mme Kapompolé, comme indiqué par la Cour, les montants inscrits en définitive dans le budget de la Communauté française s'élèvent à 347 millions d'euros. Comme indiqué par la Cour des comptes, les paramètres retenus par la Région wallonne étaient ceux déterminés à la date d'élaboration du budget 2015 initial et communiqué par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le *timing* d'élaboration au niveau des deux entités ayant été quelque peu différent, il est apparu que les paramètres retenus par la Fédération Wallonie-Bruxelles étaient différents. C'est ainsi que l'indice « Fonction publique » à Bruxelles a été revu de 2 % à 0 %, mais au moment où les chiffres ont été finalisés en Région wallonne, cette révision n'était pas encore établie. Il y aura donc lieu d'adapter 2015 lors de l'ajustement.

Pour l'implantation de la nouvelle comptabilité en lien avec WBFIn, les dispositions légales ont été prises dans la majorité des cas, mais le logiciel comptable du SPW, le GCOM, n'est pas prêt à appliquer le nouveau principe. Ce sera une de mes priorités en tant que ministre du Budget et de l'Informatique administrative, cela prendra du temps, cela coûtera de l'argent, mais dans le cadre de la discussion sur mes compétences fonctionnelles, vous verrez que les budgets informatiques ont été largement préservés.

Monsieur Fourny, je vous ai répondu sur la taxe, le précompte immobilier sur l'outillage. Je pense que nous sommes sur la même longueur d'onde. Je pense qu'il y a une ouverture à faire en ce sens. Je vous rappelle que l'enjeu budgétaire se situe, à long terme essentiellement, auprès des pouvoirs locaux.

Pour la non-indexation, j'ai là aussi répondu, je vous ai donné ma vision. Donc, je ne reviendrai pas, mais effectivement, vous avez raison de dire que d'autres demandes existent et qu'il faudra tenir compte, là aussi, d'un point d'équilibre.

Monsieur Hazée, la trajectoire est un choix qui est assumé par le Gouvernement wallon et l'Europe impose

un solde déficit de 3 %. Il y a donc bien une contrainte. Tout à l'heure, j'entendais, dans le cas de l'ajustement, que l'on reprochait, ou en tout cas on faisait le reproche, à mon prédécesseur, d'avoir manqué de prudence, de ne pas avoir anticipé des décisions européennes intervenues plusieurs mois après.

Ici, je me demande, quand je vois les prévisions de croissance qui changent quasiment tous les mois, si l'on peut se permettre de se dire, qu'une fois pour toutes, en Wallonie, plus rien ne va changer et que donc, par conséquent, ces 3 % du PIB, on peut se les mettre derrière le dos. Moi, je ne pense pas.

Je pense que premièrement, il y a une loyauté fédérale à observer. Deuxièmement, la Wallonie doit être capable de relever les défis. Troisièmement, je ne voudrais surtout pas qu'à cause d'un manque de prudence de la Région dans l'élaboration de son budget, on amène tout doucement la Belgique à une procédure de déficit excessif qui serait calamiteuse pour le citoyen. Il faut faire des efforts aujourd'hui parce que nous les maîtrisons ces efforts. Une fois que nous serons sous procédure de déficit excessif, nous ne maîtriserons plus rien et je n'ai pas envie de faire de la Wallonie, une petite Irlande, une petite Grèce ou un petit Portugal. C'est le choix de ma responsabilité.

Même si nous sommes dans des majorités distinctes, nous sommes donc conscients des difficultés rencontrées par l'Entité I et la sécurité sociale. Nous estimons que l'effort demandé est important, mais nous l'estimons soutenable. Ce n'est pas de l'austérité, c'est de la rigueur et vous devez tenir compte, je vous le rappelle, je vous l'ai dit tout à l'heure, du niveau d'endettement déjà important de la Wallonie et de la nécessaire maîtrise de celui-ci.

M. Hazée (Ecolo). - Je suppose que les représentants des groupes de la majorité diront la même chose au Parlement fédéral ?

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Je pense que tout le monde a envie de se situer en dessous du seuil maximal de déficit, je pense que tout le monde a bien conscience que l'on ne va tout de même pas jouer les vahinés, à penser que l'on est sur une île déserte à danser du ventre et à se mettre une couronne de fleurs sur la tête et penser que l'orage va passer ! Il faut tout de même être bien conscient de nos responsabilités. On n'est pas seulement là pour se faire du bien, on est là aussi pour prendre à bras-le-corps les problèmes quand ils se posent et faire preuve de la prudence élémentaire.

Ici, si l'on assistait à un moment donné à une embellie macroéconomique qui fait que, spectaculairement, la croissance se réveille et qu'ici on a des taux de croissance qui évoluent de manière exponentielle, effectivement, on adapterait la trajectoire. Mais enfin, 2015 et 2016 doivent être deux années

stratégiques et il faut donc faire preuve, dans ces deux années-là, de la prudence la plus élémentaire, me semble-t-il, mais je peux être faillible. Voilà la vision que nous avons à travers ce projet de budget 2015.

Vous nous faites le procès de ne plus investir ou en tout cas, vous voulez revenir sur le tableau, et c'est vrai qu'il a été présenté assez rapidement, vous pourrez en disposer et nous pourrons en rediscuter soit vendredi, soit à l'occasion de la séance plénière, mais nous continuons à investir via les dépenses publiques, comme je l'ai déjà dit, avec une moyenne de 1 400 000 000 d'euros par an sur les cinq prochaines années. Donc il y a, à la fois, tout ce qui est financement alternatif, mais il y a aussi les crédits directs chez chaque ministre.

Cela veut donc dire que cela fait 8 000 emplois par an. On a pris la clé de calcul de la Confédération de la construction. Mais on ne peut plus faire n'importe quoi, là aussi. On ne peut pas commencer à faire rêver d'une politique d'investissements où ce serait 3 milliards d'euros par an.

Alors le plan de relance, c'est le plan Marshall. C'est pour cela qu'il faut faire des efforts, ce n'est pas pour jouer à saint Nicolas, d'ailleurs ce n'est pas encore la date.

Attention aux paramètres macroéconomiques utilisés, ce sont donc bien ceux du Bureau du Plan, mais on a déjà contrôlé, par le passé, c'est ce que je vous disais tout à l'heure, que ces paramètres sont parfois revus à la baisse.

Quant à la transparence, reproche qui est fait également sur les bancs libéraux, je pense et j'ai expliqué la méthodologie, la feuille de route en juillet, l'accord de gouvernement, la DPR, le conclave budgétaire, et cetera. Pour les OIP, nous avons voulu être clairs avec eux. Nous rétablissons l'indexation. Je pense qu'ils n'étaient plus indexés depuis 2009, tout de même. Nous la rétablissons pour cinq ans, c'est un engagement que nous prenons, et nous demandons, à chaque OIP, un plan triennal de participation à l'effort.

La fiscalité sur les hauts revenus. La Région dispose de la faculté d'imposer un additionnel à l'IPP mais pas sur le capital. C'est malheureux, parce que notre volonté est de ne pas taxer davantage le travail, mais donnez-nous le levier de taxation du capital, croyez bien que nous l'utiliserons de manière réfléchie, nous l'utiliserons pour notamment baisser les centimes additionnels sur l'IPP.

Nous estimons qu'en Wallonie, le travail est suffisamment taxé. L'alternative est ailleurs : le capital, les plus-values et la fraude fiscale.

Pour les investissements, j'y reviens encore une fois. Nous stabilisons les montants. La logique a changé puisque les investissements en financement alternatif sont dorénavant comptabilisés dans le budget, mais nous

avons débattu, ce matin, des contrats des normes SEC et de la nécessité d'en changer. J'ai aussi dit que j'estimais que de nouveaux financements alternatifs devraient probablement encore être lancés, mais cela devrait être débattu en Gouvernement wallon et cela ne figure donc pas dans le tableau de ce matin.

Sur Écopack, la dotation directe de la Wallonie est augmentée de 38 millions en 2015, mais cela sera débattu en commission chez mon collègue M. Furlan.

Pour les points APE, la diminution de la valeur du point est donc de 0,4 %, c'est-à-dire 12 euros.

M. Hazée (Ecolo). - Cela, c'est quand on saute l'index.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Mais non, quel saut d'index puisque l'on continue à indexer les points APE ?

M. Hazée (Ecolo). - Vous indexez les points APE, mais les 12 euros c'est lorsque l'on compare les montants comme s'il n'y avait plus d'indexation, en fait.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Ce sont les variations entre 2014 et 2015.

M. Hazée (Ecolo). - Douze euros, c'est le résultat d'une opération dans laquelle l'indexation passe à travers.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Mais six points APE représentent un équivalent temps plein. Une perte de 72 euros par an. Est-ce cela qui va faire en sorte que l'emploi va être menacé ? Si l'on licencie dans une association parce qu'ils n'ont plus 72 euros, à cause des points APE, je ne comprends plus rien, c'est qu'il y a un autre problème, beaucoup plus structurel que celui-là.

Je pense qu'il faut arrêter de faire peur à cor et à cri. Je crois qu'il faut être raisonnable sur ce point.

Les titres-services, je vous ai donc dit l'erreur de présentation. C'est bien 89 % des contribuables et pas 89 % des utilisateurs.

Sur les subventions, je peux comprendre certaines de vos craintes, mais dans un passé très récent j'étais échevin dans une commune qui s'appelle Wanze. Une commune qui depuis 1995 investit dans la mobilité, notamment dans la politique cyclable. Nous avons bénéficié très opportunément de plans cyclables, de plans de mobilité. Mais quand je vois qu'à l'intérieur des plans de mobilité, par exemple, il y a une obligation annuelle pour les communes de dépenser 25 000 euros rien que pour la communication, je me dis que là on peut faire des économies. Parce que l'on est obligé de

faire sinon on ne nous verse pas ces 25 000 euros. Donc il faut, et on peut trouver des économies dans tous les secteurs à travers notamment des recorections de dispositifs de subvention et de voir, là où il est opportun de subventionner, de quelle manière on le fait.

Pour les circuits courts et l'économie circulaire, une réflexion à mener dans le cadre du futur plan Marshall.

Pour la note de genre, *mea culpa*, elle n'est pas jointe au budget, elle aurait dû et elle le sera dans le prochain exercice, je m'y engage.

M. le Président. - Merci beaucoup. Y a-t-il des répliques ? M. Bouchez, M. Crucke et puis M. Hazée

La parole est à M. Bouchez.

M. Bouchez (MR). - Merci Monsieur le Président. Juste plusieurs éléments, dont un tout de même qui est assez surprenant. Vous le savez, les communes doivent rentrer des plans de gestion pour expliquer de quelle manière elles vont revenir à l'équilibre en 2018 et 2019. Vous, ce que vous avez fait, c'est que vous nous expliquez les mesures que vous prenez en 2015, vous faites une projection du report de ces mesures jusqu'à l'horizon 2018, puis à la fin, vous présentez cela dans une diapositive et vous dites « mais ce n'est plus comme c'est indiqué ici 154 millions d'euros de déficit, ce sera zéro », mais vous n'expliquez pas comment vous le faites. C'est un peu surprenant.

Soit on fait vraiment une trajectoire budgétaire et l'on explique comment on arrive à zéro, soit on n'a pas déterminé les mesures, c'est votre choix, c'est un droit, on peut en débattre, mais alors vous dites que le déficit est de 154 millions. On ne peut pas à la fois dire « je n'annonce pas de mesure, ne vous inquiétez pas » et envoyer le signal à l'égard de la population « voilà les efforts, ce sont ceux-ci et rien d'autre », et puis leur dire « mais ne vous inquiétez pas, malgré cela on sera à zéro ». Non, ce n'est pas vrai. Il y a un aveu ici, si l'on ne reste qu'avec les mesures 2015, vous êtes à 154 millions d'euros de déficit en 2018. Expliquez-nous comment vous faites pour réduire ces 154 millions ou alors dites-nous « j'ai été un peu enthousiaste dans le cadre de la diapositive, ce ne sera pas zéro. Ce sera 154 millions, je rejoins Ecolo dans ce cas-là ». Vous avez le droit de les rejoindre, de dire que finalement on peut vivre avec un petit déficit et ce déficit est celui-là. À un moment donné, je crois qu'il faut être cohérent. Deux possibilités, soit c'est zéro – mais quelles sont les mesures – soit c'est 154 millions et là il y a un débat sur le déficit.

Autre point. Vous avez, dans le budget, indiqué une recette supplémentaire de 98 millions d'euros en ce qui concerne les droits d'enregistrement. Cela pose tout de même question parce que d'un côté vous réformez le bonus Logement et de l'autre vous espérez malgré tout que l'on ait des rentrées supplémentaires en matière de

droit d'enregistrement. Est-ce que là on n'est pas dans un vœu pieu, un rêve, un désir, on appelle cela comme on veut, mais face à quelque chose qui n'est peut-être pas nécessairement crédible ? D'autant que l'on peut faire le lien avec une autre recette qui est celle du droit de donation, où là on a une amélioration de 23 millions qui est attendue, mais qui est le fruit de l'effet de la diminution des impôts. Cela pose la question plus fondamentale : vous voyez bien qu'une réforme a un effet direct et ce que l'on peut regretter de manière générale c'est que malgré les nouvelles compétences reçues, il n'y a pas de réforme. Vous nous mettez 98 millions de plus en enregistrement. Là, je ne sais pas comment vous allez le faire. Je vous pose la question. Les 23 millions en donation, cela on peut comprendre, il y a une certaine cohérence par rapport à ce que l'on peut voir sur les exercices précédents, et quand on vous dit « vous avez de nouvelles compétences », vous nous répondez « oui, mais malheureusement on n'a pas celles que l'on voudrait ». C'est un peu particulier, surtout dans votre parti en général où l'on est assez frileux par rapport à cela. On nous a expliqué que c'est une grande réforme de l'État à laquelle on a participé, il n'y a pas de difficulté avec cela, mais maintenant vous vous plaignez et vous nous dites que finalement ce n'était pas les compétences souhaitées. La prochaine fois, il faudra faire une liste de celles que vous souhaitez avoir comme cela on avancera de manière plus sûre.

Au niveau des sauts d'index, décidément les tableaux diffusés via les diapositives sont parfois problématiques parce que dans vos tableaux vous indiquez ce que, d'après vous, coûterait le saut d'index à la Région en 2016 et en 2017, mais vous ne donnez aucun chiffre pour 2015, c'est particulier. Pouvons-nous avoir le chiffre pour 2015 ? Moi, en tout cas, je ne l'ai pas vu, c'est peut-être une erreur.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Il n'y a pas d'impact pour 2015.

M. Bouchez (MR). - Il n'y a aucun impact pour vous donc quand vous ne devez pas payer vos fonctionnaires pour le Gouvernement en tant que tel, cela n'a pas d'impact du tout, cela n'a aucun impact sur vous, sur votre budget.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - J'ai cité le chiffre de 13 millions.

M. Bouchez (MR). - Pas d'impact ou 13 millions ?

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Treize millions, je l'ai dit tout à l'heure.

M. Bouchez (MR). - OK. Donc c'est bien 13 millions de mieux, on est d'accord, dans un point de vue purement budgétaire.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Oui, et 49 millions en moins en 2016.

M. Bouchez (MR). - Monsieur le Ministre, je ne vous ai pas demandé de faire un calcul net. Je vous demande d'exposer...

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Ayez l'humilité de reconnaître, Monsieur Bouchez, que c'est un faux cadeau...

M. Bouchez (MR). - Je ne vous ai pas parlé de cadeau, je vous ai posé une question.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - D'abord c'est une mesure tout à fait antisociale et l'impact dont vous parlez est un impact minime sur le budget 2015. Ce sera vraiment à l'inverse en 2016 et 2017, et de manière très notable.

M. Bouchez (MR). - Monsieur le Ministre, je vous ai juste posé une question. Je vous ai juste demandé l'impact que cela avait en 2015. Après vous avez une opinion. Moi je peux vous dire que dans les communes, il y a un impact direct. Je voulais juste vous entendre sur l'effet que cela avait sur la Région. Il ne faut pas dire qu'il n'y a pas d'impact. Treize millions, ce n'est tout de même pas d'impact non plus. Il faut être cohérent avec les choses. Après vous pouvez refaire un calcul net sur plusieurs exercices, cela c'est votre droit, on pourrait en débattre. De toute manière, la mesure n'a pas été prise initialement pour alléger le poids au niveau des structures publiques, mais plutôt pour permettre à la Belgique d'être plus compétitive dans l'environnement dans lequel on évolue.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - C'est la compétitivité des actionnaires, ce n'est pas la compétitivité des entreprises. C'est rendre les actionnaires plus compétitifs, c'est cela le saut d'index.

M. Bouchez (MR). - Oui, Monsieur le Ministre, on a compris que vous aviez un vrai problème avec les entreprises. Où nous, nous avons un souci, c'est que ce sont les entreprises... Monsieur le Ministre, vous pouvez expliquer tout ce que vous voulez, à un moment donné, le tissu des entreprises en Belgique, c'est ? Ce sont des PME. Alors, vous pouvez nous expliquer tout ce que vous voulez et essayer de caricaturer le patron d'entreprise en disant que c'est M. Mittal, et comme cela, c'est facile parce que l'on peut mobiliser des gens, parce que les gens se disent que c'est honteux que cet homme-là, depuis Londres, décide du sort de milliers de personnes. Mais ce n'est pas cela le patron en Wallonie. Le patron en Wallonie c'est un patron de PME qui engage quatre, cinq, six, peut-être 10 personnes.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Les intérêts notionnels ont bien servi les PME...

M. Bouchez (MR). - Bien évidemment, Monsieur le Ministre. Et quand l'AWEx va à l'étranger, elle vend les intérêts notionnels. Je vous demande, Monsieur le Ministre, d'être constant. Dites alors à l'AWEx d'arrêter de valoriser les intérêts notionnels puisque c'est contre votre façon de voir les choses.

(Réactions)

M. le Président. - S'il vous plaît, laissez M. Bouchez terminer sa réplique bien sagement.

M. Jeholet (MR). - Ils se sont battus contre les notionnels ? Je n'ai pas entendu Mme Onkelinx ou M. Di Rupo là-dessus. Il ne faut pas être amnésique quand on fait de la politique. M. Lacroix était député aussi, député fédéral.

M. le Président. - Monsieur Jeholet, vous n'avez pas la parole.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - On s'est battu contre les intérêts notionnels. On a fait réduire les intérêts notionnels.

M. Bouchez (MR). - Vous vous êtes tellement battus que vous avez voté pour.

M. Jeholet (MR). - Les exclusions du chômage, ce n'est pas M. Di Rupo, ce n'est pas vous ? Vous n'étiez pas député fédéral ?

M. Bouchez (MR). - Si l'on peut parler du budget wallon, ce serait intéressant, parce que le débat fédéral m'intéresse beaucoup, mais ici on est en Wallonie, ce serait donc bien que les ministres wallons arrêtent de faire des écrans de fumée, de toujours tout renvoyer vers le Fédéral. Je vous ai juste posé une question technique, c'était de savoir l'impact. Il ne faut pas revenir après sur un vrai débat.

J'ai eu la réponse, j'en suis ravi.

Les pouvoirs locaux. J'ai entendu beaucoup de réflexions, vous avez parlé de votre expérience d'échevin. J'en ai une qui est certainement plus courte que la vôtre, mais simplement, on me dit « formidable, le Fonds des communes est préservé ». Bon, très bien. Déjà, je ne crois pas que je dois faire un long déballage pour montrer qu'en réalité il faudrait revoir structurellement le financement des communes puisque les communes sont en grande difficulté. Il y a plusieurs critères d'ailleurs dans ce décret sur le Fonds des communes qui posent problème. Je pense par exemple à l'élément selon lequel quand toute une série de villes augmentent leur fiscalité, si vous, vous n'augmentez pas

vos impôts, vous recevez moins du Fonds des communes. C'est assez hallucinant.

J'appelle cela la prime à la mauvaise gestion. Certains m'ont dit que c'était du courage politique d'augmenter les impôts. Je ne trouve pas. Pour moi, c'est une solution de facilité. Le courage politique est de prendre de vraies mesures qui changent les choses structurellement. On se retrouve avec des villes qui n'augmentent pas les impôts et parce qu'elles n'augmentent pas les impôts, elles se font pénaliser au Fonds des communes. Je ferme la parenthèse. Cela pose question et j'en discuterai avec votre confrère des pouvoirs locaux.

Néanmoins, même si l'on préserve le fonds, il y a l'effet des APE. Vous avez dit six, à mon sens, mais, et peut-être que je me trompe, je pense que c'est douze pour avoir un emploi. C'est un impact de près de 4 millions d'euros pour les communes.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Pour les points APE, le nombre de points est de 3 à 12 et ici, c'est une moyenne.

M. Bouchez (MR). - Vous voyez bien que les schémas sont différents, mais pour les communes, l'impact est de 4 millions d'euros. On ne peut pas dire que c'est neutre. Par rapport à cela, il y a une série d'inquiétudes. On attendait, de la part de la Région wallonne, un signal à l'égard des communes. Ce qu'il va se passer, si les communes ne sont pas aidées – et l'aide n'est pas nécessairement de faire des chèques, c'est de revoir structurellement le fonctionnement – si l'on ne le fait pas, ce sont les communes qui vont devoir prendre les décisions difficiles à la place de la Région. C'est peut-être une stratégie voulue... On attend peut-être qu'un échevin doive assumer à un moment donné des licenciements, une augmentation de la fiscalité locale en se disant quand c'est l'échevin qui le fait, ce n'est pas moi ministre ou moi, gouvernement qui doit l'assumer. Il faudra être consistant par rapport à cela.

La taxe sur l'outillage, j'aimerais juste comprendre – et je vous le dis honnêtement – votre raisonnement. On nous explique que c'est pour amener à ce que les entreprises renouvellent plus régulièrement leur outillage et investissent. Formidable, mais le problème est le délai. Cinq ans ! Quelles sont les machines qui après cinq ans sont dépréciées ? Mon collègue, M. Crucke l'a indiqué, les ordinateurs peut-être, mais pour le reste, quelles sont réellement les véritables machines qui servent à l'industrie, qui servent au monde de l'entreprise, qui au bout de cinq ans sont dépréciées ? Il faut juste admettre qu'à un moment donné, on manquait de quelques millions d'euros pour finaliser le budget et l'on s'est dit qu'il y avait là une taxe qui permettait de lever cet impôt. En plus, c'est vis-à-vis des entreprises, sous-entendu les patrons, cela passera, il n'y

pas de soucis, il n'y a jamais de piquets de grève quand on prend ce genre de mesures.

N'essayez pas de faire croire qu'il y a une rationalité économique derrière, parce qu'il n'y en a pas. Si vous avez des exemples, n'hésitez pas à nous les indiquer, car ce serait intéressant.

Autre question, les dépenses transférées ont-elles été préservées dans les mesures d'assainissement ou pas ? C'est difficile et vous n'en pouvez rien, mais il est clair qu'avec les transferts effectués, c'est plus compliqué de faire les comparatifs d'un exercice à l'autre. Je vous pose la question. Y a-t-il eu préservation de ces dépenses transférées ou pas ? Il y a eu un assainissement, mais alors, nous indiquer de quelle manière cet assainissement a été fait.

Un dernier point qui fait le lien avec ma première intervention. Vous nous indiquez que pour le moment avec les mesures actuelles, on arrivera en 2018 avec un déficit de 154 millions d'euros. Cela veut dire qu'il va encore falloir faire 154 millions d'euros d'efforts dans les mois et les années à venir. C'est intéressant que les Wallons le sachent maintenant. Dans le même temps, vous nous indiquez que les investissements en fait seront faits, mais qu'on les décale en 2016-2017, parce que 2015 sera une année difficile, peut-être encore une partie de 2016, mais après, il y aurait un renouveau, tout irait mieux. Il faudrait voir sur quelle base on peut s'appuyer pour dire cela. La question est, si réellement, il y a encore plus de 150 millions d'euros d'efforts à faire, comment voulez-vous, dans le même temps, nous assurer que ce n'est pas un gel des investissements, mais simplement un décalage dans le temps, alors que ces efforts-là sont encore à faire ?

De deux choses l'une, soit il faut encore faire 150 millions d'euros d'efforts, mais dans ce cas, admettez qu'il faudra revoir une partie des investissements et cela touchera les communes puisque beaucoup des investissements sont faits par le biais de projets rentrés par les communes auprès de différentes institutions, soit on en supprime certains et on peut même en débattre. Il ne faut pas avoir honte. Bien évidemment, vous êtes obligé de faire ce que fait le Fédéral. Pourquoi ? Parce que le contexte est celui-là, la trajectoire européenne est celle-là, vous n'en pouvez même pas grand-chose, mais admettez-le, ou alors vous nous dites que l'on continue les investissements, mais alors admettez aussi que les 154 millions d'euros de déficit resteront en 2018. Mais on ne peut pas dire un élément et son contraire dans la même déclaration. Je vous remercie.

M. le Président. - Je vous ai écouté patiemment et je ne veux brider personne sur la manière dont nous avons travaillé. En principe, nous en étions à la réplique. Ici, vous venez avec des questions nouvelles, vous ne vous étiez pas exprimé dans un premier tour, vous auriez pu le faire, M. Knaepen aussi, et pour une part,

vous répliquez à la place de M. Crucke, pour les questions qu'il a évoquées.

Je dis cela simplement pour ne pas que l'on dérape, parce que la journée est encore longue et nous n'avons pas fini.

La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Sans vouloir vous rappeler le mécanisme de travail, il était prévu aussi qu'il y aurait un second tour. Il n'est pas à mon avis reprochable à un parlementaire d'intervenir dans un second tour. Pour moi, le second tour n'a pas encore débuté. J'ai des questions encore à poser, je vous le dis. Effectivement, vous parliez de la réplique par rapport au premier tour. Il y aura donc un deuxième tour.

Ceci dit, Monsieur le Ministre, j'ai bien écouté à la fois votre méthodologique, je ne la partage pas. Il y avait d'autres choix à faire, mais c'est un choix qui est ce qu'il est. Cela confirme ce que je pensais de cette manière de travailler, à savoir que vous n'avez pas le choix. Ce qui sous-tend toutes les politiques prises actuellement, que l'on parle d'austérité ou de rigueur, je suis assez d'accord avec ce que M. Prévot a dit, c'est de la terminologie, cela n'avance strictement à rien de commencer à comparer. Chacun prend, doit prendre des mesures. Pourquoi ? Parce que nous sommes tous dépendants – et nous ne l'avons jamais regretté – d'un traité d'équilibre sur le plan européen, le Pacte de stabilité, et ce dernier a été voté par tout le monde dans ce Parlement wallon, Ecolo en ce compris. Je ne dis pas qu'ils ne l'ont pas fait avec quelques remords et qu'il n'y avait pas des fourmis dans les jambes le jour où ils ont dû le voter, mais ils l'ont voté. Lorsque vous votez ce Pacte de stabilité, évidemment, il vaut à l'égard de l'Entité I, le Fédéral dont on parle souvent. Je rappelle juste à tous ceux qui s'amusent de parler du Fédéral, c'est très intéressant, mais ce n'est pas moi, mais c'est M. Di Rupo : « 70 % des mesures ont été prises par moi ». Si l'on n'est pas d'accord avec celui qui a été réélu à 91, 92 ou 93 % du PS, il faudra lui dire. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est lui, votre ancien nouveau patron et futur.

Donc, ce Pacte de stabilité impose l'équilibre budgétaire. Si demain, cette vieille Europe, en ce compris la Wallonie dans l'Europe, tient à avoir une politique qui permet de l'expansion le plus rapidement possible. C'est pour cela que des mesures doivent être prises à la fois rapidement et de manière supportable. Je ne critique pas la prise de responsabilité. Je critique la manière dont certaines mesures sont prises et le choix de ces mesures.

Par rapport au *monitoring*. Vous nous dites : « j'ai voulu que dans la composition de ce monitoring, on n'y retrouve pas de représentants du Gouvernement, pas de ministre, pas de collaborateur, pas de cabinetard ». On a affaire à des spécialistes. Ce que le Gouvernement par

contre a fait, c'est de prendre connaissance des rapports et sur base de ces rapports, il y a un certain nombre d'analyses, de choix politiques qui sont faits. Je modifierais légèrement la composition à la fois dans le respect de ce que vous dites, mais on a besoin, à un certain moment, d'avoir des experts qui travaillent sur ce type de dossiers. Il serait intéressant que les rapports dont dispose le Gouvernement soient des rapports dont puisse disposer également le Parlement, avec la même clause que celle que j'ai mise tout à l'heure. Il peut y avoir une clause de confidentialité. Si l'on veut comprendre un certain nombre de mesures, on doit pouvoir disposer de tous les éléments.

Sur le plan Marshall que l'on dit immunisé, c'est tout le débat autour de la taxation outillage. Ce n'est pas que cela et je suis d'accord avec vous. Je ne vois pas que la nouvelle taxation outillage dans le plan Marshall et je vous ai dit souvent qu'on l'a défendu.

Par contre, on nous a annoncé un plan Marshall 3.0. Pas de ligne. Vous nous dites que M. le Ministre-Président va communiquer, « on s'est réuni et vous allez voir ». Mais, ici, nous sommes dans le budget.

Il serait intéressant de savoir dans ce nouveau plan Marshall 3.0 ce qu'il y a et quelles sont les traces que l'on pourrait retrouver dans le budget puisque nous, on n'en a pas vu. Faut-il effectivement entendre que là c'est de la communication ? On verra bien, on est en période difficile et donc on essaye d'amadouer la communication. On essaye d'amadouer l'extérieur en disant « il va y avoir autre chose pour investir ».

Donner des signes concrets. Vous êtes réunis. Il y a quelque chose dans le cartable. Qu'au moins, on ouvre le cartable, si ce n'est de me dire aujourd'hui « *wait and see* ». Idem, pour les titres-services, on verra bien demain. On peut revenir dessus.

La taxation sur l'outillage, vous me dites qu'il n'y a pas de rétroactivité. « Il ne manquait plus que cela, j'ai envie de vous rétorquer ». Vous dites, certaines communes – et je ne dis pas que ce nom-là est inexact – ne souhaitent plus ou ne veulent pas de l'investissement sur un plan économique et industriel et préfèrent avoir une recette liée à l'impôt des personnes physiques, parlons franchement, plutôt que d'avoir des entreprises qui s'installent. C'est dommage et c'est triste. En tout cas, ce n'est pas le cas de la mienne. Vous le savez peut-être, c'est aussi une majorité absolue libérale et ce n'est pas le cas de la mienne. Vous savez quel est le problème des communes qui souhaitent avoir un investissement économique ? Il y a deux types de problèmes. Ce n'est pas d'avoir une recette supplémentaire qui permettrait de compenser. L'investissement industriel rapporte plus, contrairement à ce que l'on pense, que l'investissement d'une personne physique en terme d'IPP et de retour de l'IPP.

La difficulté des communes, elle se trouve où ? Elle ne se trouve pas dans votre budget à vous. Elle se trouve dans la disponibilité de terrains, la difficulté à rendre des terrains disponibles, la complexité administrative, le temps nécessaire pour permettre à un investisseur, lorsqu'il a décidé d'investir, de pouvoir concrétiser son investissement. Ce n'est pas une question de recette. Je pense que là, réellement, on a trouvé une justification parce que l'on a bien compris que l'on touchait psychologiquement à un secteur où cela fait mal. C'est la goutte qui fait déborder le vase. À un moment donné, cela suffit. Que l'on travaille réellement ces procédures. Ces procédures qui permettront l'investissement et qui permettront d'aller plus vite dans l'investissement, qui permettront, non pas seulement de ralentir l'investissement, mais d'en faire un investissement qui produit.

Pour ceux qui veulent cela, ils n'ont pas besoin de ce type de signaux, que du contraire, c'est un signal qui fait reculer et qui ne fait pas avancer.

CWaPE, je suis très court dessus. J'ai entendu la carte rouge que vous sortez au ministre Furlan. Jusqu'à preuve du contraire, je pensais qu'une carte rouge, comme en football, c'était « dehors ». Ici, vous lui avez mis une carte rouge à la CWaPE.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - C'est un carton jaune que je lui ai donné.

M. Crucke (MR). - Vous mettez une carte jaune sur la CWaPE et vous mettez une carte jaune sur le bonus Logement. Une carte jaune, une carte rouge, « dehors ». C'est rapide évidemment. Il est à peine rentré dans le jeu. Vous n'avez pas été un arbitre comme les autres. Vous tirez sur les règlements si je comprends bien.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - J'aimais beaucoup parler avec les joueurs pour les avertir calmement et doucement.

M. Crucke (MR). - À la rigueur, la Fédération ce n'est pas pour vous. En tout cas, ici, il faudra fameusement le remettre à place, parce que lui, c'est pas dialoguer qu'il fait, c'est annoncer qu'il fait. À chaque fois qu'il annonce, il sort, vous lui dites après cela suffit. Imaginez les dégâts que cela peut faire. Enfin, voilà, vous l'avez remis en place. Cela permettra demain à la Commission d'être plus courte, sans doute, sur ces deux sujets-là.

Le transfert de compétences, si je traduis, il faut laisser du temps au temps. On ne peut pas tout faire le même jour. Je peux accepter cela. Ce que je vous ai dit tout à l'heure, c'est à la recherche du temps perdu. On a perdu du temps. Malheureusement, le temps perdu, on ne va pas le rattraper. Il faut faire avancer la machine. On ne peut pas continuer à se dire qu'il y a un transfert

de compétences, qu'il y a un transfert des budgets partiel, d'ailleurs, vous le savez, c'est l'accord politique. C'est aussi cela la question, Monsieur Bouchez, c'est de dire comment on fait avec un différentiel puisque l'on n'annonce pas de mesures pour une nouvelle compétence. On sait que, dans certains cas, on n'a pas un transfert à 100 %. Comment fait-on ? Puisque l'on ne nous annonce pas les mesures que l'on prend sur ces matières-là, quelles sont les mesures qui vont permettre d'équilibrer et de mieux travailler ? Rien. Pas une ligne dans les budgets. C'est cela la crainte. Parce qu'à un moment donné, si vous ne changez rien, si vous ne modifiez pas, si vous ne réformez pas les compétences qui vous ont été attribuées, qui viennent du Fédéral, on va se trouver face au mur.

Vous ne serez pas face à un équilibre que vous souhaitez retrouver en 2018. Vous serez face à des déficits qui seront simplement amplifiés parce que l'on n'a pas pris les mesures en orientant. C'est cela que je voulais vous dire.

Redevance radio-télévision, je ne suis pas mécontent de vous en avoir parlé. J'espère que cela évitera des courriels supplémentaires à M. Jeholet. Je ne suis pas sûr. À mon avis, il va y en avoir encore plus. Il y a tout de même un problème. Soit le journaliste, qui après l'interview n'a rien compris à ce que vous lui disiez, soit, entre le moment où vous faites l'interview et aujourd'hui, vous avez franchement et fameusement évolué dans la réflexion.

Sincèrement, ce matin, en arrivant ici, on était tous persuadés, sauf M. Jeholet, qui me dit : « attention ne t'emballe pas ». On était tous persuadés que l'on allait passer à travers et c'était fait. Moi, j'étais prêt à vous applaudir, d'ailleurs, en me disant, « je dois me calmer, il ne faut pas faire cela maintenant ». Heureusement, parce que l'on va modifier, cela je l'ai bien compris, peut-être pas modifier dans le sens de ceux qui attendent, attendent depuis longtemps, espéraient pouvoir attendre en se disant, « on va passer à travers ».

Un certain nombre qui était en dehors de la taxe, manifestement, ou de la redevance, va peut-être s'y retrouver. Cela c'est un autre problème. C'est pour cela que je pense que l'on va sûrement avoir une avalanche de courriels sur le dossier.

La trajectoire pluriannuelle. Il faut tout de même que l'on soit plus précis. On ne peut pas, de 154 millions d'euros, arriver à zéro en disant : « oui, mais bon, ce sera tout de même zéro ». Ce n'est pas suffisant. Réellement, vous devez aller plus loin dans la logique. Vous pouvez nous dire où vous retrouvez ce différentiel. Comment retrouvez-vous le différentiel ? Quelles sont les mesures supplémentaires qui sont prises et qui ne sont pas dans le budget ? Si l'on n'arrive pas à ces trajectoires-là, qui évidemment sont récurrentes. J'ajouterais dans la réflexion, c'est évidemment à politique constante, le tableau qui est là. Il y aura de

nouveaux investissements. On peut l'espérer en tout cas. Vous-mêmes, vous avez annoncé de nouveaux investissements en disant il y a 7 milliards d'euros qui seront investis sur les cinq ans. On en tient compte ou pas dans la trajectoire ?

Et pour d'autres investissements, ils rentreront ou bien, d'office, n'y aura-t-il pas de nouveaux investissements ? Si ce ne sont les 7 milliards qui ont été évoqués ?

Je reviens également sur l'index. C'est une question à laquelle vous n'avez pas répondu. J'ai bien compris, pour vous, il y a des bénéfices partiels de l'index. Vous voulez qu'on les retrouve au niveau du SPW d'une manière ou d'une autre. J'ai bien dit partiellement. Il y a malgré tout un boni que vous enclenchez. Même si vous le trouvez immoral, malgré tout, vous garderez une partie. Avec ce transfert partiel vers les fonctionnaires, on est dans un bénéfice portefeuille *cash* ou bien dans un milieu structurel, statutaire éventuellement ? Qu'imagine-t-on là ? À quoi le fonctionnaire wallon peut-il s'attendre grâce au fait que vous avez indexé les salaires nonobstant le fait que l'on ait repris un saut d'index au Fédéral ? On peut s'attendre à avoir un plus dans sa poche. Est-ce à autre chose que vous pensez ?

C'est là que vous ne m'avez pas répondu. Qu'en est-il pour les OIP ? Il n'y a pas que le SPW. Je vous ai dit : quand vous regardez les budgets des OIP, ils sont loin eux d'avoir intégré l'indexation de salaire. Ils ont clairement dit pour la plupart, pas tous, « on n'intègre pas ». Qu'est-ce que cela veut dire ? Quelles sont les instructions ? Ou bien, on va avoir des fonctionnaires, entre le fait, qu'ils soient Région wallonne pure, dure ou bien OIP. On va encore avoir des fonctionnaires à géométries variables. Comment allez-vous résoudre cette équation ?

Je suis heureux de vous avoir entendu que sur 2015, il n'y avait pas de conséquences. Vous parlez de conséquences sur le budget 2016-2017 par l'effet retour IPP, en disant, « on aura moins à l'IPP ». Cela, c'est à mon avis, un procès d'intention à une mesure. Je ne veux même pas dire que vous avez tort ou que j'ai raison, ou que j'ai tort et que vous avez raison. L'objectif, que l'on aime ou que l'on n'aime pas, c'est vraiment de permettre d'avoir des entreprises qui en ayant des charges moins élevées soient plus concurrentielles.

L'espoir – même si j'ai toujours cru que l'emploi, ça ne se décrète pas – c'est de permettre une relance. Une relance de l'emploi aussi.

Vous savez, comme moi, que si l'emploi repart, ce qui n'est pas le cas ces dernières années pour les compétences gérées par la Wallonie, on a aujourd'hui, en Wallonie, toujours plus de chômeurs qu'il n'y a en Flandre, cela que l'on aime ou que l'on n'aime pas.

L'espoir, c'est cette relance et la relance par l'emploi, c'est aussi un bénéfice sur le budget wallon, et pas seulement sur le budget wallon, je vous l'accorde, sur le Fédéral, les communes, les provinces également. On a donc tous intérêt, même si vous n'y croyez pas, à ce que cette mesure fonctionne.

Si elle fonctionne, on aura ce débat dans quelques mois, on ne peut pas l'avoir avant. Il faut, évidemment, que la mesure soit prise et ensuite exercée. J'espère que vous aurez, à ce moment-là, peut-être moins de pudeur en disant « d'accord, cela a été plutôt une mesure courageuse, utile et en termes de finalité économique, de finalité dans le travail, de remise à l'emploi, cela a été une mesure au bénéfice du citoyen et du travailleur ». C'est un débat que nous aurons ultérieurement.

J'en termine, Monsieur le Président, dans la réplique.

Nous devons communiquer à tous nos collègues du Fédéral la logique du ministre Lacroix, en termes budgétaires. Sans doute, cela permettrait d'avoir des débats qui ressemblent plus à ceux que l'on tient ici, aujourd'hui. Sans devoir élever le ton, sans devoir s'énerver, sans devoir hurler, sans devoir dire que même si l'on n'est pas d'accord, le système est systématiquement mauvais parce qu'un certain nombre de parlementaires fédéraux, je le dis « socialistes », la sœur de qui vous savez, sans doute que s'il vous avait lu avant, s'il avait eu l'occasion de vous entendre avant, si vous n'aviez pas été aussi noué au sein du bureau du parti socialiste, je ne sais pas comment cela s'est passé, je ne suis pas là, peut-être qu'elle aurait tenu un langage un peu différent. Rien que pour cela, je tiens à vous remercier, parce que cela prouve qu'il y a deux socialismes dans ce pays, qu'il y a de réels socialistes politiques et puis, sans doute, d'autres qui ont besoin simplement de faire du *show* pour penser qu'ils ont raison. Je préfère ce que j'ai ici, en face de moi, même si je vous l'ai dit, je ne suis largement pas d'accord avec la manière dont vous avez pris les décisions, mais cela, c'est le débat politique.

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Merci Monsieur le Président.

Je reviens aussi sur quelques éléments. D'abord, cet enjeu de trajectoires, pour m'adresser à Monsieur Crucke qui évoquait le traité budgétaire.

Je ne refais pas le débat sur ce mauvais traité, mais il laisse un certain nombre d'espaces, nous oblige à un équilibre sur une certaine durée, dans une certaine échéance, et à aucun moment, ne contient des éléments de contrainte qui conduiraient la Région wallonne à devoir se limiter à un déficit à 450 millions d'euros.

Effectivement, je conteste la philosophie qui est là derrière. Je conteste encore plus le fait que le Gouvernement n'utilise pas les marges de manœuvre dont il bénéficie.

Le ministre dit que l'on ne peut plus faire n'importe quoi, en évoquant son prédécesseur de la précédente législature, après avoir répliqué à l'opposition, en disant, finalement, que le prédécesseur avait fait du mieux qu'il pouvait dans le cas dans lequel il agissait avec les informations dont il disposait, je trouve que cette affirmation est un peu péremptoire.

On dit aussi : « si jamais la croissance revient, alors je pourrai desserrer la bride et avoir une politique plus expansionniste ». Excusez-moi, mais c'est le contraire ! À un moment donné, un budget qui à ce point incarne l'austérité ne peut qu'accentuer, pour la part qui revient de la Région wallonne, la récession. Le nombre d'économistes qui s'expriment sur ce sujet, en ce compris des économistes libéraux, d'ailleurs, pensons par exemple au professeur De Grauw, ancien sénateur, respecté, lisez-le Monsieur Crucke, sur le sujet ! En tout cas, c'est ce que l'on observe dans tous ces pays qui ont accentué le retour à l'équilibre à marche forcée.

Vous évoquez aussi la procédure en déficit excessif. À nouveau, on la présente ici comme s'il y avait péril en la demeure, comme si jamais, jusqu'au dernier million, la Wallonie ne faisait pas ce qu'elle fait, comme si l'on mettait en danger l'ensemble des équilibres. En 2014, certes lorsque l'on additionne l'ensemble des budgets, on est avec une faible marge par rapport à ce couperet. En 2015, la situation n'est plus du tout la même. Au point d'ailleurs – parce que l'évolution se passe aussi au niveau européen – qu'un grand pays qui nous borde prévoit d'atteindre 3 % de déficit – ce que notre pays connaît déjà en 2014 – seulement en 2017. Vous pensez donc que la Commission européenne va venir gronder ce pays – qui ne se situe pas dans la situation dans laquelle on se trouve – prend une marge, qui elle, dépasse finalement cette limite que nous respectons déjà.

Il reste cette espèce de dogmatisme budgétaire que l'on retrouve d'ailleurs encore dans l'exposé des motifs lorsqu'on lit, comme cela distraitemment, tout au début : « le fait que la Wallonie, en 2019, pourra même participer à l'atteinte du MTO conjointement avec les autres niveaux de pouvoir. Pour que chacun comprenne, la Wallonie s'engage à participer à la réalisation d'un bonus budgétaire à partir de 2019. On est aussi en train de serrer un certain nombre de secteurs, bien plus que requis par ces éléments de contrainte, pour finalement dégager des bonus alors qu'il faudrait bien davantage investir pour rencontrer un certain nombre d'enjeux.

Deux, je ne reviens pas sur l'investissement puisque vous avez indiqué que vous mettriez à disposition les trois tableaux qui ont été présentés tout à l'heure, regardons cela à tête reposée et revenons-y vendredi puisque nous serons appelés à nous revoir. J'en reviens alors à l'enjeu de la mise à contribution de chacun selon ses capacités contributives. Autant j'étais très content de vous entendre, même si vous gardez une prudence et un peu de mystère, mais c'est normal puisque c'est pour

dans quelques mois, sur votre intention précise par rapport à la suppression de la redevance télévision. Au bout du compte, la suppression de cette fiscalité forfaitaire est une bonne chose et le fait d'établir un lien avec la capacité contributive, également.

Mais dans ce budget, tel n'est pas le cas. Vous dites que le travail est assez taxé. Je peux vous entendre à ce sujet, en tout cas pour les bas et moyens revenus ! Effectivement, mais il reste un certain nombre de personnes qui, tout au-dessus de l'échelle, pourraient contribuer davantage, d'autant plus que ce n'est pas que le travail, parce que l'IPP ce n'est pas que le travail. C'est bien sûr le travail et pour un grand nombre de personnes, ce n'est que le travail. Mais pour ceux qui sont tout au-dessus de l'échelle, vous avez aussi à monnayer, certains, – beaucoup trop peu – produits financiers, un peu plus des revenus immobiliers. Donc là, on a une base sur laquelle la Région ne travaille pas. Vous me dites : « donnez-moi une capacité contributive sur le capital et alors j'agirai ! ». La Région a aussi des capacités, c'est plus faible, mais néanmoins, cela a été utilisé, il y a quelques années.

Prenons, par exemple la taxe sur les distributeurs automatiques de billets, le secteur bancaire. On a déjà, ici, comme ailleurs, beaucoup parlé du secteur bancaire et du fait qu'il a été très largement aidé par les pouvoirs publics et que, finalement, il contribue trop peu par rapport à l'aide qu'il lui a été donnée. On peut, ici, refaire le débat. Je ne vais pas m'éterniser sur toutes ces entreprises qui ont du mal avec le crédit, ces jeunes ménages qui ne parviennent pas non plus à recevoir un crédit hypothécaire. Je m'arrête, ce n'est pas l'objet ici.

Qu'est-ce qui empêcherait le Gouvernement wallon de dire : « je vais augmenter légèrement la fiscalité qui est mise à charge des banques à travers cette taxation » ?

De la même manière, la Région wallonne taxe aujourd'hui les pompes à essence automatiques. On va se développer dans le secteur des supermarchés, les caisses automatiques. À chaque fois, ce sont des emplois en moins, à chaque fois, c'est le capital qui supprime des emplois pour transmettre le travail sur le client et au bout du compte, empocher le gain. Qu'est-ce qui empêcherait le Gouvernement, comme il l'a fait dans certains secteurs à l'égard de certains appareils automatiques, d'établir, également, une taxe à ce sujet ? Ce serait profitable à l'emploi. Cela rééquilibrerait un peu le rapport de force entre travail et capital et ce serait une manière d'éviter certaines contributions et ici, à l'égard de personnes faibles, de secteurs faibles par rapport à d'autres.

Troisième chose : les APE. Je réagissais parce que le calcul qui convient à essayer de présenter les choses de la façon la plus douce ou la plus légère possible est un calcul qui fait abstraction de l'indexation.

Regardons : 10 millions d'euros, c'est l'objectif qui est assigné. Il y a 45 000 personnes qui travaillent, cela veut dire, par travailleur, grosso modo 220 euros par emploi, si vous faites la division. On n'est pas simplement, à un moment donné, avec des « nicnacs » comme cela a été dit par le passé par la ministre compétente.

On constate d'ailleurs que le Gouvernement n'est pas aussi dur, aussi austère à l'égard d'autres secteurs. Si l'on prend les cabinets, on présente un gel des dépenses. On constate, qu'en réalité on déplafonne les effectifs permettant au Gouvernement, finalement avec le déplafonnement des détachés, d'augmenter les effectifs, sans limites, et l'on constate, lorsque l'on regarde les choses séparément, qu'en réalité, une série de cabinets voient leur crédit augmenter. Le ministre-président, +10 % ; les vice-présidents, +20 % ; puis il y a un ministre plus loin dans l'ordre de la dévolution qui lui fait une substantielle économie. J'attends toujours de comprendre exactement la raison. J'imagine que c'est dans le budget de la Fédération. Puisqu'il siège, également, dans ce Gouvernement, on aura un élément de réponse pour expliquer cette compensation qui permet de présenter un gel des dépenses de cabinet, mais avec un certain nombre de cabinets qui augmente, finalement, très sérieusement.

C'est comme les provinces, institutions dont on a peu parlé ici, dont on connaît, par rapport à la manière dont les communes sont serrées dans leurs finances, asphyxiées, qui ont, elles, encore de larges marges de manœuvre pour faire des cocktails, des réceptions et nous inviter à des activités de relations publiques, presque tous les jours. Là, par contre, rien n'est demandé.

On va donc demander 10 millions d'euros aux associations qui font des miracles avec de petites subventions obtenues à gauche et à droite que l'on réduit par ailleurs. Par contre, on a d'autres amis qui sont préservés dans leur budget.

Lors de la communication sur le conclave, j'ai cru qu'elles avaient été mises à contribution, parce qu'il y avait -8 ou -9 millions d'euros à l'échelle des provinces. Je me suis dit : « L'heure a l'air vraiment grave, si l'on commence à s'occuper des provinces, c'est que l'on a franchi une ligne ». Ensuite, lorsque l'on a découvert les documents budgétaires, il a fallu déchanter parce que ce n'était jamais que l'application de la reprise par la Région des compétences Énergie et Logement. Ceci dit au passage, ce sont des compétences où la Région n'a pas remis les moyens, elle les a gardés pour son équilibre général.

Par rapport au bonus Logement, j'ai déjà eu l'occasion de le dire, même si cela manque un peu de perspectives et que l'on attend la suite – mais laissons au Gouvernement le soin de travailler peut-être un peu moins communiquer – par rapport à cet enjeu.

Néanmoins, la communication intervenue là-dessus a débouché sur une panique chez un certain nombre de personnes. Quand on parle de suppression du bonus Logement – on peut y dire ce que l'on veut en complément – il reste que c'est l'idée qui passe. Une série de personnes, qui ne sont pas des candidats, mais des personnes qui ont déjà un crédit hypothécaire, ont pris d'assaut les notaires et les banques pour savoir ce qu'elles devaient faire : « Que dois-je faire ? Dois-je renégocier mon crédit ? Qu'en est-il ? Faut-il décider quelque chose avant la fin de l'année ? ».

Non seulement cela génère une incertitude – et je peux vous dire qu'un certain nombre de ces personnes en ont marre de ces communications outrancières, parce que cela entraîne une débauche d'énergie à laquelle elles ne savent pas faire face –, mais surtout, les personnes appelées pour répondre ne voient pas clair elles-mêmes.

Je voudrais vous adresser une demande. Cela ne va pas coûter grand-chose, il ne s'agit pas de faire des panneaux sur les autoroutes, mais d'écrire un message univoque à l'égard des notaires – ils sont répertoriés, leur nombre est connu – à l'égard des établissements bancaires, pour que l'ensemble de ces acteurs professionnels puisse répondre de manière claire aux personnes. Dans le doute, les gens signent vite avant le 31 décembre.

Vous avez souligné l'intérêt de votre mesure, en termes de redistribution par rapport aux personnes qui sont en dessous du seuil des 40 % de taux marginal. On pourrait avoir des personnes qui prennent, par une décision précipitée, une décision qui soit contraire à leur intérêt. Ce serait le comble que, étant encouragées à tort, on ait des personnes qui perdent de l'argent alors qu'elles étaient censées, par la mesure prise, avoir une déduction légèrement supérieure à ce qu'elles auraient eu.

J'ai encore deux questions par rapport à ces enjeux de fiscalité.

Concernant la fraude fiscale sur l'IPP, je fais ici une connexion avec un élément fédéral. Je le dirai de manière non polémique, ce n'est vraiment pas l'objet. La Région, aujourd'hui, a une très large part de ses compétences qui est financée par une rétrocession de l'IPP, les quelque 25 % sur l'IPP. La base reste fédérale. Cela veut dire que chaque fois que l'État fédéral va modifier la base – on en a parlé avec la déduction pour frais professionnels – cela a un impact sur la Région. Vous l'avez dit et je souscris à votre analyse : le saut d'index va coûter à la Région, certes à partir de 2016, mais de manière structurelle et croissante.

Cela veut dire aussi que, chaque fois que l'État fédéral agira ou non de façon proactive à l'égard de la lutte contre la fraude fiscale, notamment au niveau de l'IPP, il y aura un impact pour la Région. Il est réellement de salut public que la Région ait des contacts

avec l'État fédéral pour l'encourager dans cette politique de lutte contre la fraude fiscale, parce qu'un quart de ce qui sera fait lui rapporte, mais parce que l'on entend aussi une volonté de plutôt laisser les choses aller en matière de fraude fiscale. Cela veut dire que chaque fois que l'État fédéral ne poursuivra pas les contribuables qui essaient d'échapper à l'impôt dû, c'est la Région wallonne qui paiera pour ce qui lui revient : un quart de la note. C'est un enjeu qui mérite un suivi de notre part à tous, puisque nous sommes attachés à cette Région.

Par rapport aux dépenses fiscales, la part transférée à la Région wallonne est une grosse part. Lorsque l'on a la recette IPP, on a l'élément « soustractif » qui est proportionnellement très important.

Au niveau des documents budgétaires, on a une addition globale. On nous dit que les dépenses fiscales, c'est 829 millions d'euros. Je ne veux pas contester le fait que vous ne connaissiez pas tout par cœur, mais peut-être d'ici vendredi, puis pour le futur, dans les documents budgétaires eux-mêmes, avoir un éclatement de cet élément. Lorsque l'on cherche à travailler sur les recettes, sur la fiscalité régionale, cela me paraît important : 829 millions d'euros, il n'y a quasiment aucune allocation de base du budget qui représente un tel montant. À part le Fonds des communes, peut-être certains éléments des dotations du FOREM, si elles sont éclatées ou pas, il n'y a quasiment aucune allocation qui possède un tel montant.

Légitimement, nous pourrions avoir un éclatement : quelle est la part du bonus Logement ? Quelle est la part des petites déductions patrimoine, les interventions en zone urbaine, les titres-services ? Une discussion pourrait être enrichie par cet élément, surtout par rapport au développement futur qui serait amené à intervenir.

M. le Président. - La parole est à M. Knaepen.

M. Knaepen (MR). - Monsieur le Ministre, il semble qu'aucune provision n'ait été constituée pour 2015 pour faire face à un retournement de croissance. Est-ce exact ? Quel serait l'impact des nouvelles prévisions de la Commission européenne sur le budget wallon ?

Ensuite, au vu de la baisse du niveau d'inflation qui semble se confirmer, la dotation IPP de la Région risque de diminuer. D'un autre côté, l'arrivée plus tardive que prévue initialement de l'indice pivot entraînera inévitablement une baisse de plusieurs charges, notamment salariales.

La diminution des recettes sera-t-elle compensée par une diminution des dépenses ? En d'autres termes, le solde sera-t-il nul, positif ou négatif ?

Je vais revenir sur la pression fiscale. Aucun geste n'a été fait par ce Gouvernement pour soulager la pression fiscale pour le citoyen. Rappelons, une fois

encore, la redevance télévision, les droits d'enregistrement. Je ne peux m'empêcher de rappeler que les entreprises n'ont pas été oubliées. Il fallait sans doute donner un gage sur votre gauche.

Ainsi, on peut déjà parler de décret-programme qui ne prévoit rien de moins que de s'attaquer à un symbole du plan Marshall et de la volonté affichée à l'époque, que nous avons tous saluée, de mettre fin à la taxation antiéconomique. On se demande, une fois encore, après l'intervention de l'ensemble de mes collègues, ce qui est passé par la tête du Gouvernement : ce raidissement à gauche à propos de la taxation du matériel et de l'outillage ne manquera pas de décourager les investissements en Wallonie. On ne pouvait imaginer plus mauvais signal. Quel est le montant attendu en 2020 ?

Concernant la fiscalité automobile, si les prévisions en matière de taxe de circulation sont légèrement supérieures à celles de l'ajustement 2014, il n'en va pas de même des estimations pour la taxe de mise en circulation, qui diminue de 6,6 millions d'euros. Rappelons que c'est sur cette dernière qu'est imputé le surcoût de l'écomalus. Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous indiquer comment ont été établies ces prévisions ? Quel montant de recettes supplémentaires dans ses estimations représente l'extension de l'écomalus aux véhicules de société ?

En ce qui concerne l'Eurovignette, aucune estimation n'est fournie. Les documents du Fédéral font état d'un montant de 31,04 millions d'euros pour l'Eurovignette récoltée par le Fédéral et redistribuée aux Régions. Quel est le montant estimé pour l'Eurovignette en 2015 ?

Un petit mot sur les OIP. Un quart de l'effort en dépenses repose sur les OIP. Cela pose la question des contrats de gestion. Comptez-vous les faire revoir ? Vont-ils être modifiés ?

En ce qui concerne ces dotations aux OIP, la lecture attentive du budget indique une croissance. En réalité, il semble que le Gouvernement ait décidé un retour des réserves des différents OIP. Peut-on en avoir la liste intégrée au périmètre dans la caisse régionale ? Il semble que plusieurs OIP recevraient une dotation de remise à niveau pour combler l'impact SEC négatif. Peut-on en savoir plus ?

Confirmez-vous les montants indiqués dans les documents budgétaires de l'IFAPME où il est fait état d'un montant global de 71,2 millions d'euros ?

En conclusion et en attendant vos réponses, on est réuni afin de déterminer les moyens dont notre Région pourra bénéficier en 2015. Permettez-moi de vous dire combien je suis atterré – et je rejoins un certain nombre de remarques de mes collègues – de constater combien

les traitements sont particuliers : « Faites ce que je dis, ne faites pas ce que je fais ».

Alors que la Région exige parfois l'impossible à ses communes, elle décide de ne pas faire respecter ses propres législations eu égard, par exemple, aux OIP, ce que l'on a vu ce matin, et plus grave encore, eu égard à sa propre méthodologie de travail. Je ne peux que le déplorer et constater que notre travail de parlementaire ne peut être dès lors qu'imparfait.

M. le Président. - Tout le monde a-t-il pu s'exprimer ?

La parole est à M. Onkelinx.

M. Onkelinx (PS). - Je voudrais m'exprimer pour un fait personnel. Je suis effectivement le frère de qui vous savez. À ce niveau-là, j'ai le droit d'une petite réplique tout de même.

Fait personnel

M. le Président. - La parole est à M. Onkelinx pour fait personnel.

M. Onkelinx (PS). - Si l'opposition ne s'énerve pas, ici, je suppose que c'est tout de même parce que l'opposition a en face d'elle un bon gouvernement – sans quoi elle s'énerverait – et qu'au sein de ce Gouvernement, les ministres partagent avec nous les mêmes valeurs, des valeurs communes de démocratie, d'humanisme, ce qui n'est pas le cas dans le chef de certains ministres N-VA. Je rappelle tout de même pourquoi l'excitation lors des prestations de serment est allée aussi loin. Il y avait quelque chose d'absolument insupportable dans cette prestation de serment. Moi, je vois tout de même qu'au niveau du Gouvernement wallon, il ne s'est pas passé de pareilles choses. Nous avons la chance, en Wallonie et au Parlement wallon, de ne plus avoir d'extrême droite. Je pense que, là, c'est à souligner aussi. C'est donc la maturité des Wallons qui fait cela. C'est aussi le travail humaniste de la promotion de la démocratie en Wallonie qui fait que nous n'avons plus ce type de parlementaire.

Moi, quand j'ai commencé au Parlement, il y avait effectivement un certain nombre de parlementaires du Front national face auxquels nous avons, tous ensemble, dressé un cordon sanitaire – on ne leur disait pas bonjour – et je pense que, au niveau fédéral, le Gouvernement se grandirait en excluant, entre autres, de ses rangs, tout ministre qui bafouerait les valeurs de la démocratie, les valeurs de l'humanisme, ce qui, en quelque sorte, ferait en sorte que la Belgique soit un pays un modèle en démocratie.

Voilà, c'est tout ce que je voulais dire.

**PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET
DES RECETTES DE LA RÉGION WALLONNE
POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2015
(DOC. 59 (2014-2015) N° 1)**

**PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET
GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION
WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE
2015
(DOC. 60 (2014-2015) N° 1 ET 1TER)**

*Discussion générale
(Suite)*

M. le Président. - La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). - Deux remarques, Monsieur le Président.

D'abord, par rapport à ce plaidoyer que je trouve un petit peu pathétique, simplement, je prends note que M. Di Rupo et Mme Onkelinx conduisaient la négociation du parti socialiste, négociation avec l'extrême droite en 2010, et j'entends M. Onkelinx.

Deuxième remarque – et je reviens au budget – je ne veux pas polémiquer, je ne veux pas suspendre la séance, mais j'apprends à l'instant que le Gouvernement, M. Di Antonio en l'occurrence, vient de déposer des amendements du Gouvernement pour plus de 3 millions d'euros, en commission.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous m'expliquer cela ? On est en Commission du budget, ici, mais moi, je dis que l'on ne peut évidemment pas continuer le débat sans avoir d'explications. Je ne demande pas nécessairement d'interruption, mais je veux en tout cas avoir des précisions par rapport à tous ces amendements qui sont déposés, ou alors on suspend la séance, Monsieur le Président.

M. le Président. - On fera immanquablement une petite pause à un moment donné, parce que la séance va durer encore un certain temps.

Vous vouliez ajouter quelque chose, Monsieur Crucke ?

M. Crucke (MR). - Oui, Monsieur le Président.

Je ne reviens pas non plus sur ce que M. Onkelinx a dit. Je suppose que je ne dois pas répéter ce que j'ai dit depuis le matin pour lui confirmer que je ne pense pas que l'on a à faire à un bon gouvernement. Je pense tout le contraire. Cela ne m'empêche pas d'avoir du respect pour ceux qui composent le Gouvernement, quel qu'il soit, c'est tout. Voilà, du reste, le Fédéral est le Fédéral et ce que l'on fait ici est autre chose. Nous avons effectivement une autre manière de voir la politique.

Je voulais, Monsieur le Président, revenir sur une taxe qui m'inquiète également dans le budget. Elle n'est pas nouvelle. On l'avait en 2014. Elle est reproduite en 2015. Il s'agit de la taxe sur les mâts et pylônes GSM. J'avais dit pourquoi elle m'inquiète.

D'abord, il y a un élément qui est un élément mathématique. Le produit de la taxe, même s'il n'a pas été perçu en 2014, diminue. On passe de 24 millions d'euros à 21,882 millions d'euros. La justification qui est donnée par rapport à cette diminution est de nous dire qu'il y a 264 sites en moins. On en aurait perdu. J'ai bien vu l'un ou l'autre mât tomber, près de chez moi. Avec la tempête, il y en a trois qui sont tombés. C'étaient des pylônes à haute tension, ce n'étaient pas des mâts GSM. Néanmoins, on aurait donc perdu, en un an, 264 pylônes. Je voudrais comprendre comment on peut, dans ce cadre-là, en une année, perdre 264 mâts. Première chose.

Deuxièmement, sur le plan économique maintenant, la logistique même de cette taxation, quand on regarde un peu ce que la DPR disait... Je pourrais aller plus loin en regardant ce que la Commission européenne dit en termes d'investissement. Dans les dix investissements conseillés en priorité par la Commission européenne, on a ce que l'on appelle le haut débit. Le haut débit, je sais bien qu'on l'a à 80 % en Wallonie, c'est toujours ce que M. Marcourt me répond, mais je sais aussi que les 20 % restants qui sont les communes rurales sont, pour l'instant, extrêmement mal desservies, pour ne pas dire totalement non desservies. C'est le Moyen Âge du haut débit dans certaines communes.

Lorsque vous interpellez les opérateurs mobiles, que vous disent-ils ? Simplement, ils n'ont pas d'investissement, pas de possibilité d'investir dans ces communes rurales parce que le coût de l'investissement est trop élevé. Avec une charge supplémentaire, il va de soi que l'on nous rétorquera encore plus facilement que le coût est plus élevé.

Je vois toutes des motions qui circulent dans les communes rurales, tous partis confondus, tout le monde signe en disant qu'il faut absolument que l'investissement se fasse, qu'il faut forcer les opérateurs privés à investir, mais il est évident que ce type d'investissement, qui sera taxé avec une taxe comme celle-là, ils auront beau jeu de ne pas le faire.

Pourquoi vous dis-je que c'est contraire à l'esprit de la recommandation européenne ? Voilà ce qui est dit, c'est très court : « L'environnement de l'investissement doit être amélioré. Le point central de ces investissements doit être dans l'infrastructure, particulièrement dans les réseaux haut débit et énergétique, ainsi que dans l'infrastructure de transport et des centres industriels ». Le haut débit est clairement identifié.

Dans la DPR, vous visez comme priorité « défendre un accès suffisant aux réseaux de télécommunications pour les citoyens et les entreprises des zones rurales, en développant un dialogue proactif avec les opérateurs de téléphonie mobile et des connexions à haut débit ». Pensez-vous que cela est un dialogue proactif qui les attend ?

« Mettre tout en œuvre pour atteindre l'objectif européen ». On fait tout pour ne pas l'atteindre ou pour faire le contraire.

« Faciliter le développement stratégique de territoires intelligents, au niveau communal ou supracommunal, qui utilise les technologies d'information et la communication pour améliorer le confort des citoyens ». Monsieur le Ministre, pourquoi l'avoir maintenue ? Parce qu'elle était dans un cavalier budgétaire en 2014 ? On peut très bien ne pas – par définition, on sait que c'est annuel – ne pas la reprendre, d'autant qu'elle n'est pas perçue. Il y a des difficultés de perception de cette taxe.

Je voudrais que, à la fois vous me donniez la justification par rapport aux mâts, sur la rentabilité économique de la chose – pas que budgétaire – et, troisièmement, sur la concertation qui aurait eu lieu avec les opérateurs, pour autant qu'elle ait eu lieu. Si elle a eu lieu, quel a été le contenu de cette concertation ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Lacroix.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Je vais essayer de faire cela dans l'ordre.

M. Jeholet (MR). - On peut commencer par les amendements qui ont été distribués, les explications ou alors on suspend la séance le temps que l'on ait les amendements, Monsieur le Président ?

M. le Président. - Le ministre a la parole. Il a bien entendu.

M. Jeholet (MR). - Oui, mais alors qu'il réponde sur ce point-là.

M. le Président. - Il va bien sûr répondre sur ce point-là.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Il s'agit du transfert de trois millions d'euros entre deux dotations de BSCA, suite à une décision de la Commission européenne.

Vous savez comme moi ce qui est arrivé, il y a de cela un mois.

M. Jeholet (MR). - Il y a un mois ?

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - La condamnation est arrivée il y a un mois ou trois semaines.

M. Jeholet (MR). - J'essaie de comprendre, Monsieur le Ministre.

Nous commençons.

Nous avons commencé les travaux tôt ce matin. Ne me dites pas que c'est depuis que M. Di Antonio a réfléchi ou que le Gouvernement a réfléchi et que l'on est venu avec ces deux amendements. La moindre des choses, c'était de venir.

Je peux encore comprendre les amendements, c'est aussi une logique d'un débat parlementaire, que ce soit de l'opposition ou de la majorité. Je n'ai pas de problème par rapport à cela, mais je trouve tout de même que la façon de faire est un peu cavalière.

Nous n'en parlons pas, ici, ce matin et cet après-midi et puis j'apprends, par hasard – heureusement que nous avons des collaborateurs là-bas – que l'on vient de déposer des amendements pour 3 millions d'euros. Ce n'est pas un gage de sérieux ! Nous avons débattu tout à l'heure. Vous voulez de la transparence et du sérieux dans le travail. Je suppose que M. le Ministre Di Antonio ne l'a pas fait sans vous consulter ! Vous auriez pu nous l'annoncer au début de nos travaux.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Il est question d'un transfert, pas de 3 millions d'euros qui vont impacter. Il s'agit d'un transfert de 3 millions d'euros entre deux dotations. Il n'y a pas péril en la demeure.

M. Jeholet (MR). - Nous jugerons si nous devons rappeler M. le Ministre Di Antonio afin qu'il vienne nous expliquer cela vendredi parce que...

M. le Président. - Monsieur le Ministre, vous n'en savez pas plus par rapport aux 3 millions d'euros ? D'où sont-ils retirés ? Qu'impactent-ils ?

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Il y a un transfert de 3 millions d'euros entre deux dotations de BSCA, suite à une décision de la Commission européenne. Interrogez M. le Ministre Di Antonio dans sa commission... Il n'y a pas d'impact au global ! Trois millions d'euros par transfert et l'on parle d'un budget de 12 milliards d'euros !

Il n'y a pas d'impact budgétaire. C'est un transfert de 3 millions d'euros. On peut y passer la nuit et rappeler M. le Ministre Di Antonio, si vous le voulez, afin qu'il vienne s'expliquer. Je n'ai pas de souci avec cela ! Cependant, vos indignations sont à géométrie variable, il me semble !

(Réactions)

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Lacroix.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Je suis liégeois comme vous, Monsieur Jeholet !

(Réaction de M. Crucke)

Merci de vieller à ma santé, Monsieur Crucke !

Monsieur Bouchez, vous faites un lien, à un moment donné, entre l'obligation pour les communes de rentrer un plan prévisionnel. Je vous rejoins sur un certain point, mais la Région n'est pas sous plan de gestion et les communes qui doivent rentrer des projets prévisionnels, sur plusieurs années, sont sous plan de gestion. La comparaison est donc quelque peu fallacieuse, si je puis me permettre ce terme.

Parfois, on me reproche de ne pas avoir une vision et quand j'annonce des effets qui vous déplaisent en matière d'impact du saut d'index sur les finances en 2016 et 2017, on me dit de ne surtout pas en parler ! Par contre, je dois avoir une prévision sur les 154 millions, et cetera, et expliquer comment je vais y parvenir. Je trouve que tout cela n'est pas toujours cohérent, mais je vais essayer d'apporter des éléments de réponse. Je ne sais pas s'ils vous satisferont dans l'ensemble, mais en tout cas, voilà ce que je peux vous apporter à ce stade.

(Réactions)

M. le Président. - Monsieur le Ministre a la parole, s'il vous plaît.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Nous pourrions en discuter à la cafétéria, si vous voulez !

Certaines mesures, dans les économies, pour arriver à la trajectoire, sont déjà annoncées comme l'effort des OIP : 10 % en trois ans, ce sont tout de même des mesures pluriannuelles.

Il faut relativiser le défi de 254 millions sur la masse budgétaire et une autre mesure déjà annoncée concerne la non-indexation des dépenses facultatives.

Pour les 98 millions de recettes en plus en droits d'enregistrement, c'est l'estimation réalisée, à politique constante, par le SPF Finances. Je ne sais pas vous en dire plus.

Les mesures fiscales annoncées contribuent, également, au retour à l'équilibre en 2018. Cet équilibre est donc bien une volonté politique du Gouvernement.

Concernant les mesures relatives aux communes, rassurez-vous, je ne ferai pas le procès du Fédéral. Je

voudrais simplement repréciser le fait que, pour 2015, nous donnons les moyens de faire face aux besoins des pouvoirs locaux, me semble-t-il, tout d'abord, par une réforme du mécanisme des compensations du plan Marshall avec une augmentation du montant de 37 millions d'euros en crédit de liquidation par rapport à l'initial 2014 – j'arrondis les chiffres – et l'augmentation de 15,2 millions d'euros du Fonds des communes. Nous maintenons également l'indexation de dotation du Fonds spécial de l'aide sociale, du Fonds des provinces, de l'intervention régionale du CRAC pour l'assainissement des communes, soit une indexation totale de 18 millions d'euros pour le mécanisme de financement des pouvoirs locaux.

Nous augmentons de 4 millions d'euros le montant dédié au plan de cohésion sociale. Nous mobilisons 7,9 millions d'euros pour couvrir les frais de personnel et de fonctionnement liés à la politique des grandes villes, alors que les moyens ne nous sont pas transférés en 2015 pour cette compétence et que, sans cela, les villes auraient dû assumer ces coûts sur fonds propre ou licencier du personnel. Voilà ce que je tenais à dire à ce stade.

Pour le précompte immobilier, je reprécise : aucune recette avant 2020 et celles-ci iront, essentiellement, vers les pouvoirs locaux, à partir de 2020. L'exonération est totale pendant cinq ans et encore partielle pendant les cinq autres années.

Pour les compétences transférées, il n'y a pas d'économies hormis celles annoncées sur les dépenses fiscales, mais une réflexion devra avoir lieu, notamment, en emploi, avec ma collègue en charge de la matière.

Le lissage des investissements est une décision de 2015 et les montants des investissements de mon graphique sont bien repris dans la trajectoire de l'exposé général.

Monsieur Crucke, le rapport du Comité du monitoring, je vous propose de le communiquer aux parlementaires au moment des débats sur le budget.

L'indexation, avec la compensation partielle, je rappelle que cela doit se faire en concertation et donc que les pistes évoquées le sont à titre d'information, mais que c'est dans le cadre d'un dialogue avec les syndicats et sur la base d'un mandat du Gouvernement que nous ferons les choix. Je reviendrai, après discussion et après mandat du Gouvernement, sur la manière dont on peut utiliser une partie de l'indexation.

Pour les OIP, je vous rappelle que, pour celles de type « B », les Comités de gestion sont autonomes pour fixer leur budget. Il y a donc, là, une précision à apporter.

Je conclus sur le saut d'index. Vous présentez cela comme une mesure favorisant l'emploi, mais la FEB dit

qu'elle ne peut pas garantir que le saut d'index créera des emplois.

Sans jeter la pierre à cette mesure, bien que j'en pense beaucoup de mal, je crois que des hypothèses, nous pouvons en avoir dans tous les scénarios possibles – positifs, négatifs ou au centre –, mais il faut faire preuve d'une extrême prudence quand on affirme des choses. Je tenais à replacer le contexte dans cette vision que je redéfinis.

Pour M. Hazée, je rappelle, encore une fois, que nous n'avons plus la liberté d'inscrire les investissements en dehors du périmètre budgétaire. C'est donc bien cela que j'ai voulu dire. Je suis toutefois d'accord sur le fait que les normes de comptabilisation SEC sont dangereuses pour la croissance de l'Europe, mais aujourd'hui, je suis tenu de les respecter.

Au global, le budget total des crédits de cabinets du Gouvernement wallon est de 23,5 millions d'euros pour l'ensemble des ministres, alors que ce montant était de 24,172 millions d'euros pour le Gouvernement précédent.

Sur la fraude fiscale, je vous rejoins parfaitement. Je pense que nous devons avoir une concertation avec le Fédéral, puisque vous avez bien signalé l'enjeu. Pour les dépenses fiscales, je les ai sous les yeux et je peux vous les communiquer sans souci, en temps utile.

M. Hazée (Ecolo). - Il n'y a pas de nécessité particulière d'en débattre aujourd'hui, mais je pense que c'est un élément qui éclaire la discussion. Plutôt que de vous obliger à la lire au micro, ce qui n'a pas de valeur ajoutée...

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Oui, mais je le propose, si M. le Président est d'accord.

Monsieur Knaepen, sur la prévision de croissance, il n'y a pas de provision de budgets, effectivement, mais nous nous sommes basés sur les prévisions du Bureau du Plan de septembre 2014. Il y en aura donc d'autres d'ici à l'ajustement. C'est sur la base des prévisions de février que nous ferons notre ajustement.

Les contrats de gestion à revoir en début de législature. Vous avez parlé des OIP, je pense effectivement que les contrats de gestion seront à revoir en début de législature.

L'écomalus des véhicules de société n'est pas une nouvelle mesure, elle est pérennisée en 2015 et devrait rapporter 3,5 millions d'euros.

Pour les réserves des OIP, elles seront analysées au premier trimestre 2015 pour voir ce qui peut être rapatrié – à définir donc.

Pour le montant de remise à niveau, j'ai le tableau ici. Il a été projeté pendant l'exposé. Il sera dans le rapport de la commission.

Il y a encore la taxe pylônes GSM, mais pour les autres, s'il y avait des questions que j'aurais oubliées, je vous propose de joindre les réponses au rapport, mais celles-ci se trouvent majoritairement dans les commentaires de mon exposé particulier.

Je reviens plus précisément sur la taxe pylônes GSM. Il y a effectivement une différence entre l'estimation et le recensement effectué.

Pour le reste, excusez-moi, Monsieur Crucke, même si le débat est intéressant, je vous renvoie en commission du ministre des Technologies et du ministre des Pouvoirs locaux qui mènent la concertation.

M. le Président. - Je ne le ferai pas souvent, mais j'aimerais prendre la parole sur un point, à savoir le saut d'index. Vous avez reconfirmé, Monsieur le Ministre, que vous souhaitiez une compensation. Vous avez indiqué tout à l'heure que quand vous étiez arbitre vous ne donniez pas de carton jaune avant d'avoir envoyé un avertissement verbal ; je serai plutôt dans ce schéma-là. Je voudrais appuyer, avec clarté, les propos de mon collègue, M. Fourny, tout à l'heure. Si à un moment donné, il y a une forme de compensation, elle doit être juste, c'est-à-dire qu'elle doit s'appliquer à tout le monde et pas à une catégorie ciblée de personnes. Si c'est dans le public, c'est dans tout le public, si c'est dans tout le public, c'est aussi au secteur privé. Tout le public, Monsieur Hazée, c'est par exemple les APE. Vous aviez raison de dire, tout à l'heure, que si la mesure de restriction budgétaire relative aux APE n'est pas trop sévère c'est parce que les associations « bénéficieront » du saut d'index. Donc s'il y a une compensation de ce saut d'index pour les APE, cela deviendra difficile pour les communes et pour les associations. Je ne souhaiterais pas qu'au niveau de notre formation politique, on considère que pour nous la chose est acquise, elle est beaucoup plus complexe qu'il n'y paraît.

La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Merci Monsieur le Président. Vous ne prenez pas souvent la parole, mais quand vous la prenez, ce n'est pas inintéressant du tout. Je finirai par regretter que vous soyez président, parce que vous pourriez être sur les bancs de l'opposition à « sniper » le ministre de manière aussi radicale. Parfois, nous n'allons pas aussi loin. Manifestement, et c'est ce que l'on pensait tout à l'heure, c'est ce qui a été dit, il y a des décisions, des souhaits qui s'expriment en dehors de consensus intervenus au Gouvernement, et c'est cela que l'on dit depuis ce matin. On voit bien que ce budget a été élaboré avec un consensus minimal et, depuis lors, cela sort dans tous les sens. À chaque fois que cela sort, il y en a un qui vient dire le contraire. Ici c'est entre deux familles politiques, parfois c'est entre deux

ministres. Vous devriez parler plus souvent. Sincèrement, on pourrait tenir jusqu'à minuit avec vous. C'est difficile d'avoir de la crédibilité dans un message, lorsque l'on entend, dans la majorité, autant de différences dans l'appréciation d'une mesure qui, avouons-le, est une mesure qui, sur le plan politique, rencontre à la fois des pour et des contre. Ce n'est pas qu'une mesure symbolique, c'est une mesure de relance et vous vous la réduisez, ici, à la fonction publique. Je ne dis pas que vous avez dit autre chose que ce qui concerne la fonction publique. Souvenez-vous que dans mes interventions, Monsieur le Président, j'ai parlé moi-même des OIP, j'ai attiré l'attention – et le ministre a d'ailleurs dit que pour les B, ce n'est pas grave, ils sont autonomes, mais pour les A, ce n'est pas le cas. J'ai attiré l'attention, pourquoi ? Parce que l'on risque d'avoir une différenciation en termes de compensation, c'est clair. Mais pourquoi cette discussion n'est-elle pas intervenue au Gouvernement ? Pourquoi n'a-t-on pas parlé de cela au Gouvernement ? En a-t-on parlé et si l'on en a parlé, dans quel sens ? A-t-on dit au Gouvernement qu'il n'y avait pas d'accord et que donc les groupes étaient peut-être liés par une forme de consensus du silence ? Brise-t-on aujourd'hui une lame dans ce qu'était un consensus du silence ?

Aujourd'hui, je n'arrive plus à comprendre par rapport à cette mesure. J'entends bien que l'on ne donne pas de carte jaune, mais un avertissement. C'est la politique du ministre Lacroix quand il était arbitre, c'est maintenant ce qu'il adopte également à l'égard de ses collègues, et son président de commission me dit la même chose. Si moi je fais cela avec un de mes collègues, je pense que M. Jeholet, ce n'est pas une carte jaune ni un avertissement qu'il me donne, il me change de commission directement. Je n'ai pas dit qu'il fallait faire cela avec vous, mais c'est tout de même très particulier comme intervention, convenons-en.

M. le Président. - Une intervention comme membre, et j'ai le droit de le faire, et pas comme président.

La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). - Trois remarques. La première, Monsieur le Ministre, je pense que l'interview du samedi est une interview dont vous allez vous souvenir, manifestation.

Deux, c'est vrai que cela jette tout de même une certaine cacophonie et s'ajoute maintenant à ce que mon collègue M. Crucke vient de dire, c'est que M. Marcourt fait des déclarations, qu'il réfléchit à une alternative à la taxe sur le matériel et l'outillage, taxe que nous jugeons antiéconomique. Je ne vous ai pas entendu réfléchir à une alternative à cette taxe. Tout cela fait un peu désordre. Je rappelle simplement que cette taxe est venue dans le décret-programme à la fin, en bout de course – je ne sais pas pour quelle raison – et

M. Knaepen a souligné son incompréhension de voir quelle mouche avait piqué le Gouvernement.

Je me pose tout de même des questions par rapport au débat, et je dirais entre des membres du Parti socialiste entre eux ou entre le PS et le cdH ; on ne peut plus dire que c'est de la faute d'Ecolo si l'on se dispute.

Troisième remarque, c'est vraiment une demande. Simplement par rapport aux documents qui ont été montrés tout à l'heure en commission – et je remercie le ministre d'avoir diffusé ces documents – je voudrais que l'on puisse avoir le *PowerPoint*, Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire, dès aujourd'hui – je pense que c'est un élément important dans l'explication qui nous a été donnée et je pense qu'il n'y a pas de problème de la part du ministre.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Non. Il a déjà été transmis au secrétaire de la commission, me dit-on, et pour le reste, je vous confirme que je réclamerai un mandat du Gouvernement wallon.

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Un tout dernier mot. Puisque vous avez révoqué les APE, Monsieur le Président. Vous l'avez évoqué comme membre, bien sûr, et je vous remercie pour votre intervention, car elle souligne en fait, d'une part, qu'effectivement l'effet de manche sur les 12 euros par point, c'est bien un effet de manche puisque cela repose sur la logique du saut d'index, et cela souligne donc au marqueur une certaine forme de cynisme de la part de la coalition qui, d'un côté, attaque le saut d'index – et je me joins à ce combat, des gens ont été aujourd'hui en action de grève tournante notamment sur ce point antisocial très important – et en même temps on fait passer la pilule de la réduction de 10 millions d'euros sur les points APE quelque part en disant : « Ne vous inquiétez pas parce que grâce au saut d'index ce sera finalement 12 euros par point ». Je me souviens notamment des débats préélectoraux sur cette matière – et il y a peut-être d'autres élus namurois qui s'en souviennent – où les élus de l'actuelle coalition disaient la main sur le cœur : « Il y a des compétences qui arrivent du Fédéral, mais ne vous inquiétez pas, les APE on n'y touchera pas ». Au bout du compte il y a là 10 millions qui sont pris sur l'emploi.

Y aura-t-il une personne qui perdra son emploi suite à cette restriction ? À ce stade on n'en sait rien. Vous avez répondu partiellement à la demande monitoring en disant : « Pour les titres-services, il y aura un monitoring ». Je demande qu'il y en ait également là-dessus, parce que certains employeurs sont finalement financés par plusieurs subventions et cette restriction de 10 millions serait une restriction supplémentaire qui s'ajouterait à ce difficile équilibre de ceux qui font des miracles avec des bouts de ficelle.

M. le Président. - Peut-on considérer que la discussion générale est close ?

Oui ? Je vous remercie.

M. le Ministre souhaite une pause maintenant.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

M. Jeholet (MR). - Comment voyez-vous les choses pour la suite des travaux ?

M. le Président. - Cela dépend si vous comptez être long. On va aller jusqu'au bout.

M. Jeholet (MR). - On va aller jusqu'au bout, mais on a aussi d'autres thématiques fonctionnelles du ministre.

M. le Président. - Tout à fait, on les ouvrira directement après la pause, sauf si l'on ne fait pas de pause, mais si le ministre la demande, je pense qu'il n'est pas le seul à la souhaiter.

La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Simplement pour éclaircir, et sans demande particulière, puisqu'il y a bien sûr l'exposé particulier dans les compétences fonctionnelles et il y a les connexions avec le décret budgétaire et le décret-programme. Je voulais voir comment vous envisagiez les articulations ou pas. Est-ce un séquençage, d'abord les chiffres et puis le décret budgétaire et puis le décret-programme, ou le décret budgétaire avec les chiffres des tableaux ou le décret-programme ?

C'était simplement pour organiser les travaux.

Mme Kapompolé (PS). - Encore une intervention méthodologique, Monsieur le Président. Cela concerne la Cour des comptes. Pendant les précédents travaux budgétaires, il était de coutume de pouvoir proposer à la Cour des comptes de quitter nos débats, en tout cas aux membres qui ont terminé et qui sont déjà restés avec nous une grande partie de la journée. Je sais qu'il y a encore une intervention d'un représentant pour les compétences afférentes au ministre, mais enfin, on pourrait libérer les autres membres.

M. le Président. - Effectivement, on peut libérer deux personnes de la Cour des comptes et garder la troisième personne.

Pour l'ordre des travaux, on suivra l'ordre du jour. Donc il y a les compétences fonctionnelles 2014, puis 2015, et puis le décret-programme. La durée des travaux dépendra des membres de la Commission. On ne sait pas faire autrement.

Pour les questions, on verra bien qui sera encore présent à ce moment-là.

M. le Ministre propose de les reporter à vendredi, mais nous verrons tout à l'heure.

M. Jeholet (MR). - Le tout est de voir si c'est une interruption de cinq minutes ou si c'est une interruption un peu plus longue, cela veut dire que l'on n'interrompra pas par la suite.

Mme Kapompolé (PS). - C'est le budget qui prime.

M. Jeholet (MR). - Excusez-moi, je ne vais pas rester jusque 22 heures sans manger.

M. le Président. - Si à 20 heures, nous n'avons pas fini, on fera une pause à ce moment-là. Cela dépend de vous, je ne sais pas dire autre chose.

M. Jeholet (MR). - Donc à 20 heures, si l'on n'a pas fini, vous faites une interruption.

M. le Président. - C'est ce que je proposerai.

Le secrétaire me dit que l'on ne peut pas reporter les questions, donc il faudra bien les traiter en bout de séance, si les intéressés sont toujours là.

- La séance est suspendue à 17 heures 34 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 17 heures 45 minutes.

M. le Président. - La séance est reprise.

EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DU MINISTRE DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE (DOC. 56 (2014-2015) N° 1 - ANNEXE 8) ET (DOC. 57 (2014-2015) N° 1 - ANNEXE 8)

BUDGET DES ORGANISMES D'INTÉRÊT PUBLIC DE LA RÉGION WALLONNE (DOC. 56 (2014-2015) N° 1 - ANNEXE 10 PARTIM) ET (DOC. 57 (2014-2015) N° 1 - ANNEXE 10 PARTIM)

M. le Président. - L'ordre du jour appelle :

- l'examen de l'exposé particulier afférent aux compétences du Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative (Doc. 56 (2014-2015) N° 1 - Annexe 8) et (Doc. 57 (2014-2015) N° 1 - Annexe 8) ;
- le budget des organismes d'intérêt public de la Région wallonne (Doc. 56 (2014-2015) N° 1 -

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. - M. Onkelinx est désigné en qualité de rapporteur à l'unanimité des membres.

Exposé de M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Lacroix.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Mes chers collègues, je serai très court sur l'ajustement 2014 puisque je ferai un plus long exposé sur ma vision politique en matière de fonction publique sur le budget 2015.

Concernant l'ajustement 2014, je noterai que l'augmentation globale de mes crédits résulte principalement de la réintégration des rémunérations, des agents anciennement payés par les transferts budgétaires dans les crédits de la fonction publique pour un montant non négligeable de 23 164 000 euros.

L'augmentation des crédits de liquidation visant à apurer l'encours lié à des reports de paiement de 2013 sur l'année 2014, et l'augmentation de crédits d'engagement pour combler les visas des crédits non dissociés de 2012 tombés en annulation au 31 décembre 2013.

À la suite du changement de majorité, ayant hérité principalement des compétences dévolues sous la précédente législature à M. Nollet, ce feuilletton d'ajustement se veut donc principalement technique.

Voilà, je serai très bref, je vous l'avais dit.

Observations de la Cour des comptes

M. le Président. - Pas d'observations.

Discussion générale

M. le Président. - Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à M. Bouchez.

M. Bouchez (MR). - Une question technique : entre l'initial 2014 et l'ajustement, les crédits d'engagement augmentent de 20 millions d'euros et les crédits de liquidation de 30 millions d'euros. À quoi est due l'augmentation ? Y a-t-il eu un mauvais calcul initial ? Y

a-t-il eu l'engagement d'agents ? Si oui, sous quel régime ?

Deuxième question, dans le même ordre d'idée, pour une meilleure compréhension : en ce qui concerne les crédits de liquidation, on évoque des crédits relatifs à l'informatique, la gestion immobilière et les dépenses de personnel pour apurer l'encours relatif à des reports de paiements de 2013 en 2014. Quels sont ces reports ? Peut-on avoir des informations par rapport à ce point ? Quels ont été concrètement les paiements qui ont été reportés de l'exercice 2013 à l'exercice 2014 ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Lacroix.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Concernant l'ajustement 2014 de notre réglementation globale, principalement de la réintégration des rémunérations des agents anciennement payés par transferts budgétaires dans les crédits de la fonction publique pour un montant non négligeable de 23 164 000 euros, l'augmentation des crédits de liquidation visant à apurer l'encours lié à des reports de paiement de 2013 sur l'année 2014 et l'augmentation de crédits d'engagement pour combler les visas des crédits non dissociés de 2012 tombés en annulation au 31 décembre 2013.

M. le Président. - La parole est à M. Bouchez.

M. Bouchez (MR). - L'idée était simplement d'avoir un exposé peut-être sur quelques projets qui avaient été reportés puisque ici techniquement vous expliquez de 2013 à 2014, mais il doit bien y avoir quelque chose de concret derrière ces montants.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Ce sont essentiellement les transferts budgétaires donc pour 23 millions d'euros puisque avant il y avait des crédits prévus chez chaque ministre pour l'aspect fonction publique. Ils sont rapatriés maintenant au niveau de la fonction publique.

M. le Président. - Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Vote

M. le Président. - Par 8 voix contre 4, la Commission du budget et de la fonction publique a adopté le projet de décret contenant le premier feuilletton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2014, pour les sections et programmes afférents à ses compétences *ratione materiae*.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, au président et au rapporteur, pour l'élaboration du rapport.

**EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX
COMPÉTENCES DU MINISTRE DU BUDGET,
DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA
SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE
(DOC. 59 (2014-2015) N° 1 – ANNEXE 8 ET 8BIS) –
(DOC. 60 (2014-2015) N° 1 – ANNEXE 8 ET 8BIS)**

**BUDGET DES ORGANISMES D'INTÉRÊT
PUBLIC DE LA RÉGION WALLONNE
(DOC. 59 (2014-2015) N° 1 – ANNEXE 10 PARTIM)
ET
(DOC. 60 (2014-2015) N° 1 – ANNEXE 10 PARTIM)**

**QUESTION ORALE DE M. BELLOT À
M. LACROIX, MINISTRE DU BUDGET, DE LA
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA
SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR « LA
TAXATION DE L'OUTILLAGE DES
ENTREPRISES PAR LA RÉGION WALLONNE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle :

- l'exposé particulier afférent aux compétences du Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative (Doc. 59 (2014-2015) N° 1 – Annexe 8 et 8bis) – (Doc. 60 (2014-2015) N° 1 – Annexe 8 et 8bis) ;
- le budget des organismes d'intérêt public de la Région wallonne (Doc. 59 (2014-2015) N° 1 – Annexe 10 *partim*) et (Doc. 60 (2014-2015) n° 1 – Annexe 10 *partim*) ;
- la question orale de M. Bellot à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « la taxation de l'outillage des entreprises par la Région wallonne ».

La question de M. Bellot est retirée.

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. - M. Onkelinx est désigné en qualité de rapporteur à l'unanimité des membres.

*Exposé de M. Lacroix, Ministre du Budget, de la
Fonction publique et de la Simplification administrative*

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Lacroix.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Monsieur le Président, je vous propose de vous donner ma vision et les commentaires budgétaires. Tout à l'heure, je me suis aperçu qu'en anticipant sur les remarques de la Cour des comptes, cela n'enrichit pas toujours le débat donc je reviendrai peut-être après l'exposé de la Cour des comptes en réponse. Je fais comme tout à l'heure, mais je trouve que cela manque de relation et de clarté.

Vous connaissez le contexte budgétaire difficile que nous traversons pour le moment. Nous avons ensemble travaillé durant de longues heures sur les différentes mesures d'économie que nous devons prendre en 2015 afin de maintenir notre trajectoire budgétaire de retour à l'équilibre pour 2018. Mes matières, que ce soit la fonction publique, la simplification administrative ou la gestion immobilière et mobilière, n'y échappent pas. Avant d'entrer dans le vif du sujet et de vous exposer matière par matière mes propositions budgétaires pour 2015, je voudrais partager avec vous mes ambitions pour la fonction publique régionale et mon sentiment profond par rapport à cette période difficile que vont traverser nos services publics.

Mon ambition est claire, pour ces cinq prochaines années mon leitmotiv sera la qualité. Je veux travailler davantage sur le qualitatif que sur le quantitatif, étant persuadé que c'est de cela dont a le plus besoin notre administration, de confiance et de responsabilisation. Tout d'abord, je vais m'attacher à développer une image positive et de qualité de nos agents et de nos administrations. Nous devons être fiers de nos services publics et de nos institutions qui ont été beaucoup trop souvent décriées et malmenées. Je voudrais arriver à susciter chez chacun de nos membres du personnel un sentiment d'appartenance fort à une structure de qualité et à une fierté de travailler pour nos valeurs communes : la défense de l'intérêt général et du traitement équitable de nos usagers.

Je voudrais également orienter mon action sur la qualité du service rendu aux usagers. La Wallonie, via ses services publics, doit offrir à ses citoyens entendus largement un service adéquat et performant. Notre fonction publique est un capital humain important, celui-ci et la qualité de son travail sont le meilleur rempart contre la privatisation et l'exclusion de certains usagers, principalement les plus faibles, de l'accès au service public. J'aurai en outre le souci constant d'offrir à notre personnel des conditions de travail de qualité : un emploi stable, une carrière épanouissante, un parcours enrichissant et une organisation du travail qui permette de concilier vie privée et vie professionnelle. Autant d'éléments indispensables pour assurer le bien-être de nos travailleurs.

Enfin et surtout, je m'engage à tout mettre en œuvre pour garantir un dialogue social de qualité. Je refuse d'avancer seul, je veux discuter, je veux concerter, je veux partager mes projets, mes idées, mes craintes avec les organisations syndicales et nos administrations. La concertation sociale sera donc au cœur de mon action. En ce qui concerne mon sentiment par rapport à cette année 2015, ayant été fonctionnaire wallon moi-même, je ne peux qu'être conscient des efforts conséquents que nous allons demander à nos agents. Je ne vais pas vous mentir, nos administrations vont se retrouver face à une difficulté d'ampleur : maintenir un service de qualité malgré une diminution de leurs ressources.

Cela sera particulièrement vrai pour le SPW qui a déjà dû faire face, sous la précédente législature, à un remplacement plus que partiel des départs. Je me permets en effet de vous rappeler que le SPW n'a bénéficié entre 2009 et 2014 que de deux plans de recrutement, en 2010 et en 2012, le dernier visant uniquement le remplacement de 40 % des départs en 2012. Aucun remplacement n'a eu lieu en 2013 et en 2014. Avec la difficulté supplémentaire que ce non-remplacement n'avait pas été annoncé, et n'avait donc pas pu être anticipé par le SPW.

Je suis pleinement conscient de ces difficultés, mais je ne veux pas me laisser gagner par un pessimisme qui serait inhibiteur de mes ambitions fortes pour la fonction publique. Je reste convaincu que cette rigueur budgétaire doit être pour nous l'opportunité de travailler sur l'efficacité et l'efficacités des processus au sein de l'administration et sur l'utilisation optimale des ressources internes.

Par ailleurs, cette difficulté tombe à un moment qui me semble intéressant pour remettre les choses à plat et faire une analyse en profondeur des missions et des méthodes de travail de nos administrations. En effet, le Gouvernement va prochainement désigner de nouveaux mandataires au sein des différents organismes wallons. J'insisterai personnellement auprès d'eux pour qu'ils incluent dans leur plan de travail, via le contrat d'administration, une réflexion sur le fonctionnement de leur service dans une volonté d'optimisation de celui-ci.

En outre, la sixième réforme de l'État et les transferts de compétences impliquent une réflexion sur l'organisation des services et leur articulation. En ce qui nous concerne, nous politiques, nous devons être pleinement conscients des contraintes que nous imposons à nos services et nous devons en tenir compte. Nous devons laisser une autonomie de gestion à nos mandataires.

Ils doivent avoir les moyens de réorganiser leur service et de prendre en toute indépendance les mesures qui s'imposent pour se faire.

En matière budgétaire aussi, nous devons leur donner une responsabilisation accrue. À cet égard, le choix qui a été fait pour le Comité de monitoring a été de le créer en interne de l'administration et de le faire présider par l'administration. C'est, pour moi, une marque de confiance du Gouvernement dans la qualité du travail du SPW.

Ce Comité de monitoring a été prévu dans la DPR pour offrir un outil de pilotage budgétaire dans ce contexte particulièrement difficile lié notamment aux nouvelles réglementations européennes et à l'élargissement des compétences de la Région.

Nous devons également clarifier nos exigences vis-à-vis de nos administrations. Nous ne pouvons leur demander sans cesse de nouveaux travaux et à chaque fois, leur demander de changer en conséquence leur plan d'action.

L'administration doit pouvoir organiser ses services sur du moyen terme en fonction de priorités clairement définies. Le contrat d'administration est pour moi l'outil adéquat pour permettre cette planification. Son élaboration sera l'occasion d'un dialogue ouvert entre le Gouvernement et ses administrations sur la feuille de route à tenir pour la législature et dès qu'il sera approuvé, il permettra à l'administration d'avancer avec un mandat clair et défini sur la durée de la législature.

Bien entendu, ce contrat d'administration ne pourra figer, une fois pour toutes, les choses. Il sera certainement amené à évoluer au cours de la législature, mais à chaque fois, après un dialogue entre les différentes parties.

Par ailleurs, en tant que ministre de la Fonction publique, je serai très attentif à la question du bien-être au travail.

Il serait inacceptable que les mesures d'économie impactent la santé de nos travailleurs. À cet égard donc, je me suis engagé auprès des organisations syndicales à travailler sur un plan relatif au bien-être au travail et à la lutte contre l'absentéisme et le *burn-out*. Je désire construire rapidement ce plan, en concertation avec les syndicats, afin qu'il puisse sortir ses effets le plus vite possible. Ce sera vraiment une de mes priorités pour 2015.

Enfin, en tant que ministre de la Simplification administrative, je m'attacherai à faire de l'eWBs le partenaire efficace de l'administration pour ses projets de simplification.

La simplification administrative est en effet un levier pour faciliter la vie tant des usagers que de nos agents et est donc devenue incontournable dans le cadre de l'optimisation des processus.

Tous ces projets, toutes ces ambitions, je veux les partager et les construire en partenariat avec la

Fédération Wallonie-Bruxelles. La précédente législature a permis de créer de nombreux ponts entre ces deux institutions, et ce, on ne peut le contester, pour la plus grande satisfaction de tous. D'un point de vue budgétaire aussi, ces synergies sont positives en ce qu'elles permettent des économies d'échelle. Je veux donc poursuivre dans cette voie et des contacts réguliers sont prévus entre nous, tant au niveau politique qu'au niveau des différentes administrations.

Venons-en maintenant à une analyse plus en profondeur du budget affecté à chacune de ces matières.

Dans les grandes lignes, les crédits globaux de mon budget initial 2015 augmentent de 86,316 millions d'euros en moyen d'action et de 88,2 millions d'euros en moyen de paiement. Ces évolutions proviennent tout d'abord de la réintégration dans la masse fonction publique – nous en avons parlé lors de l'ajustement – des crédits relatifs aux agents payés par transferts budgétaires sous la précédente législature pour un montant total de 27,078 millions d'euros.

La prise en compte des coûts de personnel, de logistiques – informatiques, mobiliers et immobiliers – liés au transfert de compétence pour un montant de 26,591 millions d'euros.

L'augmentation des intérêts de la dette régionale consolidée de 22,520 millions d'euros, liée principalement à la réintégration des charges de dette de la FIWAPAC.

L'intégration de deux provisions :

- frais avocats pour 1,650 million d'euros ;
- frais supplémentaires relatifs au transfert de compétences » à destination des budgets « économie sociale » pour 7,871 millions d'euros.

La diminution de 7,3 millions d'euros sur les crédits fonction publique via la décision de non-remplacement d'un départ sur cinq.

Les réductions opérées sur :

- les frais de fonctionnement pour 1 %, soit 323 000 euros en moyen d'action et 321 000 euros en moyen de paiement ;
- les frais d'études et communications pour 15 %, soit 930 000 euros en moyen d'action et 992 000 euros en moyen de paiement ;
- les subventions facultatives pour 15 %, soit 488 000 euros en moyen d'action et 491 000 euros en moyen de paiement ;
- les subventions réglementées pour 7 %, soit 57 millions d'euros en moyen d'action et 61 000 euros en moyen de paiement.
- l'indexation des crédits de gestion immobilière et informatique.
- la remise à zéro des moyens d'action des articles de base plan Marshall.

- l'intégration d'un montant de 500 000 euros dédiés au Comité de monitoring.
- la prise en charge, chez eWBs et à la CIF, de frais relatifs à la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais intégralement remboursés par une recette équivalente.

Voyons maintenant de manière plus détaillée les différentes variations au sein de mes programmes.

Dans le programme 02.07, les crédits de Cabinet sont diminués et établis par rapport au cadre.

Au sein du programme 09.02, la subvention Service social a été immunisée des mesures d'économie pour la part relative à l'assurance hospitalisation. Cependant, la totalité de l'économie à réaliser a bien été effectuée intégralement, notamment par compensation au sein de mes crédits.

En matière de simplification administrative, programme 09.04, les budgets d'eWBs ont été diminués de plus ou moins 10 %, soit 820 000 euros, pour participer aux efforts d'économie globale. Mais j'y ai porté beaucoup de précautions pour que les projets de simplification administrative puissent être poursuivis. Nous sommes maintenant confrontés à une nécessité impérieuse de simplifier les démarches administratives, car simplifier nous fait faire des économies de manière intelligente. Les gains de charges administratives bénéficient en effet tant aux usagers qu'aux administrations.

Nous devons donc continuer à tourner l'administration vers ses usagers ; renforcer l'offre de services en ligne ; généraliser le partage des données entre administrations ; alléger et informatiser les procédures pour diminuer les délais de traitement ou les délais de paiement.

Ainsi, nous allons poursuivre les projets majeurs tels que la Banque-carrefour d'échanges de données entre administrations ; l'abc des démarches qui présente rapidement l'offre de services des administrations ; l'espace personnel et les formulaires électroniques qui permettent de faire les demandes directement en ligne ; le cadastre de l'emploi non marchand ; la simplification des processus et de l'offre de services ; la rationalisation et la mise en cohérence des primes et des aides ; la réduction des délais de paiement.

Dans le programme 10.01, les budgets augmentent de 45 %, mais relèvent principalement de la provision avocats ; de la provision dédiée à l'économie sociale ; de la hausse des rémunérations.

Au programme 10.05 relatif à l'audit, les moyens d'action augmentent pour tenir compte du prochain marché d'assistance. La mission de la Direction de l'audit des fonds européens, celui-ci couvrira les besoins éventuels de 2015 à 2018.

Le programme 10.06 couvrant les frais de communications et de la Bibliothèque centrale ne connaît pas de variation marquante globalement, même si au sein du programme, des « reventilisations » sont réalisées.

Au programme 11.02, les frais relatifs à la gestion du personnel sont diminués de 8,502 millions d'euros en moyen d'action et de 8,503 millions d'euros.

Cette variation provient principalement de l'intégration de la charge des allocations familiales directement dans les articles de base relatifs aux rémunérations des agents ; à l'augmentation de la provision interdépartementale et à l'intégration d'une partie des moyens inscrits sur l'allocation de base PTP dans les allocations de base Rémunérations, suite au passage d'une partie des PTP en CDI.

Dans le programme 11.04, l'augmentation relève de la mise à niveau de la dotation de l'École d'administration publique. Comme pour tous les organismes d'intérêts publics, il est prévu que les réserves de l'EAP soient gelées et que sa dotation de base soit diminuée de 5 %, conformément au plan d'économie triennal imposé. Sous cette législature, il ne sera plus organisé de nouvelles sessions du certificat de management public, tenant compte du nombre de lauréats escomptés versés dans la réserve.

Malgré ces éléments, la remise à niveau de sa dotation, via son impact SEC négatif, permet à l'EAP d'avoir une dotation 2015 supérieure à 2014 et lui permettra de mener à bien les formations continues transversales organisées dans le cadre de l'enseignement de promotion sociale jusqu'en juin 2015 – informatique et langues – et celles reprises dans son plan de formation 2015 qui va prochainement être adopté par le Gouvernement.

Les formations initiales, la formation des directeurs et des fonctionnaires généraux et les formations de carrière.

Les crédits relatifs aux affaires juridiques – programme 11.06 – sont diminués conformément aux mesures d'économie.

Le programme 12.01 est impacté à la hausse par l'augmentation des rémunérations.

Le programme 12.02 est en forte diminution, car la provision conjoncturelle a été remise à zéro. Le montant qui était prévu pour la contribution de responsabilisation de pension en 2014 n'a plus d'objet, vu que celle-ci sera retenue à la source par le Fédéral.

Le programme 12.05 est en baisse avec les mesures d'économie appliquées sur les articles de base relatifs aux études et communication.

Le programme 12.07 augmente avec les charges de dette, notamment via la réintégration de celles de la FIWAPAC en 2015.

Les crédits du programme 12.09 pour couvrir les frais supplémentaires de la part de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans les coûts de la CIF, estimés à 362 000 euros.

Au niveau du programme 12.11, les crédits augmentent en moyens d'action pour couvrir les frais relatifs à la structure de coordination de l'information patrimoniale, conformément à l'accord de coopération du 18 avril 2014 entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale.

Dans le contexte actuel, il est particulièrement important de se doter d'un outil informatique performant. L'outil informatique est, en effet, essentiel pour faciliter la vie des agents et rendre un service public de qualité, d'autant plus que l'informatisation est aussi un des volets de la simplification et un levier d'économies globales. Dans un souci de cohérence avec mes volontés de simplifier l'administration et de préserver le bien-être au travail, j'ai immunisé les budgets informatiques par rapport aux mesures d'économie.

Une inflation de 0,33 % a donc été appliquée, ce qui conduit à augmenter le budget informatique global de 842 000 euros. C'est le programme 12.21.

En ce qui concerne les programmes 12.22, 12.23 et 12.31, relatifs aux crédits de la gestion mobilière et immobilière, les évolutions à la hausse sont liées à l'accueil des nouveaux fonctionnaires en 2015, ainsi qu'à l'application de l'inflation de 0,33 %.

Au sein des programmes 13.01, 14.01, 15.01, 16.01, 17.01, 18.01 et 19.01, les crédits augmentent avec les allocations de base rémunérations.

Au programme 16.42, s'agissant de deux articles de base du plan Marshall 2.vert, les moyens d'action ont été remis à zéro.

Au programme 19.02, les crédits relatifs à la fiscalité routière sont remis à zéro, puisque le montant prévu pour Viapass en 2015 a été transféré vers le ministre des Travaux publics et de la Sécurité routière. Pour la part relative à l'écobonus, suite à sa suppression, les crédits n'ont plus lieu d'être.

Enfin, l'allocation de base 01.04, relative aux traitements, a été remise à zéro, suite à la remise à niveau des rémunérations en fonction des effectifs en place.

Voici, Monsieur le Président, j'en ai terminé pour l'instant.

*Observations de la Cour des comptes – Exposé de
Mme Fripiat, Auditrice adjointe*

M. le Président. - Monsieur le Ministre, la Cour des comptes souhaite-t-elle faire un commentaire particulier ?

La parole est à Mme Fripiat

Mme Fripiat, Auditrice adjointe à la Cour des comptes. - Des compétences fonctionnelles du ministre du Budget et de la Fonction publique, dans le cadre du projet de budget initial 2015, la Cour a examiné les crédits suivants :

- les crédits relatifs à la dotation de l'école d'administration publique ;
- les crédits consacrés aux rémunérations du personnel du SPW ;
- les crédits consacrés à la gestion mobilière et immobilière.

Programme 11.04, dotation à l'école d'administration publique, les crédits y relatifs sont inscrits à l'article de base 01.01 du programme et ils augmentent de 69 % par rapport à l'ajusté 2014, donc 1,2 million d'euros, pour s'établir à trois millions d'euros en 2015. L'exposé particulier précise que la dotation est augmentée suite au transfert de personnel, en application de l'article 51 du contrat de gestion de l'école et conformément à la décision du 24 avril 2014 du Gouvernement wallon. La Cour relève que cette décision prévoit d'ores et déjà une augmentation dans le courant de l'année 2015 de l'article de base 01.01 du programme de 0,7 million d'euros, ce qui permettra d'atteindre le montant de 3,7 millions d'euros inscrits au budget des recettes de l'école d'administration publique.

Selon le projet de budget de l'école, les dépenses de l'organisme augmentent de 1,42 million d'euros en 2015, en raison d'une croissance des frais de personnel et des frais relatifs aux autres prestations et travaux réalisés par des tiers.

Quant aux crédits consacrés aux rémunérations du personnel du SPW, les salaires proprement dits, ainsi que les cotisations sociales et autres charges sociales incombant à l'employeur, sont prévus aux articles de base 11.03 des programmes fonctionnels 01 des différentes divisions organiques.

Pour 2015, la charge budgétaire des allocations familiales des agents n'est plus isolée au niveau d'un article de base spécifique, c'était l'AB 11.09 du programme 11.02, mais est intégrée au crédit des articles de base 11.03 précités.

En outre, selon l'exposé général, un montant de 0,6 million d'euros a été transféré de l'article 11.03 du programme 01 entre la DO10, Secrétariat général, vers l'article de base 01.01 du programme 01 de la DO11,

personnel et affaires générales, pour compenser le transfert de personnel tel que prévu au contrat de gestion, je viens d'en parler.

En tenant compte de ces transferts, les crédits totaux des articles 11.03 prévus au budget 2015 sont en hausse de 4,46 % par rapport au budget ajusté 2014.

Quant à l'évolution des effectifs de 2013 à 2014, en effet, les prévisions budgétaires se basent sur un relevé statistique des effectifs de l'année antérieure. Au 30 juin 2013, le SPW comptait 9 648 agents. Sur la base des prévisions d'entrée et de sortie du personnel prévu en 2013 et en 2014, le budget 2014 prévoyait un effectif total de 9 105 agents, soit une diminution de 543 unités. Le budget 2015 renseigne en définitive 9 219 agents au 30 juin 2014, soit une diminution de 429 unités. Le nombre d'équivalents temps plein accuse une diminution de 3,41 % et le nombre de statutaires prévu à la hausse est finalement en diminution en 2014. La baisse du nombre d'agents contractuels est par ailleurs plus faible que prévu.

Un mot sur les transferts en provenance du Fédéral, les crédits en matière de rémunération inscrits au budget 2015 prennent en compte le coût des 238,48 ETP transférés de l'État fédéral. Il est estimé à 15,6 millions d'euros. Faute de précision au sujet des agents transférés, l'administration a évalué le coût moyen par ETP à 65 673 euros. À titre de comparaison, au 30 juin 2014, la charge budgétaire moyenne par ETP au sein du SPW s'élevait, toujours d'après les informations figurant dans les documents budgétaires, à 45 569 euros.

Un mot également relatif aux économies en frais de personnel, les économies prévues sur les crédits Fonction publique ont été estimées par le Gouvernement à 7,3 millions d'euros en 2015, sur la base du non-remplacement de quatre personnes sur cinq en 2015, telle que prévue dans la Déclaration de politique régionale. Les 370 départs sont estimés par l'administration sur la base d'une moyenne des départs des années antérieures. L'économie générée en 2015 grâce au non-remplacement de 232 personnes est estimée sur la base d'un coût moyen de 62 500 euros et d'une durée moyenne des prestations en 2015 de six mois.

La Cour relève que les documents budgétaires estiment le nombre de départ, non pas à 370, mais à 458. Elle souligne par conséquent que le calcul initial est basé sur des données approximatives qui auraient pu être affinées depuis lors. Le montant de l'économie n'a toutefois pas été réévalué en tenant compte des éléments de la rémunération des agents en partance.

La Cour des comptes souligne enfin que les crédits en matière de rémunération intègrent une indexation des salaires de 2 %. L'indice pivot pour les allocations sociales et les salaires dans le secteur public a été dépassé en novembre 2012. Selon les dernières

prévisions mensuelles de l'indice santé du Bureau fédéral du Plan, le prochain dépassement de l'indice pivot devrait se produire en mai 2015. Conformément aux mesures de l'accord du Gouvernement fédéral, les allocations sociales et les salaires du personnel de la Fonction publique wallonne pourraient ne pas être augmentés suite à ce dépassement.

Quant aux crédits consacrés à la gestion immobilière et mobilière, le transfert des compétences à la Région wallonne engendre non seulement une augmentation des effectifs, mais également une hausse des coûts liés aux véhicules supplémentaires, aux équipements et fournitures au sens large et aux bureaux qui devront être mis à disposition de ces nouveaux agents.

En matière de véhicules, les crédits relatifs aux frais d'achat, de réparation, d'entretien et de carburant inscrits au sein des différentes divisions organiques augmentent de 6,7 % en engagement pour s'établir à 10,4 millions d'euros et de 8,66 % en liquidation, pour atteindre 10,5 millions d'euros.

Les crédits dédiés aux autres frais d'équipement et de fourniture non spécifiée liée à la gestion mobilière, inscrits au programme 22 de la DO12, augmentent d'un peu plus de 19 %. Ils s'élèvent à 14,4 millions en engagement et à 14,2 millions en liquidation.

Enfin, en matière de gestion immobilière et d'implantation immobilière, les crédits d'engagement et de liquidation augmentent respectivement de 6 et de 5,1 millions d'euros.

Je vous remercie pour votre attention.

Discussion générale

M. le Président. - La discussion générale est ouverte et je cède la parole à Monsieur le Ministre qui souhaite faire un commentaire.

La parole est à M. le Ministre Lacroix.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Je serai bref, Monsieur le Président.

Je voudrais remercier la Cour des comptes pour l'analyse toujours pertinente qu'elle fait sur les projets de budget qui lui sont soumis – et pas que sur les projets de budget d'ailleurs, nous avons déjà eu l'occasion en commission de débattre avec la Cour des comptes et avec l'éclairage de la Cour sur bien d'autres sujets.

Voici quelques éléments de réponses quant aux principales remarques émises sur le budget 2015. Au sujet de la dotation de l'école d'administration publique. La dotation du SPW vers l'EAP ne correspond pas aux recettes inscrites au projet de budget de l'EAP, car une

dotation complémentaire est prévue à l'ajustement 2015. En effet, conformément à la décision du Gouvernement wallon, du 24 avril 2014, un montant de 680 000 euros serait inscrit pour couvrir les transferts de mission 2015, les transferts de personnel ainsi que le coût des formateurs internes. Ces crédits seront alimentés par transfert au départ des crédits de la fonction publique.

Dans la partie relative à la fonction publique, je tiens à rappeler que sous la précédente législature, le personnel financé par transferts budgétaires au départ des crédits des ministres fonctionnels, impacte l'évolution des effectifs du SPW. Ceci explique en partie que le budget 2014 prévoyait un effectif total au 30 juin 2014 de 9 105 agents, mais que dans le budget initial 2015, l'effectif réel au 30 juin 2014 est de 9 219 agents.

Par rapport au remplacement d'un départ sur cinq, l'estimation de 7 300 000 euros sera affinée dans le cadre de l'ajustement de 2015 grâce au Comité de monitoring. Il est à noter que deux éléments influenceront le montant final de l'économie. D'une part, la liste des services continus qui sera approuvée par le Gouvernement wallon avant la fin de l'année, sur la base d'une concertation avec les syndicats. La méthodologie appliquée par le comité stratégique pour définir le montant de l'enveloppe dégagée par les départs et la manière d'impacter les recrutements et engagements dans cette enveloppe.

En réponse à la remarque sur la différence entre le montant transféré par le Fédéral et le coût moyen des membres du personnel du Service public de Wallonie, je tiens à rappeler que le montant de 65 675 euros par équivalent temps plein a été déterminé par le Fédéral lui-même. Il est évident qu'il s'agit d'un coût *all-in* c'est-à-dire reprenant non seulement la rémunération, mais également tous les avantages complémentaires tels que l'octroi de chèques repas, allocations, indemnités, frais de déplacement, bénéfices du service social, et cetera. Ces données ne sont donc pas tout à fait comparables. D'autant plus que ces agents conserveront une partie de leurs avantages du Fédéral, à savoir la prime de compétence, la rémunération du Fédéral qui est dans la plupart des cas supérieure à la rémunération régionale – ces fameux sacs à dos dont on parle souvent entre nous. Il est donc évident que ces membres du personnel vont coûter plus cher que ceux de la Région wallonne.

M. le Président. - La parole à M. Henquet.

M. Henquet (MR). - D'abord merci, Monsieur le Ministre, de vos explications. Merci également à la Cour des comptes, même si le débat est relativement technique et que la lecture a été rapide. Je m'excuse si parfois, il y aura une redondance dans mes propos.

Monsieur le Ministre, j'ai retenu que vous aviez une belle ambition pour la fonction publique. Je cite : vous privilégiez la qualité sur la quantité, vous voulez donner

confiance aux agents, les responsabiliser, donner une image positive de la fonction publique, que les agents soient fiers de travailler dans cette institution publique, vous voulez privilégier la qualité du service, les emplois stables, privilégier le bien-être au travail, puisque vous avez parlé du *burn-out*. Il est évident que nous ne pouvons que souscrire à ce genre de propositions. Malheureusement, c'est vrai qu'en lisant les différents points dans les notes que nous avons reçues, forcément – et je les pointerai au fur et à mesure de mes interventions – nous ne sommes pas toujours en phase avec la réalité. C'est vrai qu'il y a une belle utopie dans vos propos qu'il faudra essayer de mettre en pratique le plus vite possible et essayer de mettre en œuvre des stratégies pour y arriver. C'est un objectif, mais lorsque l'on constate ce qui se passe sur le terrain, nous ne sommes pas toujours aussi performants et aussi idéalistes que vous voulez bien le dire.

Deux remarques liminaires si vous le voulez bien. Nous avons reçu, pour préparer ces budgets de la fonction publique à peu près 1 800 pages. Nous en avons parlé tantôt, il est sans doute indispensable pour l'an prochain de remanier le calendrier. Nous avons reçu de façon très anarchique et très incohérente des tas de courriels qui nous informaient sur différents points comme l'ajustement 14 du budget, les OIP, les recettes, d'autre OIP 15, et cetera avec au final le sommet qui était un *addendum bis* et puis un *addendum ter*. Vous avez fait du latin, je suppose, l'*addendum* c'est bien lorsque l'on veut rajouter une information qui n'est pas contenue dans le document initial. Je me dis comment peut-on, à un jour d'intervalle, ne pas inclure la totalité des informations ? Qu'est-ce qui peut justifier que l'on ait comme cela un *addendum* ? À moins que ce ne soit peut-être la précipitation dans laquelle on a dû rédiger les documents ou peut-être le caractère incomplet de ceux-ci.

Ces deux éléments que je vais souligner, si l'an prochain on pouvait avoir cela un petit peu plus tôt, afin d'avoir un plus grand laps de temps pour pouvoir préparer. J'avais un peu l'impression que si l'on avait voulu priver les parlementaires de faire leur travail de façon qualitative, je pense que l'on ne s'y serait pas pris autrement, tellement la masse de documents à lire était importante. Il est vrai que l'on est organisé, mais 1 800 pages, c'est énorme !

Deuxième élément par rapport à ces 1 800 pages que ce soit pour le budget ou pour la fonction publique, cela a été souligné tout à l'heure, beaucoup d'articles ne sont pas commentés. Je rajouterai que lorsque le commentaire y est – ce n'est pas toujours le cas – parfois, il est d'une redondance affligeante. On a les tableaux : avec crédits d'engagements, crédits de liquidation, un chiffre et puis les commentaires en dessous. Bref, on ne fait que répéter ce qui est mis antérieurement. Si l'on pouvait déjà éliminer ce genre de chose ou alors, avoir des commentaires pertinents, ce qui nous permettrait peut-être de poser moins de

questions aujourd'hui et d'alléger un peu ces ajustements et ces débats budgétaires.

Je voudrais faire trois remarques générales. La première va concerner les frais d'avocats que l'on rencontre de façon transversale, à travers tout le document. Les premiers frais d'avocat dont on parle, c'est que l'on constate qu'il y a trois nouvelles provisions qui sont prévues. La première, c'est une provision de 1 650 000 euros en dépenses de cabinets. Je lis : « en vue de couvrir les insuffisances de crédits éventuels sous les allocations de base destinées à payer les honoraires d'avocats et les frais relatifs ». Pourquoi constituer une telle provision prenant en charge des frais d'avocats supplémentaires ? C'est énorme 1 650 000 euros.

Toujours dans les charges à destination d'avocats, une autre provision de 7 871 000 euros – ce qui est tout de même énorme – pour couvrir les surcoûts liés à la difficulté d'estimation des dépenses dans le cadre du transfert des compétences. Cette provision est constituée à destination des budgets d'économie sociale. Ce transfert de compétences justifierait-il un recours aussi important et systématique à des conseils juridiques ? Pourriez-vous nous préciser ce que vous entendez par budget d'économie sociale ?

Toujours au niveau des expertises juridiques, on a un crédit supplémentaire de 15 000 euros aux pages 126 et 128, c'est le programme 11.06, pour des expertises juridiques et des demandes d'expertises médicales. De nouveau, pensez-vous que c'est suffisant ou insuffisant dans votre chef ?

Enfin, il y a une autre allocation de 127 000 euros qui est inscrite au programme 12.11 et qui est alimentée pour payer, notamment, les honoraires d'avocats liés aux modifications en matière de fiscalité automobile. Il y a une diminution de 140 000 euros par rapport à 2014, il en reste 127 000 euros – c'est très technique et m'en excuse – mais pourquoi diminuer de 140 000 euros le budget lié à la fiscalité automobile ? Comment pouvez-vous le justifier ? Espérez-vous qu'il y ait une modification dans le comportement de cette matière ?

Deuxième remarque, c'est concernant la Cour des comptes. Quant à la gestion des inventaires, vous vous souvenez que l'on en a parlé notamment en commission. Il est vrai que vous signalez que – c'est le cas dans les budgets des autres ministres – les dépenses que l'on appelle facultatives sont en nette diminution. On appelle les dépenses facultatives, les frais de fonctionnement, les frais d'études et les subventions. On se souvient que l'on a parlé de l'absence de gestion d'inventaire. C'était la Cour des comptes qui le pointait au niveau de tout le SPW. La Cour des comptes avait relevé les carences en matière par exemple de paiement du précompte immobilier, carences des risques de non-exhaustivité de la perception des loyers et des redevances dans le domaine des voies navigables ainsi que des risques de

« surcouverture » ou « sous-couverture » ou voire d'absence de couverture en matière d'assurances des biens patrimoniaux. Le budget 2015 intègre-t-il les constats alarmants de la Cour des comptes en cette matière ? Il y a une diminution, alors que la Cour des comptes disait qu'il fallait peut-être améliorer la performance dans ce service-là. Comment comptez-vous y remédier ? Quelles orientations comptez-vous lui donner ?

Troisième intervention et, ensuite, je passerai aux points particuliers, si vous le voulez bien, je voudrais parler des effectifs et de la masse salariale. En fait, on apprend que les rémunérations des agents s'élèvent à 525 millions d'euros, contre 473 millions d'euros, l'an passé. Cela représente une augmentation de 51 millions d'euros. Comme c'est indiqué dans les documents, on doit retirer de ces 525 millions d'euros, 26 millions d'euros qui sont inhérents au transfert des compétences et 27 millions d'euros qui sont inhérents à l'intégration des agents transférés. Donc, il faut enlever 53 millions d'euros des 525 millions d'euros. On arrive plus ou moins aux chiffres de 2014 et même un petit peu moins puisque l'on arrive à une masse salariale qui diminue de 1,354 million euros. Or, vous dites que vous n'allez pas remplacer quatre fonctionnaires sur cinq hors service continu et vous avez cité tantôt le chiffre, l'économie devrait être de 7 millions d'euros. Or ici, on arrive à 1 million d'euros. Comment justifiez-vous cette différence ? À propos de ces fonctionnaires, combien de départs sont-ils prévus en 2015 ? Il y a beaucoup de tableaux – c'est bien fait, je dois dire – mais je n'ai pas vu le tableau récapitulatif. À combien estimez-vous le nombre d'agents hors service continu qui ne seront pas remplacés ? Combien d'agents seront transférés du Fédéral vers les Régions ? Vers quelle direction générale seront-ils installés au niveau du SPW ?

Enfin, un autre élément qui m'a perturbé, c'est à la page 105, où l'on voit que le nombre d'agents qui bénéficient de chèque repas est estimé à 10 000. Or, dans un des tableaux que vous donnez, on arrive à 9 260 agents. Comment expliquez-vous cette différence ?

M. le Président. - La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). - M. le Ministre, différentes considérations dans le cadre de cette discussion générale sur le budget de l'année 2015, simplement pour avoir des précisions quant aux mesures qui sont annoncées et qui font partie de l'accord de gouvernement.

Le non-remplacement des agents ou en tout cas le non-remplacement partiel des agents va permettre, à tout le moins, je l'imagine – et j'espère avoir des assurances à ce propos-là – le maintien des services continus des services publics concernés. Pourriez-vous nous indiquer si, dans les mesures qui sont envisagées, des dispositions visent à permettre la mobilité des agents au sein même de l'administration et à faciliter cette plateforme générale qui permettrait aux agents de

pouvoir passer d'un département à l'autre et d'équilibrer ainsi l'état des forces et des compétences au sein de cette administration ? J'aimerais vous entendre sur la question.

Deuxième élément, le montant tel qu'il est avancé, est un montant relativement important lorsque l'on considère qu'actuellement, il y a dans l'administration plus ou moins 300 départs par année. Pourriez-vous nous chiffrer précisément le nombre de départs prévus et rentrant dans l'allocation, la diminution telle qu'elle est prévue maintenant, afin que nous puissions avoir des éclaircissements et savoir plus précisément dans quel service, dans quelle fonction, ces départs vont être principalement concentrés ou s'il s'agit de départs qui sont étalés sur l'ensemble de l'administration ? J'aimerais savoir ce qu'il en est et voir aussi si vous avez intégré dans votre réflexion, je l'imagine, une vision pluriannuelle de l'évolution des effectifs au sein du service public de Wallonie.

Au niveau de l'école d'administration publique, on a eu un débat l'autre jour en commission sur le fait qu'il y ait eu un moratoire quant aux procédures de formation, des certifications des candidats des fonctions dirigeantes, avec comme corollaire une diminution de la dotation qui était prévue pour l'année 2014. Or ici, on voit qu'en 2015, la dotation a été majorée de près de 300 000 euros. J'aimerais savoir, en tout cas au niveau de l'évolution de cette école, quelles sont les missions particulières qui vont lui être dévolues et ce qui peut justifier cette augmentation de dotation par rapport aux missions qui vont lui être dévolues. Y a-t-il des efforts qui vont être spécialement faits au niveau de certaines missions bien précises en matière de recrutement ? Y a-t-il des incidences au niveau des sélections en cours et quels sont les efforts qui vont peser sur l'école d'administration, compte tenu de ce que celle-ci était à nouveau dotée par rapport à l'initial de 2014.

Au niveau de la manière dont on appréhende les choses, je partage tout à fait votre avis, M. le Ministre, sur l'utilisation de l'informatique et de la facilitation par le biais de l'informatique. Force est de constater que depuis 10 ans que l'on parle de ce problème de gestion informatique de nos administrations, la chose a évolué de manière très très lente et, aujourd'hui, on ne peut pas dire que le système soit vraiment *up to date*, on a des programmes qui sont lents et l'on a des programmes qui ne sont pas à jour, on a des programmes qui, en définitive, sont parfois très peu lisibles pour nos concitoyens. En cette matière, y a-t-il une perspective sur les cinq prochaines années pour améliorer le modèle ?

On le voit au quotidien dans nos communes, nous sommes souvent et régulièrement amenés à devoir transmettre des documents par voie informatique à l'administration et, dans le même temps, cette même administration qui les reçoit par voie informatique nous

demande de les adresser également en triple ou en quadruple exemplaires par voie postale.

Quelle est la cohérence du propos ? Je pense qu'aujourd'hui, notre administration, si elle veut être performante, si elle veut être efficace, si l'on veut que certains dossiers passent au travers des mailles du filet en matière de fiscalité si l'on souhaite que celle-ci puisse être perçue intégralement, d'éviter les défaillances que nous connaissons maintenant, on doit absolument pouvoir informatiser nos systèmes et j'aimerais savoir quelles sont les mesures que vous entendez prendre dans ce contexte-là pour justement compenser ou pallier les départs par un outil informatique beaucoup plus présent et prégnant.

Autre élément par rapport à la fonction administrative ou en tout cas à l'administration wallonne, la DPR prévoit clairement que nous souhaitons que demain, celle-ci soit plus en contact avec les citoyens, qu'elle favorise l'accueil des citoyens et que soit mis en place, notamment, un guichet unique par public cible, que soit mis en place des banques-carrefours où des données pourront être rassemblées et portées à la connaissance du grand public de manière un peu plus claire et didactique qu'actuellement. Qu'en est-il par rapport à cette perspective ? Sont-elles déjà intégrées dans les programmes budgétaires que vous nous présentez aujourd'hui ? À terme, quelles sont les perspectives en cette matière de centralisation et d'accès aux citoyens vis-à-vis de l'administration ?

Par ailleurs, j'attire votre attention sur une forme de décentralisation qui pourrait également s'opérer, notamment à l'endroit des zones rurales qui sont aussi plus défavorisées et l'accès rendu beaucoup plus difficile entre le citoyen et l'administration, compte tenu de l'éloignement des différents services. Là aussi, la DPR prévoyait et prévoit qu'il y ait des actes qui soient posés dans le sens du rapprochement de l'administration vers les citoyens. Pourriez-vous nous éclairer quant à cette problématique plus particulière ?

Plus particulièrement concernant la CIF, M. le Ministre, je sais que c'est une compétence qui relève de votre chef, mais également de celui du ministre Furlan – nous avons évoqué à plusieurs reprises dans le cadre de nos travaux de commission l'intérêt que pourrait avoir la CIF de collaborer, de travailler aussi en faveur des pouvoirs publics communaux, voire provinciaux.

On connaît toute la complexité de la mise en œuvre de certains partenariats publics-privés, la complexité juridique. La CIF qui est d'une très grande qualité de conseil à l'égard du Gouvernement, et pour toute une série d'OIP qui font appel à ses services, pourrait être aussi de service et pourrait être utilisée en faveur des communes ou au profit des communes. Avez-vous une perspective en cette matière ? J'aimerais vous entendre, puisque, sous la précédente législature, il avait été évoqué de développer un pan de consultance ou de

conseil à l'attention des pouvoirs locaux au sein de la CIF et d'étoffer l'équipe. Qu'en est-il ? Est-ce toujours dans les perspectives ? Cela me paraît utile dans le contexte que nous connaissons aujourd'hui.

Plus particulièrement concernant la politique de recouvrement, mais aussi de conseil, en matière de marché public au niveau des avocats et des huissiers de justice, pourriez-vous nous faire savoir ou nous faire connaître l'état actuel des marchés qui ont dû être relancés – si ma mémoire est bonne, voici trois ou quatre ans au niveau des avocats et des huissiers, voici un an à un an et demi ? Ces marchés ont-ils été attribués ? A-t-on permis l'application des règles d'attribution au niveau des marchés publics pour ces deux professions libérales en particulier comme cela a été appelé de nos vœux par l'ensemble des parlementaires sur l'ensemble des bancs à ce niveau-là ?

Enfin, et j'en terminerai pour ne pas être trop long, au niveau des études, je vois qu'il y a une diminution de l'intervention de votre département dans l'élaboration des études. Pourriez-vous nous indiquer quels sont les études ou le type d'études qui sont visés ? Sont-ce des études qui peuvent être commanditées par les cabinets, des études commanditées par les administrations ou s'agit-il d'allocations de soutien ou d'aide aux organismes, intercommunales, OIP ou autres, qui souhaitent pouvoir développer des études ? Là aussi, j'aimerais avoir quelques informations à ce propos, parce que je pense que l'on a tellement étudié par le passé, qu'il fallait réduire la voilure, mais j'aimerais savoir où cette voilure va être véritablement réduite.

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Je voudrais évoquer brièvement deux ou trois éléments du décret budgétaire puisque le ministre en charge de la Fonction publique est aussi en charge du Budget, et donner écho à cette remarque de la Cour des comptes quant au fait que – comme c'était le cas l'année dernière ou l'année avant – il y a une série de transferts de délégation, mais aussi un certain nombre de cavaliers budgétaires dans le dispositif budgétaire. Certains sont ponctuels, mais d'autres plus récurrents. Je voulais de manière sereine attirer l'attention de M. le Ministre à cet égard pour, dans les années à venir, programmer un retour dans la norme, dans le décret normatif d'un certain nombre de dispositifs que l'on voit reproduire d'année en année.

C'est le cas d'un certain nombre de fonds budgétaires, par exemple, le Fonds du péage et des avaries, mais cela relève des compétences du ministre en charge de l'équipement au départ. Vous avez ici un peu un rôle d'impulsion possible. Il y en a aussi certaines qui sont dans vos compétences, je pense notamment à la centralisation des trésoreries, un dispositif ô combien utile et important et où nous avons certains organismes qui sont rattachés à cette centralisation à travers les cavaliers budgétaires.

Cela donne d'ailleurs l'occasion d'une question particulière, puisque – et c'est la première fois que cela arrive – nous avons un organisme qui sort de la centralisation des trésoreries, ce sont les ASBL des lacs de l'Eau d'Heure et je voulais vous questionner à cet égard, parce que c'est un peu à contre-courant. Avec l'opération de centralisation de ces trésoreries, la Région wallonne a quelque part mis sur pied un outil qui lui permet d'économiser un certain nombre de frais financiers, mais elle s'inscrit sur une perspective où elle anticipait la logique de la « périmétrisation » d'un certain nombre d'organismes et l'on a ici une entité qui, alors qu'elle a été ajoutée, est sortie du décret budgétaire par l'article 42.

Encore une remarque au passage, mais il y sera donné écho demain en Commission de la santé. Nous avons des cavaliers budgétaires dans ce décret qui portent sur des compétences visées par l'article 138 de la Constitution. Je m'étonne parce que dans un décret à portée normative, nous avons des compétences-article 138 et des compétences-article 139, c'est-à-dire des compétences régionales de base, le Conseil d'État ne manque jamais – et le Gouvernement, d'ailleurs, de le suivre – de découper dans deux décrets distincts... C'est d'ailleurs ce qui s'est passé au niveau du décret-programme. Le Gouvernement avait déposé un texte qui visait l'ensemble des compétences et, suite à la remarque du Conseil d'État, il a découpé ensuite cela dans deux outils. On en comprend bien le sens, puisque les parlementaires qui sont amenés à se prononcer sur le décret ne sont pas les mêmes : comme on a l'habitude de l'entendre à chaque séance plénière, les votes de deux des membres de ce Parlement sont exonérés, ne sont pas pris en compte par rapport à ce décret. Même si cela relève de la compétence d'un collègue et qu'il y sera donné suite dans sa commission, je voulais attirer votre attention, car cela met en question le décret budgétaire lui-même et cela devient là votre responsabilité.

Par rapport aux compétences en matière de fonction publique, trois éléments. D'abord, sur la question de l'évolution prévue des effectifs en matière de fonction publique, j'ai déjà eu l'occasion d'exprimer nos inquiétudes par rapport au non-remplacement de quatre – et non pas un Monsieur Henquet – agents sur cinq dans les deux prochaines années. J'entends bien que vous êtes revenu aujourd'hui – vous l'aviez déjà dit en commission précédemment – quant au fait qu'il y a déjà eu par le passé des restrictions dans le remplacement de personnel. Je me permettrais une remarque méthodologique parce que vous avez amené des statistiques disant : « telle année, il n'y a pas eu de plan de recrutement, telle année, il n'y a pas eu de remplacement ». Je pense que c'est un peu hasardeux de prendre les choses de la sorte, parce que l'on sait qu'en fonction publique, il y a les statutaires et les contractuels et toute une série d'éléments, il y a des remplacements qui sont intégrés dans des plans de recrutement, d'autres qui interviennent davantage au fil de l'année par des décisions du Gouvernement wallon et j'ai le sentiment

qu'en la matière, la donnée qui peut davantage faire foi, c'est celle que la Cour des comptes a utilisé, c'est-à-dire à un moment donné, la variation de l'effectif plutôt que de laisser penser que, pendant deux ans, il n'y a pas eu de remplacement dans la fonction publique – non seulement nous avons peine à le croire, mais c'est assez impossible pratiquement – c'est de voir l'effectif qui est un indicateur stable dans le temps qui regroupe en équivalent temps plein, l'ensemble des éléments. On s'aperçoit, quand on prend les statutaires, que l'on a une réduction qui est davantage pondérée. On le comprend bien parce que vous avez vous-même amené la réponse tout à l'heure à la question de M. Bouchez, avec les 23 millions d'euros de transferts. C'est qu'effectivement, il est arrivé les deux ou trois dernières années, que le Gouvernement, à la demande de l'un ou l'autre, se donne à un moment donné des objectifs un peu théoriques en termes de non-remplacement et puis, constate – et fort logiquement – que ces objectifs ne peuvent pas être tenus, parce que, dans tel service, il manque quelqu'un et les dossiers avancent moins vite, dans tel service, il manque quelqu'un, on ne sait plus payer les factures ou on doit faire appel – j'avais attiré votre attention là-dessus – à une externalisation des prestations, ce qui au bout du compte aboutit non seulement à une délégitimation de l'argent public, mais à un surcoût pour les finances publiques. Les ministres qui avaient plaidé lors du conclave pour diminuer les moyens en fonction publique sortaient leur portefeuille en disant : « Je vais payer sur mes crédits fonctionnels avec le transfert qui correspond aux recrutements requis ». Vingt-trois millions d'euros, si l'on devait faire la conversion en effectifs de personnel, c'est une somme et une variable importante pour pondérer les choses.

Il y a donc eu indépendamment de ces précisions de méthodes pour ne pas forcer le trait et aboutir à un constat qui ne serait pas correct, une certaine restriction dans le remplacement qui n'a pas atteint la même proportion, mais il n'empêche, il y en a eu et cela renforce l'inquiétude que nous avons. C'est que, forcément, celles qui sont programmées en 2015 et 2016 s'ajoutent alors, par hypothèse, à celles qui sont intervenues et donc, cela rendra la tâche difficile dans un certain nombre de services.

J'allais vous interroger sur l'état du dossier. A-t-on avancé ? Puis, j'ai entendu votre exposé quant au fait que la concertation était toujours en cours d'abord avec les interlocuteurs sociaux, les organismes représentatifs du personnel, et au sein du Gouvernement wallon. Nous reviendrons sur ce sujet, puisque les besoins ne sont sans doute pas les mêmes, mais l'occurrence de remplacement est aussi distribuée de manière aléatoire. Les personnes qui sont appelées à prendre leur pension ne sont pas réparties de manière ni linéaire, ni équitable, ni en fonction des éventuelles possibilités, s'il en restait, d'économiser, sans mettre à mal la qualité du travail ou la qualité du service public. Nous exprimons ici une inquiétude et nous y reviendrons lorsque le Gouvernement wallon aura avancé dans la

concrétisation des choses. Je pense que le Gouvernement doit aussi se donner la possibilité d'adapter si, comme je le pense, il constate, dans les mois qui viennent, qu'il est allé trop loin et que, dans certains services, on ne sait pas faire face, ou alors avec des problèmes importants, au travail qui est à faire ou avec des conséquences négatives pour la qualité du travail, de l'ambiance au travail que vous avez évoquée tout à l'heure, il convient que le Gouvernement wallon puisse aussi utiliser le même mécanisme ou à un moment donné, le ministre compétent ajuste dans son enveloppe budgétaire pour permettre l'engagement d'effectifs complémentaires en cours d'année.

Troisième élément de discussion, c'est l'enjeu des transferts de compétence. En la matière, je voulais vous interroger sur la mise en œuvre des implantations immobilières qui sont liées à l'accueil de ce personnel. Des centaines de personnes sont appelées à rejoindre la Région wallonne, ce sera planifié dans le temps, tout ne se passe pas le même jour. Il y a une certaine souplesse qui doit intervenir dans les discussions à finaliser avec l'État fédéral. Je voulais vous demander de faire l'état du dossier par rapport à ces implantations, ces bureaux, ces locaux qui devront être libérés, loués, achetés pour pouvoir accueillir ce personnel et ces personnes qui travaillaient, pour une part, à Bruxelles, on sait qu'une partie était déjà dans des antennes décentralisées ou déconcentrées, mais, pour la part des services centralisés qui seraient appelés à rejoindre tantôt Namur, tantôt Charleroi, pour l'essentiel, de voir où nous en sommes.

Dernier élément, mais je serai très bref, car cela a été évoqué, je voulais rejoindre la question qui a été posée par M. Fourny quant à l'état des marchés publics en matière d'avocat et d'huissier de justice, puisque, pour les avocats, il y avait eu une impulsion qui avait déjà été prise en 2008, de mémoire, et avec une mise en œuvre qui n'a pas été toujours très simple et différents lots, dont certains ont dû être recommencés pour pouvoir assainir la manière dont la Région wallonne choisit les avocats qui travaillent pour elle. Là-dessus, je pense qu'il restait certains lots. Où en sommes-nous ?

Il y a aussi l'enjeu qui s'est ajouté plus tard, avec des éléments de jurisprudence plus récents aussi, des huissiers de justice et donc je vous écouterai aussi sur ce terrain avec grande attention.

Pour terminer, je ne reviens pas sur la question du brevet de management public. On en a débattu longuement lors de l'examen du rapport de l'école, en Commission du budget et de la Fonction publique, si ce n'est pour regretter le choix qui a été fait par rapport à la légitime et utile alimentation du vivier de personnes qui sont appelées, à un moment donné, à pouvoir être désignées par le Gouvernement dans des fonctions managériales, en Région comme en Communauté, dans l'administration comme dans un certain nombre d'organismes d'intérêt public.

Là-dessus, il s'agira de voir, d'abord, dans les toutes prochaines semaines – j'espère – les suites que vous donnerez à l'application du Code de la fonction publique, mais nous y reviendrons sans doute en dehors des travaux budgétaires puisque, là, on est sur une question qui s'éloigne davantage de la discussion budgétaire que nous avons aujourd'hui.

Je voulais aussi, en nota bene logistique, vous prier d'excuser mon absence, parce que je devrai aussi rejoindre une autre commission qui siège en parallèle. Je vous prie de bien vouloir m'excuser par avance.

M. le Président. - Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

La parole est à M. Henquet.

M. Henquet (MR). - Je vais peut-être compléter les propos de M. Fourny qui disait, à juste titre je pense, quand il parlait de l'informatisation de la fonction publique, que c'était lent, qu'il faudrait que cela aille mieux, et je voudrais revenir avec des chiffres, parce qu'en fait, on constate qu'en 2015, par rapport à 2014, il y a une baisse d'investissements de 820 000 euros, soit une diminution de 10 %.

Alors que tout le monde sait que l'informatisation de la fonction publique permettrait de réduire la complexité et la charge administratives, je me demande comment on peut justifier une baisse des dotations alors que l'on doit être plus performants.

Ce constat de demi-échec, certains organismes le soulèvent. Je prends la Concertation des ateliers d'insertion professionnelle et sociale, la CAIPS, qui dit que cela manque de clarté, d'efficacité et d'équité. La Cour des comptes souligne qu'il y a des lacunes importantes à toutes les étapes et je voudrais narrer rapidement l'expérience qu'ont vécue des concitoyens qui voulaient obtenir une prime pour l'isolation et qui – on va appeler ce concitoyen, Christophe, par exemple – veut changer ses châssis. Il va sur Internet, sur le portail de la Wallonie et il remplit tout et envoie le document, c'est parti. Christophe pense que son dossier va être traité. Non, pas de bol, le dossier n'est pas traité. Après quelques mois, quelques semaines, il se rend compte qu'il n'a toujours pas de retour de l'administration publique et que fait-il ? Il va à Jambes et se rend dans les bureaux. Là, on lui dit avec étonnement, effarement, que non, cela ne sert à rien de remplir par e-mail, de remplir sur le portail, parce qu'il n'y a personne qui traite le dossier. Vous devez imprimer le document que vous avez rempli sur le portail, l'amener pedibus cum jambis, Monsieur le Ministre, puisque vous aimez bien le latin, et alors signer sur place. C'est tout à fait authentique. Alors, Christophe demande à l'employé : « Mais enfin, à quoi cela sert-il d'avoir rempli le document par mail ? » La réponse de l'employé était : « Cela permet au moins de lire l'écriture de celui qui demande la prime, parce que forcément, c'est tapé sur

Internet, donc de façon automatique et non avec la vilaine écriture manuscrite de certains concitoyens ». Vous voyez, là, qu'il y a tout de même un progrès à faire.

La Cour des comptes pointe encore, également, notamment dans les marchés publics, que cela manque d'uniformisation des procédures et qu'il y aurait intérêt à remédier à cela au plus vite.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous donner un petit mot de commentaire là-dessus ?

M. le Président. - La parole est à M. Bouchez.

M. Bouchez (MR). - Monsieur le Ministre, quelques questions d'ordre technique. Au niveau des frais patrimoniaux des cabinets, on voit une augmentation de plus de 800 %, puisque cela passe de 32 000 à 300 000 euros. Il y a donc certainement une explication technique d'écriture, mais quelle est-elle à ce niveau-là ? S'il y a eu des modifications, dans les faits, y a-t-il eu une diminution de ces frais patrimoniaux ou, au contraire, une augmentation ?

Deuxième élément, on a beaucoup parlé du détachement d'agents de l'administration wallonne. Pourriez-vous un peu rappeler les règles en ce qui concerne les cabinets ? Dans quelle mesure les remboursements interviennent-ils ? Quel est le volume que cela représente en matière de frais pour les cabinets ?

Troisième point – et là, j'ai été surpris que cela ne gêne aucun écolo – parce que l'on peut se rendre compte, dans le budget, qu'il y a une diminution de 14 % en ce qui concerne l'aide et l'incitation que l'on peut donner aux agents de la Fonction publique wallonne pour des moyens de déplacement durables, je dirais. Il n'y a plus rien du tout, par contre, en matière de politique durable, c'est-à-dire tout ce qui est incitation, politique de sensibilisation où, là, apparemment, il n'y a plus du tout de budget.

Deux dernières questions. La première concerne l'école d'administration publique où l'on voit une forte augmentation. Cette augmentation a un corollaire au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles ? Dernier point – et cela a déjà été évoqué –, mais de manière globale, et très directement, pourquoi une telle augmentation en matière de frais d'avocat ? Y a-t-il des procédures importantes qui sont en cours ou le transfert de compétences a-t-il demandé, par exemple, des études à ce niveau ? Pouvez-vous m'éclairer là-dessus ?

M. le Président. - Monsieur Henquet, vous revenez à la charge pour la troisième fois.

La parole est à M. Henquet.

M. Henquet (MR). - Je n'ai rien dit tantôt, vous l'avez remarqué, pour le budget.

Y aura-t-il un deuxième tour ou pas ? Ou bien M. le Ministre répond et on refait un tour ?

M. le Président. - Je propose que M. le Ministre réponde maintenant aux questions qui ont été posées et vous verrez s'il vous reste quelque chose.

La parole est à M. le Ministre Lacroix.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Merci, Monsieur le Président.

Comme il y a tout de même pas mal de questions techniques, on est en train, effectivement, de fouiller dans les dossiers, mais je remercie les collègues d'avoir fait preuve de beaucoup d'attention portée à la matière. Leurs questions le démontrent.

Pour le calendrier, comme je l'ai dit, je suis d'accord avec vous, on va retravailler le calendrier, notamment par rapport à l'ajustement et à l'initial. Je crois que l'on a tout à gagner sur la méthodologie du travail.

Les frais d'avocat, il y a une provision de 1,65 million d'euros, effectivement. Ce montant est destiné à couvrir les manques de crédit sur les allocations de base relatives aux frais juridiques. Voilà les informations que j'ai. Je n'ai pas, en mémoire, de litige particulier, mais ce sont des provisions pour couvrir des manques de crédit sur les allocations de base. Voilà ce que je peux vous répondre, à ce stade.

Je reviendrai sur les 127 000 euros d'honoraires d'avocat pour la fiscalité des véhicules. Là, il faudra une réponse.

Pour les chèques repas, la différence entre 10 000 euros et 9 260 euros, les 9 260 euros ce n'est que le SPW, il faut donc ajouter les PTP et également le personnel rattaché au secrétariat des gouverneurs de province.

Pour la mobilité, Monsieur Fourny, lorsque l'on parle d'amélioration de la gestion de l'administration de l'efficacité de processus internes, cela implique une autonomie de gestion du mandataire, notamment par rapport à la mobilité.

Moi, je vais vraiment renforcer l'autonomie des mandataires, m'immiscer le moins possible – et même pas du tout – dans cette gestion, puisque l'un des leitmotivs de mon intervention est de responsabiliser, au maximum, les inventaires.

Pour l'EAP, il y a évidemment une mesure d'économie. Comme pour tous les organismes d'intérêt public, il est prévu que les réserves de l'EAP soient gelées et que sa dotation de base soit diminuée de 5 %. Malgré ces éléments, la remise à niveau de la dotation, via son impact SEC négatif, permet à l'EAP d'avoir une dotation 2015 supérieure à 2014 et lui permettra de

mener à bien – c'était l'une de vos questions – les formations continues transversales organisant le cadre de l'enseignement de promotion sociale jusqu'en juin 2015 – informatique et langues – et celle reprise dans son plan de formation 2015 qui va prochainement être adopté par le Gouvernement : les formations initiales, la formation des directeurs et des fonctionnaires généraux, les formations de carrière.

Il y a effectivement 620 000 euros de plus en ce qui concerne le transfert du personnel du SPW vers l'école d'administration, conformément à ce qui est prévu à l'article 51 du contrat de gestion et selon la décision du 24 avril 2014 du Gouvernement wallon. Ce montant est prélevé sur l'allocation de base Rémunérations du secrétariat général.

Pour préciser pour l'EAP, le projet de plan de formation contient plus de 100 formations. C'est donc conséquent.

C'était parfois un peu à la volée, moins structuré que tout à l'heure, mais en ce qui concerne les services continus, on m'a posé la question de savoir combien de départs cela représentait : il y a 80 départs estimés en matière de services continus, en 2015, bien entendu.

Pour l'informatique toujours, Monsieur Fourny, la DGT2 lance un travail de fond sur la planification des travaux informatiques à travers un plan directeur informatique, pour cadrer la manière de faire. Cet investissement est futur. L'intention est évidemment de remplacer l'informatique globale du SPW. J'ai parlé tout à l'heure du GCOM, mais il y a également toute la problématique du renouvellement du logiciel « Ulis » pour la gestion du personnel.

La simplification administrative, j'y reviendrai aussi. Le guichet unique, la banque carrefour d'échanges de données, c'est bien intégré dans le budget d'eWBS. Ce sont des projets majeurs en simplification que j'ai pu maintenir malgré les mesures d'économie.

La provision d'économie sociale pour 7,871 millions d'euros, ce sont des compétences transférées relevant de l'économie sociale du ministre Marcourt, mais les moyens d'évoluer à ces compétences au sein de l'enveloppe « Emploi » n'ayant pas été encore clairement définis, l'estimation théorique de ces moyens est inscrite en provisions et elles sont inscrites chez moi.

Les frais d'avocat, j'en ai parlé, l'EAP également.

En ce qui concerne la décentralisation du service public, un des projets de la DPR est de constituer de véritables guichets délocalisés. Je vais donc travailler ce projet en 2015, mais cela ne devrait pas avoir d'impact budgétaire sur l'année 2015. Vous savez comme moi que les espaces Wallonie sont bien répartis sur le territoire wallon. Il faut voir comment on peut, en partant de cela, renforcer ces espaces Wallonie en en faisant, véritablement, des services de première ligne pour le

citoyen. En effet, je me rends compte que, dans les zones moins urbaines, les zones plus rurales, effectivement, il y a une désertification des services publics, en particulier des services finances du Fédéral. Je pense donc que l'on devrait avoir une réflexion avec eux. Mon ambition est de conclure, à terme, une convention avec le SPF Finances pour voir comment on pourrait accueillir, dans nos espaces Wallonie et avec le matériel *ad hoc*, les fonctionnaires du SPF Finances pour des permanences décentralisées. Cela se fait dans certaines communes, mais de moins en moins souvent.

Or, avec le basculement 3, qui est une mesure importante que le Fédéral a prise les années précédentes, il y a de nombreux bureaux du cadastre, de l'enregistrement des hypothèques, qui sont en train de fermer. Il y a des recentralisations qui, en zone rurale, portent vraiment une grande difficulté. En effet, vu la mobilité en milieu rural qui n'est tout de même pas des plus confortables et des plus optimales, il est clair qu'une personne âgée qui n'a pas un véhicule dépend soit du bus – quand il passe – ou bien doit dépendre de sa famille. On sait combien les compétences en matière fiscale sont tellement complexes que l'on est vite dans l'incertitude et qu'il faut donc agir à ce niveau. Je pense qu'une concertation pourrait être menée avec le SPF, mais c'est une idée que j'ai donnée à mes collaborateurs et sur laquelle on travaillera dans le cadre de ces espaces Wallonie.

Pour la CIF, je crois qu'effectivement, ce n'est pas une mauvaise proposition que d'étendre la CIF aux pouvoirs locaux. Simplement, dans la cadre de la discussion budgétaire, j'ai expliqué combien la CIF allait être sollicitée dans nos travaux en ce qui concerne les codes 8, en ce qui concerne le Comité de monitoring, et cetera. Permettez-moi d'abord de stabiliser la cellule d'informations financières dans les missions nouvelles et renforcées qu'on lui donne au niveau du Gouvernement wallon et, dans un deuxième temps, on pourra voir si, effectivement, en fonction des crédits obtenus et des économies budgétaires que nous avons mises en place s'il est possible de renforcer cette cellule pour la mettre à disposition éventuelle des pouvoirs locaux. À ce stade, je ne peux pas aller plus loin dans ma réponse.

Pour les avocats, c'est en cours, cela fonctionne. Un premier rapport a été présenté au Gouvernement wallon au niveau marché public, mais pour les huissiers de justice, un marché a été lancé, mais il est sujet à contentieux parce qu'il y a des recours. À ce stade, je ne sais pas vous en dire plus que cela. L'administration examine les recours.

Pour les études, cela vise toutes les études. Il y a une économie linéaire de 15 % et les départements choisissent comment ils gèrent l'économie. Je vous expliquais tout à l'heure que je laissais une grande autonomie aux services. Dans ce cadre-là, ils peuvent effectivement faire des propositions d'économie qui leur

semblent être les plus cohérentes par rapport à leurs missions.

Monsieur Hazée, je confirme bien que, pendant deux ans, il n'y a pas eu de plans de recrutement via le système des enveloppes. Il y a eu des augmentations d'effectifs via l'engagement, moyennant le transfert budgétaire, une gestion d'ancienne déclaration de vacances. S'il y avait une réserve, on a effectué le recrutement, mais l'objectif est d'arrêter le recrutement via transfert budgétaire, parce qu'en termes méthodologiques, cela pose vraiment de gros problèmes de contrôles.

Comme je vous l'ai expliqué dans le cadre de l'exposé budgétaire, je vise à renforcer les capacités de monitoring et de *reporting*. Je dois garder une maîtrise sur le dossier et faire en sorte que tous les moyens soient localisés chez moi. Cela me semble être d'une gouvernance budgétaire et de fonction publique élémentaire.

M. Knaepen (MR). - Monsieur le Ministre, si je peux, puisque vous parlez de cet objectif-là...

Vous avez signifié que c'était 7 millions d'euros d'économie que l'on allait faire par le non-remplacement de 4 sur 5. Quand on additionne les chiffres, on n'arrive qu'à un million d'euros.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Je vais y revenir.

Pour l'implantation du transfert des compétences, il existe plusieurs possibilités : soit il s'agit de services décentralisés, comme les comités d'acquisition d'immeubles, ils gardent leur bâtiment et on intègre les petits services dans les bâtiments existants du SPW. Pour l'OIP Santé, qui sera constitué avec une fusion avec l'AWIPH, il y a donc une discussion sur le bâtiment, actuellement, mais un budget est prévu de 2 millions d'euros pour d'éventuels travaux. C'est un bâtiment que l'on pourrait louer et que l'on pourrait réaménager. La réflexion est en cours.

Pour le certificat de management public et les mandats, on en reparlera effectivement plus tard. Je ne souhaite pas m'avancer à ce stade.

Les 820 000 euros, Monsieur Henquet, de la simplification administrative, c'est effectivement 10 % d'économie. On a compensé un maximum sur d'autres allocations budgétaires dépendant de mes compétences.

Je suis conscient qu'il y a encore des progrès à faire en matière de simplifications administratives, mais j'ai préservé au maximum ceux-ci. Il me reste à avoir la réponse à la question de Monsieur Bouchez sur les frais patrimoniaux des cabinets et je vais vous répondre incessamment sous peu.

M. Hazée (Ecolo). - Dans la centrale de trésorerie, en tout cas pour reprendre un point qui relevait vraiment de vos compétences, par rapport à une entité qui sort de la centralisation alors qu'elle y était... C'était une question. Là, j'admets que je déborde un peu, mais c'est parce que vous êtes compétent pour l'équilibre dans l'ensemble que j'interviens ici.

Quant à la présence d'éléments relatifs aux compétences visés par l'article 138 de la Constitution, il me paraît une construction juridique assez curieuse d'avoir cela dans un décret qui sera voté avec les 75 parlementaires wallons et non seulement avec les 73 parlementaires wallons francophones.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Les lacs de l'Eau d'Heure sont sortis, car la structure de l'actionariat ne lui permet pas de rentrer dans la centralisation de trésorerie. Elle ne répond pas au prescrit légal. Voilà ce que je peux vous répondre à ce stade. C'est un courrier de Belfius qui a été adressé à la DGT2.

Pour les 7,3 millions d'euros, c'est le coût de la fonction publique 2014, plus l'indexation, plus la dérive barémique et on tient compte du transfert de compétences. C'est le budget qui a été augmenté de tout cela, moins les 7,3 millions d'euros. C'est pour cela que l'on voit la différence. La différence de seulement un million d'euros est due au fait que l'on a indexé le budget 2014 et que l'on a intégré les allocations familiales.

En ce qui concerne les dépenses patrimoniales de cabinet, la question était sur tous les cabinets ou sur le mien ?

M. Bouchez (MR). - Pas 800 % chez vous ! C'est pour tous les cabinets.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Je peux répondre pour mon cabinet, mais pour les autres cabinets, il faudra poser la question dans les autres commissions.

M. Bouchez (MR). - Je pense tout de même que vous avez dû opérer une modification dans la manière dont vous présentez les chiffres. Je ne peux pas penser que, avant, les cabinets n'avaient que 32 000 euros de frais patrimoniaux dans leur fonctionnement et qu'ils passent à 300 000 euros. Ou alors il y avait des charrettes avant et maintenant tout le monde roule en grosse berline allemande. Je ne peux pas penser qu'il y ait eu un tel changement de pratique.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - On va revenir sur ceci, il y a encore un tour.

La première année, le budget d'investissement des cabinets est toujours plus élevé pour renouveler le parc automobile ou informatique. J'oubliais. C'est la raison pour laquelle il y a une augmentation de ces crédits.

M. Bouchez (MR). - On n'est pas obligé. On peut reprendre les voitures d'avant, si elles fonctionnent encore.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Quand elles ont 300 000 kilomètres...

M. Bouchez (MR). - Justement, ce sont des leasings, donc je ne comprends pas bien le changement.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Ce sont principalement des acquisitions via les marchés du SPW.

J'ai découvert des véhicules qui avaient 270 000, voire 300 000 kilomètres. Il faut les renouveler à un moment donné. J'ai même fait le constat d'avoir des Smart et je ne voyais pas tellement à quoi cela devait servir.

Pour ma part, j'ai décidé de renouveler progressivement la flotte, tenant compte des possibilités budgétaires.

M. Bouchez (MR). - Par contre, Monsieur le Ministre, vous n'avez pas répondu en ce qui concerne le développement durable, si vous me le permettez.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - La promotion du développement durable dans les services régionaux, marchés publics régionaux, politiques d'achat durable et de gestion environnementale, plan Marshall 2.vert : les moyens d'action ont été remis à zéro en 2015 dans le cadre des mesures d'économie que nous devons faire. Si des besoins apparaissaient en 2015, il y aurait lieu de payer ces projets sur d'autres allocations de base et, éventuellement, de recourir à un ajustement si cela devenait plus structurel que cela.

M. Bouchez (MR). - Il y avait aussi la mobilité des agents où vous avez réduit le budget...

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - C'est la même logique.

M. le Président. - La parole est à M. Henquet.

M. Henquet (MR). - J'ai eu réponse à mes questions, j'en ai d'autres. Je peux y aller ?

M. le Président. - Si vous voulez, mais il faudra clôturer, à un moment donné.

M. Henquet (MR). - Vous n'avez pas l'air motivé !

M. le Président. - C'est la cinquième fois que vous posez des questions. Normalement, on ramasse cela dans une intervention. Je sais que vous êtes nouveau, mais...

M. Henquet (MR). - Je n'ai pas parlé beaucoup par rapport à d'autres.

M. le Président. - Ce n'est pas la question. Allez-y, on vous écoute.

M. Jeholet (MR). - Pour la qualité du débat, on pose des questions et le ministre répond.

M. Henquet (MR). - Pour aider votre collaboratrice, je vais parler du programme 10.01 – Secrétariat général. Je pense qu'il y a une erreur dans l'intitulé, parce que vous indiquez, à la page 63, « Dépenses de cabinet », alors que c'est « Secrétariat général ». À mon avis, c'est un copier-coller malencontreux, ce n'est pas bien grave.

Dans le programme 10.01, on parle des rémunérations de huit agents contractuels du Conseil supérieur des villes, des communes et des provinces. Coût pour l'année, 450 000 euros et on augmente de 15 000 euros. Or, il se fait que l'article 87 du dispositif des dépenses suspend les missions et les compétences, tant obligatoires que facultatives, de ce dit conseil. On va même plus loin, parce que l'on dit que l'on devrait le priver de toute raison d'exister, parce qu'il ne sert, apparemment, pas à grand-chose. Comment expliquer que l'on maintient la dotation et que, pire, on l'augmente ?

Monsieur le Président, puis-je continuer ? Vous avez vraiment l'air fatigué, n'y aurait-il pas un coussin dans un coin ? Il faut vraiment prendre soin de la santé de notre président.

Concernant le programme 11.02 – Personnel et affaires générales – on pointe que le programme de transition professionnelle perd des plumes. Il passe de 3,5 millions d'euros à 2,155 millions d'euros alors que, dans le même temps, on dit que ce programme de transition professionnelle est une réelle réussite. Je me dis que c'est paradoxal : on supprime les dotations pour quelque chose qui marche bien. C'est vrai que cela marche bien puisque, en 2014, 64 agents PTP avaient été réengagés sous un contrat à durée indéterminée. Ils sortaient de cette espèce de statut précaire à statutaire. Le 31 janvier 2015, il en ira de même pour les 49 des 65 PTP. Pourquoi ne pas engager les 65 et en laisser 16 sur le carreau ?

Dans ce même programme 11.02, on dit que les frais de déplacement pour les missions des receveurs régionaux vont augmenter de 160 000 euros à 180 000 euros, mais que la Région wallonne va réimpacter la facture aux pouvoirs locaux : les communes, les CPAS et les zones de police. Les

communes et CPAS ont-ils été prévenus de cela ? Qu'allez-vous faire si cela n'a pas été impacté, en tout cas prévu dans le budget, autrement dit si les communes ne savent pas rembourser ?

J'en reviens au programme 11.04 – Ressources humaines, sélection, formation, et cetera. On constate que les crédits relatifs à la formation du personnel du Gouvernement wallon et des OIP diminuent de 7 %. On passe de 1,523 million d'euros à 1,416 million d'euros, mais l'encours de 1,075 million d'euros reste considérable pour des visas attribués les années précédentes et qui vont être liquidés en 2015. Comment peut-on expliquer que l'on reporte déjà en 2014 sur l'encours 2015 un montant aussi important, alors que l'on sait très bien que l'on est relativement juste au niveau de la gestion de ces finances ?

Toujours dans ce domaine, par rapport aux concours de recrutement pour être engagé dans la fonction publique, on constate que les crédits nécessaires à l'organisation de ces concours de recrutement sont en baisse de 38 %. On passe de 325 000 euros à 200 000 euros. Je me demande s'il y aura encore des concours de recrutement en 2015. Qu'en est-il du personnel de réserve, s'il y en a ?

Je reviens un moment sur le programme 12.01 – Budget logistique, technologie de l'information et de la communication. Les crédits pour les rémunérations du personnel de la DGT2 sont revus à la hausse de pratiquement 10 millions d'euros, c'est-à-dire 38 %, suite forcément au transfert d'agents provenant du Fédéral et à l'intégration des agents transférés. Si j'ai bien lu les tableaux, il y aurait 92,2 équivalents temps plein provenant du Fédéral qui ne semblent pas repris dans les effectifs budgétaires des tableaux qui accompagnent ce programme. Avez-vous une idée précise de combien de statutaires et de contractuels vont venir du Fédéral ?

Tout à l'heure, vous avez parlé de l'adaptation du GCOM, les nouvelles exigences. Pourriez-vous faire le point sur le dossier, même si vous en avez déjà parlé un peu ? On entend que ce logiciel comptable ne fonctionne pas bien. J'aurais voulu avoir votre avis sur la question.

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Je vais répliquer brièvement et simplement sur deux points.

Le premier concerne la question des effectifs. J'entends qu'il n'y a pas eu de plan de recrutement telle ou telle année. Au bout du compte, il est important de savoir quelle est l'évolution de l'état de la fonction publique. En reprenant uniquement cette information, on pourrait laisser penser que l'on n'a remplacé personne telle année ou telle autre. Il y a, là derrière, une vue qui

m'apparaît déformée. L'évolution à partir d'effectifs m'apparaît beaucoup plus claire, vous en convenez.

Quant aux transferts, je ne dis pas que j'encourage la logique de ceux-ci. Avoir les budgets dans les crédits fonction publique au point de départ et pouvoir vivre avec cela pendant l'année est le mieux. Cependant, si vous faites l'objet de la part de vos collègues, au moment du conclave, comme je l'imagine, d'une pression très forte pour dire qu'il faut absolument ne pas remplacer quatre personnes sur cinq pour arriver à telle économie – c'est sans doute ce qui a dû se passer, à moins que tout ait déjà été décidé au mois de juillet – cela reste une option de repli que vous avez dans votre jeu, de dire en cours d'année : « Puisque l'on m'a contraint pendant le conclave à avoir moins de crédit que ce que je voulais en tant que ministre de la Fonction publique, je garde cette possibilité pour subvenir aux besoins du service. ».

Le deuxième élément de réplique est un élément pour me réjouir de vos intentions ou de vos réflexions par rapport aux espaces Wallonie.

Il y a, là, derrière des permanences que vous évoquez pour accueillir des agents fédéraux, la réponse à un réel besoin suite au démantèlement de ce service par le Gouvernement Di Rupo. En la matière, continuez, approfondissez et concrétisez, parce qu'effectivement, dans une série de zones – je pense notamment pour ce qui concerne la Province de Namur, dans l'arrondissement de Dinant et de Philippeville, mais cela concerne aussi d'autres zones en Wallonie – il y a réellement des territoires qui sont devenus un petit peu déserté par ce service, un service de plus.

M. le Président. - Monsieur le Ministre, voulez-vous ajouter des réponses aux questions de M. Henquet ?

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Oui, je voudrais apporter des éléments de réponse.

Donc, pour le programme 10.01 – Rémunération, allocation du personnel du Conseil supérieur des villes et communes, les crédits ont été maintenus malgré la suppression du conseil, parce que les membres du personnel ne seront pas licenciés, mais bien réaffectés au sein du SPW. En fonction des réaffectations, les crédits seront transférés à l'ajustement.

C'est pour garder une marge.

Pour l'allocation de base 11.13 du programme 11.02, programme de transition professionnelle, l'origine de cette diminution est le passage en contrat à durée indéterminée des agents engagés via le programme PTP 2011, en date du 1er février 2014. Donc, c'était l'accord que nous avons avec les syndicats pour faire en sorte qu'à partir du moment où le programme de transition professionnelle était un succès, que l'on avait pu

stabiliser tout le monde, il y avait donc le transfert qui devait s'opérer en matière de crédits de personnel.

Pour les frais de déplacement pour mission des receveurs régionaux, ce crédit est revu à la hausse suite aux nouvelles règles d'indemnisation prises en compte domicile-lieu de mission. Normalement les rémunérations des receveurs régionaux sont remboursées par les communes, mais les communes sont censées être au courant des nouvelles règles d'indemnisation. Je pense, s'il y avait un souci, mais on peut, dans la foulée de votre intervention, faire en sorte que l'on apporte un élément d'information supplémentaire aux communes.

Pour les concours de recrutement, une diminution de 38 %, donc, je vous confirme bien qu'en 2015, il y aura encore des concours. Le programme va être prochainement concerté avec les organisations syndicales. Les anciennes réserves sont bien entendu maintenues.

Je dois encore répondre...

(Réaction d'un membre)

Pour les transferts de compétence à la DGT2, cela concerne la part relative au transfert des compétences, concerne les comités d'acquisition d'immeubles, soit 92,2 équivalents temps plein, c'est la part relative au transfert de compétence est donc de 6,45 millions d'euros. On avait le nombre, mais on n'avait pas la ventilation par niveau. Les informations donc du Fédéral sont un peu parcellaires.

Ai-je répondu à toutes les questions ?

Si je n'ai pas, n'hésitez pas à le dire.

M. le Président. - M. Bouchez n'hésite pas à le dire.

M. Bouchez (MR). - Oui, il y avait deux questions qui sont restées en suspens.

La première, c'est celle relative au rappel des règles en matière de détachement et des remboursements que cela engendre. Donc, il y a le SPW, il y a les OIP. Mais, par exemple, une société anonyme de droit public, s'il y a un détachement, y a-t-il remboursement ou pas ? Pourriez-vous un petit peu rappeler les règles à ce niveau-là ?

Le deuxième élément concernait – que je le retrouve tout de suite – c'était la première question, c'était ce qui concernait les codes d'administration publique où l'on voit une forte augmentation de la dotation du côté Région wallonne. La question était de savoir si cela se fait dans la même proportion au niveau de la Fédération ou alors si simplement le coût est impacté.

Puisque j'ai la parole, si M. le Président me le permet, simplement une remarque sur le développement

durable. On parle beaucoup du plan Marshall 2. vert, il ne faudrait pas qu'il ne reste que le point, parce que c'est tout de même un petit peu particulier d'avoir un message positif à l'égard des entreprises ou des citoyens concernant le développement durable et que l'administration elle-même, qui porte ce message, ne se l'applique pas. C'est tout de même assez particulier sur le plan politique. Dès qu'il s'agit de couper dans des crédits, les crédits de développement durable soient les premiers à subir les effets, alors que l'on a beaucoup de communication autour de cette question.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Lacroix.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Sur l'EAP, l'augmentation, la Fédération Wallonie-Bruxelles, la clé est de 65-35. Nous, on a communiqué nos chiffres. Je suppose, en tout cas rien ne me dit le contraire, que la Fédération Wallonie-Bruxelles n'a pas prévu la même chose.

Pour les détachements dans les cabinets, donc, nous avons des détachements avec des accords de coopération, c'était gratuit quand cela vient du SPW. Il y en a trois gratuits par OIP et les sociétés anonymes de droit public, c'est payant, donc cela doit être remboursé.

M. le Président. - La parole est à M. Henquet.

M. Henquet (MR). - Oui, pour terminer, je n'ai pas eu ma réponse concernant le projet et l'action que vous comptez mener suite au constat accablant du rapport de la Cour des comptes concernant l'absence d'inventaire. Qu'allez-vous mettre en place ? C'était tout de même important.

Pour terminer, la dernière question concerne le programme 12.02, en fait, certaines allocations ne sont absolument plus approvisionnées, par exemple la provision pour les charges sociales, programme 01.01, la provision conjoncturelle 01.02, provision pour le manque, et cetera, mais la plus inquiétante, c'est tout de même la provision conjoncturelle qui a été remise à zéro alors qu'elle partait de 5,5 millions d'euros. Comment justifiez-vous cette remise à zéro de tous ces paramètres ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Lacroix.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Pour les inventaires, j'avais été clair lorsque nous avons eu cette commission consacrée à l'audition de la Cour des comptes. J'avais dit que je mettais en place les procédures pour améliorer ceux-ci. Pour l'instant, l'administration, j'avais demandé un rapport dans les trois mois, j'attends le rapport pour la fin du mois de décembre au plus tard. J'observerai donc bien si l'administration a clairement suivi les instructions que je

lui ai précisées. Vous le savez comme moi, ce qui est essentiel dans l'amélioration du contrôle, c'est notamment que l'on puisse utiliser un logiciel identique à l'ensemble des services du SPW, puisqu'il apparaît que certains services utilisent le logiciel performant, d'autres qui le sont beaucoup moins. Donc, cela, je suivrai cela de très près et également toutes les formalités en matière de comptabilité patrimoniale et en ce qui concerne tout ce qui est immobilier, puisque là aussi, il y avait des défaillances, notamment en ce qui concerne les contrats d'assurance, et cetera.

Là, je vous propose de revenir en 2015, puisque je ne suis pas en possession du rapport de l'administration, rapport qui est un rapport provisoire, puisqu'il y avait plusieurs étapes qui étaient sollicitées, avec un premier rapport dans les trois mois, d'autres dans les six mois. Je suppose que vous reviendrez avec cette question en commission.

Pour le programme 12.02, avec la provision conjoncturelle, la provision pour perte de recette institutionnelle induite par une dégradation des paramètres macroéconomiques est remise à zéro et le solde qui correspondait au montant de la contribution de responsabilisation de pension dont la provision était imposée par le Fédéral n'a plus lieu d'être étant donné que le montant est prélevé dorénavant à la source.

La provision des charges sociales était déjà à zéro en 2014 et l'administration n'a rien sollicité.

M. le Président. - Peut-on considérer que la discussion générale est close ?

Vote

M. le Président. - Nous allons passer au vote de recommandation relatif au budget 2015 pour ce qui concerne les compétences du ministre du Budget de la Fonction publique et de la Simplification administrative.

Par 8 voix contre 4, la Commission du budget et de la fonction publique a adopté le projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015, pour les sections et programmes afférents aux compétences *ratione materiae*.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

**PROJET DE DÉCRET-PROGRAMME PORTANT
DES MESURES DIVERSES LIÉES AU BUDGET
EN MATIÈRE DE CALAMITÉ NATURELLE, DE
SÉCURITÉ ROUTIÈRE, DE TRAVAUX PUBLICS,
D'ÉNERGIE, DE LOGEMENT,
D'ENVIRONNEMENT, D'AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE, DE BIEN-ÊTRE ANIMAL,
D'AGRICULTURE ET DE FISCALITÉ
(DOC. 63 (2014-2015) N° 1 ET 1BIS)**

Chap. 9 – Mesures en matière fiscale

*Section 1 – Introduction d'une taxe régionale
additionnelle à l'impôt des personnes physiques*

Art. 132 et 133 pp. 44 et 45

*Section 2 – Modification du décret du 6 mai 1999 relatif
à l'établissement, au recouvrement et au contentieux en
matière de taxes régionales wallonnes, en ce qui
concerne le délai d'imposition et d'exigibilité des taxes*

Art. 134 à 136 p. 45

*Section 3 – Abrogation du décret du 17 janvier 2008
portant création d'un écobonus sur les émissions de
CO₂ par les véhicules automobiles des personnes
physiques*

Art. 137 et 138 p. 45

*Section 4 – Modification du Code des taxes assimilées
aux impôts sur les revenus*

Art. 139 à 142 pp. 45 et 46

*Section 5 – Modification du Code des droits
d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe*

Art. 143 p. 46

*Section 6 – Dispositions relatives aux taxes sur les
mâts, pylônes et antennes*

Art. 144 à 151 pp. 46 et 47

*Section 7 – Dispositions relatives aux sites d'activité
économique désaffectés*

Art. 152 à 157 pp. 47 et 48

Chap. 10 – Entrée en vigueur

Art. 158 p. 48

M. le Président. - L'ordre du jour appelle le projet de décret-programme portant des mesures diverses liées au budget en matière de calamité naturelle, de sécurité routière, de travaux publics, d'énergie, de logement, d'environnement, d'aménagement du territoire, de bien-être animal, d'agriculture et de fiscalité (Doc. 63 (2014-2015) N° 1 et 1bis).

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. - M. Onkelinx est désigné en qualité de rapporteur à l'unanimité des membres.

Exposé de M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Lacroix. Nous remercions la Cour des comptes de nous avoir assistés jusqu'à maintenant.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Monsieur le Président, je vais être assez bref puisque à l'occasion du débat budgétaire, on a beaucoup parlé de mesures qui sont intégrées dans le décret-programme. Il s'agit notamment des mesures fiscales avec l'introduction de taxe régionale additionnelle à l'impôt des personnes physiques.

La modification du décret du 6 mai 1999 relatif à l'établissement, recouvrement ou contentieux en matière de taxes régionales wallonnes, en ce qui concerne le délai d'imposition et d'éligibilité des taxes.

L'abrogation du décret du 17 janvier 2008 portant création d'un écobonus sur les émissions de CO₂ par les véhicules automobiles des personnes physiques, modification du code des taxes assimilées aux impôts sur le revenu. La modification du Code du droit d'enregistrement d'hypothèque et de greffes. Les dispositions relatives aux taxes sur les mâts, pylônes et antennes. Enfin, les dispositions relatives au site d'activité économique désaffectée.

Voilà, Monsieur le Président.

Discussion générale

M. le Président. - Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Personne. Nous pouvons donc procéder au vote, article par article.

La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). - J'ai entendu beaucoup de réjouissance, cela me fait plaisir. Vous me touchez presque, à cette heure-ci. Simplement, j'avais juste une question par rapport à ce qui concerne les additionnels à l'impôt des personnes physiques. Vous confirmez bien le taux de départ qui était celui à l'initial, donc il n'y a pas de changement à ce niveau-là.

Tout à l'heure, vous avez regretté ne pas avoir les outils pour faire le nécessaire en matière fiscale. Vous avez tout de même des additionnels en IPP, ce n'est pas neutre. Au niveau des communes, c'est la même chose. On ne peut pas dire que l'on n'a pas de leviers fiscaux quand on a un levier comme celui-là. C'est le premier élément.

Le deuxième élément, en ce qui concerne la taxe sur les mâts et pylônes, savoir de quelle manière vous avez eu des contacts avec le secteur pour savoir l'influence

que cela aura sur toute une série de zones. On a parlé des communes rurales. Ce ne sont pas les seules. Il y a, dans toute une série de villes – je viens par exemple d'une ville à Mons où l'on a encore toute une série de zones où le réseau ne passe pas nécessairement. Quel est l'impact de cette taxe à ce niveau-là, d'autant qu'il y a un petit peu une schizophrénie par rapport à tout ce qui concerne les antennes GSM puisque d'un côté, on dit qu'il ne faut pas en mettre, pas chez moi, ce n'est pas bon pour la santé, on n'a pas envie de voir cela, et cetera. Mais il y a une recrudescence de l'usage de tout ce qui est smartphone et de tous les services que cela engendre. Donc, on ne pourra pas à la fois demander plus de services et ne pas avoir l'implantation. Donc, quelle est la réflexion politique qu'il y a derrière cela ? Quel est le lien avec le secteur parce qu'il est nécessaire d'avoir des rentrées fiscales ? Cela n'a jamais été remis en cause. Mais il ne faut pas le faire non plus n'importe comment. C'est un service qui devient de plus en plus important puisque, un exemple très simple, beaucoup de gens délaissent maintenant les lignes fixes pour utiliser les téléphones portables. Cela peut aussi même avoir une incidence parfois quand il faut prévenir les secours, tout simplement. Quelle est la politique du Gouvernement en la matière ? Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Merci M. Bouchez. Je vous confirme bien le taux de départ sur l'additionnel impôt des personnes physiques. Mais, quand j'ai dit que nous n'avions pas de levier, j'ai précisé que c'est parce que nous ne voulons pas utiliser celui-ci, puisque nous ne voulons pas de pressions fiscales supplémentaires sur le travail.

Sur les mâts et pylônes, c'est une pérennisation d'une mesure du décret budgétaire de 2013.

Pour les contacts et ce n'est pas une manière de vous renvoyer la balle, pas du tout, mais pour le contact avec le secteur, c'est le ministre Furlan et à travers sa commission qu'il faudra poser la question.

M. le Président. - Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen et votes des articles

M. le Président. - Nous procédons maintenant au vote article par article, en commençant par l'article 132.

Articles 132 à 158

Les articles 132 à 158 ne font l'objet d'aucun commentaire.

Les articles 134 à 158 sont adoptés par 8 voix contre 4.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

**PROJET DE DÉCRET-PROGRAMME PORTANT
DES MESURES DIVERSES LIÉES AU BUDGET
EN MATIÈRE DE SANTÉ
(DOC. 64 (2014-2015) N° 1)**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret-programme portant des mesures diverses liées au budget en matière de santé (Doc. 64 (2014-2015) N° 1).

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. - M. Onkelinx est désigné en qualité de rapporteur à l'unanimité des membres.

Le ministre souhaite-t-il dire un mot sur ce projet de décret-programme ? Non.

Discussion générale

M. le Président. - Quelqu'un demande-t-il la parole ? Non.

Nous n'avons pas voté sur le décret-programme.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

**QUESTION ORALE DE MME BALTUS-MÖRES À
M. LACROIX, MINISTRE DU BUDGET, DE LA
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA
SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR
« LES REMBOURSEMENTS DES TAXES
AUTOMOBILES »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Baltus-Möres à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « les remboursements des taxes automobiles ».

La parole est à Mme Baltus-Möres pour poser sa question.

Mme Baltus-Möres (MR). - Monsieur le Ministre, d'après plusieurs citoyens de mon arrondissement, les remboursements des taxes automobiles ont un retard important. On peut bien comprendre que le transfert de

cette compétence depuis le Fédéral a causé des problèmes d'adaptation au début. Mais cet élément ne suffit pas à expliquer ces retards qui atteignent plus de dix mois.

Êtes-vous au courant de cette situation ? Recevez-vous des plaintes de la part de citoyens à ce sujet ? Quelle est votre explication quant à ce retard ? Est-ce dû à un manque de personne ? Comment comptez-vous résoudre ce problème de délai de remboursement ? Merci.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Je vous remercie, Madame la Députée. Cette problématique a déjà été abordée lors de précédentes questions parlementaires posées notamment par Mesdames et Messieurs les Députés Cornet, Trotta, Jamar et Destrebecq. Je vais vous synthétiser les réponses.

Depuis le 1er janvier 2014, la Direction générale opérationnelle de la fiscalité est chargée de percevoir la taxe sur les véhicules. Ce transfert de compétence a nécessité l'adaptation de l'outil informatique pour gérer cette matière très spécifique et très complexe.

Il en résulte que de nombreuses fonctionnalités informatiques ont été indisponibles durant plusieurs mois. Certaines sont toujours en voie de finalisation, d'amélioration ou de développement. Les difficultés liées à ce transfert non seulement opérationnel, mais également en terme de base de données fournie par le SPF Finances ont engendré un nombre de 93 314 redevables susceptibles de bénéficier d'un remboursement. C'est important.

Afin de régulariser cette situation, la Direction générale de la Fiscalité a établi, durant le mois d'août 2014, sur base de critères prédéfinis, un calendrier d'opérations de liquidation des sommes à rembourser à ces redevables a été établi.

À ce jour, sur les 93 314 cas concernés, 67 111 cas ont été réglés pour un montant de remboursement de 6,6 millions euros, donc plus des deux tiers.

Il reste donc plus ou moins 25 000 cas pour lesquels des difficultés d'interprétation des fichiers reçus du fédéral sont toujours en cours d'analyse en vue de leur résolution.

Ces dossiers représentent un montant de 2 500 000 euros, montant dont et vous l'aurez compris, il n'est pas toujours certain qu'il devrait être remboursé en totalité.

Il est important de souligner que les difficultés relevées ci-avant proviennent notamment de 38 000 paiements qui ont été effectués par des redevables au bénéfice du SPF Finances en lieu et place de la direction

générale de la fiscalité de la Région wallonne durant la période de transfert. Il y a eu des imputations qui ont été faites au fédéral au lieu d'être faites ici, en Wallonie.

Les applicatifs informatiques sont en constante amélioration et le nombre d'erreurs détectées est en constante diminution, on ne peut que s'en réjouir. Ce qui permettra à brève échéance, je l'espère, d'effectuer le remboursement des trop-perçus dans des délais acceptables.

Le manque de personnel n'est donc pas, a priori à l'origine du retard dans les remboursements. Cependant je relèverai que la DPR prévoit afin d'améliorer la perception des recettes fiscales de répondre au défi de l'autonomie fiscale dévolue à la Wallonie et de renforcer la structure et s'il échet les effectifs de la DGO7. Si nécessaire, il sera fait appel à ce dispositif de renforcement de la Direction générale de la fiscalité.

Au niveau de la communication avec les citoyens, je pense également solliciter la cellule fiscale de la Région wallonne afin de remettre à l'ordre du jour des sessions de formations spécifiques à l'attention des agents transférés ainsi que de ceux engagés récemment, et ce afin d'apporter les réponses les plus adéquates aux problèmes posés. Je vous remercie de votre attention.

M. le Président. - La parole est à Mme Baltus-Möres.

Mme Baltus-Möres (MR). - Merci Monsieur le Ministre. Il y a déjà plusieurs intervenants dans cette matière, vous avez cité les noms, cela montre peut-être que la problématique est toujours interpellante et ce n'est pas quelque chose que j'invente. Vous avez expliqué toute la complexité de ce sujet. tout de même j'espère qu'aussi le dernier tiers des gens concernés sera remboursé en totalité et je vous souhaite beaucoup de courage pour traiter ces cas aussi. Merci.

**INTERPELLATION DE M. HAZÉE À
M. LACROIX, MINISTRE DU BUDGET, DE LA
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA
SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR
« LES RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES DU
MÉDIATEUR ET LES MESURES PRISES POUR
LES RENCONTRER »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Hazée à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « les recommandations générales du médiateur et les mesures prises pour les rencontrer ».

L'interpellation est retirée.

**QUESTION ORALE DE MME REUTER À
M. LACROIX, MINISTRE DU BUDGET, DE LA
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA
SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR
« L'INTERDICTION DU PORT DES SIGNES
CONVICTIONNELS »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Reuter à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « l'interdiction du port des signes convictionnels ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À
M. LACROIX, MINISTRE DU BUDGET, DE LA
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA
SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR « LA
SÉCURISATION DU BÂTIMENT DU SPW ET DE
SON PERSONNEL À CHARLEROI »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « la sécurisation du bâtiment du SPW et de son personnel à Charleroi ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE M. SAMPAOLI À
M. LACROIX, MINISTRE DU BUDGET, DE LA
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA
SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR « LA
CENTRALE DE MARCHÉS »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Sampaoli à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « la centrale de marchés ».

La question est retirée.

M. le Président. - Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

La séance est levée à 19 heures 37 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Jenny Baltus-Möres, MR
Mme Muriel Belleflamme, Première auditrice à la Cour des comptes
M. François Bellot, MR
M. Georges-Louis Bouchez, MR
M. Jean-Luc Crucke, MR
M. Philippe Dodrion, MR
M. Benoit Drèze, Président
M. Dimitri Fourny, cdH
Mme Valérie Frippiat, Auditrice adjointe à la Cour des comptes
M. Stéphane Hazée, Ecolo
M. Laurent Henquet, MR
M. Pierre-Yves Jeholet, MR
Mme Joëlle Kapompolé, PS
M. Philippe Knaepen, MR
M. Christophe Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative
M. Alain Onkelinx, PS
Mme Anne-Cécile Raimarckers, Première auditrice à la Cour des comptes
Mme Françoise Winant, Première auditrice-révisseuse à la Cour des comptes

ABRÉVIATIONS COURANTES

AB	allocation de base
APE	aides à la promotion de l'emploi
APAQ-W	Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité
ASBL	Association Sans But Lucratif
AWEx	Agence wallonne à l'Exportation et aux Investissements étrangers
AWIPH	Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées
BNB	Banque nationale de Belgique
BSCA	Brussels South Charleroi Airport S.A.
CAIPS	Concertation des Ateliers d'Insertion Professionnelle et Sociale ASBL
CDI	contrat à durée indéterminée
CHP	Centre hospitalier psychiatrique
CIF	Cellule d'informations financières
CO ₂	monoxyde de carbone - dioxyde de carbone
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CRAC	Centre régional d'aide aux communes / Compte régional pour l'assainissement des communes à finances obérées
CRIE	centre régional d'initiation à l'environnement
CWaPE	Commission wallonne pour l'énergie
DGO7	Direction générale opérationnelle Fiscalité
DGT2	Direction générale transversale du Budget, de la Logistique et des TIC
DLU	Déclaration Libératoire Unique
DPR	Déclaration de politique régionale
EAP	École d'administration publique
ETP	équivalent temps plein
FADELS	Fonds d'amortissement des emprunts du logement social
FEB	Fédération des Entreprises de Belgique
FOREm	Office wallon de la Formation professionnelle et de l'Emploi
GPS	Global Positioning System
FIWAPAC	société anonyme d'intérêt public qui a pour objet le financement de toutes sociétés de crédit, d'assurance ou autre société active dans le secteur financier
GCOM	Global change observation mission
GSM	Global System for Mobile
HP	Plan Habitat permanent (Plan d'action pluriannuel relatif à l'habitat permanent dans les équipements touristiques de Wallonie)
ICN	Institut des comptes nationaux
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises
IPP	impôt des personnes physiques
I.P.W.	Institut du patrimoine wallon
ISSeP	Institut scientifique de service public en Région wallonne
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
LSF	Loi spéciale de financement
N-VA	Nieuw-Vlaamse Alliantie
OCP	Octroi de crédits et prise de participation
OIP	organismes d'intérêt public
OWD	Office wallon des déchets
PIB	produit intérieur brut
P.M.E.	petite et moyenne entreprise
PTP	programme de transition professionnelle
SEC	Système européen de comptes économiques intégrés
SEC 95	système européen de comptes 1995
SOFICO	Société régionale wallonne de Financement complémentaire des Infrastructures
SOWALFINAL SA	Société wallonne pour la gestion d'un financement alternatif
SOWAER	Société Wallonne des Aéroports S.A.
SPAQuE S.A.	Société publique d'Aide à la Qualité de l'Environnement S.A.
SPF Finances	service public fédéral Finances
SPGE	Société publique de gestion de l'eau S.A.

SPW	Service public de Wallonie
S.R.I.W.	Société régionale d'Investissement de Wallonie
SWCS	Société wallonne du crédit social
SRWT	Société régionale wallonne du Transport public de personnes
SWL	Société wallonne du Logement
T.E.C.	Société de Transport en Commun
WBFin	décret portant organisation du budget et de la comptabilité des Services du Gouvernement wallon
WESPAVI	S.A. ayant pour objet la prise de participation et d'intérêt dans des entreprises du secteur aéronautique, de l'espace ou apparenté